

RAPPORT DU COMITE DU DESARMEMENT

APPENDICE IV

VOLUME I

Index des déclarations par pays et par sujet et comptes rendus in extenso  
du Comité du désarmement en 1979



Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>I. Organisation et procédure</u>			
1	Algérie	Algérie	1
2	Mexique	Allemagne, République fédérale d'	5
	France	Argentine	5, 15, 19
	Sri Lanka	Australie	2, 49
	Australie	Belgique	3, 19
	Suède	Birmanie	8
	URSS	Bulgarie	11, 18
	Royaume-Uni	Canada	4, 23
		Cuba	4
3	Yougoslavie	Egypte	5
	Italie	Etats-Unis	4, 15, 35, 43
	Pakistan	Ethiopie	5, 8
	Venezuela	France	2
	Belgique	Hongrie	9, 17, 49
4	Cuba	Inde	9, 49
	Canada	Indonésie	6
	Etats-Unis	Iran	6, 45
	Japon	Italie	3, 29
	Roumanie	Japon	4
	Nigéria	Kenya	6
		Maroc	7
5	Pologne	Mexique	2, 26, 28, 30, 35
	Egypte	Mongolie	12, 39
	Ethiopie	Nigéria	4, 17, 31
	Argentine	Pakistan	3, 17
	Allemagne, République fédérale d'	Pays-Bas	6, 8, 16, 42
6	République démocratique allemande	Pologne	5
	Pays-Bas	République démocratique allemande	6, 16, 19, 36, 49
	Zaire	Roumanie	4, 23, 30
	Kenya	Royaume-Uni	2, 15, 49
	Indonésie	Sri Lanka	2, 46, 49
	Iran	Suède	2
7	Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie	7, 20, 25
	Maroc	URSS	2, 8, 15, 17, 19, 32, 43, 49
8	Birmanie	Venezuela	3
	URSS	Yougoslavie	3
	Pays-Bas	Zaire	6
	Ethiopie		
9	Inde		
	Hongrie		
11	Bulgarie		
12	Mongolie		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
		<u>I. Organisation et procédure (suite)</u>	
15	URSS Argentine Etats-Unis Royaume-Uni		
16	République démocratique allemande Pays-Bas		
17	URSS Pakistan Hongrie Nigéria		
18	Bulgarie		
19	Argentine URSS République démocratique allemande Belgique		
20	Tchécoslovaquie		
23	Canada Roumanie		
25	Tchécoslovaquie		
26	Mexique		
28	Mexique		
29	Italie		
30	Mexique Roumanie		
31	Nigéria		
32	URSS		
35	Mexique Etats-Unis		
36	République démocratique allemande		
39	Mongolie		
42	URSS Pays-Bas		
43	Etats-Unis		
45	Iran		
46	Sri Lanka		
49	République démocratique allemande URSS Australie Hongrie Inde Royaume-Uni Sri Lanka		



Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>II. Interdiction des essais nucléaires</u>			
2	Mexique Australie Suède Royaume-Uni	Allemagne, République fédérale d' Argentine Australie Belgique Birmanie Bulgarie Canada Egypte Etats-Unis Ethiopie France Hongrie Inde Iran Italie Japon Kenya Maroc Mexique Mongolie Nigéria Pakistan Pays-Bas Pologne République démocratique allemande Roumanie Royaume-Uni Suède Sri Lanka Tchécoslovaquie URSS	5, 16 5 2,47,49 19 8 34 4, 47 5, 48 4, 33 5 52 9, 17 9,47,49 6, 45 3, 18 4, 16 6 7 2, 34 34 4,17,26,39 3,17,47 6,16,46 5 6 23, 37 2, 46 2,16,36,46 47, 49 20, 25, 47 33, 49
3	Italie Pakistan		
4	Canada Nigéria Etats-Unis Japon		
5	Pologne Argentine Allemagne, République fédérale d' Egypte Ethiopie		
6	République démocratique allemande Kenya Iran Pays-Bas		
7	Maroc		
8	Pirmanie		
9	Hongrie Inde		
16	Suède Japon Pays-Bas Allemagne, République fédérale d'		
17	Pakistan Hongrie Nigéria		
18	Italie		
19	Belgique		
20	Tchécoslovaquie		
23	Roumanie		
25	Tchécoslovaquie		
26	Nigéria		
33	Etats-Unis URSS		
34	Mexique Mongolie Bulgarie		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
II. <u>Interdiction des essais nucléaires</u> (suite)			
36	Suède		
37	Roumanie		
39	Nigéria		
45	Iran		
46	Pays-Bas Suède Royaume-Uni		
47	Australie Pakistan Inde Tchécoslovaquie Sri Lanka Canada		
48	Egypte		
49	URSS Australie Inde Sri Lanka		
52	France		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>III. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire</u>			
1	Algérie	Algérie	1,28
2	Mexique	Allemagne, République fédérale d'	5,33,39
	Australie	Australie	2,28,29
	URS	Belgique	3
	Suède	Birmanie	8
	Royaume-Uni	Bulgarie	11,18,34
	France	Canada	4,39
		Cuba	5,8,28
3	Italie	Egypte	5,37,40
	Venezuela	Etats-Unis	4,23,28,33,46
	Yougoslavie		5,38
	Belgique	Ethiopie	2,28,52
	Pakistan	France	9,17,36
4	Canada	Hongrie	9,24,39,49
	Etats-Unis	Inde	6
	Japon	Indonésie	6,45
	Roumanie	Iran	3
	Nigéria	Italie	4,16,39
	Cuba	Japon	6,34
5	Pologne	Kenya	7
	Egypte	Maroc	2,28,33
	Allemagne, République fédérale d'	Mexique	12,33,34
	Ethiopie	Mongolie	39,44
6	République démocratique allemande	Nigéria	4,26,39
	Pays-Bas	Pakistan	3,17
	Kenya	Pays-Bas	6,28,46
	Iran	Pologne	5,8,28,33
	Indonésie	République démocratique allemande	6,8,36,39,41,49
	Tchécoslovaquie	Roumanie	4,23,28,37
7	Maroc	Royaume-Uni	2,33,39,49
8	URSS	Sri Lanka	49
	Pologne	Suède	2,16,33,36
	République démocratique allemande	Tchécoslovaquie	6,18,25
	Cuba	URSS	2,8,17,25,28,36,38,41,49
	Birmanie	Venezuela	3
9	Inde	Yougoslavie	3
	Hongrie		
11	Bulgarie		
12	Mongolie		
16	Suède		
	Japon		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
III. <u>Cessation de la course aux armements nucléaires</u> <u>et désarmement nucléaire</u> (suite)			
17	Pakistan Hongrie URSS		
18	Bulgarie		
20	Tchécoslovaquie		
23	Roumanie Etats-Unis		
24	Inde		
25	Tchécoslovaquie URSS		
26	Nigéria		
28	Mexique Australie France Algérie Etats-Unis Pays-Bas Pologne Roumanie Cuba URSS		
33	Etats-Unis URSS Allemagne, République fédérale d' Royaume-Uni Pologne Mexique Mongolie Suède		
34	Mongolie Bulgarie Kenya		
36	Hongrie URSS Suède République démocratique allemande		
37	Egypte Roumanie		
38	Ethiopie URSS		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>III. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire (suite)</u>			
39	République démocratique allemande Royaume-Uni Canada Australie Mongolie Japon Nigéria Allemagne, République fédérale d' Inde		
40	Egypte		
41	République démocratique allemande URSS		
44	Mongolie		
45	Iran		
46	Pays-Bas Royaume-Uni		
49	République démocratique allemande URSS Inde Sri Lanka		
52	France		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>IV. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires</u>		
2	Royaume-Uni	Algérie	37
3	Pakistan	Allemagne, République fédérale d'	5, 37
4	Canada	Argentine	37
	Nigéria	Belgique	36
5	Cuba	Birmanie	8
	Pologne	Bulgarie	37
	Allemagne, République fédérale d'	Canada	4, 39
6	République démocratique allemande	Cuba	5
	Iran	Egypte	37
7	Maroc	Etats-Unis	37
8	Birmanie	Ethiopie	38
9	Inde	France	37, 52
	Hongrie	Hongrie	9, 36, 49
12	Mongolie	Inde	9, 39, 49
17	Pakistan	Iran	6, 45
23	Roumanie	Maroc	7
25	Tchécoslovaquie	Mexique	37
34	Mongolie	Mongolie	12, 34, 44
36	Hongrie	Nigéria	4
	URSS	Pakistan	3, 17, 37
	Suède	Pays-Bas	36
	Belgique	Pologne	5, 37, 49
	Pays-Bas	République démocratique allemande	6, 36, 49
	Tchécoslovaquie	Roumanie	23, 37
	République démocratique allemande	Royaume-Uni	2, 37
37	Egypte	Suède	36
	Venezuela	Tchécoslovaquie	25, 36
	Algérie	URSS	36, 49
	Pakistan	Venezuela	37
	Roumanie	Yougoslavie	37
	Pologne	Zaïre	37
	Etats-Unis		
	Royaume-Uni		
	Argentine		
	France		
	Allemagne, République fédérale d'		
	Zaïre		
	Yougoslavie		
	Mexique		
	Bulgarie		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	IV. <u>Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires</u> (suite)		
38	Ethiopie		
39	Inde Canada		
44	Mongolie		
45	Iran		
49	République démocratique allemande Pologne URSS Hongrie Inde		
52	France		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>V. Armes chimiques</u>			
2	Mexique Australie Suède URSS Royaume-Uni	Allemagne, République fédérale d' Australie Belgique Birmanie Brésil Bulgarie Canada	5,29,42 2,31,44 19 8,29,45 26,32 31 23,45
3	Italie	Danemark */	44
4	Etats-Unis Japon Nigéria	Egypte Espagne */	5,31 42
5	Egypte Ethiopie Allemagne, République fédérale d'	Etats-Unis Ethiopie Finlande */	4,31,33,43 5 43
6	Pays-Bas Kenya République démocratique allemande Iran	France Hongrie Inde Iran Italie	43,47,52 9,31 9,24,31,39,49 6,45 3,9,29,47
7	Maroc	Japon Kenya	4,22,31,47 6,29
8	Birmanie Pays-Bas	Maroc Mexique	7 2,31
9	Italie Hongrie Inde	Mongolie Nigéria Pays-Bas Pologne	44 4,31 6,8,30,49,52 29,43,49
19	Belgique	République démocratique allemande	6
22	Japon	Roumanie	30
23	Canada	Royaume-Uni	2,29
24	Inde	Sri Lanka	46
25	Tchécoslovaquie	Suède Tchécoslovaquie	2,29,36,46 25,44
26	Brésil	URSS	2,31,32,33, 44,46,49
29	Venezuela Pologne Allemagne, République fédérale d' Italie Suède Royaume-Uni Kenya Birmanie	Venezuela Zaïre	29 31

\*/ Etat non membre du Comité du désarmement.



Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
V. <u>Armes chimiques</u> (suite)			
30	Roumanie Pays-Bas		
31	Hongrie Australie Egypte Nigéria Etats-Unis URSS Bulgarie Zaïre Japon Mexique Inde		
32	URSS Brésil		
33	Etats-Unis URSS		
36	Suède		
39	Inde		
42	Allemagne, République fédérale d' Espagne */		
43	Pologne France Finlande */ Etats-Unis		
44	Mongolie URSS Tchécoslovaquie Danemark */ Australie		
45	Iran Birmanie Canada		
46	URSS Suède Sri Lanka		
47	Japon Italie France		
49	URSS Pologne Pays-Bas Inde		
52	Pays-Bas France		

\*/ Etat non membre du Comité du désarmement.

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>VI. Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques</u>			
2	URSS Royaume-Uni	Allemagne, République fédérale d'	41
		Australie	41
3	Yougoslavie Italie	Birmanie	8
		Bulgarie	11,45
4	Cuba Roumanie Etats-Unis	Canada	42
		Cuba	4,41
		Egypte	40
6	Kenya	Etats-Unis	4,33,40
		France	40
7	Maroc	Hongrie	9,40
		Inde	49
8	Birmanie	Iran	45
		Italie	3,42
9	Hongrie	Kenya	6,34
11	Bulgarie	Maroc	7
12	Mongolie	Mongolie	12,34,44
32	URSS	Pologne	40,49
33	Etats-Unis URSS	République démocratique allemande	41
		Roumanie	4
34	Mongolie Kenya	Royaume-Uni	2
		Sri Lanka	46,49
		URSS	2,32,33,40,
40	France Pologne Hongrie Egypte URSS Etats-Unis		41,49
		Yougoslavie	3
41	République démocratique allemande Cuba Allemagne, République fédérale d' URSS Australie		
42	Canada Italie		
44	Mongolie		
45	Bulgarie Iran		
46	Sri Lanka		
49	Pologne URSS Inde Sri Lanka		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
VII. <u>Examen d'autres aspects intéressant la cessation de la course aux armements et le désarmement ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
1. <u>Espace extra-atmosphérique</u>			
22	Italie	Italie	22
2. <u>Démilitarisation des fonds marins</u>			
2	Suède	Suède	2
5	Pologne	Pologne	5
3. <u>Océan Indien en tant que zone de paix</u>			
6	Indonésie	Indonésie	6
4. <u>Convention sur les armes bactériologiques</u>			
2	Royaume-Uni	Australie	31
4	Roumanie	Birmanie	45
31	Australie	Danemark	44
	Nigéria	Mongolie	44
44	Danemark	Nigéria	31
	Mongolie	Roumanie	4
	URSS	Royaume-Uni	2
45	Birmanie	URSS	44
5. <u>Convention sur la guerre mésologique (ENMOD)</u>			
6. <u>Désarmement classique</u>			
2	Mexique	Allemagne, République fédérale d'	5
	France	Australie	2
	Australie	Belgique	3
	Royaume-Uni	Egypte	5
	Suède	Etats-Unis	4
3	Yougoslavie	France	2
	Italie	Iran	45
	Belgique	Italie	3
4	Etats-Unis	Maroc	7
5	Allemagne, République fédérale d'	Mexique	2
	Zaïre	Suède	2
6	Kenya	Yougoslavie	3
	Maroc	Zaïre	6
7	Iran		
45			

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>VII. Examen d'autres aspects intéressant la cessation de la course aux armements et le désarmement ainsi que d'autres mesures pertinentes (suite)</u>			
<u>7. Désarmement régional</u>			
a) <u>Généralités</u>			
2	France	Allemagne, République	
	Suède	fédérale d'	5
3	Belgique	Belgique	3,19
4	Roumanie	France	2
5	Allemagne, République	Kenya	6
	fédérale d'	Roumanie	4
6	Kenya	Suède	2
19	Belgique		
b) <u>Sécurité européenne et réduction des forces armées en Europe</u>			
2	Suède	Allemagne, République	
	URSS	fédérale d'	5
3	Yougoslavie	Etats-Unis	4
	Italie	Italie	3
4	Etats-Unis	Pakistan	17
	Roumanie	Roumanie	4,37
5	Allemagne, République	Suède	2
	fédérale d'	URSS	2,49
17	Pakistan	Yougoslavie	3
37	Roumanie		
49	URSS		
<u>8. Commerce et transfert d'armes</u>			
2	Royaume-Uni	Allemagne, République	
3	Venezuela	fédérale d'	5
	Italie	Etats-Unis	4
4	Etats-Unis	Iran	45
5	Pologne	Italie	3
	Allemagne, République	Kenya	6
	fédérale d'	Pologne	5
6	Kenya	Royaume-Uni	2
45	Iran	Venezuela	3
<u>9. Réduction des budgets militaires</u>			
2	Suède	Etats-Unis	4
	Royaume-Uni	Iran	45
3	Pakistan	Maroc	7
4	Etats-Unis	Pakistan	3
	Roumanie	Pologne	5
5	Pologne	Roumanie	4
7	Maroc	Royaume-Uni	2
45	Iran	Suède	2

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>VII. Examen d'autres aspects intéressant la cessation de la course aux armements et le désarmement ainsi que d'autres mesures pertinentes (suite)</u>			
<u>10. Désarmement et développement</u>			
2	France	Egypte	5
	Suède	Etats-Unis	4
3	Venezuela	Ethiopie	5
4	Roumanie	France	2
	Etats-Unis	Kenya	6
	Nigéria	Indonésie	6
5	Pologne	Iran	6
	Egypte	Maroc	7
	Ethiopie	Nigéria	4
6	Zaïre	Pologne	5
	Kenya	Roumanie	4
	Iran	Suède	2
	Indonésie	Venezuela	3
7	Maroc	Zaïre	6
<u>11. Décennie du désarmement</u>			
2	Mexique	Egypte	5
5	Egypte	Mexique	2
<u>12. Programme détaillé de désarmement</u>			
2	Mexique	Egypte	5
4	Roumanie	Italie	29
5	Egypte	Mexique	2
26	Nigéria	Nigéria	26
29	Italie	Roumanie	4
<u>13. Désarmement général et complet</u>			
2	Mexique	Allemagne, République	
	France	fédérale d'	5
	Australie	Australie	2
	Suède	Belgique	3,19
	URSS	Birmanie	8
	Royaume-Uni	Bulgarie	11
3	Yougoslavie	Canada	4
	Italie	Cuba	4
	Pakistan	Egypte	5
	Venezuela	Ethiopie	5
	Belgique	France	2
4	Cuba	Hongrie	9
	Canada	Indonésie	6
	Roumanie	Italie	3
	Nigéria	Kenya	6
5	Pologne	Maroc	7
	Egypte	Mexique	2
	Ethiopie	Mongolie	12
	Allemagne, République	Nigéria	4,
	fédérale d'	Pakistan	3
		Pologne	5

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>VII. Examen d'autres aspects intéressant la cessation de la course aux armements et le désarmement ainsi que d'autres mesures pertinentes (suite)</u>			
<u>13. Désarmement général et complet (suite)</u>			
6	République démocratique allemande	République démocratique allemande	6
	Zaïre	Roumanie	4
	Kenya	Royaume-Uni	2
	Indonésie	Suède	2
7	Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie	7, 25
	Maroc	URSS	2
8	Birmanie	Yougoslavie	3
9	Hongrie	Zaïre	6
11	Bulgarie		
12	Mongolie		
19	Belgique		
25	Tchécoslovaquie		
<u>14. Session extraordinaire de l'Assemblée générale</u>			
a) <u>Document final de la première session extraordinaire (y compris le paragraphe 125)</u>			
1	Algérie	Algérie	1
2	Mexique	Argentine	5
	Sri Lanka	Belgique	3
	Suède	Birmanie	8
3	Yougoslavie	Cuba	4
	Italie	Inde	49
	Pakistan	Indonésie	6
	Venezuela	Iran	45
4	Belgique	Italie	3
	Roumanie	Kenya	6
	Cuba	Maroc	7
	Nigéria	Mexique	2
5	Pologne	Mongolie	12
	Argentine	Nigéria	4
6	Pays-Bas	Pakistan	3
	Kenya	Pays-Bas	6
	Indonésie	Pologne	5, 49
7	Tchécoslovaquie	République démocratique allemande	49
	Maroc	Roumanie	4, 23, 30, 37
8	Birmanie	Sri Lanka	2, 49
12	Mongolie	Suède	2
23	Roumanie	Tchécoslovaquie	7
30	Roumanie	Venezuela	3
37	Roumanie		
45	Iran		
49	République démocratique allemande		
	Pologne		
	Inde		
	Sri Lanka		

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA PREMIERE SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 24 janvier 1979, à 11 heures.

Président : M. Bouteflika (Algérie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u>	:	M. BOUTEFLIKA M. R. BOUDJAKDJI M. A. BENKALI M. A. FASLA M. A. BENSMAIL M. N. KERROUM
<u>Allemagne, République fédérale d'</u>	:	M. G. PFEIFFER M. H. SCHNEPPEN M. J. POHLMANN M. H. MULLER
<u>Argentine</u>	:	M. D.C. ORTIZ DE ROZAS M. F. JIMENEZ DAVILA M. A.N. MOLTENI
<u>Australie</u>	:	M. A. AHARP PEACOCK M. L.D. THOMSON M. A.J. BEHM Mme M.S. WICKES
<u>Belgique</u>	:	M. H. SIMONET M. J.A.R. SCHOUMAKER M. P. NOTERDAEME M. P. BERG M. G. VAN DUYSSE
<u>Birmanie</u>	:	U SAW HLAING U THEIN AUNG U THAUNG HTUN
<u>Brésil</u>	:	M. G.A. MACIEL M. L.P. LINDENBERG SETTE M. A. CELSO DE OURO PRETO M. C.A. SIMAS MAGALHAES
<u>Bulgarie</u>	:	M. P. VOUTOV M. I. PETROV M. I. SOTIROV



## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Canada</u>	:	M. R. HARRY JAY M. J.T. SIMARD M. G.A.H. PEARSON
<u>Cuba</u>	:	M. P. TORRAS M. L. SOLA VILA M. F. ORTIZ RODRIGUEZ Mme V. BROWDOSKY JACKIEWICH M. C. PAZOS BECEIRO M. R. VALIENTE M. R. LOPEZ GARCIA
<u>Egypte</u>	:	M. O. EL-SAHFEI M. F. EL-IBRASHI M. M. EL-BARADEI
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>	:	M. A. FISHER M. C. FLOWEREE M. A. AKALOVSKY M. R. HAGENGRUBER Mme B. MURRAY M. M.L. SANCHES M. A. YARMOLINSKY
<u>Ethiopie</u>	:	M. T. TERREFFE M. G. ALULIA
<u>France</u>	:	M. J.FRANCOIS-PONCET M. P.C. TAITTINGER M. F. DE LA GORCE M. Y. PAIGNIES M. J. RIGAUD M. J. BLOT M. J.L. GERGORIN M. F. BEAUCHATAUD M. M.S. HESSEL M. J. FEVRE M. L. DELAMARE M. BRESSOT

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Hongrie</u>	:	M. M. DOMOKOS M. C. GYORFFY M. A. LAKATOS
<u>Inde</u>	:	M. C.R. GHAREKHAN M. S.T. DEVARE M. S. SABHARWAL
<u>Indonésie</u>	:	M. A. SANI M. A. KAMIL M. M. SIDIK M. I. DAMANIK
<u>Iran</u>	:	M. M. FARTASH M. D. CHILATY M. D. AMERI
<u>Italie</u>	:	M. N. DI BERNARDO M. F. FERRETTI M. M. MORENO M. C. FRATESCHI M. G. VALDEVIT
<u>Japon</u>	:	M. M. OGISO M. T. NONOYAMA M. Y. KIKUCHI M. T. IWANAMI M. Y. NAKAMURA
<u>Kenya</u>	:	M. K. MWAMZANDI M. C. GATERE MAINA M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u>	:	M. A. SKALLI M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u>	:	M. A. GARCIA ROBLES Mlle A. CABRERA Mlle L.M. GARCIA

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Mongolie</u>	:	M. D. ERDEMBILEG M. L. BAYART
<u>Nigeria</u>	:	M. O. ADENIJI M. K. AHMED M. T.O. OLUMOKO M. B.C.M. IHEKUNA M. R.A. FATUNASE
<u>Pakistan</u>	:	M. J.K.A. MARKER M. I.A. AKHUND M. M. AKRAM
<u>Pays-Bas</u>	:	M. R. FEIN M. A.J. MEERBURG
<u>Pérou</u>	:	M. A. DE SOTO M. J. AURICH MONTEIRO
<u>Pologne</u>	:	M. B. SUJKA M. H. PAC M. S. KONIK M. M. KRUCZYK
<u>République démocratique allemande</u>	:	M. G. HERDER M. S. KAHN M. M. GRACZYNSKI
<u>Roumanie</u>	:	M. I. RADULESCU M. C. FINE M. G. TINCA
<u>Royaume-Uni</u>	:	M. N.H. MARSHALL M. C.L.G. MALLABY M. C.K. CURWEN M. P.M.W. FRANCIS

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Sri Lanka</u>	:	M. A.C.S. HAMEED M. I.B. FONSEKA Mlle M.L. NAGANATHAN M. R.P.E. JAYASINGHE M. A.C.A.M. NUHUMAN
<u>Suède</u>	:	M. H. BLIX Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. J. PRAWITZ M. J. LUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u>	:	M. M. RUZEK M. V. TYLNER M. J. JIRUSEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u>	:	M. V.L. ISSRAELIAN M. Yu. K. NAZARKIN M. A.M. VAVILOV M. E.D. ZAITSEV M. V.A. VERTOGRADOV M. Yu. V. KOSTENKO M. M.G. ANTIUKHIN
<u>Venezuela</u>	:	M. R.C. CASTILLO M. A.R. TAYLHARDAT M. H. ARTEAGA Mlle D. SZOKOLOCZI Mme R. LISBOA DE NECER
<u>Yougoslavie</u>	:	M. M. PESIC M. M. VRHUNEC M. M. MIHAJLOVIC M. D. DJOKIC
<u>Zaire</u>	:	M. L.K. CHIRI MWAMI M. B. BUKAYI M. M. ESUK
<u>Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève</u>	:	M. L. COTTAFVI
<u>Sous-Secrétaire général pour le désarmement</u>	:	M. R. BJORNERSTEDT

Le PRESIDENT (Algérie) : Monsieur le représentant du Secrétaire général des Nations Unies, Mesdames, Messieurs, conformément au paragraphe 120 du Document final de la 10ème session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et au Document AS/1024 contenant la liste des Etats Membres du Comité du désarmement, la responsabilité de convoquer le Comité a incombé à l'Algérie. Mon pays s'est vu ainsi conférer le privilège de présider la première réunion du désarmement. La délégation algérienne est sensible à l'honneur qui lui est fait et tient à assurer tous les membres qu'elle ne ménagera aucun effort pour contribuer au succès de nos travaux et faire avancer la cause que nous nous proposons ensemble de défendre.

Devant l'impatience grandissante des peuples qui refusent d'admettre que l'injustice et la misère sont indissociables du destin de l'homme et que la guerre relève de ce qu'on a pu appeler une nécessité biologique, nous voulons croire que les signes encore timides mais annonciateurs d'une levée progressive des restrictions qui depuis toujours ont empêché que chacun joue le rôle qui lui revient dans ce qui est l'affaire de tous, sont réellement porteurs d'un avenir où l'homme, ne tirant parti que des potentialités libératrices de la science, finira par se réconcilier avec lui-même. Le rêve d'aujourd'hui se fera promesse de la réalité de demain à mesure que s'affirment les actions contestataires mais innovatrices et constructives parce qu'elles tendent à faire éclater les cadres figés du passé.

C'est dans cette perspective qu'il convient de situer la première session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies ait jamais consacrée au désarmement, qui constitue un tournant important dans les efforts déployés par la communauté internationale en vue de mettre un terme à la course aux armements et de créer une dynamique susceptible d'amorcer un véritable processus de désarmement. La participation de tous les Etats Membres des Nations Unies à cette session extraordinaire, la représentation de nombreux pays au niveau le plus élevé et la qualité des délibérations témoignent, s'il en est besoin, de l'importance de la dixième session extraordinaire et de la prise de conscience, par tous les peuples, de la gravité du danger qui menace l'humanité et de l'urgence de l'éliminer. L'adoption, par consensus, à l'issue de cette session extraordinaire d'un document final définissant les principes qui doivent guider les négociations futures sur le désarmement, arrêtant un programme d'action, et mettant sur pied un mécanisme international devant traiter des problèmes du désarmement, prouve à l'évidence que,

(Le Président)

par l'intérêt qu'ils ont porté à ces problèmes, tous les peuples ont marqué qu'ils sont également concernés et qu'ils sont disponibles pour apporter leur contribution en vue de jeter les fondements d'une paix et d'une sécurité internationales durables.

La session extraordinaire consacrée au désarmement a été convoquée alors que la décennie du désarmement touchait à sa fin et que près de 20 années s'étaient écoulées depuis l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la résolution historique proclamant comme objectif ultime le désarmement général et complet; et force nous est de constater qu'aucun progrès réel sur cette voie n'a été réalisé et que l'humanité, assistant à une course aux armements de plus en plus effrénée, se trouve toujours confrontée à la menace de son propre anéantissement. Pourtant, jusque-là, ni les efforts méritoires, ni les initiatives louables n'avaient fait défaut. Mais, dans un monde aux dimensions rétrécies par le progrès et face à un danger dont le perfectionnement et la puissance de nouvelles armes ont changé la nature, les schémas et les approches étaient restés les mêmes, procédant d'une conception des relations internationales caractérisées par une méfiance qui n'a cessé d'engendrer au cours des siècles des conflits dévastateurs.

C'est le mérite du mouvement des pays non alignés d'avoir, depuis sa création en 1961, œuvré inlassablement à l'avènement d'un nouvel ordre international qui prenne en compte les nouvelles réalités de notre monde et réponde aux aspirations des peuples, et d'avoir pris l'initiative de la convocation de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui a tenté en juin dernier, de rompre avec les schémas antérieurs et de définir une approche nouvelle susceptible de favoriser l'amorce d'un processus véritable de désarmement. C'est ainsi qu'ont été réaffirmés le rôle central et la responsabilité primordiale des Nations Unies en matière de désarmement et qu'a été conçu un mécanisme international devant traiter des problèmes du désarmement sous tous ses aspects et fonctionnant de manière efficace.

Le mécanisme mis en place prévoit deux types d'organes : l'un de délibération, la Commission du désarmement, composé de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et l'autre de négociation, le Comité du désarmement, à composition restreinte. L'ouverture aujourd'hui, des travaux du Comité du désarmement marque, après la tenue de la session d'organisation de la Commission du désarmement, le parachèvement de la mise en place de ce mécanisme qui constitue assurément le résultat le plus satisfaisant de la dixième session extraordinaire.

Mais un tel mécanisme ne peut jouer un rôle important que dans la mesure où les Etats font preuve de la volonté politique qui reste, comme le souligne le document final de la dixième session extraordinaire, le facteur décisif pour

(Le Président)

la mise en oeuvre de mesures authentiques de désarmement, et le Comité du désarmement se trouve précisément être l'enceinte où devrait se manifester et se concrétiser cette volonté politique. C'est dire l'immensité de la tâche qui attend les membres de ce Comité qui ne pourront espérer l'accomplir qu'en approfondissant la nouvelle approche esquissée lors de la dixième session extraordinaire. En particulier, il est primordial que le consensus atteint en juin 1978 grâce à l'esprit de compromis dont les uns et les autres ont su faire preuve ne reste pas sans lendemain et que chacun, résistant à la tentation de revenir à ses positions premières, poursuive l'effort de compréhension des intérêts et des exigences légitimes de l'autre et accepte de les prendre en compte. C'est la condition nécessaire à l'élaboration d'un ensemble de mesures de désarmement, qui est la tâche combien difficile et complexe que notre Comité aura à accomplir, conformément au programme d'action et aux priorités définies dans le document final de la dixième session extraordinaire.

L'entreprise du désarmement, et singulièrement la tâche de notre Comité, ne pourront être menées à bien qu'avec la participation de tous, tant il est vrai que tous les pays font également face au même danger et qu'ils sont tous intéressés à son élimination. En ce qui concerne notre Comité, l'exigence d'une participation universelle et la nécessité d'une composition restreinte inhérente à tout organe de négociation ont pu être conciliées grâce à une représentation géographique équitable, à un système de présidence assuré par rotation et à la possibilité offerte aux Etats non membres qui le désirent d'apporter leur contribution. Il faut espérer que la Chine, dont la présence parmi nous est indispensable à la réalisation de tout programme de désarmement général et complet, prendra bientôt la place qui est la sienne parmi nous.

Le Comité du désarmement ne répondra aux espoirs placés en lui que s'il parvient à se départir de démarches antérieures. L'absence de progrès réels en matière de désarmement a été d'abord imputée à l'utopie d'une réalisation, dans un avenir prévisible, de l'objectif du désarmement général et complet. Mais le recours à une voie supposée plus réaliste, basée sur la recherche d'accords partiels, n'a pas donné les résultats escomptés parce que l'objectif du désarmement général a été perdu de vue et que les efforts se sont concentrés sur des mesures de non-armement et de limitation quantitative des armements.

Chacun de nous est certes convaincu de la nécessité de faire preuve de réalisme, mais chacun de nous est également convaincu que tout accord de désarmement partiel doit porter en lui le ferment d'autres mesures allant plus loin dans le sens de l'objectif ultime. Tout accord partiel, dont la réalisation est envisagée en priorité, doit être conçu et appliqué dans le cadre d'un programme global de désarmement. Consciente aussi bien de la nécessité vitale de ne pas perdre de vue

(Le Président)

l'objectif ultime du désarmement général que des urgences du moment, l'Assemblée générale des Nations Unies recommande à notre Comité d'entreprendre en priorité à sa première session des négociations sur un traité relatif à l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et sur un traité ou une convention sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de tous les types d'armes chimiques et sur leur destruction. Elle recommande parallèlement à l'organe de délibération, la Commission du désarmement, d'examiner en priorité au cours de sa première session en mai 1979 les éléments d'un programme global de désarmement que notre Comité aura à prendre en considération le plus tôt possible.

En tant qu'organe de négociation, le Comité du désarmement se doit d'assumer pleinement sa responsabilité dans l'élaboration des mesures de désarmement. Il lui appartient d'entreprendre de véritables négociations en vue d'aboutir à la conclusion d'accords qui seraient l'oeuvre de tous et de ne pas se laisser confiner à un examen hâtif de projets mis au point ailleurs et auxquels il ne pourrait apporter dans le meilleur des cas que des modifications mineures. Certes, les efforts bilatéraux ou trilatéraux doivent être encouragés; ils ne sauraient cependant se substituer aux travaux du Comité ni les vider de toute substance. C'est là le seul moyen de prendre en compte les intérêts et les exigences de chacun et de favoriser l'adhésion de tous nécessaire à l'application effective des accords conclus.

Si tous les Etats sont concernés par l'oeuvre du désarmement, les puissances nucléaires, et en premier lieu celles qui possèdent les arsenaux nucléaires et conventionnels les plus importants, ont une responsabilité spéciale à cet égard, et leurs obligations sont en rapport avec cette responsabilité. Les Etats non dotés d'armes nucléaires, notamment les pays non alignés qui se tiennent volontairement à l'écart du jeu des alliances militaires constituées autour des principales puissances nucléaires sont en droit, pour avoir renoncé d'eux-mêmes à l'acquisition de l'arme nucléaire, de formuler des exigences en ce qui concerne la mise sur pied d'un système de garanties de sécurité adéquat et le libre accès à la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

En tout état de cause, la mise en oeuvre de mesures effectives de désarmement, et donc l'efficacité même de l'action de notre Comité, sont tributaires de la volonté politique des Etats, singulièrement celle des puissances nucléaires de promouvoir une politique authentique de désarmement. Cette volonté politique dès lors qu'elle existe, s'exercera nécessairement et simultanément dans toutes les sphères des relations internationales.



(Le Président)

Tout progrès significatif dans le domaine du désarmement s'accompagnera automatiquement d'un élargissement et d'un approfondissement de la détente ainsi que des changements structurels indispensables dans les relations économiques internationales. Telle est la véritable dimension qu'il convient de donner au lien étroit qui est aujourd'hui unanimement reconnu entre le désarmement, le développement et la sécurité internationale. En particulier, l'éradication du colonialisme et de la ségrégation raciale, la cessation de toute politique de domination impérialiste, le relâchement des tensions et le règlement des conflits locaux sont des facteurs déterminants pour l'instauration d'un climat de confiance nécessaire à l'élaboration et à la mise en oeuvre des mesures effectives de désarmement.

Le Comité du désarmement dispose de moins de quatre ans pour mettre au point de telles mesures et amorcer enfin un processus véritable de désarmement. En effet, l'Assemblée générale des Nations Unies consacra en 1982 une deuxième session extraordinaire au désarmement, exprimant ainsi sa conviction que d'ici là une volonté politique réelle et cohérente aura permis d'aboutir à des accords qui, par leur contenu et leur portée, apporteront enfin un début de solution à l'un des plus graves problèmes auxquels soit confronté notre monde, répondant enfin à l'attente unanime des peuples.

Dans la phase sensible que nous traversons, des changements s'avèrent nécessaires et inévitables. Il nous faut y croire et en faciliter l'avènement, car ils portent en eux-mêmes la promesse de règlement des problèmes dont dépend le devenir de l'humanité. C'est dire que l'esprit nouveau insufflé par la dixième session extraordinaire devra être maintenu si l'on ne veut pas contrarier encore une fois cette généreuse espérance. C'est dire aussi la nécessité vitale de préserver la dynamique ainsi créée et de rechercher constamment et inlassablement la conclusion d'accords véritables de désarmement. C'est dire, enfin, la lourde responsabilité de notre Comité qui se trouve ainsi être le lieu privilégié où l'homme devra faire preuve de la lucidité et de l'abnégation nécessaires à sa propre survie.

M. COTTAFVI (Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève)  
(traduit de l'anglais) : Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous donner lecture du message que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies adresse au Comité du désarmement, à l'ouverture de sa session :

(M. Cottafavi, Directeur général de l'Office des Nations Unies)

"J'adresse mes vœux chaleureux aux membres du Comité du désarmement qui se réunissent pour la première fois aujourd'hui à Genève. Si la trente-troisième session de l'Assemblée générale n'avait été prolongée, j'aurais eu le plaisir de vous souhaiter personnellement la bienvenue, car c'est là un événement qui va peut-être ouvrir une étape nouvelle dans l'effort de désarmement.

Le Comité du désarmement est un instrument indispensable de la stratégie internationale de désarmement envisagée dans le Document final que l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité à sa dixième session extraordinaire. Reposant sur une conception globale seule capable de relever ce défi qu'est la course aux armements, cette stratégie prévoit un bon équilibre et une interaction fructueuse entre l'assemblée délibérante et l'organe de négociation pour parvenir à un désarmement réel sous contrôle international effectif. Bien entendu, il incombera à votre Comité d'aider à traduire en actes les objectifs définis par l'Assemblée générale et par la Commission du désarmement. Conscient du caractère vital, je dirais même crucial, de ce rôle, j'ai accueilli avec satisfaction la série de mesures que l'Assemblée a prises à sa dixième session extraordinaire pour faire en sorte que l'organe de négociation soit plus efficace et moins insensible au souci de leur sécurité qu'éprouvent les Etats Membres des Nations Unies.

La composition du Comité garantit une meilleure représentation de chaque région et a été conçue de manière que des points de vue divers se trouvent réunis dans le creuset de la négociation. Ce peut être là le fondement d'un accord solide sur les questions de fond. A cet égard, je me félicite de la participation de la France aux travaux du Comité qui, j'en suis certain, en tirera un grand avantage. J'ai l'espoir qu'à la première occasion possible les cinq Etats disposant d'armes nucléaires et membres permanents du Conseil de sécurité seront représentés à la table de négociation comme ils l'étaient à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale au moment de l'élaboration du Document final.

Votre Comité va désormais travailler en sachant qu'il suscite un plus grand intérêt parmi les Etats Membres. J'attache une importance particulière à la décision qui a été prise d'autoriser les Etats qui n'en sont pas membres à participer à la discussion des propositions ou des documents de travail qu'ils pourraient soumettre et à exprimer leur opinion sur des questions qui les préoccupent spécialement. C'est une bonne chose aussi que les séances plénières du Comité soient, en principe, ouvertes au public. La cause du désarmement est une de celles qui, par sa nature, appellent la participation de tous et la mobilisation constante de l'opinion publique mondiale. Or, cela ne sera possible que si le public prend conscience de l'effort entrepris et des obstacles à surmonter.

(M. Cottafavi, Directeur général de l'Office des Nations Unies)

J'espère qu'en facilitant ainsi l'accès aux travaux du Comité on encouragera la communauté mondiale à engager ses ressources intellectuelles dans la recherche des moyens nécessaires pour retourner la tendance engendrée par la révolution qui s'est opérée dans l'armement depuis la deuxième guerre mondiale.

Ce perfectionnement du mécanisme de négociation sur le fond justifierait un certain optimisme dans l'issue des travaux du Comité. Pourtant, l'épreuve finale est toujours la même : la conclusion d'accords pratiques de désarmement qui puissent mettre un terme à la course aux armements. Or, il n'y a guère de raison de se satisfaire de la situation présente. Si regrettable que ce soit, il nous faut bien reconnaître qu'au cours des deux années écoulées les négociations sur le désarmement n'ont donné aucun résultat. D'où le grand nombre de résolutions sur les questions relatives au désarmement adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session.

Une fois encore, l'Assemblée générale a donné la priorité absolue à la conclusion d'accords sur l'interdiction complète des essais et l'interdiction des armes chimiques. J'invite instamment les parties aux négociations trilatérales ou bilatérales sur ces deux questions à régler les problèmes en suspens, de sorte que des projets d'accord sur l'une et l'autre puissent être soumis, pour examen, d'abord au Comité, puis à l'Assemblée générale. Si des négociations auxquelles un petit nombre d'Etats prennent part sont un moyen d'élaborer des textes pouvant servir de base à un examen ultérieur du Comité, elles risquent de créer un sentiment de frustration si elles ne donnent pas les résultats escomptés, même après un délai raisonnable. J'espère que cela ne sera pas un obstacle aux travaux du Comité. Mais si c'en était un, j'inviterais ses membres, y compris naturellement les parties aux négociations parallèles, à rechercher des moyens de faire entrer ces négociations dans le ressort du Comité. Il pourrait y avoir, à tout le moins, un système d'information qui renseignerait périodiquement et concrètement les membres du Comité sur les points d'accord et ceux de divergence. Les vues du Comité pourraient ainsi être prises en considération par les parties aux négociations.

Des questions nucléaires sont à l'ordre du jour d'autres organes. Les conversations sur la limitation des armements stratégiques représentent un effort majeur dans ce domaine. Bien qu'elles soient bilatérales et que les questions en jeu soient d'une exceptionnelle complexité, la conclusion d'un accord SALT II pourrait relancer l'action pour le désarmement nucléaire. Il y a néanmoins plusieurs autres questions se rapportant à ce désarmement qui préoccupent de plus en plus les Etats Membres. Je compte donc que la contribution notable apportée par les résolutions de l'Assemblée générale sur les questions nucléaires à la trente-troisième session trouvera l'écho voulu dans l'ordre du jour du Comité.

(M. Cottafavi, Directeur général de l'Office des Nations Unies)

Les recommandations de la Commission du désarmement concernant les éléments d'un programme complet seront probablement communiquées au Comité par l'intermédiaire de l'Assemblée générale. Compte tenu de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire, je n'ai guère besoin d'insister sur l'importance que revêt l'élaboration de ce programme. Nous avons une carte sur laquelle nous avons pu délimiter un grand nombre de secteurs où une action est souhaitable, mais il nous faut aussi tracer sur cette carte le chemin qui mène au désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Cela suppose un travail considérable mais essentiel, qui consiste à déterminer les diverses étapes de la mise en oeuvre de la stratégie internationale du désarmement. Cette tâche échoit au Comité. S'il réussit, la cause du désarmement aura progressé de façon spectaculaire; s'il échoue, en revanche, le résultat des efforts sérieux qui ont été faits à la session extraordinaire risque d'être compromis.

A sa prochaine session, l'Assemblée générale envisagera la possibilité de proclamer les années 1980 décennie du désarmement. Une deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement sera convoquée en 1982. J'espère sincèrement qu'à ce moment-là nous pourrions dire que les travaux du Comité ont apporté une contribution importante à l'effort de désarmement. Certes, l'histoire de cet effort est aussi longue, et les progrès réalisés aussi inégaux et sporadiques que la course aux armements a été rapide et incessante, mais ce n'est pas une raison pour céder à un sentiment de futilité. Au contraire, cela devrait nous inciter à faire un effort de cohérence, à procéder de façon méthodique et à nous concentrer sur ce qui est réalisable. Je souhaite que les travaux du Comité soient couronnés de succès."

\* \* \* \* \*

Le Comité du désarmement suivra sans doute l'ordre de priorité indiqué dans le Document final de la dixième session extraordinaire. Sans préjuger cet ordre de priorité ni celui dans lequel le Comité pourrait décider d'examiner ces questions, je voudrais mentionner quelques-uns des problèmes auxquels il convient de s'intéresser particulièrement à ce stade.

Il est encourageant de constater que le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine est en passe de devenir le premier accord international de désarmement auquel les cinq Etats dotés d'armes nucléaires seront parties. J'espère que ce précédent sera suivi d'autres initiatives concertées tendant à créer d'autres zones exemptes d'armes nucléaires.

(M. Cottafavi, Directeur général de l'Office des Nations Unies)

Le régime de non-prolifération a besoin d'être renforcé, et j'ai bon espoir que le Comité préparatoire de la deuxième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui va se réunir bientôt, saura créer les conditions propices à un examen approfondi, par la Conférence, de toutes les questions qui relèvent du Traité.

La question du renforcement des garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires a donné lieu à des débats utiles lors de plusieurs sessions de l'Assemblée générale. Le Comité a été prié de faire rapport sur cette question à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session. J'ai le sentiment que, si nous parvenons à progresser dans ce domaine, nous aurons apporté à la situation internationale un élément de stabilité important, qui aura des répercussions favorables sur d'autres questions de désarmement.

Le Comité du désarmement voudra peut-être étudier les moyens de définir une démarche concertée pour interdire les nouveaux types d'armes de destruction massive et les nouveaux systèmes fondés sur l'emploi de ces armes.

Dans le domaine du désarmement classique, le Comité a la possibilité d'apporter une contribution précieuse. Il pourrait, par exemple, étudier l'opportunité d'élaborer des principes généraux qui serviraient de cadre pour l'action régionale au cas où, compte tenu des conditions particulières dans une région, les parties intéressées souhaiteraient examiner ensemble des dispositions appropriées en vue de freiner la course aux armements dans cette région.

L'Assemblée générale a prié le Comité de lui faire rapport, à sa trente-cinquième session, sur l'état de l'examen des propositions et suggestions mentionnées au paragraphe 125 du Document final. Je suis convaincu que ce prolongement des travaux de la session extraordinaire viendra enrichir l'échange de vues qui aura lieu au Comité sur un certain nombre de questions de fond.

Le PRESIDENT (Algérie) : Mesdames, Messieurs, en votre nom à tous je voudrais remercier le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève pour nous avoir communiqué le message du Secrétaire général. Nous savons tout ce que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, a déjà fait et continue de faire pour que se manifeste notre Organisation partout où apparaît un danger pour la paix mondiale. Son action personnelle a contribué à faire de l'Organisation l'instrument auquel recourent de plus en plus les pays dans la recherche du règlement de leurs différends. Il est permis de dire qu'aujourd'hui, peut-être plus encore qu'au cours des dernières années, alors que tant de menaces pèsent sur la paix et que

(Le Président)

de nouveaux nuages s'accumulent sur certaines régions du monde, la vocation des Nations Unies, la vocation du Comité du désarmement à garantir la paix et la sécurité restent plus actuelles que jamais et dans la mesure des responsabilités qui demeurent les leurs. Puis-je demander à M. Cottafavi de bien vouloir transmettre au Secrétaire général les remerciements du Comité pour cette importante contribution à nos travaux. Je saisis cette occasion pour lui demander d'exprimer au Secrétaire général notre appréciation pour la coopération qu'a apportée son Secrétariat à l'organisation de nos réunions ainsi que pour les deux lettres qu'il nous a adressées et que nous avons fait reproduire comme documents du Comité; ils nous seront j'en suis sûr d'une grande utilité. J'ai maintenant le plaisir de vous informer qu'en tant que Président du Comité, j'ai reçu un autre message nous souhaitant de fructueuses négociations. Il provient du Saint-Siège et je vous en donne la teneur :

"Au moment où se réunit à Genève le Comité du désarmement que vous présidez, le Saint-Père qui suit avec la plus grande attention et encourage tous les efforts entrepris en faveur de la paix et du désarmement forme ses vœux les plus fervents pour la pleine réussite des travaux. Puissent les délibérations au sein de ce forum multilatéral de négociation qui répond aux vœux de la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, marquer une nouvelle étape sur la voie du désarmement et aboutir à des mesures concrètes pour la réduction progressive effective et contrôlée des armements, éliminant les menaces que l'accumulation des armes fait peser sur l'humanité et permettant de consacrer au développement des peuples, les immenses ressources absorbées par les dépenses militaires. Dans cette espérance qui correspond aux attentes de toute la famille humaine, le Saint-Père implore sur les participants la bénédiction du Dieu tout puissant.

(Signé : Cardinal Jean Villot, Secrétaire d'Etat)"

Mesdames, Messieurs, dans ce noble message chacun sans doute retrouve l'écho de ses propres préoccupations et de ses propres espoirs. Nous y trouvons aussi un encouragement à poursuivre les efforts en faveur du dialogue, de la concertation et de la paix. Je pense pouvoir traduire les sentiments du Comité en saluant les efforts inlassables entrepris par le Saint-Siège dans le but de rapprocher par le cœur et par l'esprit les communautés humaines et d'instaurer ainsi les bases de relations plus harmonieuses et plus fraternelles entre les hommes et entre les sociétés. Avant de clôturer cette première séance, il m'incombe de vous rappeler que nous nous retrouverons ici à 15 heures pour la séance de l'après-midi.

Mesdames, Messieurs, je crois pouvoir déclarer cette séance close en vous renouvelant une fois de plus mes remerciements pour votre attention et votre amicale collaboration,

La séance est levée à 12 heures 20.

CD/PV.2  
24 janvier 1979  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 24 janvier 1979, à 15 heures.

Président : M. BOUTEFLIKA (Algérie)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie :

M. BOUTEFLIKA  
M. R. BOUDJAKDJI  
M. A. BENKALI  
M. A. FASLA  
M. A. BENSMAIL  
M. N. KERROUM

Allemagne, République fédérale d' :

M. G. PFEIFFER  
M. H. SCHNEPPEN  
M. J. POHLMANN  
M. H. MULLER

Argentine :

M. D.C. ORTIZ DE ROZAS  
M. F. JIMENEZ DAVILA  
M. A.N. MOLteni

Australie :

M. A. AHARP PEACOCK  
M. L.D. THOMSON  
M. A.J. BEHM  
Mme M.S. WICKES

Belgique :

M. H. SIMONET  
M. J.A.R. SCHOUMAKER  
M. P. NOTERDAEME  
M. P. BERG  
M. G. VAN DUYSSE

Birmanie :

U SAW HLAING  
U THEIN LUNG  
U THAUNG HTUN

Brésil :

M. G.A. MACIEL  
M. L.P. LINDENBERG SETTE  
M. A. CELSO DE OURO PRETO  
M. C.A. SIMAS MAGALHAES



## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Bulgarie :

M. P. VOUTOV  
M. I. PETROV  
M. I. SOTIROV

Canada :

M. R. HARRY JAY  
M. J.T. SILLARD  
M. G.A.H. PEARSON

Cuba :

M. P. TORRES  
M. L. SOLA VILA  
M. F. ORTIZ RODRIGUEZ  
Mme V. BROWDOSKY JACKIEWICH  
M. C. PAZOS BECEIRO  
M. R. VALIENTE  
M. R. LOPEZ GARCIA

Egypte :

M. O. EL-SAHFEI  
M. F. EL-IBRASHI  
M. M. EL-BARADEI

Etats-Unis d'Amérique :

M. A. FISHER  
M. C. FLOWEREE  
M. A. AKALOVSKY  
M. R. HUGENGRUBER  
Mme B. MURRAY  
M. M.L. SANCHES  
M. L. YARMOLINSKY

Ethiopie :

M. T. TERREFE

France :

M. J. FRANCOIS-PONCET  
M. P-C. TAITTINGER  
M. F. DE LA GORCE  
M. Y. PAIGNIES  
M. J. RIGAUD

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

France (suite)

M. J. BLOT  
M. J.-L. GERGORIN  
M. F. BEAUCHATAUD  
M. M.S. HESSEL  
M. J. FEVRE  
M. L. DELAMARE  
M. BRESSOT

Hongrie :

M. M. DOMOKOS  
M. C. GYORFFY  
M. A. LAKATOS

Inde :Indonésie :

M. A. SANI  
M. A. KAMIL  
M. M. SIDIK  
M. I. DAMANIK

Iran :

M. M. FARTASH  
M. D. CHILATY  
M. D. AMERI

Italie :

M. N. DI BERNARDO  
M. F. FERRETTI  
M. M. MORENO  
M. C. FRATESCHI  
M. G. VALDEVIT

Japon :

M. M. OGISO  
M. T. NONOYAMA  
M. Y. KIKUCHI  
M. T. IWANAMI  
M. Y. NAKAMURA

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Kenya : M. K. MWAMZANDI  
M. C. GATERE MAINA  
M. G.H. MUNIU

Maroc : M. A. SKALLI  
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
Mlle A. CABRERA  
Mlle L.M. GARCIA

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. L. BAYART

Nigéria : M. O. ADENIJI  
M. K. AHMED  
M. T.O. OLUMOKO  
M. R.A. FATUNASE

Pakistan : M. J.K.A. MARKER  
M. I.A. AKHUND  
M. M. AKRIM

Pays-Bas : M. R. FEIN  
M. A.J. MEERBURG

Pérou : M. A. DE SOTO  
M. J. LAURICH MONTERO

Pologne : M. B. SUJKA  
M. S. KONIK  
M. M. KRUCZYK

République démocratique allemande : M. G. HERDER  
M. S. KAHN  
M. M. GRACZYNSKI

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Roumanie :

M. I. RADULESCU

M. C. ENE

M. G. TINCA

Royaume-Uni :

Lord GORONWY-ROBERTS

M. N.H. MARSHALL

M. C.L.G. MALLABY

M. C.K. CURWEN

M. P.M.W. FRANCIS

Sri-Lanka :

M. A.C.S. HAMEED

M. I.B. FONSEKA

Mlle M.L. NAGANATHAN

M. R.P.E. JAYASINGHE

M. A.C.A.M. NUHUMAN

Suède :

M. H. BLIX

Mme I. THORSSON

M. C. LIDGARD

M. J. PRÄWITZ

M. J. LUNDIN

Tchécoslovaquie :

M. M. RUZEK

M. V. TYLNER

M. J. JIRUSEK

Union des Républiques socialistes  
soviétiques :

M. V.L. ISSRAELYAN

M. Yu K. NAZARKIN

M. A.M. VAVILOV

M. E.D. ZAITSEV

M. V.A. VERTOGRADOV

M. Yu V. KOSTENKO

M. M.G. ANTIUKHIN

Venezuela :

M. R.C. CASTILLO

M. A.R. TAYLHARDAT

M. H. ARTEAGA

Mlle D. SZOKOLOCZI

Mme R. LISBOA DE NECER

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite).Yougoslavie :

M. M. PESIC  
M. M. VRHUNEC  
M. M. MIHLJLOVIC  
M. D. DJOKIC

Zaire :

M. B. BUKAYI  
M. M. ESUK

Directeur général de l'Office  
des Nations Unies à Genève :

M. L. COTTLEMAN

Sous-Secrétaire général  
pour le désarmement :

M. R. BJØRNERSTEDT

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je suis heureux de vous adresser les félicitations les plus sincères et les plus cordiales de ma délégation à l'occasion de votre nomination à la présidence de cette première session du Comité du désarmement, créé par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire consacré au désarmement.

La nomination dont vous avez été l'objet témoigne avant tout de la grande estime en laquelle vous tient la communauté internationale, tant pour vos compétences personnelles que pour la carrière fort remarquable que vous avez faite dans le cadre des réunions de l'Organisation des Nations Unies. Elle est aussi sans aucun doute un hommage à votre patrie, l'Algérie, qui a joué un rôle si brillant dans l'histoire des pays non alignés, et un témoignage de reconnaissance pour la contribution décisive que ces pays ont apportée à la convocation de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée, lorsque les chefs d'Etat et de gouvernement, à leur cinquième Conférence, qui s'est tenue à Colombo, l'accueillante capitale de Sri Lanka, ont adopté en août 1976 une déclaration allant dans ce sens.

Le Secrétaire aux relations extérieures du Mexique, M. Santiago Roel, qui n'a pas pu venir personnellement à cette session, retenu par certaines tâches que lui impose sa fonction et qu'il ne peut renvoyer à plus tard, n'a prié de transmettre néanmoins au Comité du désarmement le message suivant, dont je vous donne maintenant lecture à titre de préface à l'intervention de la délégation mexicaine :

"Faire en sorte que tous les hommes, dans toutes les parties du monde, aient une vie où la crainte et les privations n'aurent pas leur place a été l'un des objectifs fondamentaux de la Déclaration des Nations Unies adoptée le 1er janvier 1942.

La réalisation de cet objectif, pour lequel tant de pays ont lutté avec un courage remarquable au cours de la deuxième guerre mondiale, reste une tâche aussi pressante maintenant qu'elle l'était à l'époque. Malheureusement, cet objectif semble être encore plus éloigné de nos jours qu'il y a trente-sept ans. Les ressources économiques du monde, c'est vrai, se sont multipliées. Mais c'est au même rythme, sinon plus rapidement encore, qu'a augmenté son empressement à les gaspiller pour acquérir des arsenaux toujours plus meurtriers et que s'est creusé toujours plus profondément l'abîme qui sépare les pays riches des pays pauvres. Comme l'Assemblée générale des Nations Unies l'a bien dit, 'il y a un contraste affligeant et spectaculaire entre les centaines de milliards de dollars consacrés chaque année à la fabrication ou au perfectionnement des armes et le dénuement et la misère dans lesquels vivent les deux tiers de la population mondiale'.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Le Comité du désarmement, qui commence aujourd'hui ses travaux et dont la composition et l'organisation ont été décidées par l'Assemblée au cours de sa récente session extraordinaire consacrée au désarmement, se trouve devant une tâche immense, qu'il ne saurait éluder : non seulement contribuer à éliminer la menace que l'existence d'armes nucléaires et la poursuite de la course aux armements font peser sur la survie même de l'humanité, mais s'employer aussi à faire du désarmement un instrument efficace pour améliorer les conditions économiques et sociales dans les pays en développement, en commençant par la tâche qui consiste à assurer à leurs habitants une alimentation suffisante. Pour reprendre les termes utilisés par le Président du Mexique, José López Portillo, le Comité devra s'efforcer non seulement d'empêcher la guerre, mais aussi de gagner la paix.

Pour mener à bonne fin cette noble et difficile entreprise, le Comité du désarmement pourra toujours compter sur la contribution sans réserve du Gouvernement et du peuple mexicains."

Le Comité du désarmement ouvre ses débats sous des auspices que ma délégation n'hésitera pas à qualifier de favorables. Il me semble bien inutile de vouloir préciser s'il s'agit d'un nouvel organe ou bien d'un ancien qui aurait fait l'objet de profondes modifications. Qu'on se rappelle simplement une chose incontestable, que j'oserai même qualifier d'indiscutable : le fait que le Comité du désarmement est sur bien des points essentiels fondamentalement différent de son prédécesseur immédiat, la CCD ou Conférence du Comité du désarmement, ainsi que de son ancêtre, le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement.

Les principales caractéristiques du Comité, appelé à être "le forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement" dont disposera l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, se trouvent énoncées au paragraphe 120 du Document final qui a fait l'objet d'un consensus à la première réunion extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement. Je rappellerai seulement celles de ces caractéristiques qui prévoient que la présidence du Comité sera assurée à tour de rôle par tous ses membres sur une base mensuelle, qu'il appartiendra au Comité d'étudier et d'approuver son propre règlement intérieur, que les Etats qui ne sont pas membres du Comité pourront participer à ses travaux lorsque des sujets qui intéressent particulièrement ces Etats sont examinés dans le cadre du Comité, que ses séances seront ouvertes au public à moins qu'il n'en soit décidé autrement et, enfin et surtout, qu'il sera ouvert à la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

(M. Garcia Roblès, Mexique)

Nous avons accueilli avec une satisfaction particulière ces réformes de structure, car la délégation mexicaine lutte avec acharnement depuis près de dix ans - comme en témoignent les innombrables interventions et documents de travail figurant dans l'imposante documentation du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, de la Conférence du Comité du désarmement et de la Première Commission de l'Assemblée générale - pour améliorer les structures et les méthodes de l'organe multilatéral de négociation sur le désarmement et surtout pour obtenir que soit adopté un système de roulement général pour la présidence analogue à celui qui est désormais appliqué, que ce système soit conforme au principe de l'égalité souveraine des Etats et qu'il remplace ce que nous avons à plusieurs reprises appelé "le principe insolite" de la coprésidence permanente. Nous sommes convaincus que toutes ces réformes permettront à notre Comité du désarmement de mieux fonctionner.

Il convient d'ailleurs de rappeler qu'en vue d'équilibrer avec une sage prudence son activité de restructuration et de permettre de tirer parti au maximum de l'expérience et des connaissances accumulées au cours de plus de 30 années de négociations sur le désarmement à Genève, l'Assemblée a, lors de sa session extraordinaire, adopté la décision que son Président a énoncée en termes clairs à la séance de clôture de cette session, quand il a signalé qu'on était parvenu, au sujet de la composition du Comité, à la formule décrite au paragraphe 120, sous réserve toutefois que tous les membres de la CCD seraient automatiquement membres du Comité du désarmement dont les travaux commencent aujourd'hui.

Outre ces membres, avec lesquels nous avons travaillé pendant tant d'années, notre Comité comprend désormais neuf nouveaux membres - la France, l'Algérie, l'Australie, la Belgique, Cuba, l'Indonésie, le Kenya, Sri Lanka et le Venezuela; je saisis donc ici l'occasion d'exprimer à tous ces nouveaux membres la profonde satisfaction que nous ressentons à la pensée qu'ils viennent unir leurs efforts aux nôtres pour cette grande tâche du désarmement, qui est peut-être une de celles qui offre le plus de déconvenues, mais qui reste très certainement aussi une des plus nobles et des plus hautes auxquelles l'homme puisse se consacrer. De même, il serait bon ici, me semble-t-il, de former des vœux sincères pour que la Chine vienne sans trop tarder occuper la place qui légitimement est la sienne.

En dehors de cette nouvelle structure et des principes de base qui régissent l'organisation du Comité, il y a d'autres éléments qui auront aussi très certainement une influence favorable sur les négociations en matière de désarmement, par exemple le fait qu'à l'issue des cinq semaines de travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa dixième session - qu'a présidé avec maîtrise M. Lazar Mojsov, Vice Ministre des relations extérieures de la Yougoslavie - et qui elle-même était le couronnement de cinq sessions difficiles de son Comité préparatoire



(M. Garcia Roblès, Mexique)

présidé avec une compétence extraordinaire, il est juste de le rappeler aussi, par le distingué représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Carlos Ortiz de Rozas, qui a présidé aussi la Commission spéciale de l'Assemblée - on est parvenu à établir et à faire approuver par consensus le Document final. Ce document, qui est unique, afin d'éviter la dispersion, comme le Mexique a eu le privilège de le proposer dès le début - contient quatre sections (Introduction, Déclaration, Programme d'action et Mécanisme) contenant une série de principes, d'objectifs, de priorités, de mesures et de méthodes pour provoquer ou inciter tous les pays à s'employer à éliminer la menace d'une guerre nucléaire, à mettre fin à la course aux armements et à établir un programme global de désarmement qui comprenne toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace dans "un monde où règnent la paix et la sécurité internationales et où le nouvel ordre économique international s'affermir et se consolide".

Jamais auparavant l'Organisation des Nations Unies n'avait eu à approuver un document aussi complet, surtout par consensus - avec la participation de la France et de la Chine - dans lequel sont proclamés avec force certaines vérités et certains principes - dont il est impossible désormais de mettre en doute l'exactitude ou le caractère impératif, selon le cas; c'est ainsi qu'il est déclaré expressément dans ce document que l'accumulation des armes, surtout des armes nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblit; que les arsenaux nucléaires existants et la poursuite de la course aux armements font peser une menace sur la survie même de l'humanité; qu'il existe un lien étroit entre le désarmement et le développement et qu'il faut d'urgence utiliser les ressources libérées grâce à l'application de mesures de désarmement pour combler le fossé économique qui sépare les pays développés des pays en développement; que, conformément à la Charte, l'Organisation des Nations Unies est investie d'un rôle central et d'une responsabilité primordiale dans le domaine du désarmement, raison pour laquelle les Etats Membres devront la tenir dûment informée de toutes les mesures qu'ils n'auront pas prises sous ses auspices, que ces mesures soient unilatérales, bilatérales, régionales ou multilatérales.

Nous croyons qu'un autre facteur exercera aussi une influence bénéfique : le fait que l'on ait renforcé les mécanismes délibérants dans le domaine du désarmement en décidant que la Première Commission de l'Assemblée générale ne devrait s'occuper désormais que des questions de désarmement et des questions connexes liées à la sécurité internationale et qu'il y aurait une Commission du désarmement composée de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui se réunirait pour une période de quatre semaines entre les sessions de l'Assemblée.

(M. Garcia Roblès, Mexique)

Les décisions qui précèdent ne doivent pas néanmoins nous faire oublier quelle est la situation à laquelle nous devons actuellement faire face. Celle-ci a été décrite avec beaucoup de justesse en des termes que, puisqu'ils ont été approuvés par consensus après de longs et minutieux débats, je me sens obligé de citer textuellement en vous lisant le paragraphe 4 du Document final de l'Assemblée du désarmement, rédigé comme suit :

"La Décennie du désarmement, solennellement proclamée en 1969 par l'Organisation des Nations Unies, arrive à son terme. Malheureusement, les objectifs que l'Assemblée générale avait définis à cette occasion semblent aussi éloignés qu'alors, sinon davantage, car la course aux armements, loin de se ralentir, s'accélère et gagne toujours de vitesse les efforts faits pour y mettre un frein. Encore que certains accords limités aient été conclus, les mesures efficaces touchant la cessation prochaine de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire demeurent hors d'atteinte. Or la mise en oeuvre de telles mesures s'impose de toute urgence. Il n'y a pas eu non plus de progrès réels dans la voie qui pourrait mener à la conclusion d'un traité prévoyant un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Qui plus est, il n'a pas été possible de libérer la moindre part, aussi modeste fût-elle, des énormes ressources matérielles et humaines qui sont gaspillées pour la course aux armements, improductive et vertigineuse, et qui devraient être mises au service du développement économique et social, d'autant que cette course impose un lourd fardeau tant aux pays en développement qu'aux pays développés."

Telle est la situation déplorable dans laquelle le monde se trouve et à laquelle nous devons essayer par tous les moyens possibles de porter remède. Les mesures à mettre en oeuvre à cet effet appartiennent principalement à deux catégories.

La première comprend les mesures essentiellement de procédure destinées à assurer au Comité du désarmement le maximum d'efficacité. La responsabilité de ces mesures nous incombe entièrement car, ainsi qu'il est dit au paragraphe 113 du Document final de l'Assemblée, "les mécanismes internationaux devraient être utilisés plus efficacement et être en outre améliorés afin de faciliter l'exécution du Programme d'action et d'aider l'Organisation des Nations Unies à remplir le rôle qui lui incombe dans le domaine du désarmement".

(M. Garcia Roblès, Mexique)

Il nous faudra donc, au cours de la session du Comité qui s'ouvre aujourd'hui, faire le maximum d'efforts en vue d'élaborer et d'adopter un règlement et un programme ou calendrier appropriés pour la réalisation de ces objectifs. Sans vouloir pour le moment entrer dans les détails, je présenterai sur ces deux points quelques considérations d'ordre général.

En ce qui concerne le programme, nous estimons qu'il faudra modifier radicalement le système suivi à la CCD, de manière à prévoir chaque année, dans le cadre des rubriques générales que l'on jugera opportun de maintenir au programme en permanence, l'étude des mesures spécifiques auxquelles le Comité estimera devoir donner la priorité à la session considérée.

Nous pensons en outre qu'il faudra accorder la plus grande attention au fait que, comme il est dit au paragraphe 50 du Document final, la réalisation du désarmement nucléaire, qui occupe le premier rang dans l'ordre des priorités, nécessitera "la négociation urgente d'accords, à des stades appropriés et avec des mesures de vérification adéquates jugées satisfaisantes par les Etats concernés", afin d'arriver aux résultats spécifiés dans ledit document, l'aboutissement devant être "un programme global et graduel reposant sur un calendrier convenu, dans la mesure du possible, pour réduire de façon progressive et équilibrée les stocks d'armes nucléaires et leurs vecteurs, conduisant en fin de compte à leur élimination complète dans les plus courts délais possibles." De telles négociations supposent à notre avis qu'après un délai raisonnable les pourparlers qui, comme les négociations SALT, avaient lieu jusque-là en dehors de la CCD, se déroulent désormais au sein de l'organe multilatéral de négociation qu'est le Comité du désarmement. Si l'on craint que, le nombre de ses membres étant trop élevé, les négociations s'en trouvent ralenties, on pourrait envisager de recourir à un procédé semblable à celui que la Commission du désarmement a utilisé de 1954 à 1957, c'est-à-dire de créer un sous-comité qui comprenne uniquement les puissances nucléaires, étant entendu qu'il jouerait le rôle d'un organe subsidiaire du Comité et tiendrait celui-ci dûment informé de la marche des négociations.

Un aspect qu'il est impossible de passer sous silence lorsqu'on examine, même aussi sommairement que je suis en train de le faire, la question du désarmement nucléaire est la nécessité urgente de voir le Comité du désarmement saisi sans plus tarder d'un avant-projet de traité sur la cessation totale des essais d'armes nucléaires, objectif que l'Organisation des Nations Unies poursuit depuis plus d'un quart de siècle et au sujet duquel l'Assemblée générale a adopté des résolutions rédigées en termes pressants et catégoriques.

(M. Garcia Roblès, Mexique)

Nous sommes convaincus que les trois Etats dotés d'armes nucléaires qui s'occupent depuis assez longtemps déjà de cette question seront pleinement conscients de la grave responsabilité qui leur incombe à ce regard.

Sans préjudice de la priorité la plus élevée qui s'attache à la question des armes nucléaires, il faudrait aussi inscrire au programme du Comité les questions dont l'examen s'avérerait opportun à propos des autres types d'armes expressément énumérés au paragraphe 45 du Document final, à savoir les autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques et les armes classiques, auxquelles le Document ne consacre pas moins de six paragraphes contenant pour la première fois dans les annales de l'Organisation des Nations Unies, une série de décisions de fond bien équilibrées et dont l'importance en la matière est évidemment primordiale.

En ce qui touche le règlement, il nous paraît indispensable d'y énoncer des dispositions, adoptées bien entendu par consensus, qui soient de nature à empêcher que - comme cela est malheureusement arrivé si souvent à la CCD - le Comité du désarmement se voie paralysé chaque fois que les puissances dotées d'armes nucléaires ne parviendraient pas à s'entendre pour lui soumettre un projet commun en vue de l'élaboration d'un traité ou d'une convention sur des mesures de désarmement nucléaire. Nous sommes convaincus qu'il n'y a aucune raison de considérer comme indispensable, pour que les puissances nucléaires puissent transmettre à l'organe multilatéral de négociation un avant-projet de traité ou de convention qu'elles auraient négocié entre elles, que ce document soit totalement achevé. Au contraire, nous pensons qu'il y aurait des avantages non négligeables à ce que l'organe en question prenne connaissance de toutes les parties de l'avant-projet déjà prêtes, étant entendu que les parties manquantes lui seraient soumises au fur et à mesure qu'elles seraient terminées. Les puissances nucléaires auraient ainsi le bénéfice du point de vue des autres membres du Comité et, en particulier, des membres du Groupe des 21 qui, par leur impartialité, pourraient apporter l'élément de conciliation ou de compromis qui fait parfois défaut aux Etats dotés d'armes nucléaires, trop attachés aux intérêts des alliances militaires dont ils font partie.

A côté des mesures du genre de celles que je viens d'esquisser et que, selon notre façon de voir, il nous appartiendra à tous, en notre qualité de représentants des membres du Comité, d'essayer de mettre en application pendant la présente session - ainsi que je l'ai déjà dit - il ne faut pas oublier que "le facteur décisif pour la mise en oeuvre de mesures authentiques de désarmement est la 'volonté politique' des Etats" et que, pour citer à nouveau les termes du Document

(M. Garcia Roblès, Mexique)

final : "S'agissant d'atteindre les objectifs du désarmement nucléaire, tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux d'entre eux qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, ont une responsabilité spéciale à cet égard".

Il s'agit là de la seconde catégorie de mesures à laquelle j'ai fait allusion précédemment. C'est de cette volonté de démontrer par des actes que l'on entend s'acquitter des responsabilités, spéciales ou non, qui découlent des dispositions du Document final que dépendra le sort aussi bien des négociations que des délibérations multilatérales sur le désarmement.

Comme nous l'avons exprimé dans un projet soumis à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session et qui est devenu la résolution 33/71 F, que l'Assemblée a adoptée par consensus, ma délégation est convaincue que les dispositions du Document final de la session extraordinaire sur le désarmement forment un tout cohérent et articulé qui constitue une base solide pour la mise en route d'une stratégie internationale du désarmement qui permettra en même temps :

a) D'accomplir la tâche la plus critique et la plus urgente pour le moment : l'élimination de la menace d'une guerre mondiale, qui serait fatalement une guerre nucléaire;

b) D'orienter les négociations entre les Etats vers l'objectif final qui est le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, étant entendu que ces négociations devront être menées concurremment avec les négociations sur des mesures partielles de désarmement; et

c) De renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir le progrès économique et social de tous les peuples, facilitant ainsi l'instauration du nouvel ordre économique international.

Aussi nous paraît-il des plus pertinent que l'Assemblée générale ait proclamé, dans le Document final de sa session extraordinaire - auquel, soit dit en passant, nous nous sommes référé si souvent au cours de la présente intervention parce que nous estimons qu'il convient de lui attribuer une valeur semblable à celle qu'ont les constitutions dans le droit interne - que "le plus urgent est maintenant de traduire dans les faits" ses dispositions et de "progresser vers la conclusion d'accords internationaux efficaces et d'application obligatoire dans le domaine du désarmement".

(M. Garcia Roblès, Mexique)

Ma délégation, ainsi que je l'ai déjà indiqué à la séance plénière de clôture de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement, est convaincue que, pour tout observateur objectif qui - sans cesser d'être idéaliste - a une idée claire des réalités du monde dans lequel nous vivons et des contraintes qui en résultent, cette session extraordinaire doit être considérée comme un succès car elle a produit tout ce qu'on pouvait raisonnablement en attendre dans l'immédiat.

A long terme, cependant, les résultats de cette session et le jugement que l'histoire portera sur elle dépendront de ce que les peuples et les gouvernements qui les représentent auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'organes comme celui au sein duquel nous nous trouvons réunis feront pour éviter que les décisions prises à New York en juin 1978 l'aient été sur le papier seulement, comme cela s'est malheureusement produit si souvent dans d'autres cas semblables.

C'est pourquoi nous jugeons fort pertinent ce qu'a déclaré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, dans l'introduction de son dernier Rapport annuel sur l'activité de l'Organisation et qui rejoint pour l'essentiel les idées exprimées par le Président du Mexique qu'évoquait le Secrétaire aux relations extérieures de mon pays dans le message qu'il a adressé au Comité et dont j'ai déjà donné lecture. Le Secrétaire général a déclaré notamment, et cette citation conclura mon intervention :

"Mais il ne s'agit pas de se laisser aller à la satisfaction et de se contenter du succès obtenu à la session extraordinaire. Celle-ci ne représente pas la fin, fin mais plutôt le début d'une nouvelle phase des efforts de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Maintenant que nous avons une stratégie internationale du désarmement, il s'agit de la mettre à exécution avec toute notre énergie et tout notre zèle. Lorsque le moment viendra de tenir la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous devrions pouvoir fournir au monde la preuve que la course pour survivre a définitivement pris le pas sur la course aux armements."

M. FRANCOIS-PONCET (France) : En matière de désarmement, il faut se défier des mots. Ce qui compte, ce sont les idées et les actes. Notre réunion d'aujourd'hui est importante en ceci qu'elle est l'expression d'une idée, et peut-être le début d'un acte. C'est pourquoi la France tient à être présente.

Cette rencontre, dans les conditions où elle a lieu, apparaît au Gouvernement français comme chargée de signification.

(M. François-Poncet, France)

En premier lieu, me tournant vers vous, Monsieur le Président, je dirai que la France se félicite de voir l'Algérie, que vous représentez avec l'autorité et la compétence que chacun reconnaît, appelée à présider cette séance. La présence de votre pays dans cette enceinte et à cette place illustre un changement profond dans l'approche internationale du problème du désarmement, changement demandé par de nombreux pays qui comme la France, pensent que le désarmement ne saurait être l'affaire réservée de quelques puissances mais l'affaire de tous.

Le deuxième fait significatif est que cette réunion se tienne à Genève, capitale du désarmement et ville des Nations Unies. L'histoire de cette cité est inséparable de celle d'une longue lignée d'hommes de bonne volonté qui, depuis cinquante ans, oeuvrent pour la paix et le désarmement. Le bilan des efforts est, il est vrai, décevant, les objectifs généreux des pionniers et des visionnaires du désarmement doivent du moins continuer à inspirer notre démarche, même si les dures leçons de l'histoire récente nous enseignent le réalisme. Il est significatif aussi que cette réunion se place sous l'égide des Nations Unies. Elle est en effet la suite directe des décisions prises lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, lesquelles marquent un changement profond dans l'approche du problème.

Significative enfin, aux yeux de la France en tout cas, est la participation de mon pays à cette réunion, qui consacre son retour dans un débat essentiel dont il ne s'était écarté qu'à regret, en conservant l'espoir, aujourd'hui exaucé, de pouvoir, les conditions s'y prêtant, reprendre le rôle actif qui fut longtemps le sien.

\* \* \*

Jamais on n'a tant parlé de désarmement. Et jamais un tel arsenal n'a été entre les mains de l'homme. L'histoire du désarmement est celle d'une contradiction entre deux sentiments : une immense espérance devant la tâche à réaliser; une immense frustration devant la minceur des résultats obtenus. Comment, dans ces conditions, ne pas s'adonner à la résignation devant l'attitude des Etats qui, par des voies de plus en plus coûteuses et risquées, recherchent les moyens de

(M. François-Poncet, France)

leur sécurité ? Pourtant, et c'est la conviction de la France telle qu'elle a été exprimée au printemps dernier à la tribune des Nations Unies, il est possible de briser le cercle vicieux des discussions stériles qui aboutissent en fin de compte à multiplier les armes et la méfiance.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est la première fois qu'il m'est donné de m'exprimer publiquement, sur la scène internationale, au sujet de ce redoutable problème. Me permettez-vous d'exprimer un court instant l'émotion personnelle que je ressens ? Hommes politiques, diplomates, nous manions avec le sang-froid des spécialistes un langage terrible car il exprime une réalité également terrible. Derrière chacun des mots que nous emploierons dans ce débat, il y a la mort ou la vie, la guerre ou la paix. Le rapport des forces militaires, ce n'est pas seulement une équation mathématique, c'est une réalité qui pèse sur notre existence de chair et de sang. Et les mots de l'espoir sont aussi lourds à manier que ceux de la peur : car ils mettent également en cause l'avenir de l'espèce humaine. Il serait aussi dangereux pour l'avenir de la paix de décourager l'espérance que de conforter la résignation. Si la prudence s'impose à nos débats, ce n'est pas pour diminuer notre conviction, c'est pour mieux mesurer notre responsabilité à l'égard des peuples qui attendent beaucoup de nous.

C'est dans cet esprit que la France conçoit sa contribution au débat.

\* \* \*

Monsieur le Président, la France ne prétend pas proposer un plan complet de désarmement. Elle a, sur ce problème, défini une approche qu'elle croit originale, fondée sur un certain nombre de principes directeurs dont elle a ensuite déduit des propositions concrètes à débattre dans différentes instances : aux Nations Unies, ici même ou dans le cadre régional. Ce sont ces principes directeurs et ces propositions concrètes que je voudrais rappeler ici, avant d'aborder les problèmes de méthodes propres à ce Comité.



(M. François-Poncet, France)

Pour avoir quelque chance de progresser, il faut partir d'une conception réaliste. L'espérance qui nous anime resterait une espérance aveugle si elle n'avait pour guide la lucidité.

Faut-il rappeler à cet égard les principes fondamentaux qui gouvernent les rapports entre Etats et souligner que ces principes sont sans cesse dans la réalité quotidienne violés. Ici, un Etat souverain est envahi, là des territoires subissent une annexion de fait, ailleurs, des Etats recourent à la violence et non à l'arbitrage pour régler des litiges frontaliers; certaines subversions sont encouragées de l'extérieur. Utiliser la violence, recourir à l'intimidation sont des attitudes répandues.

Devant cette situation, il existe deux tentations : la première est de geler les équilibres internationaux à travers la permanence de blocs exprimant des hégémonies, la seconde voie est de croire possible, dans le monde tel qu'il est, un désarmement général et complet.

Ces deux voies, opposées quant à leur principe, paraissent également néfastes dans leurs conséquences.

Ce n'est pas en s'appropriant des zones d'influence et en instaurant l'alignement des petits et des moyens sur les plus grands que l'on éliminera les intentions belliqueuses.

Ce n'est pas davantage en prônant une renonciation universelle aux capacités nationales de défense et en laissant cet objectif irréaliste et invérifiable servir d'alibi à ceux qui espèrent tirer du statu quo de nombreux avantages que l'on pourra faire du désarmement une réalité.

Il n'y a qu'une démarche qui soit conforme à la fois à la rigueur du débat dont la vie et la mort sont l'enjeu, et au pragmatisme qu'impose une réalité mouvante et dangereuse : elle consiste à partir des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, d'où découle le droit des Etats et des peuples à la sécurité.

Ce droit à la sécurité comporte, selon la France, trois éléments :

1. Le strict respect des garanties internationales de sécurité, à commencer par celles de la Charte des Nations Unies.
2. Le droit pour chaque Etat d'organiser sa défense de telle manière qu'il puisse dissuader un éventuel agresseur.

(M. François-Poncet, France)

3. L'obligation pour chaque Etat de ne s'armer qu'en deçà d'un niveau perçu par les autres comme une menace.

De ce droit à la sécurité ainsi défini - et c'est un des éléments fondamentaux d'une exigence à laquelle sont sensibles tous les peuples de la terre : je veux dire l'affirmation de soi - résulte le premier objectif qu'il convient d'assigner à tout plan de désarmement : aboutir pour chacun au niveau minimum d'armement compatible avec sa sécurité.

Encore faut-il, pour espérer atteindre un tel objectif, que soient remplies, au niveau de l'action, quatre conditions essentielles.

D'abord,

1. L'universalité, ce qui veut dire que le désarmement est l'affaire de chacun et doit se réaliser avec le concours et sous le contrôle de tous. Avec le concours de tous, car le désarmement ne saurait ramener à l'idée que les puissants se font de la sécurité des faibles. Sous le contrôle de tous, car il n'est pas de progrès du désarmement sans amélioration de la confiance.

2. La diversité, ensuite, car à la géographie des menaces doit répondre une géographie de la sécurité tenant compte des différences régionales. A cet égard, une distinction fondamentale résulte de l'existence d'une vaste région du monde où la dissuasion nucléaire constitue une donnée majeure de l'équilibre existant. Et force est de constater que le phénomène nucléaire, dans la mesure où il a pu être maîtrisé par la logique d'une dissuasion stable et réciproque, a permis depuis plus de trente ans de conjurer dans cette zone le risque de guerre.

C'est pourquoi la France préconise que l'approche globale qui doit être la vôtre au sein de ce Comité soit complétée par une approche régionale du désarmement.

D'autre part,

3. la solidarité, car si pour les plus pauvres il n'est pas de droit à la sécurité sans droit au développement, ce n'est qu'en faisant cesser le scandale de la course aux armements que des moyens supplémentaires considérables pourront être consacrés à la réduction des inégalités entre les peuples.

Enfin,

4. le pragmatisme, car c'est en analysant les dangers tels qu'ils sont ressentis par les Etats qu'on peut espérer dégager des mesures efficaces et le consensus nécessaire à leur application. Il convient de déterminer les facteurs d'instabilité essentiels et de chercher, en les éliminant graduellement, à alléger l'intolérable fardeau des menaces. C'est dans cette

(M. François-Poncet, France)

dialectique de la sécurité et du désarmement que le monde dans son ensemble et chaque région en particulier parviendront à des conditions de vie moins angoissantes.

Certes, la France ne rejette pas l'objectif ultime d'un désarmement réel, général et contrôlé; cependant, elle le conçoit non comme une possibilité actuelle, mais comme le terme de la longue marche de l'humanité vers sa totale solidarité.

De cette conception d'ensemble, dont je viens de rappeler les principaux éléments, la France a tiré un certain nombre d'orientations et de propositions concrètes à caractère soit global, soit régional. Celles-ci, je veux le souligner, ne sont pas exhaustives; la France se réserve de les compléter comme elle est bien entendu disposée à examiner avec attention et objectivité celles des autres pays.

De ces propositions à caractère global, la France souhaite que, le moment venu, vous vous saisissiez, car vous êtes, Mesdames, Messieurs, la première expression de la conception nouvelle du désarmement.

En effet, en rappelant, il y a un an, que les Nations Unies constituent le cadre naturel des débats de la communauté internationale, le Gouvernement français demandait que soit substitué à la Conférence du Comité du désarmement un cadre de discussion qui, par sa composition et ses procédures, représenterait une véritable novation.

Il s'agissait d'un préalable à toute tentative sérieuse pour sortir de l'impasse où s'étaient enfoncées les négociations du désarmement. C'est ainsi que la dixième session extraordinaire, en décidant la réforme des mécanismes de négociation et de délibération, a établi les nouveaux principes qui ont présidé à la mise en place de votre Comité.

Celui-ci, fort de sa filiation avec les Nations Unies, reflète dans sa composition, la diversité du monde et en respecte les équilibres régionaux. L'abandon de la coprésidence et l'adoption de la règle du consensus sont bien la traduction du principe de l'égalité des Etats devant le droit à la sécurité.

En proposant également la création d'un Institut international de recherche sur le désarmement, la France a voulu que tous les Etats disposent d'un instrument objectif de réflexion et d'expertise.

(M. François-Poncet, France)

Il s'agirait d'un instrument de recherche indépendant, placé auprès des Nations Unies dont les travaux viendraient compléter, sur un plan plus prospectif et plus scientifique à la fois ceux fort utiles et appréciés qu'a déjà réalisés le Secrétariat général des Nations Unies.

Je me félicite de ce que la XXXIIIème session de l'Assemblée générale ait chargé le Secrétaire général des Nations Unies d'étudier les modalités de création d'un tel Institut.

Il n'est pas de désarmement sans contrôle, et au cours de vos travaux, vous devez sans cesse revenir à cette évidence. Or de nouvelles technologies, en particulier spatiales, offrent, vous le savez, des possibilités qui ne cessent de s'étendre. C'est pourquoi la France a proposé que soit créée, sous l'égide des Nations Unies, une agence internationale de satellites de contrôle.

La XXXIIIème session de l'Assemblée générale a montré son intérêt pour cette proposition en décidant sans opposition la mise en oeuvre d'une procédure d'examen en trois étapes : enquête du Secrétaire général auprès des Etats membres, réunion d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés, rapport du Secrétaire général à la XXXIVème session. Au cours de cette procédure à laquelle elle participera, la France complétera ses propositions et, par là même, s'efforcera de répondre aux interrogations qu'elles ont suscitées chez certains.

Pour bien marquer les liens existants entre désarmement et développement, que les travaux d'un groupe d'experts qualifiés mettent actuellement en évidence, mon pays a avancé le projet d'un fonds international du désarmement pour le développement. L'Assemblée générale a bien voulu confier à ce groupe la mise à l'étude de notre proposition. Il faut en effet que la communauté internationale dans sa diversité prenne, sans plus attendre, conscience de ce que le développement et la sécurité sont les deux fondements indissociables d'un nouvel ordre international.

Bien entendu, les travaux de votre Comité porteront sur les aspects globaux du désarmement, mais ne sauraient ignorer les efforts qui, sur le plan régional, concourent à la même recherche d'une plus grande sécurité.

Dans les régions non couvertes par la dissuasion nucléaire, il est de l'intérêt de tous de se préserver de la dissémination de l'arme atomique. Le Gouvernement français qui est particulièrement conscient de cette nécessité, entend contribuer à une politique constructive de non-prolifération, fondée sur la non-discrimination. Mais c'est bien entendu aux Etats concernés eux-mêmes qu'il appartient de renoncer

(M. François-Poncet, France)

à l'armement nucléaire, décision qui ne peut venir que d'une affirmation de leur propre volonté. Le Président Valéry Giscard d'Estaing a souligné à New-York le rôle que pourrait avoir dans cette perspective la création de zones non nucléarisées. L'affirmation conjointe par tous les pays d'une même région de leur intention de ne pas se doter de ce type d'armes, permettrait de consolider une situation qui ne peut être actuellement que fragile. La France est naturellement prête à tirer, en ce qui la concerne, les conséquences d'un tel geste et c'est ce qu'elle se dispose à faire pour le Traité de Tlatelolco.

Elle ne peut, d'autre part, que marquer son intérêt à l'égard d'initiatives prises librement par les Etats d'une région en vue d'améliorer leur confiance mutuelle ou d'aboutir à des accords de limitation portant sur le niveau des armements classiques.

Dans la vaste zone de l'hémisphère Nord couverte par la dissuasion nucléaire, le désarmement doit porter en priorité sur deux principaux facteurs d'instabilité : le caractère excessif des arsenaux stratégiques des superpuissances par rapport aux nécessités de leur dissuasion mutuelle; l'accumulation déséquilibrée d'armements conventionnels en Europe.

- Les deux plus grandes puissances nucléaires doivent donc rechercher de façon prioritaire et systématique à ramener leurs arsenaux à ce qui correspond aux exigences effectives de la dissuasion. Tant que l'existence de capacités nucléaires de destruction aussi surabondantes laissera subsister la possibilité d'une élimination quasi-totale de l'humanité, le désarmement restera une vue de l'esprit.

C'est pourquoi la France, tout en approuvant les deux plus grandes puissances lorsqu'elles progressent dans leurs négociations bilatérales sur la limitation des armements stratégiques, se doit de rappeler que l'objectif de cette entreprise difficile doit être la réduction substantielle de leurs arsenaux et le gel de leur compétition technologique, sans que soit compromise la sécurité des deux partenaires et de leurs alliés.

Il va de soi que le problème se pose d'une toute autre manière pour les puissances nucléaires moyennes, comme la France : la disproportion entre leurs forces limitées à la défense de leurs seuls intérêts vitaux et les arsenaux stratégiques des superpuissances est en effet évidente.

(M. François-Poncet, France)

- L'accumulation des armes conventionnelles conduit la France à proposer la réunion d'une conférence du désarmement en Europe.

L'Europe est une réalité géographique et historique, c'est aussi une région clairement délimitée sur le plan militaire, lieu de la plus formidable concentration d'armements conventionnels que le monde ait jamais connue. Cette accumulation, déjà préjudiciable à la détente, ne manquerait pas d'avoir sur celle-ci des graves effets si elle devait se poursuivre et s'accélérer.

C'est pourquoi nous avons convié tous les Etats qui ont des forces sur le continent à discuter ensemble, sur un pied d'égalité et en dehors de l'affrontement des blocs, des voies et moyens d'un véritable désarmement.

L'objet essentiel serait de mettre fin au surarmement conventionnel et aux déséquilibres qu'il comporte. Mais pour instaurer le climat de confiance, sans lequel les Etats n'accepteraient pas d'entrer dans un processus de réduction, la première phase de cette conférence devrait être consacrée à l'élaboration d'un ensemble de mesures visant à coordonner, d'une part à améliorer et à égaliser d'autre part la "transparence", c'est-à-dire la connaissance mutuelle des potentiels, des structures et des activités militaires. Elle devrait, d'autre part, limiter et contrôler les manoeuvres et les mouvements pouvant receler un risque d'attaque par surprise.

Une comparaison des doctrines d'emploi des forces et des stratégies des différents participants, permettant une meilleure compréhension réciproque, conduirait en outre à une réflexion sur ce que pourrait être un niveau optimum de sécurité pour les armées européennes, niveau qui, tout en conservant aux nations les moyens de la légitime défense individuelle et collective, ne leur donnerait pas ceux de mener une agression.

Il appartiendra à la CDE, au cours de la seconde phase de ses travaux, de trouver les critères objectifs acceptables par tous sur lesquels fonder cette recherche. Si toutes les armées d'Europe en venaient à se conformer, à la suite de réductions et de réaménagements progressifs à un type strictement défensif de structure militaire, une ère nouvelle de paix et de confiance s'ouvrirait pour l'Europe.

Faut-il pour cela, diront certains, créer une nouvelle enceinte de négociation, alors qu'existent déjà la CSCE et les MBFR ? Cela nous paraît indispensable. Les mesures de confiance que nous proposons diffèrent en effet de celles d'Helsinki par

(M. François-Poncet, France)

leur ampleur, par leur caractère obligatoire, par les vérifications auxquelles elles seraient soumises et par leur aire géographique d'application. Tant en outre liées à l'adoption ultérieure de dispositions spécifiques de réduction des matériels militaires, elles se situeraient tout à fait hors du cadre de l'acte final.

Quant aux MBFR, personne n'ignore nos objections à une négociation qui tend à la création, au centre de l'Europe, d'une zone où, de façon permanente, les pays seraient soumis à des obligations particulières, sous le contrôle de deux plus grandes puissances le système conduisant d'ailleurs davantage à déplacer les armements qu'à les réduire.

Mais notre intention, je tiens à l'affirmer ici, n'est évidemment pas d'interférer dans cette négociation et nous ne voyons pas de raison pour que les deux exercices ne puissent pas être conduits parallèlement.

On nous a aussi demandé pourquoi nous limitons l'objet de cette conférence au désarmement conventionnel.

C'est d'abord parce qu'il n'est pas approprié de placer sur le même plan et de mêler dans une même négociation des formes d'armements totalement différentes par leur nature, leur signification et leur emploi.

C'est ensuite parce que, la plus grande partie des armes nucléaires appartenant aux deux grandes puissances et participant à un équilibre général qui dépasse largement les limites de l'Europe, c'est à ces deux puissances qu'incombe la responsabilité du désarmement nucléaire.

Nous restons néanmoins conscients de la complémentarité des deux formes de désarmement, l'existence de la dissuasion nucléaire en Europe étant indissociable de la menace qu'y font peser les armes classiques. C'est dans la mesure où la CDE aboutira à des résultats satisfaisants que l'on pourra aller plus loin dans le désarmement général.

Vous êtes, donc, Mesdames, Messieurs, la première manifestation d'une conception nouvelle du désarmement.

Je suis sûr que vous mènerez vos travaux avec l'ouverture et la rigueur qu'imposent les exigences des prochaines décennies. Pour cela, votre Comité devra rester fidèle aux principes qui le fondent et faire qu'incarnant par lui-même une novation, ses travaux et ses méthodes traduisent le même renouvellement.

(M. François-Poncet, France)

Il faut se féliciter que toutes les puissances nucléaires aient été invitées à reprendre la place au Comité et que la voix de la grande Chine puisse quand elle le jugera souhaitable, s'y faire entendre.

Mais il reste que, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, de sa Première Commission et de la Commission du désarmement nouvellement instituée, l'entreprise du désarmement sera avant tout marquée par le principe de l'universalité. Comment, dans ces conditions, vous qui êtes l'organe principal de la négociation, pourriez-vous vous écarter de cette règle dont la recherche du consensus est l'expression la plus normale?

Si votre Comité s'éloignait du principe du droit universel à la sécurité pour revenir à des compromis essentiellement bipolaires, la France serait ramenée à ses réserves passées. Et s'il se limitait à des discussions abstraites, il ne répondrait pas à l'attente des peuples.

Ce que nous voulons, c'est un effort de désarmement qui soit sérieux, concret et efficace. Pour y parvenir, il est indispensable d'inscrire nos travaux dans une vision réaliste de la situation internationale. Celle des rapports Est-Ouest qui conditionnent l'équilibre stratégique. Celle des relations Nord-Sud marquées par l'aspiration à l'harmonie entre deux régions du monde séparées par l'inégalité de leur développement.

Il n'y aura pas de désarmement sans un approfondissement de la détente. Entre l'Est et l'Ouest, la confrontation fait progressivement place à la recherche d'un équilibre. Mais cet équilibre entre les blocs ne saurait être de façon durable et satisfaisante l'équilibre de la terreur et de la méfiance. Il nous faut franchir des étapes nouvelles et ambitieuses sur la voie ouverte à Helsinki. Il nous faut sortir d'une conception trop étroite et limitée de la détente. Il faut en un mot que l'Europe divisée et figée de la guerre froide s'ouvre devant les nations et devant les hommes. La France pour sa part croit que la chose est possible et estime avoir démontré que l'on pouvait y parvenir dans le respect de l'indépendance nationale et la fidélité aux Alliances.

Mais au même instant nous devons savoir que le progrès de la détente ne suffit pas à lui seul à créer les conditions d'un désarmement véritable. La transformation des relations Nord-Sud est également fondamentale pour le succès de notre entreprise. Car l'écart entre les pays développés et ceux qui aspirent à le devenir porte en



(M. François-Poncet, France)

lui le germe d'une frustration qui pourrait bien déboucher sur la remise en cause des équilibres qui auraient été aménagés égoïstement entre les riches de l'Est et les riches de l'Ouest. Voilà bien pourquoi la France s'est attachée à la mise en place d'un dialogue fécond et confiant entre le Nord et le Sud. Qu'il s'agisse du dialogue Est-Ouest ou du dialogue Nord-Sud, il s'agit de convaincre les hommes de leur solidarité, de les amener à découvrir l'unité profonde de leurs propres fins au-delà de leurs rivalités et même de leurs conflits armés.

C'est précisément ce à quoi peut contribuer cette instance nouvelle et prometteuse dont nous saluons la naissance : le Comité du désarmement des Nations Unies.

Le PRESIDENT (Algérie) : Je voudrais remercier M. Jean François-Poncet pour la contribution substantielle de la France et lui dire combien nous avons été sensibles à la qualité des propos qu'il a trouvés pour parler et de l'Algérie et de moi-même. Je passe la parole au troisième orateur inscrit sur ma liste, le Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, l'Honorable Hameed.

M. SHAHUL HAMEED (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitation au moment où vous prenez vos fonctions à cette première séance du Comité du désarmement. Nous considérons un honneur pour votre pays et pour vous personnellement que cette première séance soit présidée par le représentant de l'Algérie. Votre pays a beaucoup apporté à la cause de la médiation et de la paix aux Nations Unies, à l'Organisation de l'unité africaine, à la Ligue des Etats arabes et, ce n'est pas le moindre, au Mouvement des pays non alignés dont votre pays était un membre éminent avant même d'avoir accédé à l'indépendance.

Dans les derniers jours de l'année écoulée, la communauté internationale a pleuré avec le peuple algérien la disparition prématurée du Président Boumediène. Il a été un des architectes de votre libération et, sous sa direction et son impulsion, l'Algérie a fait une empreinte durable dans les conseils du monde. Je ne doute pas que vous conduirez nos délibérations dans l'esprit et avec la sagesse que votre pays a hérités de son grand dirigeant.

J'ai un autre devoir à accomplir : remercier ceux des membres du Comité qui ont appuyé notre candidature. Nous savons qu'un des critères adoptés pour qu'un Etat puisse être membre du Comité est que cet Etat ait une certaine importance sur le plan militaire. Or, c'est une condition que le Sri Lanka ne prétend guère remplir. Le fait de figurer parmi les huit nouveaux membres du Comité est, croyons-nous, la reconnaissance tacite que les Etats dont le poids militaire est négligeable peuvent

(M. Shahul Hameed, Sri Lanka)

apporter une contribution au désarmement. En l'occurrence, cette contribution découle de la politique et des positions que le Gouvernement de Sri Lanka a arrêtées sous la direction du président J.R. Jayewardene.

La réunion, aujourd'hui, du Comité du désarmement, fait suite à la session extraordinaire que l'Assemblée des Nations Unies a consacrée au désarmement en mai-juin 1978. Vous qui êtes aussi membre du Mouvement des pays non alignés, vous n'ignorez pas, Monsieur le Président, que cette session extraordinaire a été l'aboutissement d'un effort soutenu du Groupe des Etats non alignés qui, dès 1961, en réclamait l'organisation. L'objectif a été atteint en 1978, grâce à l'adoption de la résolution que la délégation de Sri Lanka, présidente du Mouvement des pays non alignés, a eu l'honneur de soumettre en leur nom à l'Assemblée générale, à sa trente et unième session.

Dans le Document final de la session extraordinaire, l'Assemblée générale a créé un mécanisme du désarmement constitué d'un organe délibérant, la Commission du désarmement, et d'un organe de négociation, le Comité du désarmement. La Commission a été conçue et modelée de manière à donner à tous les Etats la possibilité de jouer un rôle dans cette tâche vitale. Vu la conjoncture, c'était le maximum qu'on pouvait faire pour obtenir l'assentiment général et démocratiser les institutions du désarmement. Ceux d'entre nous qui ont participé à la session extraordinaire se rappelleront le long débat sur le rôle que les Nations Unies devraient jouer dans le domaine du désarmement. Si les pays non alignés ont insisté sur les Nations Unies, c'est parce qu'elles sont l'ensemble le plus représentatif. Et par l'intermédiaire de la Commission du désarmement, nous nous efforcerons de réaliser cette démocratisation et de donner un sens à la lettre et à l'esprit du Document final de la session extraordinaire.

Vous vous souviendrez aussi, Monsieur le Président, des négociations non moins ardues qui ont précédé la réforme de l'organe de négociation, le Comité du désarmement. Nous autres, pays non alignés, estimions que les négociations sur le désarmement avaient peu progressé, ou pas du tout, mais d'autres pensaient différemment et s'opposaient par conséquent à une réforme majeure de l'organe de négociation. Si nous sommes réunis aujourd'hui dans ce Comité, c'est à cause de ce qui a été convenu et accepté comme le compromis le plus réaliste, et non pas parce que, comme nous pourrions avec juste raison le prétendre, une écrasante majorité l'a voulu ainsi. Nous n'en considérons pas moins que le Comité est plus représentatif de cette écrasante majorité dont nous continuerons à soutenir les aspirations au désarmement.

(M. Shahul Hameed, Sri Lanka)

Je voudrais saisir cette occasion pour préciser les vues de mon Gouvernement sur la manière dont nous concevons notre rôle ici. Nouveaux venus au Comité, nous écouterons et nous apprendrons tout en participant. Si nous ne tenons pas pour rien les progrès déjà faits dans l'organe de négociation, nous voyons dans le Comité un recommencement significatif dont l'objectif est de donner à l'oeuvre de désarmement un élan nouveau et décisif. L'augmentation du nombre des membres, l'adoption du règlement intérieur, la désignation du secrétaire, la présidence tournante, l'adoption de l'ordre du jour, la clause relative à la participation des Etats non membres, tout cela est à nos yeux plus que des symboles, l'évidence tangible du rôle neuf du Comité et de ce que la communauté internationale attend de lui.

Je voudrais faire aussi une observation sur la prise des décisions par consensus, procédure qui, nous le savons, a joué un rôle capital dans la création du présent Comité. Dans la conjoncture présente, le consensus est le seul critère de décision possible. Dans notre effort pour l'obtenir il ne nous faudra pas perdre de vue le souci de sécurité et, je le dis sans vouloir le moins du monde dramatiser, l'existence même de la grande majorité des êtres humains. En décidant, dans l'élaboration du Document final, que les réunions plénières du Comité seraient ouvertes au public, on a voulu, nous en sommes convaincus, faire plus qu'un geste et donner à ce public, qui représente les citoyens ordinaires de nos pays, le rôle d'arbitre véritable des travaux du Comité.

En rappelant ainsi les opinions et les points de vue exposés lors de la session extraordinaire et à la Première Commission de l'Assemblée générale, mon intention n'était pas de faire perdre son temps au Comité. Mais il est difficile de ne pas évoquer brièvement quelques-unes de ces questions. Comme les représentants l'ont compris, j'avais à l'esprit, en parlant de la menace qui pèse sur l'existence même de la famille des hommes, la menace d'un conflit nucléaire. C'est donc le désarmement nucléaire qui est une impérieuse nécessité et nous lui avons donné la priorité absolue dans le Document final. Nous n'aurons pas la naïveté de croire que les résultats viendront instantanément. Pourtant, ce qui nous décourage, c'est l'effarante lenteur des négociations, même sur ce qu'on pourrait appeler les préludes lointains d'un désarmement nucléaire. Les accords SALT II que nous avons espérés en signe d'heureux augure de la session extraordinaire ne sont toujours pas conclus, bien que, nous dit-on, ils soient imminents. Le projet de traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires est toujours entre les mains des trois Etats disposant

(M. Shahul Hameed, Sri Lanka)

d'armes nucléaires et rien n'indique qu'il va être soumis au Comité. Nous croyons comprendre que celui-ci a été saisi, dans le passé, d'accords de ce genre dans l'espoir que ses membres n'auraient pas grand-chose à dire et que, par conséquent, les projets seraient acceptés promptement. Voilà une attitude que nous ne souhaitons pas voir gagner le nouveau Comité. Si en nous appelant à en devenir membres, on veut faire de nous des spectateurs en attente d'accords à entériner, alors notre participation ne serait plus qu'une farce.

Je voudrais ici faire en passant une observation. Nous reconnaissons volontiers que le désarmement, à plus forte raison le désarmement nucléaire, est une tâche infiniment complexe nécessitant des compétences techniques que mon pays ne prétend pas avoir. Mais, représentant d'une autorité politique élue, je suis tenu de demander si, même dans les Etats qui possèdent cette compétence technique, les questions ne sont pas présentées en termes non techniques cohérents à la classe politique qui doit, en fin de compte, prendre les décisions nécessaires et les expliquer au peuple. Les choses peuvent être présentées de la même manière au Comité, et j'irai jusqu'à penser que tous ses membres ont amplement la capacité d'analyser les questions et de participer de façon active et constructive, comme c'est leur rôle, aux travaux du Comité. Mon Gouvernement n'épargnera aucun effort dans ce sens.

J'ai déjà évoqué la démocratisation du processus de désarmement qui était un des objectifs de la session extraordinaire. J'y reviens seulement pour signaler les propositions dont l'Assemblée générale a été saisie alors par plusieurs Etats. Le Document final contient la liste de ces propositions, parmi lesquelles figure celle du Président de Sri Lanka, M. J.R. Jayewardene, concernant l'établissement d'une autorité mondiale du désarmement. Je ne vais pas ici développer cette proposition. Cela a été fait à la session extraordinaire. L'Assemblée générale a adopté par consensus une résolution que nous avions parrainée et qui tend à ce que soient transmises aux nouveaux organes de désarmement les propositions énumérées au paragraphe 125 du Document final. Des doutes ont été exprimés quant à la nécessité de faire étudier ces propositions, mais nous considérons que l'adoption de la résolution en question par consensus constitue au moins une justification de ce qui est déclaré dans le Document, à savoir que tous les Etats ont le devoir de s'associer aux efforts faits dans le domaine du désarmement et ont le droit de participer aux négociations sur le désarmement.

(M. Shahul Hameed, Sri Lanka)

Je n'aurais pas tout dit si je ne rappelais ce qui est à nos yeux un phénomène récurrent qui freine l'allure déjà lente de ces négociations, je veux parler de la tendance des principales alliances militaires à considérer que les transformations politiques internationales ont un effet direct sur leur sécurité. La réponse invariable ou, pourrait-on même dire, la réaction instinctive à ces transformations est le ralentissement, voire le blocage des négociations en cours. L'évocation de ce genre de lien est de plus en plus fréquente. Bien souvent, il s'ensuit non seulement l'interruption ou le blocage des négociations, mais un appel à de nouvelles augmentations des dépenses militaires. Enumérer les théories, les remèdes et les "ismes" bien connus qui sont à l'origine de tout cela équivaldrait à raconter l'histoire, tant ancienne que moderne; ce n'est pas le lieu. Il suffit d'évoquer seulement les événements des 30 dernières années pour montrer à l'évidence que les armements n'ont assuré ni sécurité durable ni alliés durables. Nous avons été, au cours des derniers temps, les témoins d'événements qui n'étaient pas seulement improbables mais qu'on aurait sommairement jugés impossibles il y a dix ou vingt ans. Je dis cela non pour juger les événements eux-mêmes mais pour souligner la futilité d'une sécurité fondée sur une accumulation d'armements. L'astuce du "lien" peut donner un répit, elle ne fait que différer le choix essentiel, qui est entre une nouvelle accélération de la course aux armements et ce qu'il faut tenter aujourd'hui de réaliser : y mettre un terme et renverser la vapeur.

Le tableau n'est pourtant pas entièrement noir. Dans les grandes alliances, nous percevons des signes qu'on accepte l'idée que les armements seuls ne sont pas une garantie de sécurité. Si cette tendance se précise, peut-être aurons-nous encore la chance de voir abandonner ce qui a été pour certains un article de la foi : la dissuasion nucléaire a été assurément l'instrument du maintien de la paix. Peut-être en effet l'a-t-elle été dans une région où l'on nous dit que les tensions sont les plus fortes et où par conséquent un conflit grave entraînerait un grand désastre pour le monde. On nous a répété pendant des années que la paix est indivisible, mais quand nous voyons se succéder chez nous, en Asie et en Afrique, des conflits armés plus ou moins graves, nous finissons par nous demander si ce n'est pas ailleurs qu'on paie le prix de la paix en Europe et en Occident.

Certains verront peut-être dans ces dernières remarques une simplification trop facile. Mais je ne pensais pas seulement aux affrontements par les armes. Le prix le plus lourd et le plus néfaste de la course aux armements, c'est l'inflation

(M. Shahul Hameed, Sri Lanka)

qui ravage nos économies et qui, comme une épidémie, ne connaît pas de frontière. Même dans les régions où règne la paix, même précaire, il faut payer ce prix et nous autres, dans le tiers monde, avons beaucoup moins de moyens d'en supporter la charge. Peut-être ai-je dévié des objectifs du Comité en évoquant cette question, mais elle ne leur est pas étrangère. J'ai déjà dit que la désignation de Sri Lanka comme membre du Comité était une reconnaissance tacite de la contribution que des Etats militairement peu importants peuvent apporter à la cause du désarmement. Ce n'est pas la seule : nous pouvons apporter notre contribution aussi comme un de ces pays qu'on appelle tantôt en développement, tantôt les moins développés et les plus gravement touchés, et nous ne sommes le seul à cet égard au Comité.

J'ai voulu, dans mes observations, esquisser la manière dont nous concevons quelques-uns des problèmes importants dont le Comité est saisi. Réunis ici, dans cette Salle des Conseils, il nous est difficile de méconnaître les longs efforts de ceux qui ont peiné avant nous, entre ces mêmes murs, pour amener le désarmement que nous voulons aussi. L'expérience qu'ils nous lèguent nous fait prendre davantage conscience que notre oeuvre n'est que la continuation d'une longue recherche du climat de confiance et de coopération nécessaire pour progresser réellement vers la limitation des armements sans risque pour la sécurité de chaque Etat. Nous savons qu'il faudra nous satisfaire de succès limités et accepter aussi les déceptions. Nous n'avons pourtant d'autre choix que de persister. Je conclurai en vous donnant l'assurance, Monsieur le Président, que ma délégation apportera sa coopération la plus entière aux travaux du Comité.

M. PEACOCK (Australie) (traduit de l'anglais) : La limitation des armements et le désarmement sont aujourd'hui les problèmes les plus graves auxquels le monde doit faire face. Les résoudre est une nécessité impérative. Nous partageons, je le sais, la conviction que des solutions sont possibles, et c'est la raison pour laquelle le Comité du désarmement se réunit aujourd'hui pour la première fois. Je n'ai pas besoin de vous rappeler le peu de progrès faits jusqu'à présent vers des mesures efficaces de limitation des armements et de désarmement. Pourtant, la session extraordinaire a marqué un tournant, car les gouvernements y ont manifesté la volonté de s'attaquer directement au problème de l'accroissement des armements classiques et nucléaires. Nous devons maintenir cet élan.

(M. Peacock, Australie)

La solution du problème de la course aux armements passe par deux éléments essentiels : la suppression des causes de peur et le renforcement de la stabilité internationale. L'un et l'autre conduisent inévitablement à développer la confiance internationale. Or aucun pays ne peut à lui seul et indépendamment prendre des mesures pour engendrer la confiance. Pas plus que d'autres puissances moyennes, l'Australie n'a les moyens de trancher les questions liées à la guerre et à la paix dans le monde. En revanche, une action collective peut faire beaucoup pour favoriser l'instauration d'un climat international plus propice à la limitation des armements et au désarmement. C'est dans le cadre des négociations multilatérales sur les mesures de limitation des armements et de désarmement que chaque pays, mettant en jeu ses particularités, peut faire un apport original. Nous serions très heureux de voir participer à nos travaux la République populaire de Chine, qui, en tant qu'Etat doté d'armes nucléaires, peut jouer un rôle particulièrement utile.

L'Australie se félicite de la possibilité qui lui est donnée de participer aux travaux du Comité et de collaborer ainsi plus étroitement à l'élaboration des mesures pratiques nécessaires pour limiter l'accroissement des armements, nucléaires et classiques.

L'élaboration des mesures pratiques visant à prévenir un conflit nucléaire doit avoir un rang de priorité élevé au Comité. Nul n'ignore que les gouvernements australiens successifs se sont élevés vivement contre l'accélération de la course aux armements nucléaires et la prolifération des armes nucléaires. Nous nous sommes engagés à poursuivre la négociation de mesures destinées à limiter la production, l'éparpillement et l'emploi de ces armes. Les problèmes que cela pose sont complexes et difficiles, et nous reconnaissons qu'il n'y a pas de solution aisée ni rapide. En particulier, la réduction des arsenaux nucléaires doit assurer un équilibre stratégique et, de ce fait, le maintien de la confiance internationale.

Mais il ne faut pas oublier non plus que les progrès accomplis dans la limitation des armements nucléaires doivent toujours correspondre à des progrès similaires dans la limitations des armements classiques. Or, vu le volume actuel des armements classiques, les armements nucléaires demeurent un élément indispensable au maintien de l'équilibre stratégique et, par conséquent, de la structure de la sécurité internationale.

(M. Peacock, Australie)

L'Australie estime que pour faire de nouveaux progrès dans la limitation des armements nucléaires, il faut d'abord créer un climat international propre à supprimer les raisons qu'on pourrait avoir de posséder des armes nucléaires, à dissuader d'en acquérir et à offrir aux Etats qui n'en sont pas dotés une garantie contre une attaque nucléaire. Nos efforts doivent porter sur les points suivants :

- limiter sensiblement puis réduire les arsenaux nucléaires existants;
- mettre fin complètement aux essais d'armes nucléaires dans tous les milieux naturels;
- empêcher les pays qui ne possèdent pas encore d'armes nucléaires d'en acquérir;
- prendre des mesures pour empêcher que l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ne contribue à la prolifération des armes nucléaires;
- mettre fin à la production de matières fissiles aux fins de la production d'armes nucléaires;
- fournir aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties de sécurité satisfaisantes;
- prendre des mesures propres à engendrer la confiance, qui limiteront le risque d'une guerre nucléaire du fait d'une erreur de calcul ou d'un manque de communication.

Des progrès ont déjà été faits dans quelques-uns de ces domaines. Mais à moins de continuer le travail de limitation des armements nucléaires sur un vaste front englobant les aspects à la fois quantitatifs et qualitatifs du problème, on risque de voir les progrès dans un domaine freinés par le manque d'élan dans un autre.

Parmi les tâches du Comité, il en est une capitale, l'élaboration d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux naturels, qui doit retenir son attention au plus tôt. En décembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a exprimé le voeu sincère que les puissances qui sont en train de négocier présenteraient au Comité un accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires au moment où il commencerait ses travaux. Il est regrettable qu'il n'ait pas pu en être ainsi. Les puissances en question doivent être priées instamment de faire le maximum pour que le texte d'un tel accord soit présenté au Comité à sa première session.



(M. Peacock, Australie)

L'Australie est d'avis que le Comité pourrait, avant même que cet accord lui soit présenté, commencer par s'occuper des aspects techniques et opérationnels du fonctionnement d'un réseau international de détection sismique, dont l'étude a été entreprise par l'organe qui l'a précédé. Il faudrait sans tarder mettre à l'épreuve tout le réseau envisagé. C'est indispensable si l'on veut qu'il existe une possibilité qu'un système international de contrôle soit en service au moment où le Comité aura achevé la rédaction d'un traité multilatéral d'interdiction complète des essais nucléaires.

Un tel traité largement accepté sera une étape importante vers la limitation des armements et le désarmement. Il fera obstacle tant à la propagation des armes nucléaires qu'à l'expansion des arsenaux nucléaires existants. Il contribuera à accroître la confiance entre les Etats de toutes les régions du monde. Enfin, il donnera l'occasion de compléter les modalités de contrôle international du genre de celles qui figurent dans le Traité sur la non-prolifération nucléaire.

Regardant au-delà du Traité d'interdiction complète des essais, le Comité pourrait avec profit, dans le cadre des efforts accomplis en vue de renforcer encore les restrictions à la prolifération verticale et à la prolifération horizontale des armes nucléaires, fixer son attention sur la proposition d'accord visant à mettre fin à la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires. En empêchant la mise au point d'armes nucléaires, qui n'auraient pas été essayées, ce genre d'accord constituerait un nouvel obstacle à la dissémination des armes nucléaires vers d'autres pays. Il limiterait également la quantité de matières fissiles dont disposeraient pour produire des armes les Etats pourvus d'armes nucléaires et il constituerait donc une mesure efficace pour ralentir la course aux armements nucléaires.

L'Australie ne sous-estime pas les difficultés que présentent l'application et le contrôle d'un accord international de ce genre. Nous reconnaissons qu'il supposerait l'élaboration d'un bon système de garanties complètes accepté par les Etats dotés d'armes nucléaires et par ceux qui en sont dépourvus. Les activités de l'Australie dans le domaine des garanties sont notoires. Point n'est besoin de les exposer ici en détail, mais il y a lieu de dire qu'un système de garanties qui serait rigoureux, complet et d'application universelle conférerait encore plus d'efficacité au régime de non-prolifération. Nous estimons qu'un accord mettant fin à la production de matières fissiles destinées à la production d'armes nucléaires serait un acquis important.

(M. Peacock, Australie)

J'en viens maintenant à la question des mesures visant à limiter la croissance des arsenaux classiques. L'importance des dépenses actuellement consacrées aux armes classiques est un symptôme des tensions sous-jacentes et du manque de confiance qui persistent entre les Etats. C'est aux armes classiques que sont imputables les souffrances et les destructions subies en bien des parties du monde depuis la deuxième guerre mondiale. Ce sont aussi les armes classiques qui à l'heure actuelle absorbent une si grande proportion des budgets nationaux. Si l'on pouvait réduire considérablement les dépenses militaires en assurant aux pays la même sécurité, après abaissement du niveau des armements, on contribuerait beaucoup à réduire les tensions internationales et à libérer, sur le plan national et international, des ressources nécessaires au développement économique et social.

Mais réglementer les armements classiques et les budgets militaires soulève une multitude de problèmes qui, tels que les pays les appréhendent, affectent directement leurs intérêts légitimes en matière de sécurité. Ce genre de réglementation devrait nécessairement faire intervenir la négociation d'accords en vue de restreindre la production, le transfert, l'acquisition et l'utilisation des armes classiques. Ce domaine est d'une grande complexité et concerne tous les Etats. Notre Comité n'en a pas moins le devoir de porter un regard nouveau sur la limitation des armes classiques et de rechercher des conceptions qui soient pratiques, réalisables et contribuent à assurer la sécurité avec un niveau réduit d'armement.

La limitation des armes chimiques est un aspect de la limitation des armes classiques où les mesures pratiques peuvent être prises immédiatement. Pendant plusieurs années, le Comité qui a précédé le nôtre a étudié la question d'une convention sur la guerre chimique. En plus du traité d'interdiction complète des essais, c'est pour le Comité une tâche immédiate. Le problème est complexe, et absorbera une partie considérable du temps dont dispose le Comité. Toutefois, toutes les nations représentées ici qui sont parties à la Convention de 1972 sur les armes biologiques se sont engagées dans son article IX à parvenir, à une date rapprochée, à un accord sur des mesures efficaces en vue d'une interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et en vue de la destruction des stocks actuels. La Convention sur les armes biologiques nous prescrit aussi de négocier des mesures appropriées concernant l'équipement et les vecteurs spécialement destinés à la fabrication ou à l'emploi d'agents chimiques à des fins d'armement. L'Australie considère cela comme une question urgente. Les armes chimiques constituent la principale

(H. Peacock, Australie)

catégorie d'armes de destruction massive qui ne fasse pas encore l'objet d'un régime de limitation. Une convention sur les armes chimiques serait le prolongement logique de la Convention sur les armes biologiques et du Protocole de Genève de 1925.

Toute convention sur les armes chimiques doit être générale par son cadre et viser certains agents chimiques particuliers. Son application devrait être progressive, mais nous estimons qu'il serait bon de préciser les délais dans la Convention. Ce genre d'instrument n'aura toutefois que la valeur que lui conféreront les procédures de contrôle qui y seront prévues. Il est essentiel, je crois, que ces procédures impliquent un échange de renseignements sur les stocks d'armes chimiques et sur la fabrication des substances, des consultations et surtout des inspections sur place, pour qu'on puisse s'assurer non seulement que les stocks ont été détruits, mais encore que les produits chimiques interdits ne sont pas fabriqués par des établissements produisant des substances chimiques similaires.

En ce domaine, le Comité qui a précédé le nôtre a beaucoup fait. Toutefois, pour tout nouveau progrès important, il faut attendre l'initiative commune promise en 1976 par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Il serait utile que ces pays concluent leurs négociations le plus tôt possible, afin que notre Comité puisse avoir cette année le texte d'une convention sur les armes chimiques, afin de procéder aux négociations.

Notre Comité du désarmement assume aujourd'hui le rôle d'organe principal de négociations multilatérales sur les problèmes de désarmement et de limitation des armements. Les négociations bilatérales ou régionales sur les questions de désarmement peuvent encore jouer un rôle important et dans certains cas essentiels. Mais notre Comité, dont la composition est plus représentative que celle de son prédécesseur, devrait jouer un rôle central dans la réalisation des objectifs du contrôle des armements et du désarmement fixés dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, et dans la progression vers le but ultime que constitue le désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Il faudrait que le Comité adopte un programme de travail rigoureux. Tout en profitant de l'expérience de son prédécesseur, il pourrait regarder plus loin que l'ordre du jour - établi mais encore incomplet - consacré à la limitation des armements, et chercher d'autres initiatives et solutions.

Nous devons saisir toutes les occasions d'endiguer, et si possible d'inverser, la progression régulière des stocks d'armes toujours plus meurtrières, classiques ou nucléaires et des dépenses qu'ils nécessitent. Les paroles d'Albert Einstein restent vraies : "Nous devons inlassablement poursuivre nos efforts pour que les peuples du monde, et en

(M. Peacock, Australie)

particulier leurs gouvernements, prennent conscience du désastre sans précédent qu'ils appelleront inmanquablement sur eux s'ils ne changent pas fondamentalement d'attitude les uns envers les autres et s'ils ne modifient pas leur conception de l'avenir. La libération de la puissance de l'atome a tout changé, à l'exception de notre manière de penser."

li. BLIX (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai participé en 1962 aux premiers travaux du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. La conception du désarmement était alors plus hardie qu'aujourd'hui. Le désarmement général et complet, qui continue d'être le but final, était l'objectif immédiat des négociations. Les autres tâches plus précises étaient regroupées sous le titre "Mesures collatérales".

Pourtant, il n'a pas fallu longtemps pour que les énormes difficultés soulevées par la question du désarmement général et complet conduisent le Comité des dix-huit puissances à concentrer ses travaux dans des domaines précis. Les mesures "collatérales" sont alors devenues le principal objet des négociations. A notre grand regret, il s'est révélé extrêmement difficile de réaliser nos desseins pourtant infiniment moins ambitieux. Quelques résultats ont été enregistrés, mais il est triste de constater que divers points dont nous étions saisis en 1962 figurent encore à notre ordre du jour et attendent une solution. Tel est en particulier le cas de l'interdiction complète des essais. Il serait en vérité décourageant que cette question ne trouve pas de solution avant la fin de l'année.

Point n'est besoin de m'étendre sur les graves conséquences de ces échecs, sur les risques militaires et politiques directs liés à l'amoncellement des stocks d'armes, sur le gâchis effarant de ressources limitées tellement nécessaires pour satisfaire les besoins des hommes. Pourtant, j'aimerais m'attarder un instant sur les raisons de ces échecs. D'abord, je ne pense pas qu'il faille les rechercher dans un manque de volonté d'aboutir. Je ne pense pas davantage que les complexes militaires industriels constituent un obstacle décisif, bien que les groupes d'intérêt interviennent sans aucun doute. A mon avis, le facteur de beaucoup le plus important est le manque de confiance entre les blocs et les Etats. Il n'existe à cela, je le crains fort, que des remèdes à long terme. Le renforcement de la détente ne procède pas uniquement de déclarations. La confiance découle de la conduite rationnelle des Etats, notamment des grandes puissances militaires. Du respect des accords, des engagements et des normes internationales. D'une action responsable dans tous les domaines de frictions. D'une retenue unilatérale pour éviter des réactions de l'acceptation de passer aux négociations.

(M. Blix, Suède)

A long terme, l'amélioration du comportement général engendrerait un climat de confiance. Ce climat permettrait de réaliser beaucoup de choses impossibles à obtenir dans une atmosphère de méfiance.

Cependant, nous ne pouvons pas nous contenter d'espoirs pour l'avenir. Nous devons rechercher le désarmement, même dans le climat tel qu'il est aujourd'hui. Et nous savons que si la confiance peut faciliter le désarmement, les mesures de désarmement peuvent aussi encourager à la confiance.

Il est naturel que nous portions nos regards sur les diverses instances qui servent de cadre aux négociations sur le désarmement. Il est frappant que les différentes parties d'un seul et même processus, le processus du désarmement, soient examinées dans différents organes, selon différentes méthodes, et suivant des calendriers différents. Une conséquence sérieuse est que tous les aspects ne sont pas traités. Il est particulièrement grave que la course qualitative aux armements reste en grande partie hors du champ de certaines négociations.

Le Gouvernement suédois tient aujourd'hui à adresser au Comité ses vœux de succès. Nous saluons la présence des nouveaux membres. Avec leur assistance, nous devons nous efforcer d'assurer la crédibilité de cet organe en tant qu'instrument de négociation.

A sa session extraordinaire consacrée au désarmement et à sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a prié le Comité du désarmement de négocier un certain nombre de mesures précises de désarmement. J'aimerais souligner qu'en outre le Comité du désarmement doit en principe être autorisé, voire astreint, à examiner le problème du désarmement de façon globale. En effet, comme je l'ai rappelé au début de mon intervention, le premier objectif des négociations était le désarmement général et complet. C'est pourquoi, à notre point de vue, le Comité du désarmement doit toujours en principe pouvoir entreprendre ou reprendre les négociations dans les domaines où la CCD s'était engagée ou dans tout autre domaine lorsque cela apparaît justifié pour des raisons admises par tous. Mon gouvernement espère que la règle du consensus sera appliquée pour recourir à cette procédure chaque fois que cela permettra d'espérer des résultats concrets.

J'aimerais m'attarder un moment sur certaines observations concernant ce nouvel organe. La session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'an dernier a marqué le début d'une nouvelle phase dans l'effort des Nations Unies en matière de désarmement. Un certain nombre de pays ont commencé à participer plus activement

(M. Blix, Suède)

à l'effort de désarmement et un plan d'action plus étendu a été mis au point par voie de consensus à la session. Un point important des délibérations au cours desquelles des résultats positifs ont été obtenus, était celui du nouvel organe de négociation constituant le principal instrument chargé d'appliquer le plan d'action. Les négociations multilatérales prennent donc un nouveau départ avec une composition élargie et de nouvelles règles de procédure qui, nous l'espérons, en feront un outil plus efficace pour mener l'effort de désarmement.

Cette modification organique confirme également la responsabilité qui nous incombe à tous de contribuer à obtenir des résultats substantiels. Certes, les risques auxquels la course aux armements expose tant de pays leur donnent le droit et le devoir d'exprimer leurs préoccupations, quelle que soit leur puissance militaire. L'interdépendance croissante des nations et des régions restreint la marge dans laquelle les Etats peuvent agir sans affecter d'autres pays. Cela est dangereusement vrai avec la course aux armements où tout calcul erroné pourrait mettre à feu tout autre chose que des barils de poudre.

L'interdépendance mondiale qui nous fait craindre les étincelles, d'où qu'elles viennent, et nous fait tous porter un intérêt légitime aux discussions sur le désarmement, a quelque peu réduit la prépondérance accordée aux relations est-ouest. La perspective s'est élargie. Une nouvelle dimension est apparue, à savoir le rapport entre le désarmement et le développement, qui sera étudié ainsi que l'a décidé la Session extraordinaire. De fait, le Groupe d'experts gouvernementaux se préoccupe actuellement de cette question dans une autre salle de ce Palais. L'espoir du Gouvernement suédois est que nos travaux aboutissent à des recommandations concrètes dont bénéficieront les pays en développement, comme l'envisagent la proposition nordique et la décision de l'Assemblée générale.

L'intérêt légitime que tous les Etats portent au désarmement n'ôte rien à la responsabilité spéciale qui incombe aux grandes puissances militaires. L'Assemblée générale à sa session extraordinaire consacrée au désarmement leur a reconnu cette responsabilité sans équivoque. En réalité ce sont eux qui ont le plus à désarmer. Aujourd'hui les dépenses militaires des deux alliances militaires représentent environ 70 % de la totalité des dépenses annuelles consacrées à cette fin. La seule part des Etats-Unis et de l'Union soviétique est de 60 %. Diverses estimations internationales montrent que dans le cas des Etats-Unis 6 % du produit national brut sont consacrés aux dépenses militaires et 0,22 % à l'aide à l'étranger.

(M. Blix, Suède)

Dans le cas de l'Union soviétique, 11 à 13 % du PNB iraient aux dépenses militaires tandis que le pourcentage du PNB consacré à l'aide étrangère serait encore bien plus faible que celui des Etats-Unis. En même temps, la part des pays en développement dans les dépenses militaires mondiales est passée de 6 à environ 14 % en 10 ans.

Monsieur le Président, le Comité du désarmement entame ses travaux dans une situation complexe d'accroissement de la puissance militaire. Parmi les problèmes les plus inquiétants sont ceux de l'accroissement des armes qualitatives. Cette situation change progressivement les perspectives et le caractère des travaux de désarmement. Les nouvelles armes, plus difficiles à détecter réduisent les possibilités de vérification et risquent de rétrécir la marge de confiance dans les accords sur le désarmement. La mise au point de nouveaux modèles et de nouveaux types d'armes nucléaires et de dispositifs de lancement, ainsi que leur déploiement dans des régions critiques est extrêmement inquiétante. D'autres problèmes concernent plus spécifiquement le perfectionnement constant des armements classiques des deux blocs militaires. De plus, le risque d'une extension de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique semble important, en dépit du fait que l'objectif clairement précisé du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique est d'assurer que l'espace extra-atmosphérique demeure un domaine pour le progrès pacifique. La course aux armements dans les océans prend elle aussi des dimensions nouvelles et génératrices de tensions. Les problèmes s'amoncellent. Que fait-on ?

La communauté internationale suit depuis très longtemps les efforts déployés par les grands blocs et les grandes puissances militaires en vue de parvenir à un accord sur le plan bilatéral et à l'échelle régionale sur la réduction de leurs moyens nucléaires et classiques respectifs. On peut citer parmi les principaux exemples les négociations SALT, les entretiens de Vienne et les discussions entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sur la question des ventes d'armes classiques. Les efforts déployés dans ce cadre, qui jusqu'ici n'ont guère donné de résultats, portent surtout sur les aspects quantitatifs du problème. Toutefois, les aspects qualitatifs relatifs aux nouvelles techniques d'armement sont souvent déterminants pour ce qui est du résultat final.

Le désarmement nucléaire vient en tête des priorités sur le plan international. Les négociations SALT jouent un rôle clé dans les efforts de détente. Même si un traité SALT II ne prévoit pas de réductions sensibles des arsenaux ni de restrictions appréciables sur le plan qualitatif, nous sommes certains qu'il sera d'une grande importance. Il est essentiel en effet que le processus de négociation sur les arsenaux stratégiques se poursuive, tant pour susciter la confiance que pour aboutir à

(M. Blix, Suède)

des résultats plus décisifs. C'est pourquoi mon Gouvernement souligne que le traité SALT II doit être suivi rapidement d'un important accord SALT III. Les progrès dans ce domaine sont en eux-mêmes indispensables. En outre, ils influent directement sur les efforts visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires.

L'interdiction complète de tous les essais d'armes nucléaires a été pendant longtemps le point le plus hautement prioritaire de l'ordre du jour de la CCD. Le Gouvernement suédois regrette vivement que les négociations menées par trois des Etats dotés d'armes nucléaires n'aient pas abouti de façon à permettre à la CCD d'entreprendre, ne fût-ce que des négociations sur un traité. Il y a quelques semaines seulement, l'Assemblée générale des Nations Unies lançait un pressant appel à ces trois Etats pour qu'ils activent leurs négociations. Dans deux résolutions différentes, adoptées l'une et l'autre à une très large majorité, l'Assemblée générale a demandé à ces trois Etats de présenter un projet de traité sur ce point au CD, au début de sa première session. Le Gouvernement suédois a lancé d'année en année de fréquents appels dans le même sens, et s'est fait récemment plus insistant. Nous savons que de nombreux autres Etats ont fait des efforts analogues.

La Suède a souligné à de nombreuses reprises qu'un traité d'interdiction complète des essais ne constituait pas une mesure de désarmement. Cependant, il aiderait très efficacement à interrompre la progression qualitative des armes nucléaires. Il contribuerait donc beaucoup à freiner la course aux armes nucléaires, et même peut-être à en inverser le cours. Il susciterait l'espoir que la présente course aux armes nucléaires pourrait ne pas échapper entièrement à tout contrôle. Un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires aurait également une grande importance dans le cadre des efforts visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires. S'il est confirmé qu'une nouvelle prolongation des négociations trilatérales ne peut être évitée, je propose que les trois puissances intéressées rendent pleinement compte aux membres du Comité des difficultés qui subsistent.

A mon sens, l'attention internationale se portera de plus en plus, dans les années à venir, sur trois différents aspects de la course actuelle aux armements et des efforts de désarmement.

Le premier aspect concerne la conception, l'essai, la fabrication et la mise en place de nouvelles armes.

Le deuxième aspect concerne les négociations en cours sur les armes et les systèmes d'armes déjà mis en place ou sur le point de l'être.



(M. Blix, Suède)

Le troisième aspect concerne la possibilité d'étendre les négociations à des armes et à des systèmes d'armes dont il n'a pas été tenu compte jusqu'ici.

En ce qui concerne le premier aspect, il est normal, vu la gravité de la situation actuelle, d'attendre des principales puissances militaires qu'elles s'efforcent de réorienter leurs activités de recherche et de développement militaires vers des projets qui se prêtent mieux au contrôle des armements et au désarmement. À cet égard, on pourrait tout naturellement introduire des pratiques administratives permettant, chaque fois que des décisions importantes sont prises en matière d'armements, c'est-à-dire quand on définit des projets, quand on recrute des chercheurs, lorsqu'on prend des décisions sur la production ou qu'on envisage des mesures de mise en place, d'analyser les effets que des décisions de ce genre peuvent avoir sur la course aux armements et sur les efforts de désarmement. Dans le même domaine, le CD pourrait faire oeuvre utile en attirant l'attention sur les dangers que présente la mise en application rapide de progrès scientifiques à des fins militaires. Lorsque des découvertes scientifiques d'une importance indiscutable sont faites et qu'il y a vraiment lieu de craindre qu'elles soient utilisées à des fins militaires, il semble naturel que le Comité puisse examiner la question.

Je voudrais maintenant formuler quelques observations générales sur le deuxième aspect, qui concerne les négociations en cours. À mon sens, le CD devrait être tenu au courant de leurs progrès ou de l'absence de progrès. Il devrait notamment examiner de près le renforcement constant des forces militaires.

Peut-être les concessions que les principales puissances militaires doivent se consentir mutuellement sur le plan mondial ou dans des régions névralgiques pour aboutir à des résultats négociés appréciables devraient-elles être de types différents et être faites dans diverses instances. Les positions stratégiques et géographiques, les systèmes politiques et les types d'alliances des deux principales puissances et des blocs militaires diffèrent considérablement. Il en va souvent de même des solutions qu'ils adoptent pour résoudre leurs problèmes particuliers de planification de la défense. J'ai insisté sur les facteurs qualitatifs concernant le désarmement, mais il est évident que les facteurs quantitatifs relatifs aux forces militaires créent et entretiennent nécessairement la tension au même titre que les facteurs qualitatifs. La capacité opérationnelle des forces militaires résulte en fait d'une combinaison des uns et des autres. Je tiens à souligner à cet égard combien il importe de redoubler d'efforts pour aboutir à des résultats dans les négociations de Vienne sur la réduction des forces en Europe centrale. Des résultats dans ce domaine permettraient

(M. Blix, Suède)

d'améliorer grandement la situation de l'Europe en matière de sécurité. Nous exprimons le voeu que tout accord tienne dûment compte aussi des intérêts légitimes en matière de sécurité des pays européens qui n'ont pas pu participer aux négociations.

La question de la vérification du respect des accords sur le contrôle des armements constitue, depuis de nombreuses années, une pierre d'achoppement dans les négociations sur le désarmement. Il en va de même dans les négociations en cours. Toutefois, il est largement reconnu et admis aujourd'hui qu'une assurance à cent pour cent contre des violations secrètes des accords sur le désarmement n'est ni possible ni nécessaire. Ce qui est nécessaire et possible, c'est un système de vérification adéquat, c'est-à-dire un système de contrôle qui rende les risques de détection suffisamment élevés pour qu'il devienne politiquement trop dangereux de tenter une violation quelconque. Nous sommes convaincus que, par exemple, la vérification sismologique du respect d'une interdiction des essais peut être rendue suffisamment efficace pour prévenir des violations clandestines d'un accord d'interdiction complète des essais. Le Groupe spécial d'experts sismologiques de la CCD, et désormais du CD, a déjà fait de gros progrès dans ce domaine. Son objectif est la mise en place d'un réseau approprié de stations sismologiques de surveillance du respect d'un traité d'interdiction complète des essais. Dans un réseau de ce genre, les centres de données sismologiques joueraient un rôle déterminant. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée ici de réitérer l'offre faite il y a une année par le Gouvernement suédois de créer, financer et exploiter un centre de données sismologiques en Suède. Je tiens à ajouter à cet égard que la Suède se propose d'indiquer, dans le courant de cette année, quelles seront les principales fonctions que devra assumer un centre de ce genre.

Quant au troisième aspect que j'ai mentionné précédemment, il concerne l'extension des actuelles négociations à des armes qui jusqu'ici n'ont pas été directement prises en considération dans les instances bilatérales ou multilatérales. A cet égard, le Gouvernement suédois n'a cessé d'attirer l'attention sur les vastes secteurs de l'armement nucléaire dont il n'est pas tenu compte dans les négociations SALT. Il s'agit là d'armes dont la modernisation s'effectue rapidement, ce qui a diverses incidences sur les doctrines et la disposition des forces. Elles représentent, avec les armes stratégiques, une menace croissante pour la détente et font courir des risques de déclenchement accidentel de conflits en cas de crise.

C'est dans ce contexte que l'été dernier le Gouvernement suédois a formulé quelques propositions à la CCD au sujet des armes nucléaires conçues pour

(M. Blix, Suède)

le théâtre européen. Nous sommes revenus sur la question à la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est également la raison pour laquelle nous avons exposé très clairement notre point de vue en ce qui concerne l'arme à neutrons, que l'une et l'autre des grandes puissances pourraient, semble-t-il, rendre opérationnelle. Une des caractéristiques de cette arme, que nous avons vivement critiquée, c'est qu'elle permettrait d'abaisser le seuil nucléaire. Toutefois, je voudrais souligner que ce ne sont pas seulement des considérations de politique de désarmement et de sécurité en général qui ont conduit mon gouvernement à réagir si clairement et si vivement contre l'arme à neutrons. En effet, notre réaction se fonde aussi sur des principes humanitaires, qui mettent la protection de la vie au-dessus de celle des objets.

Le débat et les réactions suscités par l'arme à neutrons ne doivent pas masquer la nature scandaleusement inhumaine de toutes les armes nucléaires, ni l'objectif implicite de la destruction massive, ni les risques accrus que l'accumulation constante de ces armes fait courir. Le Gouvernement suédois a officiellement posé des questions aux puissances nucléaires de la CCD sur leurs plans futurs concernant en particulier les armes nucléaires qui ne relèvent pas des négociations SALT. Il s'agit des missiles balistiques nucléaires à portée moyenne et intermédiaire, par exemple le SS-20, ainsi que des armes nucléaires tactiques, notamment ce qu'il est convenu d'appeler les armes mini-nucléaires et l'arme à neutrons. Nous nous félicitons que le Royaume-Uni ait déjà répondu à ces questions. Nous insistons sur ce point en raison des risques particuliers que ces armes présenteraient en cas de conflit militaire et des obstacles qu'elles représentent pour la détente en Europe. J'espère que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique indiqueront quelle est leur position sur ces mêmes questions.

Parmi les questions qui méritent de retenir davantage l'attention figure celle de la course aux armements qui se poursuit dans les océans et de ses conséquences pour les fonds marins. La première conférence d'examen du Traité relatif aux fonds marins a chargé la CCD d'examiner de plus près les progrès techniques pertinents réalisés après la conclusion de ce traité. Il appartient désormais au CD de remplir cette mission. Nous prévoyons donc l'inscription de la question à l'ordre du jour des travaux futurs du CD.

L'ensemble de la question des forces et opérations navales et des possibilités de restrictions dans ce domaine n'a guère retenu l'attention jusqu'ici. Pour le moment, seuls quelques secteurs et aspects ont été examinés et ont donné lieu à des mesures pratiques.

(M. Blix, Suède)

C'est ainsi que l'Accord SALT I a réduit le nombre de missiles balistiques lancés par sous-marins. En outre, les deux principales puissances militaires ont signé en 1972 un Accord sur la prévention des incidents en haute mer et au-dessus de la haute mer. D'autre part, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a examiné, à propos des manoeuvres navales, la possibilité de prendre des mesures destinées à renforcer la confiance, mais sans parvenir à aucun accord.

Il va de soi que les forces navales qui sont partie intégrante des considérables moyens militaires des principales puissances, doivent figurer dans toute évaluation globale de l'état de la course aux armements et de ses incidences aux fins des diverses négociations.

Un autre domaine important des armements dont il faut tenir compte dans le processus de négociation est celui des armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Je voudrais appeler votre attention sur la Conférence des Nations Unies sur cette question qui aura lieu à Genève au mois de septembre et qui sera précédée par une conférence préparatoire en mars-avril. Cette conférence sera une occasion unique de combattre à des fins humanitaires certains effets secondaires excessifs et indiscriminés de la technique moderne dans le domaine des armes classiques. Les principales questions dont il s'agit sont très claires : selon nous, la Conférence doit tout d'abord se mettre d'accord sur une interdiction de l'utilisation des armes incendiaires ou sur d'importantes limitations à cette utilisation. Aucune arme classique n'a été aussi largement condamnée pour ses effets terrifiants et ses possibilités d'emploi indiscriminé, que les armes incendiaires en particulier le napalm et les autres armes à effet de flamme. Les appels qui ont été lancés notamment par les chefs d'Etat de pays non alignés, devraient être entendus. Nous prions instamment tous les Etats et en particulier les grandes puissances de déployer tous leurs efforts pour parvenir à une interdiction étendue de l'emploi des armes incendiaires.

En second lieu, nous devons prendre des mesures pour veiller à ce que la nouvelle génération de l'arme sans doute la plus répandue dans le monde, à savoir la carabine automatique, ne soit pas conçue, tant en ce qui concerne l'arme elle-même que le projectile, de façon à causer des lésions plus cruelles encore que le traditionnel fusil de 7,62 mm. Nul ne doute maintenant qu'il soit parfaitement possible de concevoir une arme à grande vitesse et à projectiles de petit calibre dont le pouvoir vulnérant ne soit pas supérieur à celui des armes du calibre utilisé actuellement. Les fabricants d'armes et les gouvernements ont la lourde

(M. Blix, Suède)

responsabilité de veiller à ce que les activités actuelles de mise au point et de conception, ainsi que les achats en cours, n'aillent pas à l'encontre des préoccupations humanitaires légitimes et que les armées nationales et les alliances défensives ne soient pas dotées de fusils ayant des effets traumatiques excessifs.

Dans d'autres secteurs des armes classiques, tels que les mines et les pièges, il existe semble-t-il, de bonnes perspectives de conclure un accord international en 1979. Néanmoins, la Conférence prévue ne saurait être considérée comme un succès si elle n'aboutissait pas aussi à des résultats tangibles et pratiques dans les domaines des armes incendiaires et des armes à petit calibre.

Je prie instamment tous les gouvernements, en particulier ceux des grandes puissances et de leurs alliés, de s'engager à négocier des accords de bonne foi dans les domaines que j'ai mentionnés. Ces négociations n'apporteraient qu'une contribution limitée au désarmement proprement dit, mais les progrès sur le plan humanitaire seraient véritablement considérables.

Certains aspects de la course aux armements que j'ai évoqués incitent à examiner de façon plus systématique la question des mesures destinées à renforcer la confiance. Dans une situation où il reste encore à s'engager dans un véritable processus de désarmement, ce concept constitue une approche indispensable dans les efforts entrepris pour maintenir et approfondir la détente, bien qu'il ne puisse en aucun cas se substituer au désarmement véritable. Les mesures en question sont généralement évoquées dans le contexte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La prochaine réunion consécutive à la CSCE qui doit se tenir à Madrid en 1980, constituera une importante occasion de rechercher de nouveaux résultats dans ce domaine. Par ailleurs, il est évident que ces mesures peuvent avoir un caractère et des objectifs très généraux ou très spécifiques. Elles peuvent précéder les accords de désarmement et leur frayer la voie en renforçant la détente. Elles peuvent s'intégrer dans ces accords et les rendre plus complets. Elles peuvent même constituer l'essentiel d'un accord si l'on ne peut réaliser immédiatement l'objectif initial du désarmement.

A la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement et à la trente-troisième session de l'Assemblée générale, on a présenté plusieurs propositions centrées sur cette question. Les initiatives, d'autre part, soulignent l'importance qu'il y a à rechercher des solutions régionales au problème de la course aux armements.

(M. Blix, Suède)

Ces approches régionales, qui tiennent compte des caractéristiques de chaque situation, sont pleinement appuyées par mon Gouvernement. L'expérience et les initiatives de l'Amérique latine sont bien connues et possèdent un grand intérêt à cet égard. C'est également à juste titre que la proposition de la Belgique tendant à entreprendre une étude exhaustive de tous les aspects du désarmement régional a été largement appuyée à l'Assemblée générale. Enfin, je voudrais observer que l'une des propositions de la France à la session extraordinaire de l'Assemblée générale est axée sur l'adoption de mesures régionales visant à renforcer la confiance.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a abouti à la conclusion de certains accords sur l'adoption de mesures de ce genre concernant la notification préalable des manoeuvres militaires et l'échange d'observateurs. Le Gouvernement suédois a déjà indiqué son opinion, à savoir qu'il est à la fois nécessaire et possible de progresser davantage dans cette voie. Une solution serait d'établir des restrictions concernant les manoeuvres et les mouvements militaires qui pourraient facilement donner lieu à des inquiétudes ou des spéculations.

A mon avis, les efforts déployés dans les diverses réunions, y compris au Comité du désarmement, en vue de renforcer la confiance, devraient s'inspirer d'une large perspective. De plus en plus, il apparaît logique d'établir des restrictions aux mouvements des forces militaires dont la concentration est la plus inquiétante; je pense à cet égard à la scène européenne. Ces restrictions devraient compenser l'accroissement progressif des capacités des forces armées dans cette région du monde. En principe, ces restrictions peuvent porter sur les troupes, les armements ou ces deux éléments ensemble, ainsi que sur les armes classiques, chimiques, nucléaires ou autres. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que le renforcement de la tension créé par ces armes ne dépend pas exclusivement du déploiement effectif des troupes ou de leurs mouvements. Si une nouvelle fois on se réfère à l'exemple de l'Europe, il faut tenir compte de la présence, de la quantité, du perfectionnement constant et du déploiement, dans des régions vulnérables, d'armes nucléaires à courte et moyenne portée. La confiance ne peut s'instaurer que s'il apparaît clairement qu'il existe des restrictions au déploiement de ces armes et que si l'on s'efforce avec succès de les intégrer dans un processus de négociation concret débouchant sur des mesures de désarmement global.

L'importance que présentent les restrictions est également évidente sur le plan des armes chimiques, qui constituent une menace potentielle. Elles contribuent d'autant plus à aggraver la tension qu'elles peuvent être assemblées rapidement.

(M. Blix, Suède)

Dans ce domaine, on se trouve en présence d'une capacité militaire qui peut être préparée à l'avance et devenir opérationnelle dans un délai relativement court.

Les inquiétudes exprimées dans le débat international nous font prendre conscience de la possibilité que des armes chimiques soient d'ores et déjà déployées. Les limitations juridiques imposées à l'emploi des armes chimiques par l'interdiction contenue dans le Protocole de Genève de 1925 ne doivent pas être tournées. La tentation d'utiliser ces armes terribles serait beaucoup moins grande si l'on ne prenait pas diverses mesures concrètes de préparation en vue de leur emploi possible. Les interdictions devraient être renforcées et non affaiblies. Il est indispensable de tenir compte des résolutions prises d'année en année par l'Assemblée générale pour inviter le Comité du désarmement à donner une haute priorité à la question des armes chimiques. Ainsi, le Comité hérite de la lourde responsabilité d'achever au moins les travaux relatifs à une convention sur l'interdiction des armes chimiques. A défaut d'une telle convention, il conviendrait d'établir des restrictions aux activités de planification, d'organisation et de formation visant à constituer une capacité de guerre chimique. A notre avis, une convention devrait également prévoir des restrictions aux activités de formation. Ces mesures devraient naturellement tenir compte de la nécessité d'autoriser, dans une convention sur les armes chimiques, les préparatifs en vue d'activités de protection.

Permettez-moi de finir par où j'ai commencé en soulignant le rôle des mesures destinées à renforcer la confiance dans le cadre des travaux de désarmement. Ces mesures ont une importance capitale tant à court qu'à long terme. La réalisation de mesures concrètes de désarmement doit être poursuivie et peut être menée à bien même dans un climat dominé par la méfiance. Cependant, c'est lorsque le climat est à la confiance que l'obtention de résultats durables est la plus probable. Notre tâche est de déployer tous nos efforts afin de poursuivre les travaux accomplis par la Conférence du Comité du désarmement. A cet effet, il convient d'adopter des mesures susceptibles de renforcer la confiance et finalement de conclure des accords tangibles sur le désarmement. L'important programme d'action que nous a légué la session extraordinaire devrait nous inspirer et nous guider sur cette voie.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la délégation soviétique se joint aux félicitations et aux bons souhaits déjà formulés à votre intention. Vous êtes chargé, Monsieur le Président, d'une tâche noble et importante, celle d'ouvrir les travaux du Comité du désarmement dont la composition a été élargie.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous saluons la présence des ministres des affaires étrangères qui sont venus pour l'ouverture de la session ainsi que celle de tous les autres distingués représentants. Nous leur souhaitons à tous plein succès pour la solution des problèmes complexes qui se posent au Comité du désarmement.

Nous attachons beaucoup d'importance au fait que la France participe pour la première fois aux travaux d'un organe de négociations multilatérales sur le désarmement. Nous nous félicitons aussi de voir siéger au Comité Cuba, l'Australie, l'Algérie, la Belgique, le Venezuela, l'Indonésie, le Kenya et Sri Lanka.

M. L.I. Brejnev, Président du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS et Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'URSS, a adressé un message de salutations au Comité du désarmement. Permettez-moi d'en lire le texte :

"AU COMITE DU DESARMEMENT

Au moment où débutent les travaux du Comité du désarmement, dont la composition a été élargie, j'adresse mon salut à tous ses membres, en souhaitant qu'ils réussissent à résoudre les problèmes complexes qui se posent à ce principal organe de négociations multilatérales sur l'arrêt de la course aux armements et sur le désarmement.

Pour les Etats et pour les peuples, pour les hommes d'Etat responsables de la vie et du bien-être de leurs pays, le moment est venu de prendre conscience du sens réel de l'alternative devant laquelle se trouve maintenant l'humanité : ou bien la course aux armements sera arrêtée et inversée, et alors les principes de paix pourront enfin trouver une confirmation irréversible dans les relations entre les Etats; ou bien on tentera de nouveau d'atteindre un équilibre dangereux à la lisière de la guerre, avec toutes les conséquences négatives que cela comporte pour la détente, pour la normalisation des relations entre Etats et pour la solution des problèmes économiques dans le monde. Il n'y a ici qu'un seul choix possible : il faut doubler, tripler, décupler les efforts qui visent à donner un tour décisif à la lutte pour l'arrêt de la course aux armements.

Dans cette grande entreprise, c'est au Comité du désarmement qu'il appartient de jouer le rôle principal. A son ordre du jour se trouvent inscrites des questions fondamentales telles que le désarmement nucléaire, la cessation complète et générale des essais d'armes nucléaires, l'interdiction et l'élimination des armes chimiques, l'interdiction de créer de



(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

nouveaux types d'armes de destruction massive, y compris d'armes à neutrons, la réduction des forces armées et des armements classiques, la réduction des budgets militaires. On peut dire, sans exagération, que l'avenir de tous les peuples et le cours futur de l'histoire du monde dépendent largement de la solution qui sera donnée à ces questions.

Au fil des années pendant lesquelles il a fonctionné, le Comité du désarmement a acquis une grande expérience en examinant de façon approfondie et sous tous leurs aspects des problèmes complexes, en préparant et en négociant des accords multilatéraux limitant la course aux armements dans certaines régions. Il faut tirer parti de cette expérience.

Cette année, c'est avec une composition plus représentative que le Comité du désarmement entreprend ses travaux. Il compte parmi ses membres des Etats nucléaires et non nucléaires, situés sur différents continents et dans diverses régions du monde, des pays parties à des alliances militaires et des pays non alignés. Ses membres auront ainsi de plus larges possibilités de confronter leurs vues sur les questions concrètes soumises à l'examen du Comité, d'émettre des idées constructives, de choisir des propositions permettant de réaliser des progrès vers l'arrêt de la course aux armements. Il faut aussi tirer pleinement parti de ces possibilités.

En ce qui concerne l'Union soviétique, notre pays entend faire tout ce qui dépend de lui pour assurer le succès des travaux du Comité du désarmement. Chacun connaît la série de propositions tendant à l'arrêt de la course aux armements que nous avons présentées l'année dernière à l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire sur le désarmement, puis à sa trente-troisième session ordinaire. Conjointement avec d'autres pays socialistes parties au Pacte de Varsovie, notre pays est intervenu une fois de plus, dans la Déclaration de Moscou du 23 novembre 1978, pour hâter la solution des principaux problèmes du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire. C'est dans cette voie que nous agissons et continuerons d'agir de la manière la plus active et la plus résolue.

En adressant au Comité du désarmement les meilleurs voeux de succès, j'exprime l'espoir que l'année 1979 sera marquée par les résultats pratiques qu'attendent de ses activités tous les peuples de la terre et sur lesquels se fonde dans le monde entier l'espoir d'une paix plus solide et plus durable.

(Signé) L.I. BREJNEV  
Moscou, Kremlin."

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Monsieur le Président, aujourd'hui plus que jamais, il importe de faire des progrès décisifs vers la réduction de la course aux armements, la libération des énormes ressources matérielles qui y sont consacrées, et leur affectation à des fins pacifiques constructives. Il existe pour cela des prémisses favorables. Nous les voyons avant tout dans le fait que, lors de la session extraordinaire sur le désarmement et de la trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, une majorité écrasante d'Etats ont accordé la plus haute importance à la solution du problème du désarmement.

Il faut malheureusement tenir compte de l'existence d'une autre tendance - d'une tendance à poursuivre l'accroissement des armements sous de faux prétextes qu'on invente. Pour lutter contre ces tendances contraires, les efforts délibérés de tous les Etats, petits et grands, leur coopération créatrice et constructive dans le domaine du désarmement prennent une signification particulière. Le Comité du désarmement est appelé à jouer un rôle important en la matière, dont dépend en grande partie la question de savoir si le monde réussira à se libérer de la course aux armements, ou s'il continuera à suivre la même pente en accumulant des armements.

Nous voudrions rappeler que l'Union soviétique, progressant sans défaillance sur le chemin de la paix et mettant en oeuvre le programme établi par les 24ème et 25ème Congrès du parti communiste de l'Union soviétique en faveur de la paix et de la coopération internationales, de la liberté et de l'indépendance des peuples, a pris de nombreuses initiatives en matière de désarmement. Elles avaient pour base le document que l'URSS a présenté à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sous le titre "Mesures pratiques à prendre pour mettre fin à la course aux armements - Propositions de l'Union soviétique". Certaines de ces propositions ont été développées devant l'Assemblée à sa trente-troisième session.

Nous nous félicitons que ces propositions et ces initiatives, qui portent à peu près sur tous les aspects principaux du problème du désarmement, aient reçu un large appui international et qu'il en ait été tenu compte dans les décisions adoptées par les Nations Unies. S'ajoutant aux idées constructives et aux propositions des autres Etats tendant à l'adoption de mesures efficaces en faveur de la détente militaire, elles constituent une base indispensable pour résoudre le problème le plus important de la politique internationale dans les conditions actuelles, celui qui consiste à prendre rapidement les décisions qui s'imposent pour résoudre les problèmes de désarmement.

(II. Israélien, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'Union soviétique et d'autres pays socialistes ont pris également des initiatives importantes dans le domaine du désarmement en intervenant dans les pourparlers de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale, ainsi qu'à la Conférence de Belgrade sur la coopération et la sécurité en Europe. Il y a eu récemment à Moscou une conférence du Comité consultatif politique des Etats parties au Pacte de Varsovie. Dans la déclaration qu'ils ont adoptée, les participants à cette conférence ont confirmé qu'ils sont prêts à limiter ou à réduire tout type d'armement sur la base du strict respect du principe selon lequel aucune atteinte ne doit être portée à la sécurité d'aucun pays.

Quelle doit être, selon nous, la teneur des travaux que va entreprendre le Comité du désarmement ?

Tout le monde reconnaît qu'en matière de désarmement la tâche essentielle consiste à prendre toutes les mesures indispensables pour limiter la course aux armements nucléaires et réaliser le désarmement nucléaire. C'est précisément la raison pour laquelle le Comité du désarmement continue de se conformer dans ses travaux à un principe essentiel, qui consiste à accorder la priorité à l'étude des mesures de désarmement nucléaire. Actuellement, alors que quatre des cinq puissances nucléaires vont déjà participer directement aux travaux du Comité du désarmement, cette orientation de ses activités prend en pratique une importance encore plus grande.

Si toutes les puissances nucléaires membres du Comité sont prêtes à résoudre les questions du désarmement nucléaire, l'examen de ces questions par le Comité peut maintenant devenir plus complet et plus systématique. Mais bien entendu, il ne faut pas oublier que les décisions prises en ce sens, soit au Comité du désarmement, soit dans un autre forum, n'ont de valeur que si toutes les puissances nucléaires sans exception les approuvent. Nous voulons espérer que le moment viendra où les dirigeants de la République populaire de Chine renonceront à leur position négative sur les questions de désarmement et prendront part dans un esprit constructif à des négociations d'ordre pratique.

La solution du problème capital que pose le désarmement nucléaire constitue une tâche extrêmement difficile qui exigera beaucoup d'efforts et de persévérance. Mais elle est réalisable, et c'est d'ailleurs la seule chose à faire. Il n'existe aucune autre solution raisonnable. S'inspirant de ces considérations, l'Union soviétique a récemment proposé que soient organisées des négociations concrètes sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction progressive de leurs stocks jusqu'à élimination complète.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

A sa session extraordinaire, l'Assemblée générale des Nations Unies a considéré que "la réalisation du désarmement nucléaire nécessitera la négociation urgente d'accords" (par. 50 du document final). A sa trente-troisième session, elle a fait état, dans l'une des résolutions qu'elle a adoptées, de la nécessité d'engager d'urgence "des négociations sur l'arrêt de la course aux armements nucléaires". Nous estimons que le moment est venu de passer aux actes.

Actuellement, il s'agit avant tout d'organiser des consultations sur l'ouverture effective de ces négociations, et le Comité du désarmement nous paraît tout désigné pour cela. Au cours de ces consultations préparatoires, il conviendra de résoudre les questions liées à l'organisation des négociations et d'examiner les différents moyens de les préparer et de les mener à bien. Nous pensons qu'il y aurait lieu d'entreprendre ces consultations dès la session actuelle du Comité du désarmement afin que l'on puisse passer aux négociations proprement dites dans le courant même de l'année 1979.

Il faudrait naturellement définir l'objet des négociations. A notre avis, cet objet devrait être l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires, y compris leur perfectionnement qualitatif, l'arrêt de la fabrication de leurs éléments, y compris les matériaux fissiles destinés à des fins militaires et les vecteurs de ces armes; enfin la réduction progressive des stocks d'armes nucléaires jusqu'à leur élimination.

L'application des mesures de désarmement nucléaire doit naturellement aller de pair avec l'adoption, sur le plan international, de mesures politiques et juridiques visant à renforcer la sécurité de tous les Etats.

A ce sujet, la délégation soviétique a également plusieurs autres considérations qu'elle se réserve de présenter ultérieurement au Comité du désarmement sous la forme d'un document spécial. Nous estimons que, dans l'ordre du jour que nous allons établir, le désarmement nucléaire doit occuper la première place.

Il est évident que le renforcement des garanties de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires est une question dont l'examen constituera une partie importante des travaux du Comité du désarmement. Comme on le sait, l'Assemblée générale a, lors de sa trente-troisième session, recommandé au Comité du désarmement, d'étudier toutes les considérations et propositions relatives à des mesures politiques ou à des règles de droit international destinées à fournir aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Dès le début, les travaux du Comité du désarmement dans ce domaine pourraient avoir un

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

caractère concret. En présentant son initiative à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Union soviétique a soumis en même temps un projet correspondant de convention internationale. La délégation soviétique propose de prévoir l'examen de cette question à la présente session du Comité du désarmement.

L'élaboration de mesures en vue de l'interdiction de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive demeure l'une des principales tâches du Comité du désarmement. Les négociations bilatérales sur un aspect particulier de cette question, l'interdiction des armes radiologiques, vont reprendre dans les prochains jours. Mais nous voudrions souligner encore une fois qu'il ne suffit pas d'interdire dès son apparition tel ou tel type nouveau d'armes de destruction massive.

Cela ne saurait garantir que la course aux super-armements ne se poursuivra pas indéfiniment, qu'une part toujours croissante des ressources intellectuelles et financières ne sera pas dépensée à ces fins inproductives et dangereuses, et que la méfiance entre Etats créée par ce type de concurrence ne persistera pas. Il s'agit de mettre un terme à toute orientation en ce sens, et il faut pour cela conclure un accord détaillé et complet interdisant la mise au point et la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. A cet égard, la délégation soviétique appelle l'attention du Comité du désarmement sur la demande formulée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-troisième session, selon laquelle le Comité devrait poursuivre activement les négociations, avec la participation d'experts qualifiés, en vue de l'élaboration du texte d'un tel accord.

En mars 1978, les Etats socialistes ont soumis à l'examen du Comité du désarmement un projet de convention interdisant la fabrication, le stockage, le déplciement et l'utilisation de l'arme nucléaire à neutrons. Nous estimons qu'il faut poursuivre l'étude de ce projet.

Il reste encore à régler d'autres questions très importantes : celles qui concernent, d'une part, l'arrêt général et complet des essais d'armes nucléaires, d'autre part l'interdiction et l'élimination des armes chimiques. Elles exigent d'urgence une solution et l'Union soviétique oriente ses efforts dans ce sens en participant aux négociations en cours.

La délégation soviétique n'a mentionné que les questions à son avis les plus importantes, à la solution desquelles le Comité du désarmement devra travailler dans les plus brefs délais. L'ampleur des tâches qui incombent au Comité est considérable.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Dans ces conditions, il importe que le règlement intérieur que doit adopter le Comité lui permette d'accroître sa capacité de travail et son efficacité. La base de ce règlement a été approuvée à la session extraordinaire sur le désarmement. Nous estimons qu'il ne faut pas surestimer l'importance des questions de procédure et que le Comité ne doit pas y consacrer trop de temps; il devra les résoudre dès que possible, afin de pouvoir entreprendre avec succès l'examen des questions de fond.

Monsieur le Président, l'Union soviétique est prête à mettre tout en oeuvre pour que le Comité du désarmement s'acquitte de sa tâche, qu'il réponde à l'attente de la communauté internationale et contribue activement, en élaborant des mesures appropriées, à limiter et à éliminer les bases matérielle de la guerre. Je peux vous assurer que toutes propositions constructives en ce sens recevront toujours l'accueil le plus favorable de la délégation soviétique. Les autres délégations peuvent compter sur une collaboration active de notre part.

Lord GORONWY-ROBERTS (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : C'est avec un plaisir particulier que je participe à la première séance du Comité du désarmement.

Je salue mes collègues de l'ancien Comité qui siègent à cette table et dont je reconnais le visage. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux participants que je vois ici pour la première fois, y compris l'éminent représentant de la France, dont le pays a apporté la contribution constructive que l'on sait au débat sur le désarmement en 1978. J'espère que la République populaire de Chine occupera prochainement sa place au sein de ce comité.

#### LE ROLE DU COMITE DU DESARMEMENT

Pour mon gouvernement, l'ouverture de la session du Comité du désarmement est une occasion importante. Il est approprié que le Comité commence ses travaux au début d'une année pendant laquelle nous espérons tous être témoins de grands succès en matière de limitation des armements. Nous espérons que cet organe international de négociation tirera une vigueur nouvelle des réformes qui ont été convenues lors de la session extraordinaire et approuvées par la quasi-totalité des gouvernements du monde. La Grande-Bretagne a été heureuse de pouvoir jouer un rôle clé dans la négociation de ces réformes. Nous devrions maintenant nous concentrer sur le fond et non pas chercher à nouveau à modifier prématurément notre charte. Il est essentiel que le Comité saisisse les occasions offertes et mette à profit l'esprit de consensus qui s'est

(Lord Goronwy-Roberts, Royaume-Uni)

dégagé de la session extraordinaire. Avant toute chose nous devons faire preuve de la volonté politique de concilier les intérêts nationaux et la cause de la paix et de la sécurité internationales dont dépend l'avenir du monde.

La sécurité nationale est une question complexe. Ceux qui cherchent à la sauvegarder par le seul biais de la défense armée sont naïfs et manquent d'ambition. Mon gouvernement estime qu'un des objectifs fondamentaux de la politique étrangère est de renforcer la sécurité en développant la coopération et la compréhension entre les Etats. Nous avons pour but d'atténuer la suspicion mutuelle et d'éliminer, ou du moins réduire, les causes possibles de conflit. Des accords soigneusement préparés et équilibrés visant à limiter et réduire les armements et les forces armées peuvent apporter une contribution importante au renforcement de la sécurité nationale et internationale et offrir par ailleurs la possibilité de libérer des ressources pour les affecter aux secteurs économique et social. Mais la limitation des armements ne renforce la sécurité que si elle est crédible, si les Etats concernés ont la conviction que les traités sont bien respectés, d'où l'importance primordiale de la vérification. Lors de la session extraordinaire, le Premier Ministre britannique s'est engagé à ce que la Grande-Bretagne accepte les mesures nécessaires pour vérifier le respect des accords sur la limitation des armements.

Le Comité a pour caractéristique particulière d'être une instance conçue pour négocier des accords. Ce n'est ni le forum où prononcer des déclarations d'intention générale ni une tribune offerte aux gouvernements pour qu'ils viennent inviter autrui à renoncer à des armes qu'eux-mêmes ne possèdent pas ou dont ils n'ont pas besoin. C'est un organe où les gouvernements devraient mettre au point des engagements juridiquement contraignants sur les mesures spécifiques à prendre pour la limitation des armements et le désarmement. Le Comité devrait délibérément s'attacher à réunir les connaissances spécialisées nécessaires à la négociation détaillée de questions techniques. Mon gouvernement n'épargnera aucun effort pour contribuer à un processus de négociation éclairée.

#### PROGRAMME GLOBAL DE NEGOCIATIONS

Une des tâches du Comité sera de travailler à l'élaboration d'un programme global de négociations en vue du désarmement, sur la base du programme d'action qui a été arrêté lors de la session extraordinaire. Nous devons nous mettre d'accord sur les questions de désarmement à examiner ici et sur l'ordre dans lequel il faudra les aborder. Je n'ignore pas que la Commission du désarmement des Nations Unies examinera

(Lord Goronwy-Roberts, Royaume-Uni)

des éléments d'un programme global lorsqu'elle se réunira en mai. Mais je ne vois pas qu'il y ait conflit entre des discussions au sein de l'organe délibérant, composé de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies et où les vues de chacun peuvent s'exprimer directement, et le travail d'experts au sein de ce comité plus restreint où ont lieu les négociations proprement dites. Je considère qu'il s'agit là d'une tâche utile pour ouvrir la voie au désarmement général et complet, qui reste notre objectif final.

Il se peut que d'aucun réclament un désarmement général et complet immédiat. Mais le document final de la session extraordinaire reconnaît que la progression vers cet objectif doit reposer sur le principe de la non-discrimination de la sécurité pour toutes les nations concernées. Je sais les frustrations et l'impatience qui peuvent s'accumuler devant la lenteur apparente du désarmement : mais des mesures qui seraient mal et hâtivement conçues auraient un effet déstabilisateur et l'on doit reconnaître que dans de nombreux domaines les problèmes sont énormes. La bonne attitude consiste à aller de l'avant aussi vite que possible mais en évitant les effets secondaires dangereux. Nous devons parvenir à un accord sur des questions importantes puis passer à des questions qui le sont encore plus, construisant ainsi pierre par pierre l'édifice de la paix.

Je traiterai maintenant de certaines des mesures faisant partie du processus de désarmement général et complet à propos desquelles le Comité aura un rôle à jouer.

#### INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS

Un traité sur l'interdiction complète des essais est l'un des points les plus importants inscrits à l'ordre du jour international. Le Comité a hérité d'un fonds de connaissances spécialisées non négligeable : le Groupe spécial d'experts scientifiques a obtenu des résultats utiles dans ses travaux relatifs à l'élaboration d'un système pour l'échange international de données sismiques, qui sera un élément important des mesures de vérification relevant d'un traité d'interdiction complète des essais. Je suis convaincu que le Groupe spécial continuera à jouer un rôle clé, en particulier dans l'expérimentation et la mise en place du système d'échange de données sismiques.

Mon gouvernement déploie des efforts acharnés en vue du succès de nos négociations, ici à Genève, avec l'Union soviétique et les Etats-Unis. Les progrès sont satisfaisants. En principe, un accord tripartite a été atteint sur la plupart des grandes questions et nous espérons résoudre rapidement celles qui restent en suspens.



(Lord Goronwy-Roberts, Royaume-Uni)

Nous avons pour objectif un traité multilatéral interdisant les essais nucléaires dans quelque milieu que ce soit et prévoyant des mesures de vérification qui permettraient de s'assurer avec le maximum de certitude que les parties respectent leurs obligations. Il est convenu que la question des explosions nucléaires à des fins pacifiques devra être réglée par un protocole faisant partie intégrante du traité.

Ce traité mettrait un frein à la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires. Nous espérons qu'en démontrant de la sorte que les puissances nucléaires sont disposées à accepter cette autolimitation nous serons en mesure de susciter l'adhésion des Etats non dotés d'armes nucléaires, qu'ils soient alignés, neutres ou non alignés. Le traité que nous envisageons serait absolument non discriminatoire dans ses effets. L'adhésion internationale la plus large possible à cet instrument permettrait de se rapprocher de l'objectif, approuvé lors de la session extraordinaire, consistant à enrayer la prolifération verticale et horizontale. Ce traité marquerait une étape décisive dans la limitation des armements.

#### ARMES CHIMIQUES

Une autre tâche prioritaire est la négociation d'une interdiction de la mise au point, de la production et du stockage d'armes chimiques. Le projet de convention que mon gouvernement a présenté ici en 1976 a servi de base de discussion à la Conférence du Comité du désarmement. Depuis lors, des mesures importantes ont été prises en vue de surmonter deux des principaux problèmes du désarmement chimique : ceux de la portée de l'interdiction envisagée et des moyens de définir les agents à interdire. Mais la vérification reste l'élément clé étant donné qu'une usine chimique, même petite, serait en mesure de fabriquer des armes hautement toxiques. Nous nous félicitons que l'Union soviétique et les Etats-Unis soient tombés d'accord pour estimer que la vérification devrait être fondée sur une combinaison d'arrangements nationaux et internationaux. Nous espérons que leurs discussions se poursuivront à un rythme soutenu de manière que le Comité du désarmement puisse bientôt négocier un traité.

Entre-temps, il serait utile d'acquérir une expérience concrète des moyens permettant de s'assurer que la production d'armes chimiques a bien cessé et ne se poursuit pas clandestinement. Suivant l'exemple donné l'année dernière par la République fédérale d'Allemagne, mon gouvernement invite à présent les experts compétents des Etats membres du Comité à aller visiter du 14 au 16 mars certains

(Lord Goronwy-Roberts, Royaume-Uni)

établissements du Royaume-Uni. Le groupe d'experts visiterait une installation commerciale produisant à l'heure actuelle des composés phosphorés. Nous voudrions démontrer ainsi qu'il existe un type d'inspection, à notre avis efficace, qui permet d'avoir l'assurance que des armes chimiques ne sont pas fabriquées, sans pour autant porter atteinte aux secrets commerciaux. Le groupe se rendrait également sur le site d'une ancienne usine pilote de fabrication d'agents de guerre chimique, qui est actuellement en cours de démolition, conformément à la décision de la Grande-Bretagne de renoncer aux armes chimiques offensives. Cette visite aurait pour objet de montrer qu'une inspection peut permettre de s'assurer de la destruction d'installations qui produisaient des éléments entrant dans la fabrication d'armes chimiques. La délégation britannique se mettra prochainement en rapport avec les membres du Comité pour leur donner des précisions sur cette visite.

#### AUTRES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE

En 1976, les Etats-Unis ont proposé que l'on négocie une convention interdisant l'utilisation d'armes radiologiques - la seule des catégories d'armes de destruction massive identifiées par les Nations Unies qui ne faisait pas encore l'objet de négociations. Il s'agit d'armes qui agiraient par la dispersion délibérée, massive et aveugle de matières hautement radioactives. Les pourparlers entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont bien progressé. L'interdiction de ces armes serait une mesure sensée et mon gouvernement espère que la question pourra bientôt être examinée par le Comité.

Le Comité continuera aussi à étudier les moyens d'empêcher que de nouvelles armes de destruction massive ne soient mises au point sur la base de nouveaux principes scientifiques.

Je suis sûr que beaucoup de pays pensent comme moi que la meilleure méthode consiste à suivre de près cette question et à envisager l'opportunité de formuler des accords distincts sur l'interdiction de nouvelles armes de types bien déterminés que l'on pourra identifier. Les traités sur la limitation des armements doivent être précis si l'on veut qu'ils soient efficaces. L'imprécision favorise la violation de leurs dispositions.

#### ARMES NUCLEAIRES

Dans le domaine nucléaire, le Comité sera appelé à examiner la proposition canadienne d'interruption vérifiable de la production des matières fissiles destinées aux armements. Mon gouvernement a voté pour cette résolution lors de l'Assemblée générale de 1978. Je crois que nous reconnaissons tous qu'une telle mesure exigerait des contrôles

(Lord Goronwy-Roberts, Royaume-Uni)

rigoureux permettant de vérifier que les Etats ne produisent pas de matières fissiles destinées aux armes nucléaires ou qu'ils n'en détournent pas à cette fin.

Le Comité doit également envisager des moyens propres à renforcer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre une attaque de ce type. Avant la session extraordinaire de l'Organisation des Nations Unies, le Royaume-Uni a souligné les avantages de la solution qui consisterait pour les Etats dotés d'armes nucléaires à donner l'assurance aux Etats non nucléaires qu'ils ne porteront pas atteinte à leur sécurité. Mon gouvernement a donné cette assurance solennelle et officielle au cours de la session extraordinaire. Nous constatons avec satisfaction que d'autres Etats dotés d'armes nucléaires ont également formulé des déclarations à cet égard. Mais les assurances qui ont été données sont de nature si différente qu'il serait extrêmement difficile d'en faire une formule commune d'assurance de non-atteinte à la sécurité dans le cadre d'une convention internationale. Je ne vois pas non plus comment une convention pourrait renforcer les assurances données par mon pays. Néanmoins, nous continuerons à jouer notre rôle dans la recherche d'arrangements internationaux appropriés susceptibles d'accroître la confiance que les Etats non dotés d'armes nucléaires mettent dans le fait qu'ils sont à l'abri d'une attaque nucléaire.

#### CONFERENCES D'EXAMEN

Je voudrais maintenant évoquer brièvement un ou deux problèmes relatifs à la limitation des armements qui seront traités essentiellement hors de ce Comité. Deux des traités les plus importants négociés par nos prédécesseurs ont été le Traité sur la non-prolifération de 1968 et la Convention sur les armes biologiques de 1972. En tant que puissance dépositaire de ces deux instruments, le Royaume-Uni a proposé, lors de l'Assemblée générale de 1978, des résolutions fixant certaines dispositions pour les conférences d'examen de l'année prochaine.

Nous devons examiner attentivement dans quelle mesure ces traités ont été efficaces au cours des dernières années. En ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération, il existe un équilibre dans les obligations imposées aux puissances nucléaires et non nucléaires. Il est évident, à en juger d'après les progrès réalisés dans les négociations SALT et les négociations sur l'interdiction complète des essais que les Etats dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération tiennent à endiguer la prolifération verticale. Le développement de la technologie nucléaire pacifique dans le monde entier, au cours de la dernière décennie, prouve abondamment que les avantages de l'énergie nucléaire sont maintenant

(Lord Goronwy-Roberts, Royaume-Uni)

à la portée d'un nombre de pays de plus en plus grand, grâce à l'assistance inestimable de l'Agence internationale pour l'énergie atomique. Rien ne prouve que l'acceptation des garanties de l'Agence ait entravé le développement nucléaire civil d'un pays quelconque : en fait, un pays qui autorise l'inspection internationale de son industrie nucléaire sera sûr d'obtenir toute la coopération possible de la part des pays fournisseurs d'équipement, de matières et de technologie nucléaires. Le double rôle de l'Agence internationale pour l'énergie atomique, qui encourage les industries nucléaires grâce à son assistance technique et contrôle la prolifération nucléaire grâce à ses garanties, favorise le maintien d'un certain équilibre dans les avantages accordés à tous.

Comment améliorer le transfert des techniques sans accroître les dangers de prolifération, tel est l'objet du Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire dont les conclusions devraient être publiées en février 1980. Elles seront, parmi d'autres éléments, à l'arrière-plan de ce que nous espérons être un examen global du domaine général de la non-prolifération lors de la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je suis convaincu que l'équipement et les services qui sont nécessaires pour une industrie nucléaire civile prospère peuvent être mis à la disposition de tous les pays dans le cadre d'arrangements acceptables sur le plan international.

La Convention sur les armes biologiques a été une mesure de désarmement véritable, imposant la destruction de tous les stocks d'armes biologiques. Le Royaume-Uni a pris une part active à sa négociation. Certaines préoccupations ont été exprimées au sujet des progrès réalisés ces dernières années dans le domaine des manipulations génétiques qui pourraient permettre de cultiver en laboratoire de nouveaux organismes dangereux pour l'humanité et dont les effets seraient incalculables. Ce serait là une perversion des connaissances scientifiques dont les conséquences éventuelles seraient effroyables. Mon gouvernement propose que la Conférence d'examen étudie ces progrès afin que l'on puisse donner au monde l'assurance qu'aucun d'entre eux n'est utilisé à des fins militaires.

#### BUDGETS MILITAIRES

J'en viens maintenant à l'aspect budgétaire de la limitation des armements. La course aux armements est un phénomène mondial. Dans 38 pays au moins les dépenses militaires excèdent un milliard de dollars par an. Ce fardeau est particulièrement lourd pour les pays en développement.

(Lord Goronwy-Roberts, Royaume-Uni)

Leurs dépenses militaires atteignaient 56,3 milliards de dollars en 1976, soit près de trois fois le montant qu'ils reçoivent au titre de l'aide au développement malgré les efforts incessants de nombreux donateurs pour accroître leur assistance.

On a pu constater dernièrement certains progrès dans les négociations sur les budgets militaires. L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution proposée par la Suède et le Mexique qui prévoit de procéder à un essai pilote de l'instrument de notification conçu par le groupe d'experts désigné par le Secrétaire général est une étape utile dans la recherche d'une base de données fiable sur les dépenses militaires. Il est, bien sûr, regrettable qu'un petit nombre d'Etat aient cru bon de s'abstenir lors du vote sur cette résolution en se fondant sur l'argument très contestable selon lequel il n'est pas nécessaire de mesurer et de comparer les budgets militaires avant de négocier leur réduction. Je crois que la plupart d'entre nous s'accorderont pour reconnaître qu'une formule normalisée pour déclarer les dépenses militaires est la seule base pratique pour décider des réductions universelles, équilibrées et vérifiables. C'est là un objectif séduisant pour de nombreuses raisons, surtout qu'il aurait des répercussions sur toute la gamme des activités militaires.

#### ARMES CLASSIQUES

La recherche de mesures en vue d'un désarmement nucléaire peut facilement faire perdre de vue le simple fait que des armes classiques, de plus en plus nombreuses et de plus en plus perfectionnées, sont utilisées journalièrement dans un pays ou dans un autre pour tuer ou mutiler des milliers de personnes. Mon Gouvernement a sans cesse préconisé l'organisation d'échanges de vues internationaux sur les moyens de stopper l'accroissement des armes classiques sur le plan régional et dans le monde entier. Nous reconnaissons en même temps le droit conféré aux Etats aux termes de la Charte des Nations Unies d'acheter des armes pour sauvegarder leur intégrité territoriale. La limitation des armements dans ce domaine ne devrait pas se faire au détriment des Etats qui ne fabriquent pas d'armes. Les fournisseurs et les clients devraient engager des négociations, peut-être à l'échelon régional pour commencer.

Nous avons aussi suivi avec grande intérêt les entretiens qui ont eu lieu entre les deux principaux fournisseurs d'armes, les Etats-Unis et l'Union soviétique. La récente initiative du Mexique et d'autres Etats d'Amérique latine et des Antilles tendant à limiter les livraisons d'armes dans leur région est encourageante. J'espère que les pays d'une même région conviendront d'une approche commune en vue d'imposer un régime de restriction portant sur une gamme d'armements de nature diverse. Je peux dire d'ores et déjà que la Grande-Bretagne sera disposée à envisager favorablement la question d'une participation aux entretiens qui découleraient d'une telle initiative.

(Lord Goronwy-Roberts, Royaume-Uni)

## ARMES "INHUMAINES"

Nous espérons que des progrès seront enregistrés prochainement dans la limitation des armes classiques qui peuvent être considérées comme causant des souffrances inutiles ou comme frappant sans discrimination. Nous espérons que la Conférence des Nations Unies de cette année conclura des conventions sur toutes les questions qui suscitent une communauté de vues suffisante. Nous aimerions en particulier qu'il soit donné suite à notre projet de convention sur l'utilisation des mines terrestres et des pièges et sur la proposition suisse visant à interdire l'utilisation des armes qui ont essentiellement pour effet de causer des blessures par projection d'éclats non décelables à la radiographie. Nous espérons que les participants se mettront d'accord sur une convention limitant l'utilisation des armes incendiaires, notamment du napalm.

## CONCLUSION

Si l'on fait le bilan de l'année 1978, je ne saurais prétendre que nous avons réalisé tous les progrès attendus dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. La session extraordinaire est parvenue à un consensus sur un programme d'action et sur la réforme du mécanisme du désarmement : l'élan qu'elle a donné aux entretiens sur le désarmement a donné lieu à la présentation d'un nombre record de résolutions à l'Assemblée générale. Mais ce sont des mesures concrètes que le monde attend de notre Comité. Nous devons faire de 1979 l'année de la réussite qui commencera, je l'espère, avec un deuxième Accord sur la limitation des armes stratégiques entre les superpuissances. Nos efforts devront conduire notamment à un Traité sur l'interdiction complète des essais et à des progrès tangibles dans les négociations sur les Réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe centrale et dans les restrictions à l'emploi des armes "inhumaines". Mon Gouvernement s'engage à poursuivre ces objectifs avec détermination et dans un esprit de collaboration.

M. FISHER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Le directeur de l'Agence des Etats-Unis pour le contrôle des armements et du désarmement, M. George M. Seignious II, se proposait de représenter les Etats-Unis à cette séance d'ouverture de la session initiale du Comité du désarmement. Cela ne lui a malheureusement pas été possible. Cependant, M. Seignious m'a prié de donner lecture du message suivant :

"J'ai prié M. l'Ambassadeur Fisher d'adresser au Comité du désarmement mes plus sincères souhaits de succès, tandis qu'il entreprend des travaux qui intéressent l'humanité entière. Je regrette profondément que la nécessité de demeurer à Washington pour être entendu par le Comité des relations extérieures

(M. Fisher (Etats-Unis d'Amérique))

du Sénat aux fins de la confirmation de ma nomination par le Sénat m'ait empêché de venir parmi vous aujourd'hui, comme je l'avais espéré et prévu. C'eût été pour moi une excellente occasion de faire ma première déclaration devant une instance internationale en tant que Directeur de l'Agence des Etats-Unis pour le contrôle des armements et le désarmement. J'espère avoir la possibilité de venir au Comité dans un avenir pas trop éloigné.

Vos préoccupations sont celles que partagent les gouvernements du monde entier. L'objectif ultime qui, je le crois bien, est commun à chacun de nous, est identique à celui défini dans la loi portant création au sein du Gouvernement des Etats-Unis d'une Agence pour le contrôle des armements et le désarmement : s'efforcer de préserver le monde du fléau de la guerre et des risques et servitudes qu'impliquent les armements. Cet objectif devrait être pour nous tous un motif d'inspiration, aussi difficile que puisse paraître notre tâche à certains moments".

La séance est levée à 18 h 45.





CD/PV.3  
25 janvier 1979  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROISIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 25 janvier 1979, à 10 h 30.

Président : M. R. Boudjakdji (Algérie)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie :

M. R. BOUDJAKDJI  
M. A. FASLA  
M. A. BENSMAIL  
M. N. KERROUM

Allemagne, République fédérale d' :

M. G. PFEIFFER  
M. H. SCHNEPPEN  
M. J. POHLMANN  
M. H. MULLER

Argentine :

M. D.C. ORTIZ DE ROZAS  
M. F. JIMENEZ DAVILA  
M. A.N. MOLteni

Australie :

M. L.D. THOMSON  
M. A.J. BEHM  
Mme M.S. WICKES

Belgique :

M. H. SIMONET  
M. J.A.R. SCHOUMAKER  
M. G. SOKAY  
M. P. NOTERDAEME  
M. P. BERG  
M. G. VAN DUYSE

Birmanie :

U SAW HLAING  
U THEIN AUNG  
U THAUNG HIFUN

Brésil :

M. G.A. MACIEL  
M. L.P. LINDENBERG SETTE

Bulgarie :

M. P. VOUTOV  
M. I. PETROV  
M. I. SOTIROV

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

- Canada :  
M. G.A.H. PEARSON  
M. R. HARRY JAY  
M. J.T. SIMARD
- Cuba :  
M. P. TORRES  
M. L. SOLA VILA  
M. F. ORTIZ RODRIGUEZ  
Mme V. BROWDOSKY JACKIEWICH  
M. C. PAZOS BECEIRO  
M. R. VALIENTE  
M. R. LOPEZ GARCIA
- Egypte :  
M. O. EL-SAHFEI  
M. F. EL-IBRASHI  
M. M. EL-BARADEI
- Etats-Unis d'Amérique :  
M. A. FISHER  
M. C. FLOWEREE  
M. A. AKALOVSKY  
M. R. HÄGENGRUBER  
Mme B. MURRAY  
M. M.L. SANCHES  
M. A. YARMOLINSKY
- Ethiopie :  
M. G. ALULA
- France :  
M. F. DE LA GORCE  
M. F. BEAUCHATAUD  
M. J. FEVRE  
M. J.C. PARAVY
- Hongrie :  
M. M. DOMOKOS  
M. A. LAKATOS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Inde : M. C.R. GHAREKHAN  
M. S.T. DEVARE

Indonésie : M. A. SANI  
M. A. KAMIL

Iran : M. M. FARTASH  
M. D. CHILATY  
M. D. AMERI

Italie : M. L. RADI  
M. N. DI BERNARDO  
M. F. FERRETTI  
M. M. ALESSI  
M. M. MORENO  
M. A. VINCI GIACCHI  
M. C. FRATESCHI  
M. G. VALDEVIT  
M. F. DE LUCA

Japon : M. M. OGISO  
M. T. NONOYAMA  
M. Y. KIKUCHI  
M. T. IWANAMI  
M. Y. NAKAMURA

Kenya : M. K. MWAMZANDI  
M. C. GATERE MAINA  
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
Mlle A. CABRERA  
Mlle L.M. GARCIA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Mongolie : M. L. BAYART

Nigéria : M. O. ADENIJI  
M. K. AHMED  
M. T.O. OLUMOKO  
M. R.A. FATUNLSE

Pakistan : M. J.K.A. MARKER  
M. I.A. AKHUND  
M. M. AKRAM

Pays-Bas : M. R. FEIN  
M. A.J. MEERBURG

Pérou : M. J. AURICH MONTERO

Pologne : M. B. SUJKA  
M. H. PAC  
M. S. KONIK  
M. M. KRUCZYK

République démocratique  
allemande : M. G. HERDER  
M. S. KAHN  
M. M. GRACZYNSKI

Roumanie : M. I. RADULESCU  
M. C. ENE  
M. V. TUDOR

Royaume-Uni : M. N.H. MARSHALL  
M. C.L.G. MALLABY  
M. C.K. CURWEN  
M. P.M.W. FRANCIS

PRÉSENTS A LA TABLE DU COMITÉ (suite)Sri Lanka :M. A.C.S. HAMEED  
Mlle M.L. NAGANATHANSuède :Mme I. THORSSON  
M. C. LIDGARD  
M. L. NORBERG  
M. J. PRAWITZ  
M. J. LUNDINTchécoslovaquie :

M. V. TYLNER

Union des Républiques socialistes  
soviétiques :M. V.L. ISSRAELYAN  
M. Yu. K. NAZARKIN  
M. A.M. VAVILOV  
M. E.D. ZAITSEV  
M. V.A. VERTOGRADOV  
M. Yu. V. KOSTENKO  
M. M.G. ANTIUKHINVenezuela :M. R.C. CASTILLO  
M. A.R. TAYLHARDAT  
M. H. ARTEAGA  
Mlle D. SZOKOLOCZI  
Mme R. LISBOL DE NECERYougoslavie :M. M. PESIC  
M. M. VRHUNEC  
M. M. MIHLJLOVIC  
M. D. DJOKICZaire :M. B. BUKIYI  
M. M. ESUK

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Directeur général de l'Office  
des Nations Unies à Genève :

M. J. COTTAREVI

Sous-Secrétaire général pour le  
désarmement :

M. R. BJORNERSTEDT

M. Milorad PESIC (Yougoslavie) : Monsieur le Président, permettez-moi de saluer cette assemblée au nom du gouvernement de la RSF de Yougoslavie et d'exprimer sa satisfaction de voir participer aux travaux du nouveau comité du désarmement les représentants de l'Algérie, de l'Australie, de la Belgique, de Cuba, de la France, de l'Indonésie, du Kenya, de Sri Lanka et du Venezuela. La création d'un tel comité constitue à notre avis la concrétisation de certains résultats importants auxquels a abouti la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. L'un des objectifs de cette session était de permettre à toutes les puissances nucléaires et à tous les autres Etats de contribuer à la solution des problèmes de désarmement, et d'être des facteurs agissants sur le plan de l'édification de nouvelles relations internationales, grâce à une réorganisation et à la promotion de l'activité des mécanismes de négociation existants ou à la création de nouveaux organes. Nous sommes persuadés que le processus de démocratisation que nous avons amorcé à la session extraordinaire et l'augmentation du nombre des pays engagés directement dans les négociations sur le désarmement constituent la voie menant vers l'ouverture du processus de désarmement et de renforcement du rôle des Nations Unies dans ce domaine d'une importance vitale pour le monde entier.

Nous attachons une importance particulière à la décision prise par le Gouvernement français de se joindre aux efforts d'autres puissances nucléaires dans la recherche des solutions de l'un des problèmes les plus graves et les plus complexes auquel se heurte la communauté internationale, à savoir celui du désarmement. Nous estimons qu'une décision semblable du Gouvernement de la République populaire de Chine rencontrerait, si celle-ci se décidait à la prendre, la plus grande approbation de la communauté internationale.

Nous avons toujours soutenu toutes les initiatives visant à l'amorce et à l'accélération du processus de désarmement et, dans ce contexte, à l'engagement des efforts de tous les pays et des différentes instances qui s'occupent de ce problème. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous attachons une grande importance à l'ouverture des travaux du Comité du désarmement. D'autre part, c'est pour nous une occasion de plus d'exposer certaines de nos vues sur les problèmes du désarmement à la lumière de la session extraordinaire sur le désarmement - que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, a qualifiée à juste titre d'événement le plus important en 1978 - et de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La session extraordinaire sur le désarmement a donné de nouvelles impulsions et tracé les lignes de base d'action à conduire par la communauté internationale



(M. Fesic, Yougoslavie)

tout entière pour inaugurer une nouvelle phase dans les efforts déployés afin de faire démarrer le processus de désarmement véritable. Les débats à la session extraordinaire ont montré que nous vivons à une époque de changements dynamiques dans le monde, où nul ne peut plus se résigner à l'état de choses existant. Plus précisément, à cette occasion viennent de se manifester d'une manière toujours plus nette les aspirations à l'établissement de relations internationales démocratiques, fondées sur l'égalité en droits, à une sécurité véritable et égale pour tous les pays, où des efforts massifs et organisés au maximum sont entrepris, surtout par les pays non alignés pour assurer la détente universelle, pour instaurer un nouvel ordre économique international et éliminer la politique et les rapports de domination. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont d'accord pour estimer que l'existence des armes nucléaires et la poursuite de la course effrénée aux armements menacent la survie de l'humanité. Ils ont également constaté qu'une paix et une sécurité internationales durables ne sauraient être édifiées sur la base de l'accumulation d'armes et du renforcement des blocs militaires ni être maintenues à partir de l'équilibre précaire des moyens de dissuasion ou de doctrines sur la supériorité stratégique, mais bien par une réduction rapide et substantielle des armes et des forces armées et la prise de mesures efficaces en vue de l'élimination des tensions et du règlement des conflits par la voie pacifique. La session extraordinaire a conclu également dans son document final qu'il existe un lien étroit entre les dépenses consacrées aux armements et le développement économique et social. Elle a affirmé aussi qu'il y a un contraste affligeant et spectaculaire entre les centaines de milliards de dollars consacrés chaque année à la fabrication ou au perfectionnement des armes, et le dénuement et la misère dans lesquels vivent les deux tiers de la population mondiale. De plus la session a constaté que la course aux armements a des conséquences économiques et sociales extrêmement nuisibles et que sa poursuite est clairement incompatible avec l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur la justice, l'équité et la coopération. L'arrêt de la course aux armements et le désarmement véritable ont été déclarés tâches primordiales et de première urgence.

Ces processus doivent se dérouler d'une manière équilibrée et mutuellement acceptable des engagements et de leur respect, et ce, tant entre les puissances nucléaires mêmes qu'entre ces dernières et les pays non dotés d'armes nucléaires.

On a estimé également que relever ce défi historique répondait aux intérêts politiques et économiques de tous les pays et peuples du monde.

(M. Pesic, Yougoslavie)

Où en sommes-nous actuellement et quels sont les enseignements à tirer du laps de temps relativement court qui s'est écoulé depuis la session extraordinaire. Les débats fructueux sur le désarmement menés à la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ont fourni à cet égard quelques indications. Pour nous, en effet, ces débats se présentent sous un double aspect : ils ont montré d'une part que l'inquiétude provoquée par l'intensification de l'armement et la stagnation des négociations sur sa limitation n'a aucunement diminué et, d'autre part, que les pays membres portent un intérêt accru à déployer des efforts en vue de la mise en oeuvre des décisions de la session extraordinaire. Cet intérêt s'est également traduit par la reconduction d'une série d'initiatives lancées à la session extraordinaire et la prise de nouvelles initiatives, de même que par la préparation de diverses actions à entreprendre cette année et au cours de l'année prochaine dans le domaine du désarmement. Malheureusement, tout cela confirme en même temps que le processus de négociation prend un retard substantiel sur la course aux armements qui se poursuit sous forme d'une spirale toujours plus dangereuse et qui s'étend à un nombre toujours croissant de pays. Tout cela confirme aussi que le processus de désarmement sera freiné et ajourné tant que notamment les pays assumant la plus grande responsabilité pour la course aux armements n'auront pas fait preuve de plus de volonté politique et de détermination.

Le Comité du désarmement commence ses travaux au moment même où des tendances négatives indiquent que la course aux armements non seulement se poursuit, mais reçoit de nouvelles impulsions. Les blocs militaires et les grandes puissances en sont les protagonistes. Contrairement aux recommandations de la dixième session extraordinaire, les deux blocs ont malheureusement conçu de nouveaux programmes d'armement, comportant une forte augmentation des dépenses militaires. L'arsenal militaire s'accroît de ce fait rapidement au point de vue tant qualitatif que quantitatif. Une telle évolution, dont nous sommes en permanence les témoins, a des incidences négatives sur les relations internationales, et place l'humanité face à des nouveaux dangers pour la paix.

Malgré les déclarations sur l'aboutissement prochain de SALT-2, aucun progrès tant soit peu important n'a été réalisé depuis longtemps dans les négociations sur le désarmement. Les intérêts véritables de la paix et de la sécurité dans le monde, de même que l'opinion publique internationale la plus large exigent que cette situation soit dépassée sans tarder.

(M. Pesic, Yougoslavie)

Nous sommes convenus avec juste raison de donner la priorité au désarmement nucléaire. Sans sous-estimer les efforts déployés jusqu'ici dans ce domaine, nous devons constater qu'ils ont eu pour résultat l'établissement d'un équilibre nucléaire plutôt que le désarmement nucléaire. Les options quant à la mise au point et à l'accumulation de ces armes sont demeurées entièrement libres, alors que le cataclysme nucléaire devient une menace encore plus sérieuse pour l'humanité. Dans cet ordre d'idées, la Yougoslavie et les autres pays non alignés considèrent qu'il serait dans l'intérêt général de conclure le plus tôt possible l'accord SALT-2 et d'amorcer sans tarder, conformément à la recommandation de l'Assemblée générale, les négociations de SALT-3, et d'aboutir à un accord sur une réduction radicale de l'arsenal nucléaire.

Je tiens également à souligner la grande importance que nous attachons à la conclusion immédiate d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires, à la création de zones exemptes d'armes nucléaires et aux garanties inconditionnelles à donner aux pays non dotés d'armes nucléaires contre une attaque nucléaire. Nous considérons que ces accords créeraient un climat de confiance et les conditions nécessaires à une réduction effective des armes nucléaires. Et vice versa, l'absence ou l'ajournement de la prise de telles mesures pourrait avoir des effets négatifs sur le processus de désarmement dans son ensemble et dévaloriser les résultats obtenus. Nous sommes d'avis que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne peut venir à sa pleine expression et être pleinement valide que dans les conditions d'un progrès réel sur le plan du désarmement nucléaire.

La course aux armements classiques et au renforcement des forces armées classiques s'accélère à un rythme effréné. Incontestablement, elle atteint le plus gravement les pays économiquement moins développés, en règle générale pays non alignés, qui sont constamment exposés aux risques d'une agression, de pressions néocolonialistes, de la surenchère de blocs et de différentes formes de domination. L'élimination décisive de ces phénomènes des relations internationales créerait les conditions indispensables à la prise de mesures adéquates également sur le plan de la réduction des armements classiques.

C'est dans ce contexte que nous considérons le problème du démantèlement des bases militaires et du retrait des forces armées en territoires étrangers, ainsi que la question des mesures destinées à créer la confiance. Les pays non alignés ont défini leur position commune au sujet de cette très importante question à la dixième session extraordinaire et nous estimons qu'il sera nécessaire d'y

(M. Pesic, Yougoslavie)

accorder une attention appropriée aux prochaines négociations sur le désarmement. Il ne fait aucun doute que les premiers pas vers la réduction des armements classiques doivent être faits par les pays les plus puissants au point de vue militaire dans le monde et, en premier lieu, par les blocs militaires et leurs principales puissances.

Nous attachons une grande importance aux efforts visant à entamer des conversations sérieuses et à aboutir à un accord interdisant la production de nouveaux types d'armes de destruction massive, étant donné que, par leurs effets, ces armes se rapprochent des armes nucléaires et ont même tendance à les dépasser. L'interdiction devrait porter sur toutes les armes de destruction massive, car il s'agit en fait de mettre fin à la prolifération qualitative de l'armement. Il est évident que toute nouvelle arme de cette sorte ouvre un nouveau cycle de la course aux armements et constitue une menace de plus à la paix et à la sécurité internationales.

Je tiens à signaler à cette occasion également que nous accordons une importance particulière à la réduction des forces armées et de l'armement des blocs militaires. Dans son document final, la session extraordinaire a consacré à juste titre un paragraphe particulier à l'Europe, zone à la plus forte concentration de forces armées dans le monde, et a indiqué la nécessité de réduire ces forces à un niveau inférieur d'équilibre militaire, tout en respectant pleinement les intérêts sur le plan de la sécurité et de l'indépendance des Etats ne faisant pas partie des blocs. Partant de cette recommandation de la session extraordinaire, nous nous devons d'exprimer notre préoccupation du fait que les conversations menées à Vienne depuis plusieurs années sur la réduction régionale des forces armées et de l'armement, n'ont encore donné aucun résultat et n'ont pas dépassé le stade de l'identification du sujet des entretiens. En conséquence, il y aurait lieu d'accorder notre attention et notre appui à certaines récentes initiatives sur les mesures régionales de désarmement, visant à la concrétisation des recommandations du document final de la session extraordinaire ayant trait à l'Europe, de même qu'à la mise en oeuvre des décisions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe relatives à cette matière. Ce disant nous considérons que de telles mesures viendraient compléter les efforts orientés vers le désarmement sur les plans bilatéral, régional et global. Nous estimons également qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de faire de la Méditerranée une zone de paix, de sécurité et de coopération internationale.

(M. Pesic, Yougoslavie)

Monsieur le Président, la situation actuelle sur le plan du désarmement n'est pas satisfaisante et nous en sommes tous conscients. Bien que les efforts déployés jusqu'à ce jour ne soient pas demeurés sans résultats, ceux-ci sont insuffisants, comme cela a été généralement constaté à la session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacré au désarmement. Nous devons tous ensemble, et les grandes puissances nucléaires en particulier, continuer à déployer des efforts pour accélérer, par divers moyens et grâce aux mécanismes établis à la session extraordinaire, le processus de négociations amorcé à cette session.

La session extraordinaire et l'Assemblée générale des Nations Unies ont assigné des tâches importantes au Comité du désarmement. Il aura à s'occuper dès les premiers jours de son activité de nombreuses questions d'organisation, y compris l'élaboration de son règlement intérieur, ce qui est indispensable à la bonne marche de ses travaux. La question de la procédure revêt une importance fondamentale, car le déroulement et le caractère des travaux du Comité dépendront dans une grande mesure de ce règlement. Elle est aussi importante du fait de l'étroite relation qui existe, aux termes du document final de la session extraordinaire, entre le Comité du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission des Nations Unies d'une part et l'Assemblée générale des Nations Unies d'autre part, cette dernière ayant un rôle central et assumant la responsabilité principale dans le domaine du désarmement, conformément à la Charte.

Nous sommes convaincus que le Comité du désarmement doit devenir un organisme de négociation dans le vrai sens du terme. Il doit participer de la façon la plus directe, sur une base d'égalité et de la manière démocratique, à toutes les phases des négociations portant sur les questions de désarmement qu'il va traiter. C'est uniquement dans ce cas que le Comité pourrait acquérir la confiance de la communauté internationale et devenir un organisme efficace de négociation dans le domaine du désarmement.

Le Comité du désarmement a hérité de la CCD plusieurs grands problèmes non réglés du désarmement, dont l'interdiction des armes chimiques et l'interdiction de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. Certains de ces problèmes font depuis de longues années l'objet d'un examen et nous aimerions à croire que les accords relatifs à l'interdiction complète des essais et des armes chimiques aboutiront sous peu. La dixième session extraordinaire a ajouté à ces tâches urgentes une nouvelle tâche importante qui concerne l'élaboration d'un programme global de désarmement, tâche à laquelle il conviendra également de nous atteler au plus tôt.

(M. Pesic, Yougoslavie)

S'agissant du début des travaux du Comité du désarmement, nous tenons à souligner tout particulièrement la nécessité de préserver le dynamisme établi à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, en assurant la continuité du processus de négociation, et d'en accélérer le rythme, d'entretenir les relations les plus étroites avec l'Organisation des Nations Unies et de renforcer son rôle dans le processus de désarmement, d'assurer dans les travaux les priorités sur lesquelles un accord a été réalisé à la session extraordinaire et à l'Assemblée générale; d'assurer la participation au processus de négociations de tous les pays membres des Nations Unies qui y portent intérêt.

Monsieur le Président, le monde s'attend que des mesures décisives seront prises à la suite de la dixième session extraordinaire en vue de la mise en oeuvre de ses décisions. Il ne fait aucun doute que des progrès initiaux vers le désarmement effectif et tout nouvel accord ne manqueraient pas d'avoir une influence essentielle dans le sens d'une transformation positive des relations politiques internationales, de même que le règlement des problèmes clés et des crises internationaux contribuerait largement au désarmement. Aussi considérons-nous comme indispensable de déployer sans discontinuer des efforts parallèles orientés vers le règlement des problèmes clés des relations internationales et vers le désarmement. Des mesures efficaces dans l'un ou l'autre sens pourraient contribuer substantiellement à renforcer la détente, la sécurité et la confiance. Le désarmement est devenu un impératif de notre temps et la tâche la plus urgente qui se pose devant la communauté internationale. Comme nous l'avons dit dans le Document final de la session extraordinaire, nous nous trouvons devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr. En l'absence d'actions efficaces sur le plan du désarmement, à défaut de mesures effectives pour arrêter la course aux armements, tous les résultats positifs atteints dans les relations internationales viendraient à être mis en question. Le présent Comité peut, lui aussi, jouer à cet égard un rôle important. La Yougoslavie ne ménagera quant à elle aucun effort pour apporter sa contribution à cet objectif.

M. RADI (Italie) (traduit de l'italien) : Aucun problème n'a été, ces derniers temps, à tel point au centre de l'attention internationale comme celui du désarmement.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée au désarmement, a été aussi bien sur le plan politique que sur le plan psychologique, un événement sans précédent dont l'impact et la signification n'échappent à personne.

(M. Radi, Italie)

Cette session extraordinaire a solennellement confirmé par la participation consciente et à un niveau élevé de 149 Etats, y compris les cinq Etats dotés d'armes nucléaires, que l'aspiration vers la paix revêt un caractère universel et que les gouvernements, en dépit des difficultés contingentes et des moments de déception, gardent la ferme volonté d'y parvenir par la recherche d'accords efficaces visant à l'édification d'un monde affranchi de la menace des armes et fondé sur la compréhension, la justice et la sécurité.

À l'époque nucléaire, et dans une société mondiale qui évolue vers des formes d'interdépendance de plus en plus complètes, l'objectif de la réduction et de la suppression des armements est un choix nécessaire et irréversible, que la communauté internationale devra réaliser par étapes progressives et sous un contrôle international efficace jusqu'au but ultime du désarmement général et complet tout en sauvegardant en chaque phase tant sur le plan général que régional l'équilibre stratégique des forces.

Les participants à la session extraordinaire se sont montrés unanimes pour stigmatiser les risques - politiques, économiques et sociaux - qui découlent d'une perpétuation de la course effrénée aux armements. Ils ont également réaffirmé à l'unanimité que le renforcement de la détente, la consolidation de la paix, la conquête d'un bien-être plus équilibré et plus général dépendent, en très large mesure, de la réduction progressive d'arsenaux d'armes meurtrières, dont la charge est désormais devenue insupportable.

Nous devons rappeler, en particulier, que des progrès concrets dans la voie du désarmement constituent une première condition essentielle pour résoudre les problèmes auxquels se heurte le développement harmonieux de l'ensemble des régions de notre planète. Il serait, d'autre part, illusoire d'axer notre recherche d'une paix durable sur une réduction équilibrée et progressive des forces sans, pour autant, tenir compte des exigences légitimes d'épanouissement économique et social des peuples moins favorisés. L'absence d'une réponse rapide aux problèmes du développement risque, encore une fois, de susciter l'illusion que la solution aux questions ouvertes puisse résider dans le recours à l'emploi de la force.

Les travaux de New York - grâce à un débat très approfondi et une réflexion méditée sur les thèmes du désarmement dans leurs composantes et leurs articulations les plus diverses - ont permis d'esquisser les grandes lignes directrices, le long desquelles devront se développer à l'avenir, avec une imagination renouvelée et une efficacité accrue, les négociations sur le désarmement. La session extraordinaire représente, à cet égard, un exercice de responsabilité et une prise de conscience, dont il nous appartient maintenant de tirer des conclusions par des initiatives responsables sur le plan de la négociation.

(M. Radi, Italie)

Le Comité du désarmement ouvre aujourd'hui sa première session dans sa nouvelle composition, ayant été investi d'un nouveau mandat par l'ensemble des Membres des Nations Unies.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer ici les représentants des pays qui ont partagé avec l'Italie le privilège de participer aux négociations de Genève sur le désarmement depuis le temps du Comité des dix-huit et successivement, lors des différentes phases de la Conférence du Comité du désarmement. Je ne puis, en outre, manquer de rendre un hommage particulier, au nom de la délégation italienne, aux deux Coprésidents de la CCD - les Etats-Unis et l'Union soviétique - pour la contribution significative qu'ils ont apportée, en cette qualité, aux travaux de la Conférence de Genève. Je voudrais, en même temps, souhaiter très sincèrement, la bienvenue aux représentants des pays qui, pour la première fois, rejoignent la table des négociations : la France, qui ne manquera pas, nous en sommes certains, d'apporter à nos pourparlers la contribution qui lui est demandée en raison de ses responsabilités spéciales en tant que puissance dotée d'armes nucléaires, l'Algérie, l'Australie, la Belgique, Cuba, l'Indonésie, le Kenya, Sri Lanka, le Venezuela; tous pays avec lesquels l'Italie entretient des relations d'amitié, de collaboration et de confiance. Nous souhaitons aussi que la Chine, à qui nous avons réservé un siège parmi nous en sa qualité de puissance nucléaire, puisse venir l'occuper le plus tôt possible.

Les pourparlers sur le désarmement, de par leur complexité et leur difficulté, nécessitent un forum particulièrement qualifié et sous-entendent une participation active et constante de tous les Etats ayant un potentiel militaire important, à commencer par ceux qui sont dotés d'armes nucléaires. Les recommandations adoptées par la session extraordinaire au sujet de la constitution du Comité du désarmement ont eu le mérite d'associer à cette exigence indispensable celle d'une participation plus active et équilibrée aux négociations de la part de pays qui avaient manifesté un intérêt particulier à cet égard.

Le Gouvernement italien souhaite que de ce nouveau dosage plus représentatif quant à la participation à la négociation - entre pays de l'Ouest, de l'Est et non alignés - puissent découler, à l'avenir, des perspectives pour un travail plus équilibré et profitable. D'autant plus que notre Comité représente, grâce à sa composition, l'enceinte la plus qualifiée pour aborder sur un plan global, l'élaboration de mesures spécifiques ayant une portée planétaire.

La tâche qui nous attend est urgente. Il faudra s'y atteler sans retard et avec grande détermination.



La session extraordinaire a tracé les grandes options et les priorités de notre travail futur dans la déclaration et dans le programme d'action contenu dans le Document final.

La trente-troisième Assemblée générale qui vient de s'achever a précisé ultérieurement les objectifs qui devront être atteints dans un proche avenir, en adoptant un nombre extraordinairement important de résolutions approuvées pour la plupart - ce qui est très significatif - à l'unanimité.

Il faudra à présent que le Comité du désarmement, se mettant assidûment à l'oeuvre, sache tirer parti des recommandations et des encouragements des Nations Unies en concentrant son attention sur des mesures de caractère spécifique et prioritaire aptes à répondre aux attentes les plus urgentes.

En ouvrant cette nouvelle session de négociations, le Comité du désarmement ne devra pas négliger l'héritage d'expérience et d'enseignements qui lui a été légué par la CCD, à laquelle revient le mérite d'avoir élaboré les accords multilatéraux les plus importants sur la limitation des armements, à commencer par le Traité sur la non-prolifération nucléaire.

Tout en poursuivant ses objectifs les plus urgents, le Comité du désarmement ne devra pour autant pas abandonner ou négliger son objectif plus ambitieux et plus lointain, à savoir celui du désarmement général et complet, qui nous a été expressément assigné par les Nations Unies comme étant le but ultime de nos efforts.

L'Italie souligne, depuis des années, la nécessité d'envisager les progrès réalisés dans les différents secteurs du désarmement dans une optique globale, en tant qu'éléments d'un plan d'ensemble cohérent et coordonné qui sera réalisé progressivement par des étapes successives. C'est pourquoi nous avons pris note avec satisfaction du mandat qui a été confié par la session extraordinaire à la Commission du désarmement d'examiner et de soumettre, en tant que recommandations, à l'Assemblée générale et, par son intermédiaire, au Comité du désarmement, les éléments d'un programme global de désarmement. La délégation italienne a présenté à ce sujet un document de travail détaillé qui, nous l'espérons, fera l'objet d'un examen approfondi, avec toutes les autres suggestions et contributions apportées par d'autres pays.

En passant à l'examen des échéances immédiates, je voudrais ici souligner la très haute priorité que revêt depuis toujours pour la communauté internationale l'interdiction générale et complète des essais nucléaires.

Il s'agit d'un problème débattu depuis des années par la Conférence du Comité du désarmement dans ses aspects politiques, scientifiques et techniques, et sur lequel il serait essentiel de prendre, aussitôt que possible, une décision responsable.

(M. Padi, Italie)

L'interdiction totale des essais nucléaires représente, de l'avis du Gouvernement italien, le complément indispensable et urgent du Traité sur la non-prolifération, dont découlent pour les parties contractantes - pays dotés et pays non dotés d'armes nucléaires - des droits et des devoirs réciproques et interdépendants.

L'Italie suit attentivement le déroulement des négociations tripartites en cours entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique qui ont permis d'enregistrer, ces derniers temps, des progrès non négligeables. Les négociateurs devront faire des pas en avant encore plus décisifs pour vaincre les difficultés qui subsistent et aboutir ainsi rapidement à un accord.

Les éléments de l'accord qui découleront des négociations tripartites - et qui devront, notamment, tenir compte de l'exigence de garantir des procédures de vérification adéquates - devront être par la suite soumis, sans délai, à l'examen approfondi du Comité du désarmement au sein duquel devra être élaboré le texte définitif d'un traité largement acceptable.

Mon gouvernement continue d'accorder une attention particulière à l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques ainsi qu'à leur destruction, problème dont l'urgence a été encore une fois soulignée par une résolution de la trente-troisième Assemblée générale présentée par un grand nombre de pays (dont le mien) et approuvée à l'unanimité.

La tendance que l'on observe de plus en plus nettement, qui consiste à représenter les dangers d'un conflit armé en des termes d'holocauste nucléaire, fait parfois oublier que l'arme chimique est, elle aussi, une arme de destruction massive des plus meurtrières.

On ne réalise souvent pas que cette arme a fait l'objet d'importants progrès technologiques qui en ont énormément accru la puissance destructrice, les possibilités d'emploi et les dangers. Nous ne pouvons non plus ignorer que d'importants stocks de ces armes, déjà largement expérimentées, sont actuellement détenus par quelques Etats et que bien d'autres encore possèdent les substances et les capacités techniques nécessaires pour se doter en peu de temps de quantités considérables d'agents de guerre chimiques.

Le problème des armes chimiques a été longuement débattu sous ses aspects les plus divers - y compris celui, particulièrement délicat, de la vérification - aussi bien par les Nations Unies que par la CCD, qui a reçu, en la matière, différents projets de convention.

Dès 1974, les Etats-Unis et l'Union soviétique avaient annoncé une initiative conjointe pour la conclusion, dans une première phase, d'une convention portant sur les agents de guerre chimiques les plus dangereux et mortels. Le Gouvernement italien, conscient des difficultés auxquelles se heurte la recherche de formules

(M. Radi, Italie)

efficaces et unanimes acceptables dans ce domaine, suit avec confiance les pourparlers bilatéraux en cours entre les Etats-Unis et l'Union soviétique dans l'espoir qu'ils puissent aboutir, sans plus tarder, aux accords souhaités.

De telles rencontres bilatérales n'exemptent pourtant pas le Comité du désarmement de continuer d'explorer avec ténacité et imagination toute possibilité d'aboutir à l'élimination contrôlée et totale de toutes les armes chimiques. Nous avons tous en commun, à la fois, l'objectif et la responsabilité du désarmement chimique; la délégation italienne continuera pour sa part d'oeuvrer dans cette direction dans un esprit de disponibilité et d'engagement constructif.

Ces dernières années, la science a permis des conquêtes extraordinaires qui peuvent, selon les intentions et l'usage que l'on en fera, se transformer à la fois en des instruments de progrès économique, social et civil ou, inversement, en de véritables agents de destruction et de mort.

A côté de l'épée de Damoclès que représente la guerre par des armes nucléaires, se profile, à présent, la menace de l'apparition de nouveaux types d'armes tout aussi menaçantes, si ce n'est encore davantage.

C'est pourquoi il incombe à ceux qui ont à coeur les problèmes de la paix et de la sécurité de déployer - tout en respectant les exigences du progrès scientifique et technique - tous leurs efforts afin d'éviter que des conquêtes du génie humain puissent découler des conséquences nuisibles inimaginables ou des risques démesurés.

Face à ce danger, le Comité du désarmement doit s'acquitter d'une double tâche : il doit, d'une part, prévenir, en exerçant une vigilance constante et en recueillant toutes les données possibles, l'éclosion de nouvelles générations d'armes de destruction massive basées sur l'application de nouveaux principes scientifiques; et d'autre part, élaborer les instruments juridiques aptes à interdire certains types d'armes nouvelles dès qu'ils pourront être identifiés.

Compte tenu de ces critères, l'Italie est prête, dès à présent, à envisager positivement, dans le cadre des travaux du Comité du désarmement, la question de l'interdiction des armes radiologiques qui fait l'objet, depuis quelque temps, de consultations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Cette interdiction serait indéniablement un premier pas réaliste que d'autres pourraient suivre le cas échéant.

(M. Nadi, Italie)

La voie du désarmement est évidemment encore longue et parsemée d'obstacles; il faudra cependant la parcourir, depuis le commencement, avec fermeté, en partant d'une évaluation globale précise de tous les enjeux.

A ce sujet, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre inquiétude face aux proportions de plus en plus amples et menaçantes prises par l'accumulation et le transfert d'armes classiques, notamment dans des régions du globe où existent des foyers de tension dangereux.

La course effrénée aux armements classiques - et il s'agit en l'occurrence bien souvent d'armements sophistiqués et coûteux qui dépassent les exigences compréhensibles liées à la défense - contribue non seulement à alimenter des situations de méfiance et de confrontation alarmantes mais soustrait, aussi, à des pays qui en ont particulièrement besoin, de précieuses ressources qui pourraient être acheminées vers d'autres directions bien plus profitables, à savoir le développement économique, le renforcement des structures de base, la lutte contre la faim et les maladies endémiques, la suppression de l'analphabétisme et d'autres maux qui accablent notre société.

L'opinion publique attend en matière d'armes classiques des décisions rapides et clairvoyantes qui devront aller de pair avec les initiatives prises dans le domaine de la réduction des armes nucléaires.

L'Italie désire réaffirmer sa volonté de collaborer avec les autres pays intéressés - pays fournisseurs et pays bénéficiaires - à l'élaboration de solutions sur le plan régional et global, qui contribuent à endiguer l'accroissement en spirale des armements classiques tout en respectant les impératifs de sécurité indispensables.

A ce sujet, qu'il me soit permis de rappeler que l'Italie a présenté depuis 1970 une série de propositions dans le domaine du contrôle régional du transfert des armes classiques, qui ont été reprises dans le cadre des travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement et qui figurent au bas de l'Acte final approuvé lors de cette même session.

La question de la limitation du transfert des armes classiques ne peut, à notre avis, rester à l'écart des travaux du Comité du désarmement, si celui-ci souhaite s'acquitter de l'ensemble de ses tâches d'une façon exhaustive.

J'ai voulu axer mon intervention sur les thèmes principaux qui touchent plus directement aux points à l'ordre du jour de notre Comité.

Nous souhaitons, en outre, qu'à la reprise des négociations de Genève puissent correspondre des progrès rapides réalisés dans le cadre d'autres négociations en cours, que l'Italie suit avec un intérêt particulier.

(M. Radi, Italie)

Je me réfère, d'une part, aux conversations américano-soviétiques sur la limitation des armements classiques, que le Gouvernement italien considère comme essentielles dans l'intérêt général de la stabilité et de la paix. Dans l'espoir que les dernières difficultés qui entravent encore un aboutissement rapide des négociations SALT II puissent être prochainement vaincues, l'Italie envisage dès maintenant avec un grand intérêt le rôle qui pourrait être confié aux négociations SALT III pour la sauvegarde de la sécurité à des niveaux d'armement toujours plus réduits.

L'Italie suit, d'autre part, avec une grande attention, en raison de sa position géopolitique particulière, l'évolution des négociations MBFR de Vienne. Nous espérons qu'elles apporteront une contribution valable à la création d'un équilibre stable sur notre continent et nous continuons d'oeuvrer pour une conclusion positive de ses travaux, ne serait-ce que dans les limites posées par notre adhésion en tant que "participant à statut spécial".

La négociation de Vienne se heurte à des difficultés extrêmement complexes qui appellent une nette appréciation des objectifs à atteindre, ainsi que des décisions largement motivées.

Le grand tournant auquel aspirent les nations du monde entier dans le domaine de la course aux armements ne peut se produire subitement, car il faut tenir compte de l'évolution générale du climat international.

La méfiance, le soupçon, l'incompréhension s'inscrivent notoirement parmi les causes principales de la course aux armements. Il faudra, par conséquent, que les mesures de désarmement soient, chaque fois, appuyées, précédées ou accompagnées par des initiatives parallèles susceptibles d'élargir le cadre du dialogue, d'alimenter la confiance, de faire progresser la détente, de prévenir et d'éliminer les causes de friction. Ce n'est qu'ainsi que toute initiative dans le domaine du désarmement aura une crédibilité et sera productive.

D'autre part, le problème du désarmement ne peut pas être dissocié de celui des vérifications. Il ne serait, en effet, pas licite ou réaliste de promulguer des mesures de désarmement sans prévoir des garanties d'application précises et formelles sur un plan universel.

L'Italie est consciente des difficultés techniques, économiques et politiques inhérentes à la vérification des accords de désarmement. Si les moyens de contrôle peuvent varier selon la nature des mesures en cause, il est désormais évident que, dans la plupart des cas, les techniques de vérification à l'échelle nationale doivent être complétées par des formes de coopération internationales propres à assurer des moyens de vérification rapides, techniquement fiables et politiquement efficaces.

C'est dans cet esprit que l'Italie a déjà souligné en d'autres occasions la nécessité de mettre à l'étude la création d'un organe international de contrôle

(M. Rudi, Italie)

chargé d'apporter des solutions cohérentes et pleinement appropriées à ce problème crucial, aussi bien sur le plan technique que sur le plan juridique. En poursuivant ses efforts dans ce sens, l'Italie a donné son appui à l'initiative du Gouvernement français pour la constitution d'une Agence internationale de satellites et elle est prête à collaborer aux études qui seront menées à ce sujet.

Il serait, de plus, souhaitable que les vérifications internationales soient accompagnées d'un contrôle intérieur exercé par l'opinion publique sur les gouvernements intéressés, afin que ceux-ci respectent effectivement les engagements souscrits.

La convocation du Comité du désarmement ouvre une nouvelle étape dans l'histoire des travaux des négociations de Genève.

Nous souhaitons que ce nouveau Comité puisse l'affronter avec fermeté, étant ouvert à toute suggestion constructive et utile, tirant profit des idées et des propositions des nouveaux participants, ainsi que des leçons et des expériences du passé. Dans ce contexte, il sera utile de réexaminer, en temps voulu, entre autres, les procédures et les méthodes de travail suivies jusqu'à présent, pour rendre plus incisive l'action du Comité et lui permettre de mieux répondre à ses nouvelles tâches et aux nécessités du moment.

Aujourd'hui, les pensées et les espoirs des peuples vont à nos travaux qu'ils voudraient voir aboutir à des progrès rapides dans la voie du désarmement, de la paix et de la sécurité. Pour sa part, l'Italie fera tout ce qui est en son pouvoir pour ne pas décevoir cette attente et pour contribuer aux efforts communs au sein du Comité du désarmement en faisant preuve de l'esprit d'engagement, du sens de responsabilité et des sentiments de confiance qu'exigent de nous tous la complexité et l'urgence des tâches qui nous ont été confiées.

M. MARKER (Pakistan) (traduit de l'anglais) : C'est vraiment un plaisir pour la délégation pakistanaise et pour moi personnellement de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de cet important Comité. Eminent représentant d'un pays frère dont la contribution à la cause de la libération nationale et de l'indépendance économique des peuples du tiers monde a été exceptionnelle et sans précédent, vous êtes admirablement équipé pour guider les délibérations du Comité. En effet, nous représentons ici les intérêts et les préoccupations de la majorité des Etats Membres des Nations Unies qui, comme l'Algérie et le Pakistan, souhaitent avec ferveur qu'il soit mis fin à la course aux armements et que soit assurée la stabilité de la paix et de la sécurité dans le monde.

(M. Marker, Pakistan)

Dans votre allocution liminaire au Comité, vous avez exprimé non seulement les sombres sentiments avec lesquels la majorité des pays considèrent aujourd'hui la menace créée par la course mondiale aux armements, mais aussi leur désir pressant d'arrêter et d'inverser ce processus destructeur. Dans son message aussi le Secrétaire général a lancé un avertissement opportun au sujet des dangers que fait naître l'escalade constante de la course aux armements et indiqué en outre les possibilités qui s'offrent au Comité de faire des progrès réels vers le désarmement général et complet.

La décision prise par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire de créer le Comité du désarmement est une étape importante dans l'histoire des négociations sur le désarmement et c'est un honneur pour le Pakistan d'assister à la première session du Comité. Nous espérons vivement que, grâce à son caractère plus représentatif et à une procédure démocratique, le Comité pourra apporter une contribution notable et tangible au désarmement, objectif jusqu'à présent insaisissable.

Cependant, comme on l'a reconnu à la session extraordinaire, les perspectives de désarmement sont largement déterminées par les conditions de la paix et de la sécurité internationales, à l'échelon mondial comme à l'échelon régional. C'est donc avec une vive préoccupation que nous devons noter l'accentuation des tensions internationales dans de nombreuses parties du monde. Au lieu de réduire les armements, la plupart des Etats, particulièrement les deux plus puissants, continuent à acquérir et à mettre au point des arsenaux militaires toujours plus vastes et plus perfectionnés, de sorte que, depuis la session extraordinaire, la course aux armements ne s'est pas inversée mais s'est encore accélérée. L'emploi de la force pour modifier le cours des relations internationales a augmenté. La fréquence de l'intervention et de l'agression extérieures contre des Etats petits et faibles est devenue alarmante. Malgré nos déclarations et nos résolutions, la vision d'un système de sécurité collective universelle inscrite dans la Charte est aujourd'hui plus fuyante que jamais. Au lieu d'être prioritaires, l'éradication de la pauvreté et de la maladie et la création d'un nouvel ordre économique mondial équitable ont été reléguées à l'arrière-plan.

Dans le document final de la session extraordinaire sur le désarmement, l'Assemblée générale s'est déclarée contre toute tentative de créer des sphères d'influence. La notion de sphères d'influence, qu'elles soient créées par le

(M. Marker, Pakistan)

truchement d'alliances militaires bilatérales ou multilatérales ou par la promotion de certains Etats au rang de puissances "d'influence régionale" ou "prédominantes", est déplorable. La stabilité mondiale ne peut pas être maintenue par un équilibre de dissuasion réciproque par les seuls armements stratégiques; elle doit être complétée par un équilibre correspondant dans plusieurs régions critiques du monde. Le climat de désarmement doit être créé non seulement à l'échelon mondial mais aussi dans les régions où les tensions et les conflits sont actuellement une menace pour la paix. Les chances de succès des négociations qui seront menées au Comité en dépendent.

La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été la première occasion où la communauté internationale a approuvé un ensemble cohérent de mesures relatives aux divers aspects du désarmement. Les perspectives de travail du Comité ont été améliorées par l'adoption unanime à la session extraordinaire d'objectifs, de principes et de tâches prioritaires particuliers concernant les négociations sur le désarmement et d'un programme concret de mesures à mettre en oeuvre dans le proche avenir. Nous partageons l'espoir exprimé ici hier que l'élan donné au processus de désarmement par la session extraordinaire sera maintenu et accéléré par les débats du Comité.

De toutes les décisions prises à la session extraordinaire et concernant le mécanisme de désarmement, la création du Comité du désarmement est sans aucun doute la plus importante. Le Comité a pour fonction de négocier des mesures spécifiques - accords, conventions ou traités - dans divers domaines de désarmement, et c'est cela qui le distingue de tous les autres organes internationaux s'occupant de désarmement. Quelles que soient les méthodes de travail que nous adopterons, il faudra tout faire pour préserver et agrandir ce rôle de négociation.

Si le rôle du Comité est précis, le champ de ses attributions est très vaste. Aux termes du document final, et des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session, le Comité est appelé à accomplir notamment les tâches suivantes :

- élaborer un programme complet de désarmement;
- réaliser un traité interdisant les essais nucléaires;
- formuler une convention interdisant les armes chimiques;



(M. Marker, Pakistan)

- conclure des arrangements efficaces, y compris l'examen d'une convention internationale, pour donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires;
- parvenir à un accord sur l'interdiction de nouvelles armes de destruction massive;
- étudier des mesures visant à faire cesser la production de matières fissiles.

Outre les tâches en question dont le Comité a été expressément chargé, il ressort clairement du document final que le Comité du désarmement devrait s'associer aux négociations envisagées concernant le désarmement nucléaire et la limitation et la réduction des forces armées et des armes classiques.

L'objectif final reste le désarmement général et complet. Bien entendu, nous ne nous attendons pas qu'il soit atteint tout de suite, mais le Comité doit agir méthodiquement, par étapes, et au moins chercher à accomplir la majorité des tâches qui lui ont été confiées avant la deuxième session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrerait au désarmement.

Comme il est impensable que le Comité s'occupe simultanément de toutes les questions dont il est saisi, la délégation pakistanaise est d'avis qu'il devrait commencer par examiner les questions qui sont pendantes depuis un certain temps ou celles où un progrès rapide paraît possible. C'est là que l'adoption à la présente session d'un ordre du jour et d'un programme de travail prend une importance particulière. Ma délégation estime que toutes les attributions dont j'ai parlé doivent être reconnues comme faisant partie du mandat du Comité mais que, pendant l'année en cours, celui-ci doit axer son effort sur trois questions que l'Assemblée générale l'a prié d'examiner.

La première est celle du traité interdisant les essais nucléaires. Ce traité devait être prêt pour la session extraordinaire en juin dernier. Il est très regrettable que la Conférence du Comité du désarmement ait été empêchée d'examiner cette question prioritaire à cause des entretiens séparés qu'avaient trois puissances nucléaires. La communauté internationale souhaite une action

(M. Marker, Pakistan)

d'urgence au sujet du traité interdisant les essais nucléaires. Dans deux résolutions distinctes, l'Assemblée générale a prié le Comité d'aborder l'examen de ce traité. La question est de savoir quand le Comité devrait commencer cet examen. Doit-il attendre l'issue des négociations entre l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ou se saisir de la question quel que soit l'état des conversations ?

Pour ma délégation, il serait bon que les trois puissances en cause soient instamment priées de transmettre au Comité dans les deux prochains mois le projet de traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Si ces puissances ne peuvent s'entendre sur le texte même à la fin de cette période, nous espérons qu'au moins elles informeront le Comité de l'état des négociations et des domaines d'accord et de désaccord. Après quoi, le Comité devrait assumer directement la responsabilité de négocier le traité. Dans ces négociations, tous les projets et toutes les propositions soumis par des Etats devraient être examinés au même titre que le texte complet ou partiel que les trois puissances nucléaires auraient élaboré. Ma délégation verrait avec satisfaction le Comité mettre un point final, pendant l'année en cours, au texte du traité sur l'interdiction complète des essais. Le Pakistan approuverait un texte qui préviendrait efficacement de nouveaux perfectionnements et de nouveaux essais d'armes nucléaires, sous quelque forme qu'ils se présentent.

La deuxième question sur laquelle ce Comité a été prié d'entreprendre des négociations "au début de sa session de 1979" est un accord pour "l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et leur destruction ...". Il est très regrettable que l'initiative commune promise par les deux superpuissances sur ce sujet il y a presque trois ans ne se soit pas matérialisée. Dans le temps qui s'est écoulé, le potentiel de mise au point des armes chimiques s'est considérablement accru. C'est pourquoi ma délégation espère qu'en réponse aux recommandations de l'Assemblée générale, les Etats-Unis et l'Union soviétique soumettront leur initiative commune au Comité dès que possible. Nous comprenons que l'interdiction des armes chimiques pose des problèmes importants, notamment en matière de vérification. Mais à notre avis ces problèmes ne sont pas insurmontables à condition que les grandes puissances militaires et industrielles aient la volonté de renoncer à employer ce terrible instrument de guerre.

(M. Marker, Pakistan)

L'Assemblée générale a prié instamment les deux grandes puissances de soumettre leur initiative commune, mais si elles ne le faisaient pas, cela ne devrait pas empêcher le Comité d'ouvrir les négociations sur un traité relatif à l'interdiction des armes chimiques. Ces négociations pourraient d'abord se fonder sur les projets déjà présentés à la Conférence du Comité du désarmement ou sur toute nouvelle proposition qui pourrait être soumise par un Etat membre du Comité. Ma délégation est disposée à participer activement à l'élaboration pendant l'année en cours d'un projet de traité sur les armes chimiques.

La troisième question à examiner cette année est celle de la conclusion d'"accords efficaces", dont une convention internationale, pour donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Outre la recommandation figurant au paragraphe 59 du document final de sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté sur la question, à sa trente-troisième session, deux résolutions adressées au Comité du désarmement. Par ces deux résolutions - dont les auteurs sont l'Union soviétique pour la première, et le Pakistan, pour la seconde - elle demande au Comité de prendre des mesures ou dispositions "efficaces" pour donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, notamment l'examen d'une convention internationale. Le Comité doit examiner "dès que possible" les projets de convention présentés par le Pakistan et l'Union soviétique ainsi que les vues présentées à ce sujet, et soumettre à l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, "un rapport sur les progrès accomplis". Sans entrer dans les considérations de priorité à accorder aux diverses questions le sujet présente l'avantage qu'on dispose déjà de textes concrets à partir desquels des négociations pourraient être engagées immédiatement.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, un accord sur cette question renforcerait le climat de paix et de sécurité dans le monde. Pour les Etats du tiers monde non dotés d'armes nucléaires, les garanties de sécurité sont particulièrement importantes, car ils sont totalement impuissants devant la menace nucléaire que représentent non seulement les puissances nucléaires mais encore certains autres Etats, tels l'Afrique du Sud et Israël, qui sont peut-être en train de se doter - si ce n'est déjà fait - d'un potentiel en armes nucléaires. Il faut agir pour prévenir cette éventualité, et le Pakistan a pris plusieurs initiatives, dont l'une vise à créer à cette fin, en Asie du Sud, une zone sans armes nucléaires. Nous poursuivrons nos efforts pour aboutir à des accords qui

dénucléarisent l'Asie du Sud. Comme le Secrétaire général dans son message au Comité, le Pakistan espère que le précédent constitué par le Traité de Tlatelolco sera suivi de nouvelles mesures concertées, visant à créer d'autres zones exemptes d'armes nucléaires. Mais en attendant, le monde n'évitera l'anarchie nucléaire qu'en érigeant des barrières politiques et juridiques efficaces contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires contre des Etats qui n'en sont pas dotés. Cela donnera le temps nécessaire pour arrêter et inverser la course aux armements nucléaires et interdire totalement le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

Quelques-uns des Etats dotés d'armes nucléaires restent peu disposés à souscrire à une convention internationale qui donnerait aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties contre la menace nucléaire. Plusieurs raisons sont avancées pour justifier cette hésitation, mais les deux qui sont invoquées le plus souvent sont, premièrement, qu'on a déjà donné aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties contre le recours aux armes nucléaires, et deuxièmement, qu'il n'est pas possible de trouver une formule qui impose à tous les Etats dotés d'armes nucléaires une obligation uniforme. Qu'il nous soit permis de dire, avec toute la déférence due aux gouvernements des pays en cause, que ni l'une ni l'autre de ces affirmations n'est tout à fait exacte.

On s'accorde généralement à penser que les assurances données par trois puissances nucléaires en vertu de la résolution 255 du Conseil de sécurité sont restrictives et manquent de crédibilité. Quant aux déclarations unilatérales faites par les principales puissances nucléaires à la session extraordinaire consacrée au désarmement, elles ne donnent pas non plus aux Etats non dotés d'armes nucléaires une garantie efficace contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Outre que ces déclarations diffèrent l'une de l'autre par la forme et le contenu, leur crédibilité est réduite encore - et parfois même totalement anéantie - par les conditions et les restrictions dont elles s'accompagnent.

Une déclaration unilatérale, si elle n'est pas confirmée dans un instrument juridique, ne crée pas d'engagement obligatoire ou irrévocable. Elle ne peut que susciter un sentiment de réserve, parce qu'elle n'est rien d'autre qu'une déclaration

(M. Marker, Pakistan)

de politique gouvernementale, et les politiques, comme les gouvernements, peuvent changer. Ces mêmes Etats qui prétendent que la déclaration de leur chef d'Etat sur le non-recours aux armes nucléaires les lie autant qu'un traité estiment pour leur part que les déclarations sur la non-prolifération faites par tel ou tel chef d'Etat ou de gouvernement d'un autre pays ne constituent pas un engagement juridique et demandent donc instamment l'adhésion au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

On nous dit que les garanties en matière de sécurité ne se prêtent pas à une formulation uniforme parce que les Etats dotés d'armes nucléaires ne conçoivent pas la sécurité de la même manière que les autres Etats. Les principales puissances nucléaires ont fait des déclarations unilatérales à la session extraordinaire, mais les conditions et les réserves exprimées dans la déclaration de l'une d'elles ont été démenties par les conditions et les réserves énoncées dans les déclarations des autres. En fin de compte, ces déclarations unilatérales assorties de réserves ne donnent guère de garanties pratiques aux Etats non nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Pour obtenir des garanties crédibles en matière de sécurité, une "formule commune" est donc indispensable.

Le débat sur cette question qui a eu lieu à la dernière session de l'Assemblée générale a clarifié les problèmes que pose la rédaction d'une "formule" de ce genre. La difficulté fondamentale à laquelle on se heurte pour aboutir à une formule commune tient aux stratégies militaires des blocs politiques rivaux, qui envisagent l'un et l'autre d'utiliser les armes nucléaires contre les membres dotés ou non d'armes nucléaires du bloc adverse. Le Pakistan persiste à croire que la formulation de garanties de sécurité "négatives", approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 31/189 C et réaffirmées à sa trente-deuxième session, est la meilleure des bases pour définir "l'obligation uniforme" à laquelle devront souscrire les puissances nucléaires. Non seulement cette formule est approuvée par près d'une centaine d'Etats Membres, mais encore elle exprime équitablement les préoccupations de tous les pays. La délégation pakistanaise est d'avis qu'après un premier échange de vues sur le projet de convention sur la question soumis par le Pakistan le Comité devrait créer un groupe de travail spécial pour examiner en détail tous les problèmes soulevés.

La délégation pakistanaise compte que le Comité se mettra à l'oeuvre avec célérité et résolution. Ses fonctions sont uniques en leur genre, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il n'est qu'un élément du vaste mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Il devra tenir compte dans ses travaux non seulement des négociations bilatérales et trilatérales conduites en dehors de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi et surtout des discussions et des décisions de la Commission du désarmement et, bien entendu, de l'Assemblée générale.

Il faut aussi que le Comité adopte des procédures qui correspondent à son caractère d'organe des Nations Unies. Il conviendrait naturellement qu'il travaille par assentiment général, mais il ne faudrait pas interpréter l'assentiment général comme le moyen qui donne à un, deux ou trois membres du Comité, si importants soient-ils, un pouvoir de veto. De plus, contrairement à ce qui se passait au Comité de la Conférence du désarmement, les négociations au Comité devraient se dérouler de manière systématique, en fixant à telle ou telle session ou séance à l'examen une question précise. Peut-être serait-il bon d'envisager la création de groupes de travail ou de groupes de négociation spéciaux pour examiner certaines questions ou des éléments de ces questions. Le Comité voudra peut-être aussi fixer le délai à l'issue duquel seront conclues les négociations et les discussions sur tel ou tel point.

La composition du Comité traduit un équilibre entre les intérêts des Etats nucléaires et ceux des Etats non nucléaires, entre les pays alignés et les non alignés, entre les grandes puissances et les petites, entre les pays développés et les pays en développement. Cela ne veut pas dire qu'elle assure la représentation de tous les intérêts nationaux. Voilà pourquoi il est important, pour la délégation pakistanaise, qu'on ait donné à tous les Etats intéressés qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, la possibilité de participer et d'apporter leur contribution aux travaux du Comité du désarmement.

Le plus profond désir du Pakistan c'est de se tenir à l'écart de la course aux armements, qu'elle soit mondiale ou régionale. Ainsi en témoigne le fait que son gouvernement vient de décider de réduire unilatéralement de 5 % son budget de la défense en 1979. Nous ne pouvons qu'espérer voir d'autres Etats de la région suivre cet exemple.

(M. Marker, Pakistan)

Les superpuissances, qui disposent aussi de superpotentiels militaires, ont acquis la capacité d'annihiler le monde. C'est la plus lourde des responsabilités que l'humanité ait jamais portée et notre intérêt commun exige qu'elle soit partagée. Le désarmement est l'affaire vitale de chacun, et particulièrement celle du Comité. C'est pour ces raisons, parmi bien d'autres, que la délégation pakistanaise accordera au Comité du désarmement son attention et sa coopération les plus totales.

M. CASTILLO (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : La délégation vénézuélienne se félicite, non sans raisons certes, de figurer parmi les membres du Comité du désarmement. En effet, c'est un honneur pour notre pays d'assumer la haute responsabilité que lui confère la qualité de membre de cet important organe.

Nous entrons au Comité du désarmement avec enthousiasme et résolution, soucieux de participer activement à ses travaux et de contribuer, en union avec les autres délégations, à établir des formules d'entente qui permettront de progresser sur la voie du désarmement. Nous le ferons avec le même intérêt, dans le même esprit et avec la même diligence que nous l'avons fait précédemment au sein des différents organes des Nations Unies où sont examinées les questions du désarmement. C'est ce qui explique en partie notre présence dans cet organe multilatéral de négociation en lequel l'humanité place de fermes espoirs en vue de la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

En même temps nous sommes conscients des difficultés et complexités immenses qui nous attendent, des obstacles formidables qu'il faudra vaincre pour parvenir aux objectifs fixés et de l'ampleur et de la transcendance de notre responsabilité. Malgré tout, nous sommes essentiellement optimistes. Par dessus tout, nous comptons sur la souplesse et le bon sens, sur le dialogue franc et serein pour agir conformément aux exigences d'une crise sans précédent qui compromet sérieusement le destin de l'humanité.

Nous sommes également encouragés par la constance et la persévérance dont a fait preuve la Conférence du Comité du désarmement face à l'un des problèmes les plus urgents qui confrontent le monde contemporain. Sous ses auspices ont été adoptées diverses mesures importantes qui, conjointement avec d'autres d'envergure

(M. Castillo, Venezuela)

similaire ou plus grande encore qui pourront être prises dans un proche futur, donneront une puissante impulsion à la cause du désarmement. Cette occasion est propice pour la délégation vénézuélienne pour rendre un hommage sincère à la Conférence du Comité du désarmement pour l'oeuvre qu'elle a accomplie au cours de ces 30 dernières années d'activité intense et de résolution indomptable sur un terrain semé d'écueils et de vicissitudes.

En passant en revue tout le panorama international, il est facile de constater que les efforts déployés pour les armements, malgré toute leur logique et leur bon sens, sont restés à la traîne de la course aux armements dont les progrès quantitatifs et qualitatifs se succèdent à une vélocité alarmante.

Il est évident que les problèmes créés par la course écrasante et effrénée aux armements, loin de se résoudre augmentent en gravité et menacent chaque fois plus la survie de l'humanité. Les perspectives de cette tendance irrationnelle sont non seulement inquiétantes sur le plan matériel mais révèlent un effondrement moral et une crise de l'idéal et des aspirations élevées qui porte atteinte à la condition humaine. Comme l'a affirmé Simón Alberto Consalvi, ministre des relations extérieures du Venezuela, "la course aux armements est en soi un signe grave d'une crise morale et d'une démission devant toutes les autres options intelligentes qui s'offrent à l'humanité".

Heureusement, cette situation qui aurait pu être source de découragement et de frustration n'a pas sapé la volonté générale de poursuivre les efforts, voire de les redoubler et de les intensifier, pour essayer de parvenir à des résultats tangibles en matière de désarmement. La convocation de l'Assemblée extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement a marqué le début d'une nouvelle étape dans la croisade contre les armements et établi le cadre dans lequel se poursuivront les négociations sur le désarmement. Cette assemblée a été le témoin éloquent de l'attitude inébranlable qui guide la communauté internationale dans la bataille titanesque qu'il faut livrer contre la course aux armements.

Au cours de la session de l'Assemblée extraordinaire, la nécessité et l'opportunité d'intensifier et d'accélérer l'examen du problème, de procéder à certaines réformes et à une restructuration des organismes de délibération et de négociation sur le désarmement en vue de faciliter et de favoriser un examen plus approprié des questions au fond, sont nettement apparues. Les transformations



(M. Castillo, Venezuela)

décidées par l'Assemblée, étaient indispensables face aux exigences chaque fois plus impérieuses des questions liées au désarmement qui deviennent plus complexes et nombreuses. Naturellement, le problème fondamental continue d'être le manque de décision politique de la part des puissances militaires et nucléaires, qui empêche de réaliser d'importants progrès. De toute façon, les innovations apportées au mécanisme sont destinées à renforcer et à développer les instruments de négociation, à systématiser et à organiser davantage encore les efforts communs pour obtenir de meilleurs résultats. L'admission du Venezuela et d'autres pays à cet organe multilatéral de négociation répond précisément à cette tentative de revitaliser et de démocratiser l'examen des questions de désarmement au sein de l'Organisation des Nations Unies.

A n'en pas douter, l'orientation démocratique donnée dès le départ aux délibérations du Comité est significative. Cette démocratisation de l'organisation et de la procédure découle clairement du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui précise, notamment, que la présidence du Comité sera assurée à tour de rôle par tous ses membres sur une base mensuelle, que les Etats intéressés qui ne sont pas membres du Comité pourront présenter des propositions sur des mesures de désarmement et participer à l'examen des questions sur lesquelles porteront ces propositions, que les Etats non membres seront invités à exprimer leurs vues lorsque des sujets qui les intéressent particulièrement seront examinés et, mieux encore, que les séances plénières seront ouvertes au public.

Nous attachons une importance particulière à ce dernier point car il est lié à un aspect de la question que nous avons à maintes reprises évoqué. Nous avons toujours soutenu que, pour donner un nouvel élan au désarmement, il fallait amener tous les peuples du monde à participer d'une façon plus active, cohérente et organisée aux efforts de désarmement. En effet, les dangers de la course aux armements menacent l'existence même des peuples et leur imposent des sacrifices économiques et sociaux. Puisque la nécessité d'amener l'opinion publique internationale à rejeter et condamner la course aux armements est devenue évidente, les peuples ont le droit de recevoir l'information la plus large et la plus exacte sur les risques inhérents à ce grave phénomène contemporain, afin de pouvoir exercer comme il se doit leur rôle de modération et de persuasion.

(M. Castillo, Venezuela)

L'ouverture des séances du Comité au public, selon qu'il conviendra, est une mesure qui peut contribuer à faire du désir déjà général d'informer et d'intéresser un public non spécialisé une réalité, à orienter les dirigeants de tous les secteurs publics ou privés et à renforcer et favoriser les mouvements d'opinion de nature professionnelle, politique ou religieuse. En dernière analyse, pareille initiative peut contribuer à forger une mentalité pacifiste, opposée au développement des armements.

Au cours de ces dernières années, le commerce des armes a atteint des chiffres impressionnants. En vérité, aucun argument ni prétexte ne peut justifier l'obstination mise par de nombreux pays en développement à affecter des ressources exorbitantes à l'acquisition d'armements, limitant ainsi la possibilité qu'a leur peuple de parvenir à un niveau de vie décent. La faute et la responsabilité en incombent aussi à ceux qui, dans d'autres pays, encouragent le trafic d'armes, au service d'intérêts divers et sans aucun scrupule. Cependant, la gravité croissante que revêt ce problème peut, d'une certaine façon, faire écran à la prolifération des armes nucléaires ou réduire l'attention qu'on y porte, alors qu'il s'agit d'une question vitale à laquelle doit s'attacher la plus haute priorité.

Bien que 80 % des dépenses militaires mondiales soient consacrées aux armements et aux forces armées classiques, c'est la guerre nucléaire qui représente pour l'humanité la menace la plus grave. Il y a environ 15 ans les arsenaux nucléaires suffisaient déjà pour détruire notre civilisation. Aujourd'hui, on le sait, ils contiennent des dizaines de milliers d'armes nucléaires hautement perfectionnées, dont la puissance explosive totale est d'un million de fois supérieure à celle de la bombe qui détruisit Hiroshima. En outre, les accords de limitation conclus jusqu'ici sont tout à fait dépassés en raison des changements intervenus dans d'autres domaines de la course aux armements. Le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires se poursuit pratiquement sans aucune restriction, comme le montrent les explosions nucléaires incessantes qui, pour la plupart, visent à accroître l'efficacité de ces armements.

S'il convient d'encourager les actions qui ont pour but l'adoption de mesures de limitation des armements classiques, aux niveaux bilatéral, régional et mondial, les efforts de l'Organisation des Nations Unies doivent surtout tendre, par l'intermédiaire de ce comité, à chasser de l'horizon le spectre d'une conflagration nucléaire.

(M. Castillo, Venezuela)

Nous avons déjà fait connaître à plusieurs reprises le sens de nos préoccupations, à savoir que nous accordons une importance prioritaire à des mesures efficaces de désarmement nucléaire et de prévention de la guerre nucléaire. Toute mesure de désarmement nucléaire, et il s'agit là de mesures urgentes, doit faire l'objet d'un engagement ferme et résolu de la part des cinq puissances nucléaires. S'il n'en était pas ainsi, ces accords ou mesures comporteraient des lacunes qui non seulement les rendraient imparfaits ou défectueux, mais permettraient à une puissance d'engager unilatéralement des actions dont nous nous refusons même à imaginer les conséquences.

C'est la raison pour laquelle, à sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a accordé une grande importance à la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires au Comité du désarmement et cette participation a trouvé son expression dans la composition du Comité.

Nous sommes particulièrement heureux que la délégation française, qui représente une puissance nucléaire, occupe un siège demeuré vide depuis 16 ans. De même, nous espérons que la République populaire de Chine participera prochainement aux travaux du Comité. Comme l'indique le rapport spécial de la Conférence du Comité du désarmement à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, toute une série de questions sont encore à l'étude et la CCD en a examiné quelques-unes pendant 16 ans sans pouvoir aboutir à des résultats concrets.

Une des tâches du Comité pendant cette première session consistera à adopter son programme de travail et, pour cela, il devra tenir compte des recommandations de l'Assemblée générale, y compris celles de la trente-troisième session, ainsi que des propositions que présenteront les membres du Comité.

Cette tâche ne sera certainement pas facile, puisque nous nous trouvons d'une part devant les questions que la CCD a laissées en suspens et, d'autre part, devant diverses résolutions qui confient au Comité l'examen de questions ayant un "caractère prioritaire" ou une "haute priorité" ou à étudier "d'urgence". Nous avons déjà indiqué qu'à notre avis le Comité doit accorder le degré de priorité le plus élevé aux négociations sur des mesures efficaces de désarmement nucléaire. A ce sujet, il faut attacher une attention spéciale à la question du désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace, à l'adoption d'une convention prévoyant l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et à l'élaboration

(M. Castillo, Venezuela)

d'un vaste programme de désarmement, ce en coordination avec la Commission du désarmement, organe délibérant auquel l'Assemblée générale a donné, à sa session extraordinaire, un mandat particulier en ce domaine.

Les autres questions en suspens présentent elles aussi un caractère d'urgence, comme c'est le cas pour l'interdiction des armes chimiques et la destruction totale de ces armes, l'interdiction des armes nouvelles de destruction massive et des systèmes nouveaux de telles armes, l'interdiction des armes radiologiques, l'interdiction de l'arme nucléaire à neutrons et l'élimination de la course aux armements au fond des mers. Il faudrait ajouter à ces questions, conformément à différentes résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session, l'élaboration d'une convention internationale sur le renforcement des garanties concernant la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires et la question de la cessation - dûment vérifiée - et de l'interdiction de la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Devant ce programme de travail vaste et bien rempli, il ne fait pas de doute qu'en cas de nécessité la création de groupes de travail spéciaux permettra d'accélérer les travaux du Comité et de négocier plus rapidement, comme l'attend de nous la communauté internationale, l'adoption des mesures de désarmement efficaces qui sont nécessaires.

Nombreux sont les foyers d'angoisse, de discorde et de désolation qui entravent les progrès de la paix et du bien-être sur la planète. A notre époque d'interdépendance et de complexité croissante il est impossible de dissocier et séparer les problèmes communs auxquels nous devons faire face. Les études réalisées sous les auspices des Nations Unies ont mis en lumière la relation étroite qui existe dans la pratique entre les deux objectifs les plus importants de la communauté internationale : le désarmement d'une part, et le développement d'autre part. Il est difficile ou impossible de concilier le développement - à un rythme acceptable - avec la poursuite de la course aux armements, qui absorbe en quantités énormes différentes ressources qui pourraient autrement être consacrées au progrès économique et social des peuples.

Un trait marquant de notre époque est l'action commune et solidaire menée par les pays du tiers monde pour jeter les bases d'un ordre économique international juste et équitable. Les luttes et les revendications du tiers monde ont permis de se convaincre de la nécessité de réaliser des progrès substantiels dans le domaine

(M. Castillo, Venezuela)

du désarmement pour préserver la paix et la sécurité internationales. Il est impossible, en dernier ressort, de préserver la paix et la sécurité dans un monde où existent entre les pays des disparités économiques aussi grandes et toujours croissantes. Loin de pouvoir être obtenue par une accumulation d'armements, la véritable sécurité ne pourra résulter que du désarmement et de la coopération dans un monde où les inégalités et injustices tendront à diminuer.

La réalisation de progrès importants dans le domaine du désarmement se traduira par une relance décisive des efforts dans le domaine du développement. Les progrès du désarmement, dans les pays riches comme dans les pays pauvres, libéreront des ressources intérieures matérielles, financières et humaines qui pourraient être affectées au développement. La disparition progressive du climat de crainte, d'hostilité et d'affrontement que des progrès du désarmement rendraient possible créerait des conditions propices à l'élimination de quelques-uns des obstacles qui freinent l'établissement de rapports économiques harmonieux et justes entre tous les Etats.

La responsabilité du Comité du désarmement et l'importance de son rôle sont donc évidentes. Ce qui pourra être réalisé ici aura des répercussions visibles sur d'autres aspects des problèmes internationaux qui, eux aussi, appellent de façon impérieuse une solution.

Nous croyons fermement qu'aussi difficiles et complexes qu'ils soient, les problèmes posés par la course aux armements peuvent et doivent être résolus grâce à la détermination de tous les Etats. Des résultats obtenus, des solutions données à ces problèmes et à ces dilemmes, dépendra dans une grande mesure l'avenir de tous les peuples. Dans cette entreprise l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Comité, restera l'instance la plus qualifiée pour orienter et concentrer les efforts et les actions et écarter de l'humanité la menace de destruction.

Pour conclure, nous tenons à souligner avec force que la délégation vénézuélienne apportera son appui le plus résolu à toutes les initiatives, démarches et propositions qui tendront à une entente fructueuse allant dans le sens des objectifs vitaux à atteindre.

M. SIMONET (Belgique) : Monsieur le Président, permettez-moi, avant tout, de vous dire combien je suis heureux de pouvoir représenter mon pays en cette enceinte, à l'occasion de l'ouverture des travaux du nouveau Comité du désarmement. La Belgique y entre avec la ferme intention d'y mener une action dynamique en faveur des objectifs qui sont ceux de la communauté mondiale dans le domaine du désarmement.

Nous saisissons cette occasion de saluer les autres Etats membres de cet organisme de négociations que constitue notre Comité. Nous sommes tout particulièrement satisfaits de noter la présence des Etats qui, du fait de leur puissance nucléaire, ont un rôle important à jouer dans ce comité.

Nous formons le voeu de voir la Chine s'associer à son tour et dans un avenir proche à nos travaux si nous voulons favoriser la réalisation de notre grand objectif, le désarmement général et complet.

L'immensité et la complexité de cette tâche sont telles que toutes les volontés seront en effet requises pour faire progresser la cause du désarmement dont l'universalité a été mise en relief par le document final de la dixième session spéciale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Cependant, après la session extraordinaire qui a été consacrée en juin dernier à ce problème, il me paraît que la situation n'a guère évolué dans un sens favorable.

Pourtant, la présence de vingt-cinq chefs d'Etat et de cinquante Ministres des affaires étrangères à New York lors des travaux de cette session extraordinaire, avait fait croire à une prise de conscience politique internationale de la nécessité d'aborder réellement le problème épineux du désarmement.

J'admets l'importance du consensus qui a pu se dégager autour du document final arrêtant les objectifs à atteindre et déterminant, d'une manière trop générale peut-être, les moyens pour y parvenir.

Malgré les différences certaines qui existent entre les conceptions de divers pays, on peut cependant considérer qu'il existe désormais, non pas un modèle agréé du désarmement général et complet, mais au moins des principes reconnus et un programme d'actions prioritaires à mener.

Le contraste qui existe entre les intentions proclamées du haut des tribunes internationales et la pratique courante du droit du plus fort est bien sûr une cause de découragement, mais nous donne aussi la mesure de l'immensité du chemin

(M. Simonet, Belgique)

restant à parcourir. Un progrès sur ce long chemin ne pourra être réalisé que si l'on envisage la perspective du désarmement, non seulement dans sa globalité, mais aussi dans sa complexité.

Celle-ci résulte principalement du lien universellement reconnu entre la sécurité et le désarmement. On ne peut les dissocier sans courir le risque d'une déstabilisation, peut-être régionale au début mais qui affecterait l'équilibre politico-stratégique mondial. De plus, les exigences de sécurité étant très variables d'une région à l'autre, les voies qui conduisent au désarmement sont donc diverses et multiples. C'est pour ces raisons que la Belgique, depuis plusieurs années déjà, a défendu les mérites d'une approche régionale. Celle-ci, selon nous, ne doit nullement exclure la démarche globale qui a dominé jusqu'à présent les conceptions en matière de désarmement.

Monsieur le Président, je voudrais rappeler quelques principes qui doivent, aux yeux de mon pays, guider l'approche des négociations dans le domaine du désarmement. La stratégie globale du désarmement auquel nous invite le document de la session spéciale souligne l'universalité du désarmement. Celui-ci doit donc être considéré comme relevant de la responsabilité de toutes les puissances, nucléaires comme non nucléaires.

D'autre part, il existe en matière de désarmement une sorte d'interaction. En effet, s'il est l'affaire de tous, il implique par la force des choses une responsabilité propre de chaque Etat, mais il va de soi que les circonstances varient d'un cas à l'autre. De ce fait les Etats nucléaires et les pays non dotés d'armes atomiques - mais qu'il est convenu d'appeler "militairement significatifs" - exercent évidemment une responsabilité particulière dans leurs domaines respectifs.

La diversité de circonstances que je viens d'évoquer entraîne que le lien sécurité-désarmement varie selon les régions. D'où des tensions régionales variables et, de ce fait, une possibilité de solution régionale dont doivent être conscients les Etats qui font partie d'ensembles géographiques homogènes au point de vue sécurité et désarmement.

Approchant le problème d'un autre angle, nous professons qu'il doit exister un parallélisme dans les efforts de désarmement nucléaire et le désarmement conventionnel. La détente doit avoir pour corollaire au plan militaire une diminution des moyens en présence, quelle que soit leur nature.

(M. Simonet, Belgique)

Si le désarmement constitue l'un des moyens devant nous permettre "in fine" "de préserver les générations futures du fléau de la guerre" ainsi que nous y convie en ses toutes premières lignes la Charte des Nations Unies à laquelle tous nos Etats ont souscrit, il nécessite une attitude qui doit s'attacher à vouloir la disparition des armes de tous types présents dans les arsenaux du monde.

Enfin, l'élément essentiel de toute politique de désarmement implique l'existence d'un climat de confiance et l'acceptation par les Etats d'une certaine transparence dans leurs moyens militaires. On ne peut donc éluder un système de vérification, de contrôle valable permettant de s'assurer du respect des engagements souscrits. Nier cette évidence c'est courir le risque de voir se transformer les accords de désarmement plus en instruments de méfiance que de confiance, et d'entraîner des risques de déstabilisation diamétralement opposée aux résultats recherchés.

Pour des raisons historiques et géographiques indépendantes de sa volonté, mon pays se trouve situé dans la région du monde où le fait nucléaire est un élément déterminant de l'équilibre politique mais aussi où la concentration d'ogives nucléaires est la plus impressionnante.

Conscient de ce problème et voulant marquer son désir de ne pas augmenter les risques nucléaires, mon pays a adhéré parmi les premiers au Traité de non-prolifération.

Cependant, quelle que puisse être la valeur indiscutable du principe, la non-prolifération n'aura de chances de succès que dans la mesure où sera observé le nécessaire équilibre entre l'engagement unilatéral des uns de renoncer par auto-limitation à un attribut de souveraineté et la nécessité pour les autres de réduire progressivement leur arsenal militaire nucléaire. C'est pourquoi mon pays souhaite fermement que la négociation tripartite en cours concernant l'interdiction totale des essais nucléaires, de même que les conversations bipartites SALT, puissent être conclues dans les meilleurs délais.

Si le monopole dont disposent les Etats nucléaires leur confère l'obligation de réduire leur prolifération "verticale", il est impératif d'insister également sur la question de la non-prolifération "horizontale" où il existe une interaction entre les Etats nucléaires et non nucléaires.

Il nous paraît évident que les Etats qui s'engagent volontairement à renoncer tant à produire qu'à se doter d'armes nucléaires, ont droit en échange d'être préservés de tout risque qui pourrait naître de la tentation de tirer profit de la



(M. Simonet, Belgique)

faiblesse relative à laquelle ils ont bien voulu consentir. Ceci implique que ceux qui disposent d'armes nucléaires s'engagent selon des formules appropriées à ne pas en faire usage à leur égard.

Dans ce même esprit, il ne me paraît pas superflu de répéter que la conclusion d'un traité sur l'arrêt de toutes les expériences nucléaires serait de nature à constituer un encouragement important pour augmenter les chances de renforcer l'application du principe de la non-prolifération auquel mon pays reste fondamentalement attaché.

Parallèlement aux tâches primordiales qui nous attendent dans le domaine nucléaire, il convient de se pencher en même temps sur les problèmes que nous rencontrons dans le domaine du désarmement conventionnel. La complexité des problèmes qu'il pose est également indéniable et ce pour différentes raisons.

D'abord, la multiplication des conflits conventionnels a pris des proportions telles qu'elle accroît le danger auquel doit faire face l'humanité.

De plus, à partir d'un certain niveau une réduction parallèle et équilibrée des forces et armements conventionnels serait nécessaire pour que soit assuré un équilibre parallèle à la réduction substantielle que connaîtrait le domaine nucléaire.

En effet, toute réduction nucléaire qui n'entraînerait pas des réductions d'armements conventionnels ou servirait au contraire de prétexte à augmentation de ceux-ci n'apporterait finalement d'autre résultat qu'un nouveau déséquilibre générateur d'inquiétude.

Il est important surtout de souligner le rôle que peut jouer le désarmement conventionnel dans les zones non couvertes par ce que l'on appelle la dissuasion nucléaire. Des réductions conventionnelles dans ces zones peuvent constituer l'un des pas menant au processus du désarmement général et complet, à condition que les Etats concernés soient assurés que le désarmement n'entraîne pas une aliénation de leur sécurité et de leur indépendance.

Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de dire à la tribune des Nations Unies que l'expérience prouvait "qu'il n'y avait pas de domaine plus ardu que le désarmement. L'amorce de la négociation y est particulièrement hésitante et lorsqu'elle se produit, les travaux se développent avec lenteur en raison d'une méfiance fondamentale que les protagonistes n'arrivent pas à surmonter quelle que puisse être la sincérité de leur détermination".

(M. Simonet, Belgique)

Mais les difficultés de la tâche ne doivent pas nous amener à abandonner la recherche de notre objectif. En effet, les éléments favorables intervenus depuis les années 60 dans les négociations de certains aspects du désarmement, devraient inciter la communauté internationale à redoubler d'efforts.

La détente a permis une amélioration du climat des relations internationales. Il n'y a pas d'alternative acceptable à la détente. Tout en étant conscients du caractère fragmentaire et fragile des résultats obtenus, nous devons nous en réjouir et considérer qu'il s'agit là des premiers pas qui sont nécessaires sur le long chemin que veulent parcourir les hommes de bonne volonté.

Si nous parvenons à écarter la montagne de nos préjugés et de nos craintes de toujours, nous pourrons entrer dans le 21ème siècle sans voir peser au-dessus de nos têtes ou de celles de nos enfants la menace d'un épouvantable conflit.

LE PRESIDENT (Algérie) : Avant de clore cette séance, je voudrais exprimer mes remerciements les plus sincères à tous les distingués orateurs pour leur contribution substantielle aux travaux de notre Comité, ainsi que pour les paroles aimables et les nouvelles marques d'amitié qu'ils ont manifestées à l'égard de mon pays, de son Ministre des affaires étrangères, M. Bouteflika, et de ses représentants au Comité. Je me ferai un devoir et un plaisir de transmettre au Ministre l'expression de leurs sentiments d'amitié et de confiance.

La séance est levée à 13 heures.

CD/PV.4  
25 janvier 1979  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRIEME SEANCE  
tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 25 janvier 1979, à 15 h 30

Président : M. R. Boudjakdji (Algérie)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. R. Boudjakdji M. A. Fasla M. A. Bensmail M. N. Kerroum
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. Pfeiffer M. H. Schneppen M. J. Pöhlmann M. H. Müller
<u>Argentine</u> :	M. D.C. Ortiz de Rozas M. F. Jiménez Dávila M. A.N. Molteni
<u>Australie</u> :	M. L.D. Thomson Mme M.S. Wickes
<u>Belgique</u> :	M. J.A.R. Schoumaker
<u>Birmanie</u> :	U Saw Hlaing U Thein Aung U Thaung Htun
<u>Brésil</u> :	M. G.A. Maciel M. L.P. Lindenberg Sette
<u>Bulgarie</u> :	M. P. Voutov M. I. Petrov M. I. Sotirov
<u>Canada</u> :	M. G.A.H. Pearson M. R. Harry Jay M. J.T. Simard

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Cuba : M. P. Torras  
M. L. Sola Vila  
M. F.O. Rodríguez  
Mme V.B. Jackiewich  
M. C. Pazos Beceiro  
M. R. Valiente  
M. R.L. Garcia

Egypte : M. O. El-Shafei  
M. F. El-Ibrashi  
M. M. El-Baradei

Etats-Unis d'Amérique : H. A. Fisher  
M. C. Flowerree  
M. A. Akalovsky  
M. R. Hagengruber  
Mme Blair L. Murray  
M. M.L. Sanches  
M. A. Yarmolinsky

Ethiopie : M. T. Terrefe  
M. G. Alula

France : M. F. de la Gorce  
M. F. Beauchataud  
M. J. Fevre  
M. J.C. Paravy

Hongrie : M. M. Domokos  
M. A. Lakatos

Inde : M. S.T. Devare

Indonésie : M. A. Sani  
M. A. Kamil

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Iran : H. D. Chilaty  
M. D. Ameri

Italie : M. F. Ferretti  
M. M. Alessi  
M. M. Moreno  
M. C. Frateschi

Japon : M. M. Ogiso  
M. T. Nonoyama  
M. Y. Kikuchi  
M. T. Iwanami  
M. Y. Nakamura

Kenya : M. C.G. Maina  
M. G.N. Muniu

Maroc :

Mexique : M. A. García Robles  
Mlle A. Cabrera  
Mlle L.M. Garcia

Mongolie : M. D. Erdembileg  
M. Luvsandor Bayart

Nigéria : M. O. Adeniji  
M. K. Ahmed

Pakistan : M. J.K.A. Marker  
M. M. Akram

Pays-Bas : M. R.H. Fein  
M. A.J. Meerburg

Pérou : M. J.A. Montero

Pologne : M. B. Sujka  
M. H. Pac  
M. S. Konik  
M. H. Kruczyk

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. Herder M. S. Kahn M. H. Graczynski
<u>Roumanie</u> :	M. I. Radulescu H. C. Ene M. M.V. Tudor M. T. Melescanu M. G. Tinca
<u>Royaume-Uni</u> :	M. N.H. Marshall M. C.L.G. Mallaby M. C.K. Curwen M. P.M.W. Francis
<u>Sri Lanka</u> :	M. A.C.S. Hameed Mlle M.L. Naganathan
<u>Suède</u> :	M. C. Lidgard M. L. Norberg M. J. Prawitz M. J. Lundin
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. V. Tylner M. J. Jirášek
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. Issraelyan M. Y.K. Nazarkine M. A.M. Vavilov M. E.D. Zaitsev M. V.A. Vertogradov M. Y.V. Kostenko M. M.G. Antioukhine
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. Taylhardat M. H. Arteaga

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Yougoslavie :

M. M. Pešić  
M. M. Mihajlović  
M. D. Djokić

Zaire :

M. B. Bukayi  
M. M. Esuk

Directeur général de l'Office des  
Nations Unies :

M. L. Cottafavi

Sous-Secrétaire général :

M. R. Björnerstedt



Le PRESIDENT (Algérie) : Avant de donner la parole au premier orateur inscrit, je voudrais porter à votre connaissance qu'à la demande de la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Secrétariat fait distribuer dans la salle, sous la cote CD/3, le texte du message adressé au Comité du désarmement hier, à l'occasion de l'ouverture de ses travaux, par M. Léonid Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Président du Presidium du Soviet suprême de l'URSS.

Puis-je demander à M. l'Ambassadeur Victor Issraelyan, représentant de l'URSS au Comité du désarmement et membre du Collegium du Ministère des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de se faire notre interprète en exprimant à M. Brejnev nos sincères remerciements pour la teneur du message qui souligne l'importance toute particulière qu'attache l'Union soviétique aux travaux de notre Comité.

M. TORRAS (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Intervenant pour la première fois dans les débats de l'organe de négociation en matière de désarmement, le Comité du désarmement, permettez-moi pour commencer de vous adresser, Monsieur le Président, le salut fraternel de notre délégation pour votre accession à ce poste et de vous donner l'assurance que nous sommes résolus à apporter notre modeste collaboration à la réalisation d'un accord, conformément à la tâche qui nous a été assignée.

Nous nous associons pleinement à la perte cruelle qu'a éprouvée la République algérienne démocratique et populaire en la personne de son chef vénéré, le Président Houari Boumediène, et nous vous exprimons les condoléances les plus sincères de la Révolution cubaine ainsi que notre ferme volonté de poursuivre, de concert avec elle et dans la dignité, notre effort en vue de l'édification d'un monde meilleur pour la conquête duquel elle a magnifiquement lutté.

Nous voudrions aussi remercier tous ceux dont l'action, d'une façon ou d'une autre, a permis de faire désigner notre pays pour occuper un siège dans cette auguste assemblée; et nous félicitons également les autres pays qui ont été choisis pour faire partie du premier groupe d'Etats chargés des négociations sur le désarmement au Comité.

Nous adressons nos félicitations aux anciens membres, comptant qu'ils mettront leur expérience au service du Comité pour l'heureux aboutissement de sa tâche; nous remercions toutes les délégations qui se sont félicité de voir notre pays et les autres Etats devenir membres du Comité.

(M. Torras, Cuba)

Les nouveaux membres, comme aussi ceux qui ont eu jusqu'à présent la responsabilité de faire adopter des instruments internationaux, éléments du désarmement général et complet, peuvent compter expressément, nous le répétons, sur l'appui sans réserve et la collaboration sans défaillance de la délégation cubaine.

Les pays non alignés ou en développement ont une responsabilité particulière dans la réalisation d'accords concrets de désarmement; d'où l'intérêt croissant qu'ils manifestent pour participer aux travaux les plus importants menés à cette fin. Cet intérêt a retenu à juste titre l'attention de tous les Etats.

Cette responsabilité tient au fait que ces pays représentent des peuples qui luttent avec courage pour sortir du sous-développement et de la pauvreté où plusieurs siècles d'exploitation coloniale et néo-coloniale les ont plongés et qu'ils ont ainsi intérêt à soutenir au maximum la réalisation d'accords qui permettent de consacrer à la lutte contre le retard économique, la misère et la faim qui accablent encore une grande partie de l'humanité les sommes astronomiques qui se dépensent pour la fabrication des armements. Pour comprendre la nécessité impérieuse que les pays non alignés ou en développement contribuent de toute leur force à donner corps à des accords qui ouvrent la voie vers l'objectif tant souhaité, le désarmement général et complet, il suffit de rappeler que, d'après certaines estimations de la presse spécialisée, les sommes affectées aux dépenses militaires atteignent le chiffre astronomique de plus de 300 milliards de dollars et qu'en 1980 le budget militaire d'une seule puissance, les Etats-Unis, s'élèvera à 136 milliards de dollars, selon les informations parues dans la presse américaine.

La prolifération des organes internationaux s'occupant de désarmement n'est pas, en général et en particulier, propice à la réalisation de nos objectifs, car elle impose à nos budgets une lourde charge qui s'exprime en centaines de milliers de dollars, alors que nos peuples attendent que les investissements effectués pour subventionner ce genre d'activités et leurs délégations se traduisent par des résultats concrets et tangibles. A cet égard il est bon de rappeler qu'à sa dixième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'existence d'un organe unique de négociations multilatérales sur le désarmement : le Comité du désarmement.

Cela signifie que compte tenu des intérêts généraux et des souhaits de la communauté internationale, nos représentants doivent travailler dans

(M. Torras, Cuba)

un esprit constructif et aborder les problèmes d'une manière directe, en évitant les débats secondaires pour centrer leur attention sur ce qui doit être notre principal objectif : la conclusion d'accords concrets, d'instruments internationaux et de traités sur le désarmement, qui permettent de résoudre les problèmes qui font obstacle à un désarmement général et complet.

A la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et au cours des débats de la Commission du désarmement des Nations Unies et de la Première Commission de l'Assemblée générale, nous avons entendu dire ici et là que le principal obstacle à la conclusion d'accords de désarmement c'est le fait que certains Etats n'ont pas la "volonté politique" d'élaborer de tels accords. C'est juste s'agissant de certains Etats dont les agissements sont bien connus, mais pas pour les autres Etats.

A notre avis, la volonté politique se manifeste en exposant de façon franche et ouverte la nature des problèmes qui s'opposent à la recherche d'un dénominateur commun facilitant l'accord sur les instruments internationaux à l'examen et sur la décision de régler ces problèmes; à cet égard, on ne saurait nier la responsabilité qui incombe aux puissances nucléaires pour parvenir à des résultats effectifs et concrets en matière de désarmement général et complet.

S'agissant de volonté politique, notre délégation doit rendre hommage à l'Union soviétique qui s'est constamment prononcée, depuis sa création, pour le désarmement; cette position tient au régime social de l'Union soviétique qui, n'ayant ni intérêts économiques, ni colonies, ni investissements à défendre ou à préserver, n'a pas besoin de faire la guerre. Comme le Vice-Président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres de Cuba, M. Carlos Rafael Rodriguez, qui a présidé la délégation cubaine à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU sur le désarmement, l'a rappelé, il y a déjà plus d'un demi-siècle que l'Union soviétique a souligné l'urgence d'un désarmement général et complet.

Depuis, chaque initiative internationale en faveur du désarmement a porté l'empreinte de l'initiative soviétique.

Une part importante du document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a trait au Programme d'action qui devrait servir de base aux activités futures. Le document lui-même fixe les tâches prioritaires qui doivent être au centre des préoccupations des Etats dans la recherche du désarmement général et complet.

(M. Torras, Cuba)

Les priorités en matière de désarmement prévoient comme élément essentiel la mise en oeuvre d'activités qui empêchent le déclenchement d'un conflit nucléaire dont les dimensions et les conséquences sont incalculables. Il est bon de rappeler ce qu'a dit de ces armes notre chef suprême, le camarade Fidel Castro, dans son rapport au premier Congrès du Parti communiste cubain :

"La lutte pour la paix n'a jamais été plus nécessaire car les armes n'ont jamais eu pareil pouvoir destructeur et les risques d'extermination de l'humanité n'ont jamais été plus grands."

C'est la raison pour laquelle le Comité du désarmement doit envisager sous tous ses aspects et dans toutes ses conséquences la nécessité de conclure des accords et des instruments internationaux qui permettent à l'humanité de vivre sans craindre un holocauste nucléaire. A cet égard, on ne peut passer sous silence les négociations qui se déroulent entre les Etats dotés d'armes nucléaires sur la limitation des armes stratégiques et l'interdiction des essais nucléaires.

Le désarmement nucléaire, que l'Assemblée générale extraordinaire a jugé de la plus grande priorité, doit être au centre des travaux du Comité, qui a pour tâche de traduire dans la réalité la disparition de la menace que contiennent les armes nucléaires. C'est pourquoi nous comptons sur quelques propositions importantes sur lesquelles il faut nous pencher sans retard.

D'autres propositions et résolutions concernent expressément l'interdiction d'autres types d'armes de destruction massive. Nous considérons qu'il faut donner à cette interdiction une forme efficace et réelle sans tenir compte des interprétations qui suggèrent la nécessité d'identifier lesdites armes, ce qui en fait impliquerait qu'elles existent.

Dans le même ordre d'idées, il ne faut pas oublier que les retards peuvent faire surgir de nouveaux obstacles et des difficultés comme celle que constitue l'intention criminelle de fabriquer, malgré la réprobation universelle, la bombe à neutrons, qui est non seulement une menace de plus pour la survie de l'humanité, mais aussi un obstacle aux négociations sur le désarmement proprement dites. N'oublions pas qu'il existe déjà à ce sujet un projet de traité présenté par les pays socialistes à la dernière session de la Conférence du Comité du désarmement.

Le Comité doit s'informer de ces situations afin d'aborder les problèmes avec réalisme et de faciliter la conclusion des accords recommandés, qui deviennent de plus en plus indispensables.

(M. Torras, Cuba)

Au sujet des armes chimiques, dont cet organe étudie l'interdiction depuis plusieurs années, il existe aussi des propositions et des suggestions de l'Assemblée générale qu'il faut examiner en priorité.

Nous croyons fermement que la situation actuelle se prête mieux à l'élimination des divergences touchant la négociation d'un traité sur l'interdiction des armes chimiques et, cette question étant prioritaire, nous devons, sans plus attendre, travailler à son adoption.

Le Comité du désarmement a notamment pour tâche d'analyser ce qu'on a appelé le programme détaillé de désarmement. Comme le Comité ne peut pas encore commencer à étudier dans leur ensemble les éléments constitutifs de ce programme, il ne devrait pas rester inactif ou s'engager dans un débat général jusqu'à la réunion de la Commission du désarmement des Nations Unies au mois de mai. Si limités qu'ils puissent paraître, il faut tenir compte des progrès faits dans ce domaine par la Conférence du Comité du désarmement.

Le Comité, dont l'organisation a été renouvelée et la composition élargie, est appelé à poursuivre l'oeuvre entreprise et poursuivie pendant des années à la Conférence du Comité du désarmement et à se saisir des projets dont on a jeté les bases pour activer l'adoption des instruments internationaux nécessaires dans le domaine du désarmement.

N'oublions pas en effet que le désarmement général et complet nécessite des accords de désarmement partiels dont l'application soit obligatoire.

Nous voudrions rappeler en outre la nécessité pour tous les Etats dotés d'armes nucléaires de participer à nos travaux. C'est seulement ainsi qu'on pourra garantir l'universalité des accords qui s'en dégagent et le caractère obligatoire de leur mise en oeuvre. C'est pourquoi nous nous félicitons de la participation, que nous jugeons capitale, de la France aux travaux du Comité.

En ce qui concerne l'analyse du programme détaillé de désarmement, il ne faudra pas perdre de vue non plus tout ce qui est stipulé et rappelé au paragraphe 125 du document final de la session extraordinaire sur le désarmement, à savoir, qu'il existe un très grand nombre de propositions, d'idées et de suggestions qui ne figurent pas dans le document final parce qu'elles n'ont pas recueilli l'assentiment général mais qui ont l'appui d'une grande partie de la communauté internationale.

(M. Torras, Cuba)

Une de ces propositions a trait au démantèlement des bases militaires étrangères. Elle a pour Cuba une importance vitale, car, on le sait, les Etats-Unis conservent une base navale et aérienne dans notre pays, à l'encontre de la volonté expresse du Gouvernement et du peuple cubains et au mépris le plus total de notre souveraineté. La suppression des bases militaires à l'étranger serait un progrès réel vers le renforcement de la sécurité internationale, et la délégation de Cuba au Comité travaillera dans ce but.

En traitant de ces questions, nous ne pouvons pas ne pas évoquer le droit des peuples et des Etats à disposer des armes dont ils ont besoin dans la lutte pour la libération nationale et la défense de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale.

Pendant sa session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a fixé en ce domaine un ordre de priorité dont nous devons tenir compte au moment de discuter de propositions concrètes.

D'autre part, à sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions contenant des propositions particulières intéressant le travail du Comité. Ces propositions, présentées aussitôt après la session extraordinaire, traduisent pour une grande part les inquiétudes exprimées à cette occasion et prennent en considération un grand nombre d'idées proposées alors.

Nous sommes saisis de plusieurs documents importants déjà examinés en partie à la Conférence du Comité du désarmement, et on peut espérer que nous les aborderons suivant des méthodes nouvelles et dans une optique nouvelle.

Il faut espérer que nous disposerons bientôt d'un texte sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, ce qui facilitera beaucoup notre tâche et rendra possible l'adoption d'autres instruments connexes.

Le fait que la bombe à neutrons, arme particulièrement inhumaine d'extermination massive, soit désormais réalisable montre qu'il est de plus en plus urgent de négocier un traité sur l'interdiction de la mise au point de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive.

Nous devons avant tout éviter que les progrès de la science et de la technique favorisent l'apparition d'armes de ce type. Si nous n'en sommes pas capables, nul ne peut prédire ce qui va arriver.

Une dernière question que ma délégation voudrait évoquer figure également dans le document final de la session extraordinaire sur le désarmement. Le fait que les décisions du Comité seront prises par consensus rend possible une large acceptation et une bonne efficacité des instruments adoptés à la suite de nos travaux.

(M. Torras, Cuba)

En matière de désarmement, il est essentiel que les décisions soient prises par consensus puisque, s'il n'en était pas ainsi, les accords adoptés, quels qu'ils soient, risqueraient de rester lettre morte et de n'avoir aucune efficacité. Notre responsabilité en est accrue et il nous faudra en conséquence concilier tous les intérêts d'une façon réaliste et objective pour que les travaux entrepris débouchent sur le succès que nous désirons tous.

Compte tenu de leur caractère complexe et de leur incidence sur la souveraineté nationale de chaque Etat, les problèmes du désarmement ne pourront être résolus que si les parties aux négociations aboutissent à des accords fermes fondés sur un consensus ayant le caractère obligatoire indispensable.

La délégation cubaine s'engage dès maintenant à travailler au Comité, et conformément à son mandat, pour proposer à la communauté internationale tous les instruments internationaux qu'il sera possible d'établir, en vue de rendre possible le désarmement général et complet que nous souhaitons avant tout.

Cet objectif essentiel que nous voulons atteindre en matière de désarmement, est conforme à notre idéal élevé de paix, condition indispensable du travail créateur, que le Président Fidel Castro a exalté dans un discours prononcé à la séance solennelle de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire, à l'occasion du XXème anniversaire de la victoire de la Révolution :

"Développer un pays et construire le socialisme est bien plus difficile que gagner une guerre révolutionnaire. Ceci peut se faire en quelques années, cela en prend des dizaines et des dizaines. Mais les victoires du travail sont bien plus belles que celles de la guerre, toujours obtenues au prix du sang. La gloire acquise dans la guerre, même justifiée, peut sombrer dans l'oubli, et n'a pour le révolutionnaire d'autre signification que celle d'un instrument amer de la liberté. La gloire acquise dans le travail, elle, est éternelle. Si l'humanité était équitable, elle ferait ériger plus de monuments au travail qu'aux faits d'armes. Mais le travail a son monument impérissable : la création et le progrès des hommes, et leurs héros anonymes, les masses qui se sacrifient; mais combattre, vaincre et mourir pour une cause juste c'est aussi comme cela que doit s'exprimer parfois l'oeuvre magnifique des révolutionnaires, qui écrit des pages de désintéressement et de noblesse incomparables et construit aussi le monument impérissable du progrès."

(M. Torras, Cuba)

L'idéal cubain de la paix et l'importance que notre Révolution lui donne sont inscrits dans la loi fondamentale, la Constitution de la République, approuvée après de longs débats par notre peuple, d'un bout à l'autre du pays, et dont l'article 12 contient la définition précise suivante :

"La République de Cuba :

Travaille pour une paix digne et durable, fondée sur le respect de l'indépendance et de la souveraineté des peuples et leur droit à l'autodétermination;

Fonde ses relations internationales sur les principes de l'égalité des droits, de la souveraineté et de l'indépendance des Etats et de l'intérêt réciproque."

Cette position étant une fois de plus affirmée dans la politique extérieure de la Révolution cubaine, nous venons participer à cette réunion avec optimisme, convaincus qu'elle permettra d'accomplir les progrès nécessaires pour satisfaire l'aspiration des peuples à un désarmement général et complet.

M. PEARSON (Canada) (traduit de l'anglais) : Il y a 17 ans, le 19 mars 1962, le chef de la délégation canadienne prenait pour la première fois la parole devant ce qui était alors le nouveau Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. S'attachant particulièrement à souhaiter la bienvenue aux huit nouveaux membres, il avait exprimé l'espoir que leur présence contribuerait de façon appréciable à la réalisation rapide d'un accord, en aidant à éviter les impasses du passé. Il avait ensuite cité les autres raisons qui donnaient lieu d'espérer qu'on progresserait rapidement dans la voie d'un accord : l'approbation par l'Assemblée générale d'un ensemble de principes fondamentaux sur le désarmement; l'idée qu'on pourrait améliorer considérablement les niveaux de vie en réaffectant à cette fin une partie des ressources alors consacrées aux dépenses d'armement; la conscience, tirée de l'expérience, que l'échec des négociations entraînerait de graves conséquences; enfin la crainte qu'inspirait la puissance croissante des armes modernes.

En rappelant ainsi les espérances de 1962, je n'entends pas décourager les espoirs des huit nouveaux membres en 1979. Le Canada leur souhaite sincèrement la bienvenue et pense que nos travaux tireront un profit concret de leur présence. Puis-je faire observer, en particulier, Monsieur le Président, que votre pays et vous-même avez, à l'ONU, un passé distingué. Mais je voudrais seulement rappeler à tous, anciens et nouveaux, que les arguments en faveur du désarmement sont bien connus. La question que nous pouvons nous poser est celle de savoir si, ces 17 dernières années, il s'est passé quelque chose qui justifie aujourd'hui



(M. Pearson, Canada)

pareil optimisme. Une partie de la réponse est fournie par le fait que, sur les huit domaines où la délégation canadienne considérait en 1962 que l'accord pouvait se faire, il en est cinq dans lesquels les négociations ont effectivement abouti à un accord au moins partiel. Mais un échec a été enregistré dans les domaines cruciaux du désarmement nucléaire et classique, et l'on attend toujours les résultats des négociations relatives à l'interdiction complète des essais nucléaires et à l'interdiction des armes chimiques. Peut-être est-il temps que le Comité fasse de nouveaux efforts pour aboutir à un accord sur les armes chimiques, en particulier.

Les négociations sur le désarmement ne sauraient, de toute évidence, progresser de façon notable sans la participation de toutes les puissances nucléaires. Les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont certes des responsabilités particulières, qui correspondent à la supériorité que ces Etats ont acquise dans la mise au point des armes stratégiques, mais il est des limites au-delà desquelles ils ont peu de chances d'aboutir à un accord si d'autres grandes puissances militaires restent à l'écart. C'est pourquoi nous exprimons l'espoir que la Chine suivra bientôt l'exemple de la France et viendra occuper sa place à notre table.

Parmi toutes les questions qui ont été examinées par ce Comité ou lui ont été renvoyées, aucune n'a reçu ni ne recevra sans doute un rang de priorité plus élevé que celles qui concernent les armes nucléaires, ainsi qu'il ressort très clairement du paragraphe 45 du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Cette priorité n'est pas nouvelle. L'ère nucléaire a maintenant plus d'années d'existence que la plupart des personnes actuellement vivantes. Mais à mesure que les ans passent, le contraste s'affirme entre le perfectionnement et l'efficacité sans cesse accrus des armements et l'échec des efforts qui sont faits pour les limiter ou les éliminer. Seul le Traité sur la non-prolifération constitue dans le domaine nucléaire une mesure multilatérale vraiment importante de limitation des armements. Mais même sur cette question générale il a fallu dans le Document final de la session extraordinaire six paragraphes entiers pour établir un exact équilibre d'opinions auquel puissent souscrire toutes les nations.

Les problèmes nucléaires, ainsi qu'il est reconnu dans le Document final, ne sont pas les seuls. Mais si les puissances nucléaires parviennent à limiter les armes nucléaires, les Etats qui n'en sont pas dotés se verront considérablement encouragés à renoncer à toute possibilité de s'en procurer.

(M. Pearson, Canada)

Pour que le concept de non-prolifération ait un effet durable et plus concret sur la sécurité mondiale, il faut l'appliquer plus équitablement dans ses deux dimensions : l'horizontale et la verticale. Si aucune évolution ne se produit dans ce domaine important, il sera difficile d'insuffler une vie nouvelle au processus de désarmement et de limitation des armements.

Dans cette optique, le Canada estime que les négociations poursuivies au Comité sur les questions nucléaires doivent viser essentiellement à un traité d'interdiction complète des essais. Nous nous sommes félicités, en 1977, de l'ouverture des discussions, qui représentaient la première tentative concertée que faisaient des Etats dotés d'armes nucléaires pour parvenir à un tel accord, depuis la conclusion du Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais. Nous nous sommes rendu compte que la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais ne serait pas rapide, puisque nous sommes convenus que les mesures de vérification devront être telles qu'elles offrent à tous les Etats la certitude raisonnable que les autres respectent bien les dispositions de l'accord. Pourtant le rythme auquel progressent les négociations nous déçoit. La mise en place d'un système mondial d'échange de données, dûment éprouvé, auquel nous puissions tous apporter notre contribution, serait sans doute l'une des méthodes les plus efficaces offertes à la communauté internationale pour l'instauration d'un régime d'interdiction complète des essais nucléaires. Il faut bien voir, toutefois, que le problème de la vérification est affaire de jugement, non de perfection technique.

Selon un autre point de vue, l'interdiction des essais pourrait se réaliser par la voie de déclarations unilatérales en ce sens faites par les Etats dotés d'armes nucléaires eux-mêmes. Cette façon de voir n'a pas notre préférence et ce pour deux raisons. Premièrement, nous estimons que pour avoir un effet durable, l'interdiction des essais doit être assez longue pour commencer puis continuer d'influer négativement sur la mise au point d'armes nouvelles. Mais ce résultat pourrait être remis en question si l'interdiction se borne à donner aux essais nucléaires un caractère intermittent. Deuxièmement, si l'on veut que des mesures à venir comme l'interdiction complète des essais soient plus équitables dans les deux dimensions, verticale et horizontale, de la non-prolifération, il faudra que le traité final bénéficie d'une contribution importante de la part des Etats non dotés d'armes nucléaires, afin d'avoir une bonne chance de devenir universel, et que toutes les parties contractantes comprennent les obligations qu'il leur impose.

(M. Pearson, Canada)

La deuxième mesure à laquelle nous attachons de l'importance est l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé à une forte majorité que le moment d'examiner cette proposition était enfin venu. Dans la formulation antérieure de cette idée, on insistait presque exclusivement sur les effets qu'un traité ou une convention en ce sens aurait pour les Etats dotés d'armes nucléaires. Mais à notre avis, en demandant au Comité d'examiner cette proposition en temps opportun, l'Assemblée générale a eu raison de la situer dans le contexte de mesures de limitation contrôlables et universellement obligatoires, applicables sans discrimination.

La délégation canadienne considère donc cette proposition comme un autre moyen de renforcer l'efficacité du régime de non-prolifération. En fait, un traité également applicable aux Etats dotés et non dotés d'armes nucléaires, conjugué à une interdiction complète des essais, aurait pour effet d'enrayer progressivement la dynamique de la compétition nucléaire et pourrait, si les Etats dotés d'armes nucléaires le voulaient, empêcher l'expansion des stocks existants en vue de leur utilisation pour la mise au point de nouveaux systèmes d'armes nucléaires fondés sur la technologie acquise. Nous aurions alors beaucoup progressé vers l'arrêt de la course aux armements nucléaires, aussi bien verticale qu'horizontale.

Nous estimons en outre que s'ils veulent être réalistes et efficaces, les Etats dotés d'armes nucléaires doivent d'abord convenir des moyens de vérifier l'application d'un tel traité. A cette fin, la résolution A/33/91 H précise que des garanties complètes, sur une base non discriminatoire, sont le mécanisme indispensable d'une vérification adéquate. Pour sa part, le Canada continuera à étudier divers aspects et méthodes de vérification d'un tel accord en vue de proposer, le moment venu, un projet de texte de traité.

Le Canada attend avec impatience la conclusion de la deuxième étape des négociations sur la limitation des armes stratégiques et le début de ce que l'on considère maintenant d'une manière générale, comme étant la prochaine étape d'un processus permanent. Les résultats de la présente phase des négociations présentent un intérêt particulier car ils impliquent ou annoncent deux autres mesures de réduction des armements nucléaires : le plafonnement des systèmes d'armes stratégiques, pouvant aboutir à un ralentissement de la progression des dépenses militaires consacrées à de nouveaux systèmes d'armes nucléaires stratégiques, et, en temps opportun, espère-t-on, un accord mettant fin aux essais en vol de manière à freiner la mise au point de nouveaux vecteurs stratégiques.

(M. Pearson, Canada)

Un autre moyen encore de renforcer le régime de non-prolifération est illustré par les garanties de sécurité négatives. Le Comité est maintenant saisi, sous cette rubrique, des assurances unilatérales des divers Etats dotés d'armes nucléaires concernant les conditions qu'ils estiment devoir être réunies avant de renoncer à l'emploi de leurs armes nucléaires contre les Etats non dotés d'armes nucléaires. Ces assurances sont faites compte tenu des droits et des devoirs prévus par la Charte des Nations Unies en matière d'autodéfense. Nous sommes en faveur de ces assurances car elles constituent, en partie, une reconnaissance de la part des Etats dotés d'armes nucléaires que le Traité sur la non-prolifération ne traite pas de façon absolument égale les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats qui n'en possèdent pas et que toute mesure visant à corriger ce déséquilibre renforce le Traité en le rendant plus équitable.

Nous ne sommes pas entièrement convaincus que ces promesses négatives, de caractère différent et essentiellement non contraignantes puissent recevoir une forme juridique qui leur donne un caractère obligatoire; les Etats dotés d'armes nucléaires devraient alors, pour le moins, s'entendre sur la forme des garanties qu'ils offrent. Un traité n'est pas fait pour prendre simplement acte de promesses unilatérales, et l'obligation de ne pas recourir à l'emploi d'armes nucléaires ne s'appliquerait qu'à ceux qui en possèdent. La recherche d'une formule concertée exige que les Etats dotés d'armes nucléaires étudient attentivement les points communs que peuvent présenter les assurances qu'ils donnent individuellement.

Dans cette tâche, ils peuvent être aidés par le Comité du désarmement. Deux résolutions adoptées par la dernière Assemblée générale prient en effet notre Comité d'examiner les propositions qui ont été présentées lors de l'examen de la question et de faire rapport à ce sujet. Nous sommes convaincus que le Comité pourrait jouer un rôle utile dans l'examen de la possibilité d'élaborer une formule commune qui soit acceptable pour tous les Etats dotés d'armes nucléaires et satisfasse les exigences des Etats qui n'en possèdent pas. Si l'examen préliminaire de la question faisait apparaître qu'il existe dans la réalité des éléments d'accord éventuel sur cette question, nous pourrions alors envisager la création d'un groupe de travail qui serait chargé d'en poursuivre l'étude.

L'Assemblée générale, à sa trente-troisième session, a non seulement confié à notre organe de négociation l'examen de certaines des questions nucléaires précises susmentionnées, mais elle a demandé que soit entreprise toute une série d'études sur le désarmement et la limitation des armements, reconnaissant,

(M. Pearson, Canada)

notamment, que les efforts globaux en vue du désarmement peuvent être utilement complétés par des approches régionales. Les résultats de ces études pourraient apporter une contribution utile à nos propres efforts. Je tiens à approuver l'accent mis par le Secrétaire général sur l'importance qu'il y a à adopter une perspective globale pour les études sur le désarmement, et sur la nécessité de les relier à une stratégie de désarmement et aux négociations visant à appliquer cette stratégie. Des études demandées en vue d'une activité délibérante plus large pourraient fort bien fournir de précieuses informations de base et même indiquer des voies de négociation, mais nous ne devons pas, au sein de ce comité, hésiter à entreprendre pour notre propre compte l'étude de problèmes spécifiques ou récurrents liés à des accords particuliers.

Un domaine où ce point est déjà implicitement reconnu est celui de la vérification, et plus précisément de l'application de la sismologie à la surveillance éventuelle de l'application d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Comme l'a déclaré le chef de la délégation canadienne en 1962 : "Selon ma délégation, la meilleure manière d'arriver à une solution réaliste du problème de la vérification est d'éviter ... toute discussion abstraite sur le mot 'vérification'. Ce qui s'impose, en revanche, c'est un examen détaillé de chaque mesure de désarmement, avec les mesures spéciales de vérification requises en l'occurrence." La technique de négociation proposée alors demeure tout aussi valable aujourd'hui et nous avons l'intention de présenter dans le courant de l'année un document résumant les diverses mesures de vérification proposées pour les différentes mesures de désarmement et de limitation des armements, document qui, espérons-nous, aidera le Comité à atteindre ses objectifs.

De même, tout ce qui tendrait à estomper la démarcation entre la fonction de négociation de ce comité et la fonction de délibération de la Commission du désarmement ne ferait qu'engendrer la confusion. Les deux organes, tout en restant distincts, doivent jouer leur rôle dans une stratégie globale mais, à notre avis, c'est au sein de la Commission qu'il est le plus approprié d'examiner le programme relatif à cette stratégie. Il appartiendra ensuite au Comité de se concentrer sur les éléments particuliers de la stratégie qui serait convenue et de trouver les moyens de les mettre en application.

Enfin, il est logique de penser que l'un des premiers points de notre ordre du jour sera l'adoption des procédures propres à nous aider dans nos travaux. Je suis convaincu que les propositions opportunes et très utiles qui figurent dans la lettre du 4 janvier 1979 du Sous-Secrétaire général du Centre pour le désarmement faciliteront notre tâche à cet égard.

(M. Pearson, Canada)

Au stade actuel, il me semble que la solution la plus indiquée, d'un point de vue pragmatique, consiste à nous doter, pour aborder la tâche qui nous attend, de méthodes de travail souples et d'éviter toute structure rigide qui limiterait notre aptitude à répondre aux besoins particuliers de chaque négociation. Etant donné le nombre accru des participants, une procédure moins formaliste serait sans doute appropriée. D'autre part, la façon de procéder la plus productive pourrait consister en une formule qui permette, en cas de besoin, de concentrer les connaissances spécialisées appliquées à l'étude d'un problème précis, sans que cela empêche en rien les Etats membres qui le désireraient de participer pleinement aux travaux.

Monsieur le Président, c'est délibérément que j'ai axé ces remarques sur les armes nucléaires. La limitation et la réduction des systèmes d'armes nucléaires sont le plus grand défi que nous ayons à relever, bien que mon Gouvernement soit fermement convaincu que le Comité ne peut laisser de côté la question de la limitation des armes classiques. Nous aimerions voir les négociations sur toutes les questions de limitation des armements et de désarmement progresser autant que les circonstances le permettront. Il est tentant de se dire, comme l'homme d'Etat britannique Lloyd George le faisait un jour remarquer, qu'on ne peut sauter un précipice en deux fois. C'est, en ce qui concerne le désarmement, la conception du tout ou rien. Elle est exacte en ce sens qu'une seule catégorie de mesures, qu'il s'agisse de la limitation des armements, du désarmement, d'alliances défensives, de déclarations d'intention, de codes de conduite ou de forces internationales de maintien de la paix, ne suffit pas à assurer la sécurité internationale. Mais, dans un monde qui se dote rapidement de moyens d'autodestruction, notre objectif immédiat doit être l'autopréservation, et non la sécurité parfaite. Si nous ne sommes pas capables de franchir le gouffre d'un seul bond, il nous faut construire un pont; le plan que nous offre à cet effet le Document final de la session extraordinaire n'est pas mauvais, mais il est impossible d'édifier le pont rapidement ou d'un seul coup. Faisons donc ce que nous pouvons avec les matériaux dont nous disposons et n'oublions pas que le gouffre est à nos pieds.

M. FISHER (Etats-Unis d'Amérique). (traduit de l'anglais) : La présente réunion montre que la communauté des nations dans son ensemble entend jouer un rôle de plus en plus actif dans le processus du contrôle des armements et du désarmement, dont l'aboutissement est d'une importance capitale pour la paix et pour notre sécurité à tous. Permettez-moi de souhaiter, moi aussi, la bienvenue aux représentants des gouvernements qui n'étaient pas présents à nos débats l'an dernier, et de leur

(M. Fisher, Etats-Unis d'Amérique)

dire combien nous sommes heureux de pouvoir collaborer avec eux et avec tous les autres participants ici présents pour discuter de nos intérêts et de nos objectifs communs. La présence de tant d'hommes d'Etat et de diplomates éminents prouve que le monde met de grands espoirs dans notre Comité.

Cet après-midi, je voudrais d'abord vous dire pourquoi mon Gouvernement pense que notre réunion a tant d'importance pour la poursuite de nos objectifs communs, et vous exposer ensuite de quelle manière les Etats-Unis entendent poursuivre ces objectifs.

Nous sommes tous de plus en plus conscients que les habitants de notre petite planète dépendent toujours davantage les uns des autres pour nous doter de ce qui est indispensable à la vie, à savoir des approvisionnements en produits alimentaires et en fibres textiles, des ressources énergétiques (qui ne sont pas renouvelables et qui menacent de s'épuiser), et un environnement qui soit vivable. Mais dans aucun domaine nous ne sommes aussi pleinement tributaires les uns des autres que dans les mesures à prendre pour éviter tout conflit international - conflit qui impliquerait le terrible danger d'une escalade aboutissant à l'holocauste thermonucléaire. Tout conflit qui se déclenche, où que ce soit dans le monde, constitue une menace virtuelle pour nous tous et augmente la possibilité d'un conflit entre les puissances nucléaires.

Le Comité du désarmement a un rôle majeur à jouer en contribuant à réduire les tensions génératrices de conflits, parce qu'il permet à tous les gouvernements intéressés de confronter leurs intérêts et d'en tenir compte dans l'élaboration d'accords viables. Je tiens à souligner ce point pour montrer en quoi le rôle du Comité du désarmement diffère de celui de l'autre grand organe multilatéral de désarmement, la Commission du désarmement des Nations Unies, qui a été conçu non pas comme un organe de négociation, mais comme un organe délibérant. Ces deux organes donnent aux gouvernements la possibilité d'échanger leurs vues, de se faire part mutuellement de leurs préoccupations, de réexaminer leur position au cours de discussions serrées dans un cadre multinational et d'examiner les valeurs mutuelles en vue de réduire les divergences sur les questions qui les divisent. Mais l'organe de négociation doit en outre s'acquitter d'une tâche difficile, celle qui consiste à trouver le moyen de concilier des points de vue différents pour que des accords efficaces puissent être conclus.

Les organes qui nous ont précédés ont toujours fonctionné en appliquant la règle du consensus. Nous sommes tenus d'en faire autant, et à juste titre. C'est peut-être le moment de nous interroger sur la signification du principe de consensus.

(M. Fisher, Etats-Unis d'Amérique)

De toute évidence, dans un forum multilatéral de négociation, tous les participants sont libres d'exprimer leur opinion, et toute restriction frappant cette liberté d'expression ne peut servir qu'à empoisonner l'atmosphère. Mais en outre, tous les participants doivent reconnaître l'existence de deux facteurs qui influent sur la prise des décisions :

Premièrement, il est des accords auxquels certains participants attacheront une importance beaucoup plus grande que d'autres. Il faudra nécessairement, dans la réalité des faits, tenir largement compte des vues et des préoccupations de ces participants particulièrement intéressés.

Deuxièmement, les membres du Comité ne doivent pas oublier que, lorsque l'écrasante majorité d'entre eux exprime une opinion sur une question donnée, cette opinion prend une importance particulière, ce qui doit inciter les membres de la minorité à examiner soigneusement leur position.

Les règles d'une liberté ordonnée sont l'essence même du principe de consensus sur lequel reposent les travaux du Comité.

Permettez-moi maintenant d'exposer les vues des Etats-Unis sur les questions de fond qui nous concernent tous.

Notre objectif devrait être de renforcer la sécurité de tous les peuples et de toutes les nations. On ne peut attendre d'aucun Etat qu'il appuie la conclusion d'un accord qui mettrait en péril sa sécurité. Je suis certain cependant que vous êtes convaincus comme moi que, grâce aux divers mécanismes dont nous disposons, au premier rang desquels se trouve le présent forum de négociation, nous pourrions élaborer des mesures pour le contrôle des armements et le désarmement qui contribueront à freiner la course aux armements et à accroître la sécurité générale.

A cet égard il est naturel que la principale préoccupation des Etats-Unis, mais nullement la seule, soit le contrôle des armements nucléaires. Mon pays partage l'opinion si souvent exprimée au cours des débats internationaux sur le désarmement et réitérée dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, selon laquelle, parmi les mesures véritablement efficaces de désarmement, celles qui portent sur le désarmement nucléaire et sur la prévention de la guerre nucléaire ont la plus haute priorité. L'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires impose clairement aux puissances nucléaires l'obligation de s'efforcer d'arrêter, puis d'inverser le mouvement de croissance des arsenaux



(M. Fisher, Etats-Unis d'Amérique)

nucléaires. Les Etats-Unis n'ignorent pas cette obligation et font de leur mieux pour la remplir, comme je vais vous le montrer dans un instant. Je note en particulier que c'est à un prédécesseur de ce forum - le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement - qu'est dû le texte du Traité sur la non-prolifération, et notamment l'énoncé de son article VI.

De même que les puissances nucléaires ont des responsabilités particulières dans le domaine des armes nucléaires, de même tous les Etats ont des responsabilités en ce qui concerne le respect des limites imposées aux armements non nucléaires. Certes, ces responsabilités pèsent sans doute plus lourdement sur les Etats qui sont les principaux fournisseurs d'armes non nucléaires, lesquelles forment 90 % des arsenaux mondiaux, mais aucune limitation efficace n'est possible sans coopération entre fournisseurs et clients. Dans ce domaine aussi, mon pays est pleinement conscient de ses obligations, et prend les mesures nécessaires pour s'en acquitter.

Revenant au problème du contrôle à imposer aux arsenaux nucléaires, je suis heureux de pouvoir vous annoncer que les Etats-Unis et l'Union soviétique sont près de surmonter les derniers obstacles qui s'opposent encore à la conclusion de l'accord SALT II qui fixera des plafonds pour tous les principaux systèmes de vecteurs d'armes nucléaires stratégiques des deux parties. Cet accord marquera aussi le début du processus tendant à réduire le nombre total de ces vecteurs. En outre, d'importantes contraintes qualitatives seront imposées à toute action visant à accroître les arsenaux nucléaires des deux participants.

Je tiens à souligner que l'accord envisagé ne constitue pas seulement un progrès - et un progrès très sensible - par rapport aux premiers accords de 1972 : il oblige les deux parties à s'engager sur une voie qui, nous l'espérons fermement, mènera à la conclusion dans l'avenir de nouveaux accords d'une plus vaste portée. En effet, à l'occasion de cet accord, les deux parties ont manifesté leur intention d'engager des négociations au sujet d'autres réductions importantes de leurs arsenaux stratégiques et au sujet de nouvelles contraintes qualitatives à imposer à ces arsenaux. En outre, nous nous rendons compte de l'importance que revêtent sur le plan militaire les systèmes existants ou possibles d'armes nucléaires modernes à long rayon d'action, et nous examinons quelles seraient leurs incidences et dans quelle mesure il serait possible de les soumettre au contrôle des armements.

Certains regrettent sans doute que l'accord SALT II n'ait pas une portée encore plus grande. Permettez-moi de souligner qu'il importe de ne voir dans SALT II

(M. Fisher, Etats-Unis d'Amérique)

qu'une étape, importante il est vrai, du processus de contrôle des armes nucléaires; on est encore loin, il faut le reconnaître, du but à atteindre. Mais nous sommes convaincus que l'accord que nous envisageons marquera non seulement un important pas en avant vers le contrôle efficace des armes nucléaires, mais aussi une réalisation notable sur le plan du contrôle des armements et du désarmement général. Nous espérons qu'il servira de catalyseur pour d'autres progrès ailleurs.

Parallèlement aux négociations SALT, nos partenaires soviétiques et britanniques et nous-mêmes, nous nous efforçons de surmonter les obstacles qui empêchent la conclusion d'un accord trilatéral sur une interdiction complète des essais.

Comme le représentant du Royaume-Uni l'a fait remarquer, les négociations entreprises à ce sujet ont beaucoup progressé au cours de l'année écoulée. Les trois délégations sont convenues que le traité devra interdire tous les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux et avoir une durée déterminée. Un protocole faisant corps avec ce traité imposera un moratoire sur les explosions nucléaires pacifiques.

L'une des questions fondamentales qui font l'objet des négociations concerne la vérification. Bien qu'on se soit mis d'accord en principe sur un certain nombre de mesures de vérification, maints détails techniques importants restent à régler.

La prochaine étape des négociations sur une interdiction complète des essais commencera sous peu. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que ces négociations soient couronnées de succès le plus rapidement possible, sans oublier que, dans ce contexte, réussir signifie jeter les bases d'une convention internationale propre à susciter la plus large adhésion possible sur le plan international et dont l'application soit complète et le respect vérifiable.

La communauté internationale a également manifesté un intérêt particulier pour nos négociations visant à aboutir à une interdiction des armes et munitions chimiques et des moyens de les produire. Il serait remarquable de pouvoir aboutir à une convention internationale sur l'interdiction des armes chimiques, car cela représenterait une véritable mesure de désarmement éliminant complètement toute une classe d'armes capables de détruire des êtres humains à vaste échelle.

Ce serait aussi une mesure de désarmement qui aurait des conséquences directes pour de nombreux pays, qu'ils possèdent ou non des armes chimiques, car un accord mondial efficace suppose un certain contrôle des installations de production d'armes chimiques où qu'elles soient situées.

(M. Fisher, Etats-Unis d'Amérique)

De ce fait, une convention sur les armes chimiques représente une mesure de contrôle des armements qu'il est particulièrement intéressant de négocier au plan multilatéral.

Toutefois, le caractère particulier d'une interdiction sur les armes chimiques rend aussi la négociation d'un accord extraordinairement compliqué. Les négociations que nous avons menées avec l'Union soviétique en vue de lancer une initiative commune sur les armes chimiques ont fait quelques progrès; nous les reprendrons sous peu. Mais je manquerais de sincérité en minimisant les difficultés qui se présentent encore. Dans ce domaine également nous sommes parfaitement conscients de l'impatience avec laquelle vous attendez notre initiative tant espérée.

Dans nos efforts pour aboutir à un accord bilatéral sur les éléments d'un traité d'interdiction des armes radiologiques, nous sommes, semble-t-il, plus près d'aboutir. Certes, la menace des armes radiologiques est plus hypothétique que réelle, mais un accord de ce genre comblerait une lacune dans l'application de mesures de contrôle des armements à des armes de destruction massive connues et empêcherait à l'avenir toute mise au point de nouvelles armes dans ce domaine. Les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'URSS sur les armes radiologiques, auxquelles le Comité porte aussi un intérêt particulier, reprendront le 6 février.

L'ordre du jour des Etats-Unis en ce qui concerne le contrôle des armements comporte de nombreuses négociations sur beaucoup d'autres questions qui présentent au moins un intérêt général pour tous ceux qui sont réunis ici aujourd'hui. C'est ainsi que mardi dernier ont repris, dans la capitale de notre pays hôte, les discussions entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la question des systèmes anti-satellites. Par déférence pour les autres orateurs, je n'allongerai pas mon propos et ne traiterai pas en détail de ces autres activités. Toutefois, si je dois me borner ici à les effleurer, cela ne signifie nullement que je leur accorde moins d'importance. En fait, des mesures comme la limitation régionale des armements et la prévention de la multiplication des armes nucléaires figurent parmi les questions dont mon pays se préoccupe le plus.

Nos efforts régionaux portent sur :

- la recherche d'un accord sur des réductions mutuellement acceptables et vérifiables dans le cadre des négociations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces armées;
- l'étude de moyens de renforcer le système de mesures propres à susciter la confiance, qui était l'un des éléments importants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et que nous souhaiterions voir appliquer ailleurs;

(M. Fisher, Etats-Unis d'Amérique)

des entretiens bilatéraux avec l'Union soviétique sur la limitation mutuelle des forces dans l'océan Indien.

Nous avons aussi appuyé des initiatives régionales formulées par d'autres et visant à réduire les forces armées dans certaines régions; en outre, nous avons engagé des conversations et des consultations avec les pays fournisseurs et destinataires en vue de trouver des moyens de limiter les transferts d'armes classiques.

Nous sommes fortement encouragés par les progrès enregistrés récemment sur la voie d'une pleine application du Traité de Tlatelolco. Nous estimons que l'entreprise de longue haleine des Etats latino-américains dans ce domaine contribue de manière appréciable au renforcement de la sécurité des pays de la région et à la réalisation des objectifs internationaux de non-prolifération.

La question de la non-prolifération est particulièrement d'actualité, puisque les Etats parties au Traité sur la non-prolifération, qui sont plus de 100, commencent les préparatifs pour la Conférence d'examen qui se tiendra en 1980. Qu'il y ait quelques Etats nucléaires de plus d'ici la fin du siècle ne serait tout simplement pas conforme à l'évolution d'un cadre politique et militaire garantissant la survie de la société telle que nous la connaissons. De vigoureux efforts doivent être faits sur le plan international pour l'éviter, et tous les Etats, quelle que soit leur taille, peuvent participer à ces efforts.

Le Traité sur la non-prolifération reste la pierre angulaire des efforts internationaux de non-prolifération, et les Etats-Unis continuent d'encourager une adhésion de tous les pays à ce Traité. Nous avons accueilli avec satisfaction les déclarations dans lesquelles, à la session extraordinaire, l'Indonésie et la Turquie ont annoncé que le Traité sur la non-prolifération avait été soumis à l'approbation de leurs parlements respectifs. Depuis lors, le Parlement indonésien a pris des mesures en ce sens, et nous avons lieu d'espérer que la Turquie fera prochainement de même. Le pas franchi par ces deux pays en vue de l'adhésion au Traité sur la non-prolifération représente un très important fait nouveau dans l'histoire de ce Traité.

En ce qui concerne l'article IV du Traité sur la non-prolifération, les Etats-Unis continueront de respecter l'engagement qu'ils ont pris de maintenir et de renforcer leurs programmes d'aide au développement nucléaire pacifique d'autres pays et accordent à cet égard une attention particulière aux besoins des pays en développement.

(M. Fisher, Etats-Unis d'Amérique)

Outre les questions relatives aux armes et aux forces armées, les Etats-Unis s'occupent également d'autres questions de désarmement.

Les Etats-Unis se félicitent qu'à sa trente-troisième session l'Assemblée générale ait relancé une question qui était demeurée en suspens à la session extraordinaire, en demandant qu'il soit procédé à un essai d'un mode de présentation normalisée pour les pays qui acceptent de communiquer des informations sur leurs dépenses militaires. Les Etats-Unis ont exprimé leur volonté de participer activement à ce projet et ils espèrent que de nombreux autres pays adopteront la même attitude. La mise au point d'un système international sûr et normalisé de communication d'informations sur les dépenses militaires pourrait présenter un double intérêt : en levant le voile du secret qui couvre la plupart des dépenses militaires du monde entier, elle pourrait entraver le cycle action-réaction, qui est fondé sur les estimations les plus pessimistes et se traduit par des dépenses toujours plus élevées; elle permettrait aussi de remplir l'une des conditions préalables à des accords négociés sur la limitation ou la réduction des dépenses militaires.

Les Etats-Unis sont aussi conscients du fait que les aspirations au développement économique sont parmi les préoccupations les plus fondamentales des pays non industrialisés. La contribution que le désarmement pourrait apporter en ce qui concerne la disponibilité de ressources pour le développement, tant dans le pays que par le truchement de l'aide étrangère, est une question intéressant de nombreux pays. Les Etats-Unis appuient donc une étude menée par des experts sur le lien entre le désarmement et le développement, étude due à l'initiative de la session extraordinaire consacrée au désarmement, et y participent activement.

Enumérer toute la gamme des activités de limitation des armements et de désarmement dans lesquelles les Etats-Unis et d'autres Etats Membres du Comité sont engagés peut sembler impressionnant, en apparence. Toutefois, réfléchissons un moment sur le fait que activité ne veut pas dire progrès et que les questions dont nous traitons sont complexes et parfois mal comprises, et ont généralement trait aux aspects les plus délicats de la sécurité nationale et mondiale.

Il ne faut donc pas s'étonner que les négociations sur la limitation des armements figurèrent parmi les activités les plus difficiles et les plus controversées dans la conduite des relations entre Etats. Toutefois, les difficultés ne sont pas si grandes ni les perspectives si peu réjouissantes qu'elles méritent l'observation désabusée attribuée en d'autres circonstances à Guillaume d'Orange : "Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer." Mais peut-être la réflexion d'Arthur Clough est-elle plus appropriée aux efforts que nous déployons dans ce domaine : "Si l'espoir est dupé, la crainte peut être trompeuse."

(M. Fischer, Etats-Unis d'Amérique)

Des qualités nécessaires au succès dans les négociations sur le contrôle des armements et le désarmement, la persévérance est certainement parmi celles qui figurent en tête de liste. Je suis convaincu que le Comité du désarmement persévérera dans la recherche d'une plus grande sécurité grâce à des mesures de contrôle des armements. Je puis vous assurer que mon Gouvernement fera de même.

M. OGISO (Japon) (traduit de l'anglais) : Aujourd'hui, à l'occasion de l'ouverture du Comité du désarmement, je voudrais limiter ma déclaration à des remarques générales, tout en comptant bien pouvoir, à une date ultérieure, exposer plus en détail la position officielle du Japon sur des questions de fond. Le fait qu'après la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement notre Comité du désarmement ait repris ses négociations dans une perspective nouvelle peut certainement être décrit comme l'ouverture d'un nouveau chapitre dans l'histoire des négociations sur le désarmement. Au nom de la délégation japonaise, je voudrais souhaiter cordialement la bienvenue à la France et aux huit Etats non dotés d'armes nucléaires, et exprimer l'ardent espoir du Gouvernement japonais que la Chine participe le plus tôt possible aux travaux de ce Comité, qui est ouvert à tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

La délégation japonaise estime urgent et important que le Comité du désarmement, utilisant au mieux les réalisations déjà obtenues par la CCD, entame dès que possible des négociations sur des questions prioritaires telles que l'interdiction complète des essais nucléaires et l'interdiction des armes chimiques et, compte tenu des perspectives concernant d'autres questions importantes, prenne par étapes les mesures qui sont réalisables dans la situation internationale actuelle. C'est ainsi que le Comité pourra défendre les intérêts de tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, et c'est là sa mission même. A cette fin, le Comité du désarmement devrait relancer promptement les études d'experts sur les questions que la Conférence du Comité du désarmement a examinées jusqu'ici.

Mon pays, le Japon, doté d'une Constitution pacifique, souhaite ardemment l'abolition ultime des armes nucléaires. Nous sommes devenus partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous avons systématiquement défendu les trois principes de notre politique non-nucléaire, qui consistent à ne pas posséder d'armes nucléaires, à ne pas en fabriquer et à ne pas en permettre l'entrée au Japon, et nous avons toujours maintenu la position que l'énergie nucléaire ne doit être utilisée qu'à des fins pacifiques. A cette occasion, ma délégation souhaite réaffirmer les principes de la politique du Japon en matière de désarmement nucléaire,

(M. Ogişo, Japon)

que je viens de définir, et souligner que de nouveaux efforts doivent être déployés pour faire progresser le désarmement, dont l'élément central est le désarmement nucléaire.

Compte tenu du fait que le cadre régional pour le maintien de la sécurité est fondé sur le principe de la dissuasion mutuelle qui résulte d'un équilibre entre les quantités totales d'armes nucléaires et classiques détenues par les parties concernées, et qu'un tel cadre contribue au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde actuel, la délégation japonaise pense que le moyen le plus réaliste d'atteindre l'objectif ultime de l'abolition des armes nucléaires est l'adoption, dans le monde entier, de diverses mesures visant à interrompre la course aux armements nucléaires tout en renforçant le régime de la non-prolifération, et à réduire progressivement les armements nucléaires. Sur cette base, la délégation japonaise invite instamment tous les Etats dotés d'armes nucléaires, qui assument une responsabilité particulière pour la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire, à élaborer des mesures concrètes, en particulier une interdiction générale des essais nucléaires, par le truchement de négociations qui se tiendraient sous peu au sein de ce Comité.

La délégation japonaise profite de cette occasion pour exprimer sa satisfaction devant les efforts déployés par les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le cadre des négociations SALT II qui, dit-on, ont abouti lors des entretiens des ministres des affaires étrangères entre les deux pays en décembre dernier, à un accord de fond sur les questions principales à résoudre, et exprimer l'espoir que les accords définitifs SALT II soient bientôt conclus.

Enfin, la délégation japonaise espère que le Comité du désarmement obtiendra aussi des résultats constructifs dans le domaine du désarmement non nucléaire et, en particulier, qu'il établira une interdiction des armes chimiques.

En se fondant sur les positions que je viens de mentionner, la délégation japonaise continuera à contribuer positivement à l'activité de cet organe de négociation sur le désarmement.

M. RADULESCU (Roumanie) : La délégation roumaine prend part aux travaux de ce nouveau Comité du désarmement avec la conviction qu'à présent une des tâches particulières qui s'impose avec priorité sur l'agenda de la vie internationale est la conjugaison des efforts résolus des Etats membres, de tous les pays afin de convenir de mesures concrètes sur la voie de l'accomplissement du désarmement, ce desideratum vital du monde contemporain.

(M. Radulescu, Roumanie)

Dans la politique de détente, sécurité et progrès, promue par la Roumanie, dans la conception et l'activité du Président Nicolae Ceausescu, une place centrale revient constamment à la nécessité de déclencher un ensemble de mesures efficaces visant l'arrêt de la course aux armements afin d'édifier un monde sans armes et guerres. "Le peuple roumain, ainsi que d'ailleurs tous les peuples du monde - soulignait récemment le Président Nicolae Ceausescu - a besoin, d'une manière vitale, de sécurité et de paix. C'est pourquoi l'objectif central de notre politique étrangère est représenté par la lutte sans relâche contre tous les préparatifs de guerre, contre la course aux armements, pour la solution des problèmes complexes du monde contemporain par voie pacifique, par négociations, afin d'accentuer le cours de la détente et l'instauration d'une réelle sécurité internationale et d'une paix durable dans le monde."

La Roumanie estime qu'en ce moment il est nécessaire d'agir énergiquement pour la mise en œuvre d'un programme concret et efficace de négociation et de réalisation du désarmement, en conformité avec les recommandations adoptées par la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement.

Dans ce contexte, le Gouvernement roumain apprécie le rôle particulièrement important qui revient dans les circonstances actuelles au nouveau Comité du désarmement, auquel, vu sa composition élargie et son cadre plus démocratique, incombe la mission de déclencher un processus effectif tendant à négocier et à convenir de pas concrets sur la voie du désarmement.

A juste titre, l'opinion publique, les peuples, attendent que les négociations au sein du Comité du désarmement donnent lieu à l'analyse de la situation sur le plan des armements et, tout particulièrement, qu'elles ouvrent la voie de mesures concrètes pour faire cesser la course aux armements et engager un processus effectif de désarmement.

En esquisant les contours des objectifs assignés au Comité, dont les travaux viennent d'être inaugurés, la Roumanie considère que l'on doit partir des propositions faites par divers Etats à l'Organisation des Nations Unies, propositions retenues et adoptées en tant que documents de travail pour notre Comité.

Identifier des solutions viables, efficaces de désarmement, à même de répondre à la préoccupation causée par la gravité des dangers que la course aux armements et l'accumulation sans précédent d'armes, et en premier lieu d'armes nucléaires, engendrent pour l'avenir de l'humanité tout entière, c'est là, à notre avis, la mission de haute responsabilité que les Etats et les peuples du monde confient à ce nouvel organisme de négociation en matière de désarmement.



(M. Radulescu, Roumanie)

La Roumanie conçoit l'application des mesures concrètes de désarmement en tant que partie inséparable du processus d'amélioration du climat politique international, de renforcement de la détente, de la confiance et de la coopération pacifique entre les Etats, fondées sur l'égalité en droit, le respect des principes de l'indépendance et de la souveraineté nationale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'intégrité territoriale, de l'avantage mutuel, du non-recours à la force et à la menace d'y recourir dans les relations réciproques.

Les réalités du monde contemporain font clairement ressortir, d'une part la nécessité d'éteindre par la voie politique, par négociations, tous les conflits et les litiges entre les Etats et, d'autre part, les grands dangers qu'impliquent l'emploi de la force et les tentatives de résoudre les problèmes qui surgissent entre Etats par la voie des actions militaires. Les intérêts vitaux des peuples demandent que l'on réunisse tous les efforts afin de trouver les modalités de règlement politique, par négociation, de tout différend et conflit entre Etats, le rejet et l'élimination de l'emploi de la force dans les relations internationales. Nous sommes fermement convaincus que c'est la seule voie permettant de promouvoir sans répit l'oeuvre de la détente, de la paix et de la sécurité des peuples, en influençant à la fois directement la solution des problèmes du désarmement.

La Roumanie estime qu'une importance particulière s'attacherait à la consécration par des accords internationaux, à caractère obligatoire, de l'engagement de tous les Etats de ne pas recourir en aucun cas et en aucune circonstance à l'emploi de la force ou à la menace de la force afin de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres Etats et de ne pas soutenir par leurs forces armées, sous aucun prétexte, les actions de divers groupes qui agissent contre les gouvernements légaux des Etats souverains et indépendants.

La Roumanie est décidée à agir à l'avenir aussi pour la solution par voie de négociation de tous les conflits et foyers de guerre, pour l'élimination complète du recours à la force et à la menace de la force dans les relations entre Etats, ayant la conviction que ce sont là autant d'exigences essentielles de la paix et de la sécurité, de la création des conditions propices à la réalisation du désarmement.

L'analyse de la vie internationale, des grands changements qui se produisent dans le monde prouve qu'en dépit des contradictions et des complications existant dans la vie internationale, le monde ne se trouve pas en face d'une guerre mondiale imminente. Bien au contraire, les mutations profondes qui se réalisent en faveur des forces de la paix, de l'indépendance nationale et du progrès montrent qu'en

(M. Radulescu, Roumanie)

agissant unies, ces forces et les peuples peuvent prévenir le déchaînement d'une nouvelle guerre mondiale et assurer une paix durable dans le monde.

Cela réclame l'intensification des actions à même d'empêcher l'aggravation du climat politique mondial et de déterminer l'arrêt immédiat de la course aux armements, le passage à des mesures effectives de désarmement, la seule voie réelle pour renforcer la paix et la sécurité.

L'humanité est arrivée à un stade où la poursuite de la course aux armements représente un grave danger pour la civilisation humaine elle-même. La course aux armements pèse comme un fardeau toujours plus lourd sur les épaules des peuples, elle porte en soi les germes de l'aggravation des contradictions internationales. Les dépenses militaires gigantesques conduisent au maintien et à l'approfondissement des décalages économiques entre Etats; elles freinent la mise en oeuvre de programmes de croissance du bien-être de la population; elles attirent aussi dans leur tourbillon des pays en développement qui sont ainsi privés d'importantes ressources matérielles et humaines nécessaires aux efforts pour la liquidation du sous-développement.

Voilà pourquoi la Roumanie est d'avis que l'une des tâches fondamentales du monde contemporain est l'arrêt immédiat de la course aux armements, le passage à des mesures effectives de désengagement militaire et de désarmement, en premier lieu de désarmement nucléaire.

La Roumanie considère que les intérêts de la paix et du progrès de tous les peuples exigent comme un objectif de la plus haute importance que l'équilibre nécessaire à la sécurité de tous les Etats ne soit plus assuré par l'escalade de la course aux armements, par l'augmentation des dépenses militaires et l'accumulation de nouveaux stocks d'armes, mais, au contraire, par la réduction des effectifs militaires et des armements, par le passage au désarmement, en premier lieu au désarmement nucléaire, sous un contrôle international approprié et efficace.

Les propositions présentées par mon pays à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en ce qui concerne les mesures à prendre ont été récemment réitérées dans l'Appel adressé aux parlements et aux gouvernements de tous les Etats du monde par la Grande Assemblée Nationale à l'occasion du soixantième anniversaire de l'édification de l'Etat national unitaire roumain. Cet Appel donne expression à la volonté inébranlable de paix du peuple roumain; il invite au renforcement de la coopération entre les peuples en vue d'accentuer le cours de la détente et renforcer la sécurité internationale, de mettre un terme à la course aux armements et de passer à des mesures réelles de désarmement, d'assurer une paix durable dans le monde.

(M. Radulescu, Roumanie)

La Roumanie estime qu'en définissant le rôle qui revient au Comité du désarmement, il est nécessaire d'avoir premièrement en vue la négociation prioritaire de mesures à même d'assurer l'arrêt de la course aux armements, la cessation de l'allocation de tous nouveaux moyens financiers destinés à augmenter le potentiel militaire par tous les Etats et, au premier chef, par ceux puissamment armés.

Dans ce sens, nous aimerions rappeler que la Roumanie, en consensus avec les idées exprimées également par d'autres Etats, a proposé le gel des budgets militaires, ainsi que des effectifs militaires et des armements en vue de passer par la suite à leur réduction graduelle, de 10 à 15 % dans une première étape. Les fonds rendus ainsi disponibles pourraient être consacrés à la mise en oeuvre de programmes de développement des pays qui réduisent leur budget militaire, ainsi qu'à l'appui aux efforts des pays en développement en vue d'accélérer leur progrès économique et social et d'éliminer le sous-développement et les décalages qui les séparent des pays industrialisés.

C'est la conviction du Gouvernement roumain que l'adoption urgente de telles mesures aurait un puissant écho positif, ouvrirait la voie à une plus profonde approche des problèmes du désarmement, créerait les conditions pour l'application par la suite d'un programme de désarmement à long terme de nature à conduire à la réalisation du désarmement général, premièrement du désarmement nucléaire, contribuerait au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

En abordant les problèmes du désarmement général, la Roumanie part du fait que la situation militaire existante en Europe représente la plus grave menace à l'adresse de la sécurité mondiale, de la paix et de la coopération internationales. C'est en Europe que sont accumulées de gigantesques quantités d'armements et sont concentrés les plus grands effectifs militaires pourvus des moyens de destruction en masse les plus perfectionnés; c'est ici encore que l'on dépense plus de deux tiers de l'ensemble des fonds mondiaux destinés aux armements. C'est sur ce continent que se trouvent face à face les deux blocs militaires les mieux armés.

Fermement décidée à apporter sa contribution effective à l'instauration d'un climat de paix, de coopération et d'entente sur le continent européen, la Roumanie met un accent particulier sur la réalisation de mesures de désengagement militaire et de désarmement, sans lesquels on ne peut pas concevoir une sécurité réelle sur le continent comme d'ailleurs dans le monde entier.

(M. Radulescu, Roumanie)

Dans ce sens, la Roumanie estime qu'il serait particulièrement important pour la paix et la sécurité du continent de prendre l'engagement de ne plus déployer de nouvelles troupes et de nouveaux armements sur les territoires d'autres Etats, et de passer à la réduction graduelle, puis au retrait de tous les troupes et armements étrangers à l'intérieur des frontières nationales, au démantèlement des bases militaires sur les territoires d'autres Etats, à la réduction et à l'arrêt des manoeuvres militaires et en général de toutes démonstrations de force près des frontières d'autres Etats.

L'affermissement de la paix et de la sécurité des Etats implique la limitation continuelle de l'activité militaire des blocs, l'intensification des actions pour aboutir à la création des conditions propres à la suppression simultanée de l'OTAN et du Traité de Varsovie. Dans cette perspective, en vue d'accroître la confiance mutuelle, la Roumanie attache une importance politique spéciale à la création entre les blocs militaires d'une zone où ne soient déployés ni armées, ni armements et où n'aient lieu aucun genre de manoeuvre ou de démonstration militaire.

La Roumanie estime nécessaire qu'une place de premier choix dans l'activité du Comité soit attribuée à l'arrêt de la course aux armements nucléaires et à la création de conditions permettant de procéder au désarmement nucléaire.

Le renforcement de la paix et de la sécurité internationales exigent impérieusement l'application de mesures efficaces en vue de l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, de l'arrêt de la fabrication et de la mise au point de celles-ci, de la réduction graduelle des stocks d'armement nucléaire et des vecteurs, jusqu'à leur liquidation complète, la négociation d'un accord pour l'interdiction complète des armes nucléaires. Nous considérons tout aussi important de conclure dans le cadre du Comité un traité par lequel les Etats dotés d'armes nucléaires assument l'engagement de ne plus recourir sous aucune forme, dans aucune circonstance et sous aucun prétexte à l'emploi des armes nucléaires et de toutes autres armes et à la menace de la force contre les Etats qui sont dépourvus d'armements nucléaires ou qui ont renoncé à la fabrication et à l'acquisition des armes nucléaires, ainsi qu'au déploiement de ces armes sur leurs territoires.

Les mesures destinées au désarmement nucléaire ne doivent porter aucune atteinte à l'accès libre de tous les Etats à l'utilisation de l'énergie atomique et des technologies nucléaires à des fins pacifiques.

La Roumanie se prononce également pour l'adoption au sein du Comité du désarmement de mesures visant à interrompre la production, à l'élimination

des arsenaux militaires et à interdire l'emploi des armes chimiques, biologiques, radiologiques et de toute autre arme d'extermination en masse, y compris de l'arme à neutrons.

Sans doute, les mesures à prendre en vue du désengagement militaire et du désarmement doivent assurer un équilibre militaire raisonnable, un rapport de force qui ne donne aucun avantage militaire à l'un quelconque des pays; elles devront, au contraire, garantir le plein respect, durant tout le processus de désarmement, du principe de l'égalité de sécurité des parties et renforcer sans cesse le cours de la détente et la confiance mutuelle entre Etats.

La délégation roumaine attache une importance spéciale au cadre d'organisation et de fonctionnement du Comité, dont dépend dans une mesure décisive l'activité même du Comité. Le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement n'a posé que les jalons principaux de ce cadre. Dès lors, dans le nouvel esprit que la session extraordinaire a décidé d'inculquer aux négociations de désarmement, il convient de les détailler et de les préciser.

C'est dans cet esprit que nous considérons nécessaire de décider, dès cette session même, que toute activité du Comité sera fondée sur le droit de tous les Etats membres de participer à tous les travaux du Comité et de ses organes en tant qu'Etats souverains et indépendants, dans des conditions de parfaite égalité, en dehors de tous blocs militaires ou des groupements fermés.

Ce qui est décisif pour l'activité du Comité, ce n'est pas l'adhésion à un bloc ou à un autre, mais la manière dans laquelle les Etats, en tant que sujets de droit international, entendent apporter leur contribution à l'effort commun de négociation de mesures effectives de désarmement, de renforcement de la confiance entre Etats et de la paix et de la sécurité internationales. Cela présuppose que l'examen et la solution de tous les problèmes concernant l'activité du Comité se fassent avec la participation de tous les Etats membres, au cadre organisé de celui-ci. Le Comité doit être ouvert et réceptif aux propositions et aux initiatives de tous les Etats y compris des Etats non membres.

Dans cet ordre d'idées, nous estimons nécessaire que les règles de procédure du Comité consacrent expressément le droit des Etats non membres de participer

aux travaux, d'exprimer leurs points de vue et de présenter des propositions qui fassent l'objet de négociations.

Les dispositions d'organisation et de procédure, loin d'être de pure forme, sont appelées à exprimer des rapports entre Etats indépendants et souverains et ont des incidences directes sur la substance des négociations, pouvant ouvrir ou limiter les perspectives de l'activité entière du Comité.

Nous pensons donc qu'il conviendrait que, dans l'étape suivante, le Comité procède à l'établissement du programme concret de travail et à l'élaboration de ses règles de procédure, tout en prenant en considération les propositions et les suggestions de tous les Etats, membres ou non membres du Comité.

Toutes les décisions du Comité devront être adoptées par le consensus des participants, lequel sera fondé sur l'accord librement exprimé de chaque Etat membre, souverain et égal en droits et devra tenir compte des intérêts de la sécurité de tous.

Il s'impose, de même, que les dispositions de procédure reflètent clairement les rapports entre le Comité et l'Organisation des Nations Unies, en partant de la responsabilité primordiale qui revient à l'Organisation dans le domaine du désarmement.

L'intérêt que toute la communauté internationale porte au désarmement impose par ailleurs d'assurer un caractère ouvert à l'activité du Comité qui devra informer amplement l'opinion publique sur l'évolution et l'état réel des négociations.

Telles sont les quelques considérations de principe que la Roumanie a tenu à formuler à ce stade de commencement des travaux du Comité.

Les impératifs de la paix et de la sécurité internationales exigent que l'on agisse avec toute la responsabilité voulue, avant qu'il soit trop tard, pour faire cesser la course aux armements et pour réaliser le désarmement, en premier lieu le désarmement nucléaire, sous un contrôle adéquat et efficace.

Persuadée de l'importance que la présente session aura pour le bon déroulement des travaux du Comité et pour son entière activité future, la délégation roumaine tient, Monsieur le Président, à vous assurer, vous et les distingués représentants des autres Etats, de sa détermination d'apporter, de concert avec les délégations d'autres Etats, une contribution active et constructive à ce carrefour où se trouvent les négociations sur le désarmement, au développement positif de celle-ci et à la réalisation de l'idéal le plus cher de l'humanité : le droit à la paix et à la sécurité internationales.

M. ADENLJI (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Il est de bon augure pour ce comité que la session inaugurale ait lieu sous votre présidence. Votre pays a en effet joué un rôle actif dans la succession d'initiatives qui ont abouti à la reprise de l'examen multilatéral des questions du désarmement. L'entrée de l'Algérie au Comité est la juste reconnaissance de l'importante contribution que votre pays a apportée et peut continuer d'apporter à la recherche d'une solution à cette question cruciale qu'est le désarmement.

Au nom de la délégation nigériane, je tiens à souhaiter, par votre intermédiaire, une chaleureuse bienvenue aux autres nouveaux membres du Comité, l'Australie, la Belgique, Cuba, l'Indonésie, le Kenya, le Sri Lanka et le Venezuela qui, pour la première fois, siègent parmi nous.

L'accord intervenu au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sur l'organe multilatéral de négociation est un des résultats les plus tangibles de cette session. En parvenant à cet accord, la session extraordinaire était consciente de "la somme considérable de travail urgent qui reste à accomplir dans le domaine du désarmement". Cette tâche considérable et urgente est indiquée en détail dans le Programme d'action adopté par la session extraordinaire par voie de consensus. Il ne faut donc pas voir comme une fin en soi la démocratisation et l'élargissement de l'organe multilatéral de négociation, qui fait que le Comité du désarmement est ici réuni. Il est en effet important d'avoir un bon organe de négociation pour parvenir à des résultats. Compte tenu néanmoins de la méthode de travail prescrite par l'Assemblée générale pour le Comité du désarmement - à savoir la prise de décisions par voie de consensus - il est absolument essentiel que tous les membres fassent preuve de leur volonté de parvenir à des résultats concrets. A cet égard, il n'est point besoin de rappeler que les résultats obtenus au cours des dix-sept années passées, depuis la première réunion de l'organe multilatéral de négociation sur le désarmement, ont été plutôt décevants.

Nous ne devons pas oublier, dans notre satisfaction d'être parvenu à un accord sur la convocation du Comité du désarmement, que ce n'est pas la première fois que l'organe multilatéral de négociation est modifié et élargi. Le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement qui s'était réuni pour la première fois en 1962 s'est mué en une conférence du Comité du désarmement groupant 31 nations. Les élargissements successifs de la composition du Comité ne se sont pas traduits dans le passé par une plus grande productivité. Il ne faut donc nourrir aucune illusion à cet égard. Ce qu'il faut espérer, c'est que la démocratisation de l'organe multilatéral de négociation avec la participation, sur une base d'égalité, des Etats dotés d'armes nucléaires et des Etats non dotés d'armes nucléaires,

(M. Adeniji, Nigéria)

et l'indication d'urgence donnée dans le Programme d'action de la session extraordinaire donneront aux négociations sur le désarmement une nouvelle orientation et une nouvelle détermination.

A ce propos, ma délégation trouve un encouragement dans le fait que la France, qui jusqu'ici n'avait pas participé aux travaux de l'organe multilatéral de négociation, ait maintenant trouvé la possibilité de le faire. Cette entrée nous donne l'espoir qu'avant longtemps tous les Etats dotés d'armes nucléaires prennent la place qui devrait être la leur dans cet organisme. Si ce sont les armes nucléaires qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation, il est évident que des négociations réalistes en vue de parvenir à des mesures efficaces doivent être menées avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires. L'ouverture automatique du Comité du désarmement à la participation des Etats dotés d'armes nucléaires a été, pour la session extraordinaire, le moyen de reconnaître ces réalités.

J'ai dit que la convocation de ce comité représente l'une des réalisations tangibles de la session extraordinaire. Le consensus qui s'est dégagé sur le Programme d'action en est une autre. Mon jugement sur la session extraordinaire est forcément à court terme. Cependant, pendant combien de temps pourrions-nous évaluer la session extraordinaire en fonction de son caractère historique, en fonction de l'adoption d'un document final ? Pendant bien peu de temps. Tout d'abord, l'éveil même de la conscience internationale aux dangers que fait peser la course aux armements, met cet organe, ainsi que l'Organisation des Nations Unies elle-même, dans l'obligation d'adopter des mesures positives pour endiguer les risques. L'opinion mondiale ne se contentera pas pendant longtemps d'un document soigneusement composé en quatre parties, si la course aux armements continue de s'accélérer, si aucune mesure efficace n'est prise pour atténuer le risque d'un holocauste nucléaire, si les ressources pourtant si nécessaires continuent de plus en plus d'être gaspillées en armements alors qu'une partie de la population mondiale est en-dessous du niveau de famine.

Une deuxième raison pour laquelle nous ne saurions pendant longtemps nous appuyer uniquement sur la session extraordinaire historique est la décision prise par l'Assemblée générale, à sa trente-troisième session, de convoquer en 1982 une deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Il serait extrêmement décevant que nous arrivions à cette deuxième session extraordinaire sans avoir pris de mesures concrètes de désarmement en application du Programme d'action adopté en 1978. Nous risquerions de créer un amer scepticisme si nous devons nous lancer à nouveau dans l'élaboration d'un document final alors que le premier n'aurait pas été entièrement appliqué.



(M. Adeniji, Nigéria)

Monsieur le Président, l'enjeu de la course aux armements est si grand que nous ne pouvons nous permettre de laisser le document issu de la première session extraordinaire subir le même sort que de nombreux autres documents des Nations Unies qui, sitôt adoptés, sont tombés dans l'oubli.

Dans sa décision concernant le mécanisme, la session extraordinaire consacrée au désarmement a conclu, à juste titre, et je citerai le paragraphe 113 du Document final, que :

"Pour un maximum d'efficacité, deux types d'organes sont nécessaires dans le domaine du désarmement : des organes délibérants et des organes de négociation. Tous les Etats Membres devraient être représentés dans le premier groupe d'organes. Pour le second groupe, en revanche, il serait préférable de prévoir une composition relativement limitée."

Si nous voulons répondre aux espoirs créés par la session extraordinaire, nous devons veiller à ce que chacun de ces deux organes, l'organe délibérant et l'organe de négociation, s'en tienne fidèlement au domaine qui lui est assigné. Le danger est très réel de voir le Comité du désarmement, s'il ne parvient à se tracer un véritable programme de négociation de mesures concrètes, s'enliser rapidement dans les discussions. Si tel ou tel se demande comment cela peut arriver, il lui suffira de compulsier des rapports de la Conférence du Comité du désarmement. La CCD a passé ces dernières années sans entamer de véritables négociations et non pas de simples discussions sur les questions de désarmement que beaucoup, au sein ou en dehors de cet organe, considéreraient comme mûres pour l'élaboration d'instruments juridiques.

Avec la convocation du Comité du désarmement, il nous faut donc tirer la leçon des erreurs de la CCD. Evitons les discussions générales pour lesquelles la Commission du désarmement et la Première Commission offrent des forums adéquats. N'oublions pas que le meilleur moyen d'atteindre l'objectif du désarmement général et complet est, dans les conditions actuelles, de conclure et d'appliquer des accords concrets. Si notre organe de négociation perd cela de vue, s'il décide de pérorer sur la négociation des accords au lieu de les négocier, il risque d'aller à l'encontre de l'objectif recherché et en vue duquel l'Assemblée générale, dans sa sagesse, a tracé une ligne de partage entre l'organe délibérant et l'organe de négociation.

Si, comme il devrait le faire à mon sens, cet organe décide de battre le fer tant qu'il est chaud, il ne manquera pas des moyens nécessaires pour cela.

Les délibérations sur certaines mesures qui ont eu lieu au sein du premier organe de négociation sont allées suffisamment loin. Ces mêmes mesures ont été désignées par la session extraordinaire comme devant conduire à bref délai à la

(M. Adeniji, Nigéria)

conclusion d'instruments juridiques. Aux paragraphes 21 et 75 du Document final, la session extraordinaire a souligné qu'il fallait accorder une priorité élevée à la conclusion d'un accord sur l'élimination de toutes les armes chimiques. Il n'est nul besoin d'ajouter que l'Assemblée générale avait, à ses sessions ordinaires précédentes, adopté des résolutions similaires sur les armes chimiques.

Egalement au paragraphe 51, l'Assemblée générale a estimé que la cessation des essais d'armes nucléaires par tous les Etats représenterait une contribution significative à l'objectif consistant à mettre un terme au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et à la mise au point de nouveaux types de telles armes et à empêcher la prolifération des armes nucléaires. L'Assemblée a donc insisté sur le fait que les négociations tripartites sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires devraient être conclues d'urgence et leur résultat soumis à un examen détaillé de l'organe de négociation de façon que l'Assemblée générale puisse être saisie d'un projet de traité à une date aussi rapprochée que possible. Le Nigéria, en tant que partie au Traité de non-prolifération des armes nucléaires, estime qu'une mesure concrète telle que le traité d'interdiction complète des essais serait plus propre à convaincre ceux qui ne sont pas parties au Traité de non-prolifération que les Etats dotés d'armes nucléaires sont désireux d'éliminer la discrimination inhérente à ce traité.

Parlant devant la CCD le 17 août 1978, j'ai dit que, puisqu'il était trop tard pour espérer que celle-ci puisse être saisie d'un projet de traité d'interdiction complète des essais à la session d'été alors en cours, ma délégation suggérerait que le nouveau Comité du désarmement se voie offrir, pour fêter sa naissance, un tel projet ou du moins la partie du projet sur laquelle les négociations tripartites auraient progressé.

Ma délégation continue à espérer très vivement qu'un projet de traité d'interdiction complète des essais nucléaires pourra être présenté à la session actuelle du Comité du désarmement. Cependant, même si ce n'est pas le cas, cela ne devrait pas empêcher le Comité de s'atteler dès cette session à l'élaboration d'un texte, au moment approprié. La restructuration du Comité nous offre la possibilité de considérer toute initiative d'un membre ou d'un groupe de membres dans une juste perspective. De telles initiatives, surtout si elles émanent d'Etats dotés d'armes nucléaires, peuvent être capitales pour le progrès des négociations au sein du Comité. Mais elles ne doivent pas se substituer à l'action du Comité dans son ensemble ni empêcher indéfiniment celui-ci de s'acquitter de la tâche qui lui incombe dans des domaines précis.

(H. Adeniji, Nigéria)

Un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et un traité sur les armes chimiques sont deux exemples des mesures qui doivent occuper l'attention du Comité dans l'immédiat. Il est d'autres tâches, notamment dans le domaine des armements nucléaires, sur lesquelles l'Assemblée générale, à sa trente-troisième session, a de nouveau invité le Comité à faire porter ses efforts : l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, la cessation de la production de matières fissiles à des fins d'armement et la conclusion d'une convention internationale visant à renforcer les garanties de sécurité offertes aux Etats non nucléaires. Après que la Commission du désarmement aura étudié les éléments d'un programme détaillé de désarmement, le Comité devra entreprendre d'élaborer un tel programme. En attendant, nous devons nous concentrer sur des problèmes précis, plutôt que d'encombrer notre programme de travail immédiat de la totalité des problèmes.

Pour conclure, Monsieur le Président, ma délégation s'engage à coopérer avec les autres membres du Comité, convaincue que la transformation dont il a fait l'objet lui donnera le dynamisme nécessaire pour traiter efficacement des problèmes de fond dont il sera saisi.

La séance est levée à 17 h 50.



CD/PV.5  
26 janvier 1979  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQUIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le vendredi 26 janvier 1979, à 10 h 30

Président : M. R. Boudjakdji (Algérie)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. R. BOUDJAKDJI M. A. FASLA M. A. BENSMAIL M. N. KERROUM
<u>Allemagne, République fédérale d'</u>	M. G. van WELL M. F. RUTH M. G. PFEIFFER M. H. SCHNEPPEN M. J. PÖHLMANN M. E.-J. von STUDNITZ M. H. MÜLLER
<u>Argentine</u> :	M. D.C. ORTIZ de ROZAS M. F. JIMÉNEZ DÁVILA M. A.N. MOLTENI
<u>Australie</u> :	M. L.D. THOMSON M. A.J. BEHM Mme M.S. WICKES
<u>Belgique</u> :	M. P. NOTERDAEME M. P. BERG M. G. van DUYSE
<u>Birmanie</u> :	U SAW HLAING U THEIN AUNG U THAUNG HTUN
<u>Brésil</u> :	M. G.A. MACIEL M. L.P. LINDENBERG SETTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. I. PETROV M. I. SOTIROV
<u>Canada</u> :	M. G.A.H. PEARSON M. R. HARRY JAY M. J. GAUDREAU

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Cuba :

M. L. SOLA VILA  
M. F.O. RODRÍGUEZ  
Mme V.B. JACKIEWICH  
M. C. PAZOS BECEIRO  
M. R. VALIENTE  
M. R.L. GARCIA

Egypte :

M. O. EL-SHAFEI  
M. F. EL-IBRASHI  
M. M. EL-BARADEI  
M. N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique :

M. A. FISHER  
M. C. FLOWERREE  
M. A. AKALOVSKY  
M. R. HAGENGRUBER  
Mme BLAIR L. MURRAY  
M. M.L. SANCHES  
M. A. YARMOLINSKY

Ethiopie :

M. T. TERREFE  
M. G. ALULA

France :

M. F. de la GORCE  
M. F. BEAUCHATAUD  
M. J. FEVRE  
M. J.C. PARAVY

Hongrie :

M. M. DOMOKOS  
M. C. GYÖRFFY  
M. A. LAKATOS

Inde :

M. C.R. GHAREKIAN  
M. S.T. DEVARE

Indonésie :

M. A. SANI

Iran :

M. M. FARTASH  
M. D. AMERI

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Italie : M. N. DI BERNARDO  
M. F. FERRETTI  
M. M. ALESSI  
M. M. MORENO  
M. C. FRATESCHI  
M. G. VALDEVIT

Japon : M. M. OGISO  
M. T. NONOYAMA  
M. Y. KIKUCHI  
M. T. IWANAMI  
M. Y. NAKAMURA

Kenya : M. C.G. MAINA  
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. A. SKALLI  
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
Mlle A. CABRERA

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. LUVSANDOR BAYART

Nigéria : M. O. ADENIJI  
M. K. AHMED  
M. R.A. FATUNASE

Pakistan : M. J.K.A. MARKER  
M. M.H. KHAN  
M. M. AKRAM

Pays-Bas : M. R.H. FEIN  
M. A.J. MEERBURG

Pérou : M. J.A. MONTERO



## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Pologne

M. B. SUJKA  
M. A. OLSZOWKA  
M. H. PAĆ  
H. S. KONIK  
M. M. KRUCZYK

République démocratique allemande :

M. G. HERDER  
M. S. KAHN  
M. M. GRACZYNSKI

Roumanie :

M. I. RADULESCU  
H. C. ENE  
M. T. MELESCANU  
M. G. TINCA

Royaume-Uni :

M. N.H. MARSHALL  
M. C.L.G. MALLABY  
M. C.K. CURWEN  
M. P.M.W. FRANCIS

Sri Lanka :

M. A.C.S. HAMEED  
Mlle M.L. NAGANATHAN

Suède :

M. C. LIDGARD  
M. L. NORBERG  
M. J. PRAWITZ  
M. J. LUNDIN

Tchécoslovaquie :

M. V. TYLNER  
M. E. ZAPOTOCKY  
M. J. JIRŮSEK

Union des Républiques socialistes  
soviétiques :

M. V.L. ISSRAELYAN  
M. Y.K. NAZARKINE  
M. A.M. VAVILOV  
M. E.D. ZAITSEV  
M. V.A. VERTOGRADOV  
M. Y.V. KOSTENKO  
M. M.G. ANTIIOUKHINE

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Venezuela :

M. A.R. TAYLHARDAT  
M. H. ARTEAGA  
Mlle D. SZOKOLOCZI  
Mme R. LISBOA DE NECER

Yougoslavie :

M. M. VRHUNEC  
M. M. MIHAJLOVIĆ  
M. D. DJOKIĆ

Zaire :

M. BUKETI-BUKAYI  
M. M. ESUK

Sous-Secrétaire général pour  
le désarmement :

M. R. BJÖRNERSTEDT

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, avant de passer à mon intervention, d'exprimer la satisfaction qu'éprouve la délégation polonaise à travailler sous la direction d'un président aussi éclairé. De fait, l'inauguration de la session du Comité par l'éminent homme d'Etat algérien qu'est le Ministre des affaires étrangères Bouteflika constitue en soi un fort heureux départ pour nos activités. Par ailleurs, je voudrais présenter aux délégations des Etats-Unis et de l'Union soviétique nos salutations et nos remerciements pour ces années pendant lesquelles elles ont assuré la coprésidence de la CCD. Nous espérons qu'elles participeront activement aux travaux du Comité, et nous sommes convaincus qu'elles ne manqueront pas de partager avec nous leur vaste expérience dans la conduite de notre processus de négociation.

Prenant la parole au nom de la Pologne, l'un des pays qui ont activement contribué aux négociations multilatérales depuis qu'elles se sont ouvertes à Genève en 1962, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres qui rejoignent ce Comité en application des décisions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

J'ai l'honneur, en particulier, de faire état de la satisfaction de mon Gouvernement devant le fait que, parmi ces membres, nous pouvons souhaiter la bienvenue à la France, une importante puissance dotée d'armes nucléaires et un Etat avec lequel mon pays a traditionnellement entretenu une coopération féconde.

La Pologne est déterminée à poursuivre sa participation constructive aux efforts visant à consolider la paix et la sécurité internationales quel que soit le lieu où ils s'exercent. C'est pourquoi je souhaite donner à tous les membres du Comité du désarmement l'assurance que la délégation polonaise est prête à coopérer étroitement avec eux tous dans notre tentative commune de nous acquitter du mandat que l'Assemblée générale a donné à cet organe à sa session extraordinaire ainsi qu'à sa trente-troisième session ordinaire.

En fait, comme nous le savons tous, une solution positive finale des importants problèmes qui se posent à notre Comité ainsi qu'à d'autres forums de négociations sur le désarmement, c'est-à-dire un progrès effectif vers un désarmement réel sans que la sécurité de toutes les parties en soit diminuée, pourra s'avérer difficile sinon irréalisable à moins que les Etats ne soient désireux et capables de mobiliser leur détermination collective et leur volonté politique en vue d'une coopération mutuelle étroite à la recherche de ces objectifs.

De l'avis du Gouvernement polonais, la tâche fondamentale et impérative d'aujourd'hui est de soutenir et de consolider le processus de détente en prenant des mesures décisives pour arrêter la course aux armements et réaliser des mesures

(M. Sujka, Pologne)

significatives de désarmement réel. Le rythme de ce qu'on appelle la course aux armements technologique a depuis longtemps dépassé celui des négociations sur le désarmement et constitue à l'heure actuelle l'une des principales menaces à la paix et à la stabilité mondiales. C'est pourquoi la Pologne attache une grande importance aux négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la limitation des armes offensives stratégiques. Un accord SALT II abaisserait le niveau de confrontation militaire, renforçant ainsi l'évolution vers la détente, la paix et la sécurité internationale. En outre, il créerait un climat plus propice aux efforts de désarmement poursuivis dans d'autres forums de négociation, y compris le Comité du désarmement.

En fait, il est généralement reconnu qu'à long terme la course aux armements et la détente sont inconciliables et incompatibles l'une avec l'autre. Etant donné qu'il existe actuellement dans le monde des stocks énormes d'armes de destruction massive, une poursuite sans entraves d'une course aux armements technologique, dans les domaines tant nucléaire que classique, aurait non seulement pour effet de saper la détente, mais aussi de compromettre les résultats des progrès réalisés jusqu'ici dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. D'importantes considérations de sécurité et d'ordre économique militent aujourd'hui avec plus de force que jamais en faveur de la nécessité pressante d'arrêter et d'inverser la spirale ascendante de la course aux armements. En vérité, il semblerait qu'à moins que les efforts de la communauté internationale dans ce domaine soient couronnés de succès, on pourrait bien voir apparaître le danger réel d'une mise au point de types qualitativement nouveaux d'armes ainsi que la perspective d'un refus persistant de consacrer des ressources matérielles et humaines à la solution des redoutables problèmes qui se posent à l'humanité dans des domaines tels que la lutte contre la faim, l'éradication des maladies, la lutte contre l'analphabétisme, la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie, etc.

On se souviendra que pendant sa session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a souligné avec une insistance particulière les liens étroits qui existent entre les progrès en matière de désarmement, la détente, et le renforcement de la sécurité internationale. Son Document final est explicite en faisant ressortir qu'un "développement dynamique de la détente, qui toucherait toutes les sphères des relations internationales dans toutes les régions du monde, avec la participation de tous les pays, créerait des conditions favorables à la réalisation, par tous les Etats, d'efforts pour mettre fin à la course aux armements... Les progrès dans le domaine de la détente et les progrès dans le domaine du désarmement se complètent et se renforcent mutuellement."

(M. Sujka, Pologne)

En outre, la session extraordinaire n'a laissé aucun doute dans l'esprit de quiconque qu'une poursuite de la course aux armements serait incompatible avec la mise en oeuvre du nouvel ordre économique international fondé sur la justice, l'égalité et la coopération. Il ne s'agit là aucunement d'une déclaration surprenante. Devant ces besoins vertigineux du développement économique et social des Etats dans le monde entier, il est absurde de dépenser plus d'un milliard de dollars par jour pour des engins de guerre. En tant que phénomène mondial - et cela en est bien un - la course aux armements est irrationnelle et impardonnable.

Nous pouvons affirmer sans crainte d'erreur que les relations internationales arrivent maintenant à une croisée des chemins, qui peuvent mener soit à l'accroissement de la confiance et de la coopération mutuelles, soit à celui des craintes mutuelles, des soupçons et ... des arsenaux. Elles peuvent mener en fin de compte soit à une paix durable soit, au mieux, à un équilibre au seuil de la guerre. La détente et le désarmement ouvrent la voie vers la paix. Manquer cette occasion friserait l'irresponsabilité, surtout si nous reconnaissons que la paix n'est plus un rêve utopique et qu'il n'y a pas d'autre solution que la paix si l'humanité veut survivre.

Nous croyons que la meilleure façon de servir et de faciliter la cause d'une paix durable dans un monde en désarmement serait de mieux reconnaître, d'une façon générale, que la coexistence pacifique des Etats dotés de systèmes différents et le non-recours à la force dans les relations internationales représentent les deux conditions préalables essentielles d'un développement favorable du monde actuel et d'une solution efficace des problèmes qui l'obsèdent. En d'autres termes, la manière la plus efficace de renforcer la sécurité internationale est d'élargir les domaines de compréhension et de coopération mutuelles en les substituant aux domaines d'affrontement, particulièrement dans le secteur militaire. En même temps, ce serait rendre un bien mauvais service à la cause de la sécurité internationale et de la compréhension mutuelle que de permettre au complexe militaro-industriel de certains pays d'accélérer la course aux armements à la poursuite d'une fallacieuse "supériorité militaire" ou bien, selon le cas invoquer la menace d'une prétendue "supériorité" chez les autres afin de masquer et de justifier ses propres desseins.

De l'avis bien considéré du Gouvernement polonais, il est impératif que la communauté internationale aborde promptement la mise en application pratique des idées et des recommandations formulées dans le Document final de la session extraordinaire.

(M. Sujka, Pologne)

Nous croyons que la question la plus importante et la plus urgente est celle du désarmement nucléaire et de la prévention d'une guerre nucléaire ce qui correspond, comme nous le savons, aux priorités formulées par la session extraordinaire. En l'occurrence, il importe tout particulièrement que tous les Etats dotés d'armes nucléaires entament sans plus tarder des négociations sur l'arrêt de la course aux armements, comme l'Assemblée générale les en prie instamment dans sa résolution 33/71/H adoptée à la trente-troisième session.

Une voie réaliste, pratique et directe vers le désarmement et une détente militaire significative en Europe et dans le monde entier a été proposée récemment dans la Déclaration des Etats parties au Traité de Varsovie. On se rappellera que cette Déclaration, qui a été adoptée à une session du Comité politique consultatif qui s'est réuni à Moscou en novembre dernier, a été distribuée en tant que document officiel de l'Assemblée générale (A/33/392).

Ce document fait état de la grave préoccupation de l'opinion publique dans le monde entier devant les tentatives de certains milieux militaristes occidentaux d'accélérer la course aux armements technologiques. Tout en s'inquiétant de cette tendance dangereuse, la Déclaration propose un programme détaillé de mesures qui pourraient ouvrir la voie vers une inversion de la course aux armements et, en fin de compte, vers un désarmement authentique. Dans ce document, les Etats parties au Traité de Varsovie concrétisent leur détermination de réclamer la réalisation de ces objectifs, en accord avec l'esprit et la lettre des recommandations de la session extraordinaire.

En quelque sorte, les signataires ont souligné la validité persistante des propositions que l'Union soviétique et d'autres pays socialistes ont faites dans le domaine du désarmement, ainsi que leur désir de passer, avec d'autres pays, à un examen constructif et fructueux de ces propositions.

De l'avis de la délégation polonaise, le message le plus significatif contenu dans la Déclaration est l'affirmation qu'il n'est aucun type d'armement, qu'il soit nucléaire ou classique, dont les Etats socialistes parties au Traité de Varsovie ne soient prêts à envisager la limitation ou la réduction, que ce soit à l'échelle régionale ou mondiale, sur la base du strict respect du principe d'une sécurité non diminuée de chacune des parties. Il peut valoir la peine de rappeler que les signataires de la Déclaration réaffirment expressément qu'ils n'ont jamais prétendu à la supériorité militaire en matière d'armement par rapport à n'importe quel Etat ou groupe d'Etats et qu'ils ne la recherchent pas actuellement, et que leurs efforts sur le plan militaire ont toujours tendu et tendront toujours exclusivement à assurer leur propre capacité défensive. En réalité, cette position reflète directement leur conviction essentielle que la stabilité en Europe et dans le monde

(M. Sujka, Pologne)

ne passe non pas par l'accroissement des arsenaux, mais au contraire par leur réduction et par la recherche déterminée de mesures concrètes de désarmement, en particulier dans le domaine nucléaire.

Au début même de mon intervention, je me suis permis de mentionner en passant le fait que mon pays a activement participé aux négociations multilatérales de Genève sur le désarmement depuis 1962. En fait, la Pologne a cherché, au cours des 33 années d'après-guerre, à apporter une contribution utile à tous les efforts visant à consolider la sécurité internationale et à promouvoir un désarmement réel. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la première proposition dans le domaine du désarmement que la Pologne a formulée à l'Organisation des Nations Unies remonte à 1946. Plus d'une décennie après, en 1957, la Pologne s'est servie de la même tribune, et quelques années plus tard, elle a profité de la session d'ouverture du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement pour soumettre un plan concret et réaliste en vue de la création d'une zone dénucléarisée en Europe centrale. Ce plan a été modifié par la suite pour devenir en quelque sorte un modèle pour des zones dénucléarisées et à armements limités.

Il y a lieu de regretter que cette idée ne se soit pas concrétisée dans notre partie du monde, mais il est certain qu'elle a eu un effet direct sur le climat politique en Europe et qu'elle a favorisé une réflexion hardie ailleurs, qui a fini par aboutir à une application pratique sur le continent latino-américain.

En 1964, toujours à l'Organisation des Nations Unies, mon pays a formulé une proposition tendant à convoquer une conférence de tous les Etats européens pour étudier le problème de la sécurité européenne dans son ensemble. Quelque dix ans plus tard, grâce à une participation active et constructive des pays de la communauté socialiste ainsi que d'autres Etats, cette idée s'est réalisée dans la signature, à Helsinki, de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Le dévouement à la cause de la paix et du désarmement sont des notions profondément ancrées dans le système social de la République populaire de Pologne, qui a établi une corrélation étroite entre le développement socio-économique du pays et les efforts systématiques pour lui assurer les meilleures conditions extérieures possibles, des conditions de paix et de sécurité. En effet, la paix et la sécurité sont les objectifs suprêmes de la politique étrangère de la Pologne, comme d'ailleurs des autres pays socialistes. Des efforts hardis et systématiques pour promouvoir la détente et un désarmement véritable sont, à notre avis, les meilleurs moyens d'atteindre ces objectifs.

(M. Sujka, Pologne)

Nous essayons de pratiquer ce que nous prêchons en nous engageant à fond dans les entretiens de Vienne visant à réduire le dangereux niveau d'affrontement militaire qui existe aujourd'hui en Europe centrale. Nous essayons également de traduire nos principes en une action pratique à l'Organisation des Nations Unies, quand, reconnaissant que la première ligne de défense contre la guerre est l'homme lui-même, nous proposons qu'on agisse en conséquence.

Effectivement, nous inspirant de la maxime selon laquelle, "puisque les guerres commencent dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut édifier les dépenses de la paix", nous avons pris l'initiative de proposer à la trente-troisième session de l'Assemblée générale - et cela en recueillant une approbation unanime - une Déclaration sur la préparation des sociétés à la vie dans la paix. Ce sujet a été soulevé en premier lieu par Edward Gierek, Premier Secrétaire du Comité central du Parti unifié des travailleurs de Pologne, qui, dans l'allocution qu'il a prononcée à l'Assemblée générale en 1974, a souligné en particulier le droit de toutes les nations de vivre en paix.

Comme le ministre des affaires étrangères de Pologne, Emil Wojtas<sup>Z</sup>ek, l'a fait observer en présentant l'initiative polonaise à la session de l'Assemblée générale en septembre dernier :

"La préparation à la vie dans la paix est un type d'activité que l'on pourrait définir comme étant l'édification d'une infrastructure de paix dans la conscience des nations. La création d'un monde pacifique ne saurait être ni entièrement efficace ni durable en l'absence d'une prise de conscience très profonde dans l'esprit des hommes du fait que la paix mondiale est la valeur suprême et qu'elle constitue par conséquent un objectif de la plus haute priorité."

En présentant le texte du projet de Déclaration sur la préparation des sociétés à la vie dans la paix, la Pologne a estimé qu'elle apportait une contribution utile à la création d'un climat de confiance mutuelle et d'une atmosphère propice à la réalisation de progrès plus importants dans le domaine du désarmement. En fait, nous pensions que notre initiative revenait à promouvoir les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies et plus précisément une paix et une sécurité durables pour tous. En Pologne l'opinion publique a constaté avec une satisfaction particulière que le débat sur le projet de Déclaration et l'approbation universelle qu'il a recueillie confirmaient non seulement l'opportunité de ce document, mais aussi le fait que l'aspiration à une paix durable constituait le facteur prédominant de la politique des Etats.

Je voudrais maintenant parler de plusieurs sujets de préoccupation, de caractère plus immédiat et pratique, qui concernent les travaux de notre organe de négociations



(M. Sujka, Pologne)

sur le désarmement, qui est un forum multilatéral important dont les activités présentent de toute évidence un intérêt à l'échelle mondiale. Mon Gouvernement partage l'opinion largement répandue selon laquelle l'élargissement de la composition du Comité; qui englobe désormais des Etats dotés et des Etats non dotés d'armes nucléaires, développés ou en développement, alignés ou non alignés, en fera un organe plus représentatif dans lequel la responsabilité du déroulement et des résultats des négociations sur le désarmement sera répartie plus équitablement au sein de la communauté internationale. En outre, nous ne devons pas oublier que la session extraordinaire a également prévu des dispositions particulières de procédure et de fond pour permettre à des Etats non membres du Comité, s'ils le désirent, de formuler des propositions, de participer - comme nombre d'entre eux le font en fait en ce moment même - aux délibérations du Comité ou les suivre de toute autre manière, toutes mesures qui renforcent sensiblement le caractère représentatif de cet organe.

Le Document final adopté par la session extraordinaire a tracé au Comité du désarmement la voie à suivre au cours des jours et des mois à venir. Le programme d'action qui y est esquissé établit des priorités réalistes qu'il convient d'observer fidèlement et avec la détermination voulue. Poursuivant ses travaux, le Comité du désarmement doit tirer pleinement parti de l'expérience et des connaissances acquises antérieurement, en les employant au mieux dans l'intérêt de l'efficacité de ses propres travaux.

La Pologne est fermement d'avis que le Comité du désarmement doit, avant tout, continuer de s'occuper des questions en suspens, particulièrement quand le processus de négociation a atteint un stade critique, ou quand la gravité des problèmes en cause requiert une action urgente et positive de la part du Comité élargi. Tout en espérant voir les négociations tripartites sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires aboutir de façon rapide et positive, nous estimons que le Comité doit poursuivre son examen de cette question avec une vigueur renouvelée.

Les tâches importantes de la communauté internationale comprennent la question d'une prévention efficace de la dissémination des armes nucléaires, qui fait l'objet d'une des recommandations essentielles de la session extraordinaire. Mon pays a toujours pensé que l'universalisation du régime de la non-prolifération des armes nucléaires telle qu'elle est énoncée dans le Traité sur la non-prolifération, serait le moyen le plus sûr d'empêcher la dissémination matérielle de ces armes et de favoriser la coopération internationale la plus large en faveur des applications pacifiques de l'énergie de l'atome. Une efficacité accrue des garanties de l'AIEA, que la Pologne cherche systématiquement à obtenir dans le cadre de l'Agence et en participant aux travaux du "Club de Londres", contribuerait à atteindre ces deux objectifs.

(M. Sujka, Pologne)

Des mesures parallèles de nature politique ou juridique internationale propres à accroître le sentiment de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires constitueraient des éléments intégrants d'une large gamme de mesures visant à empêcher la dissémination des armes nucléaires et à écarter la menace d'un conflit nucléaire. Je voudrais rappeler qu'à ce propos, réagissant à une initiative du Gouvernement soviétique, la trente-troisième session de l'Assemblée générale a demandé à notre Comité de prendre des mesures efficaces pour renforcer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires grâce à des arrangements internationaux appropriés. En fait, nous sommes instamment priés d'examiner, le plus rapidement possible, des projets concrets d'une convention internationale. Comme le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim l'a très justement fait observer dans l'intéressant et lucide message qu'il a adressé à la présente session du Comité :

"... si nous parvenons à progresser dans ce domaine, nous aurons apporté à la situation internationale un élément de stabilité important, qui aura des répercussions favorables sur d'autres questions de désarmement".

Nous sommes convaincus que personne ne voudrait légitimement prétendre qu'il serait possible de répondre aux aspirations des peuples du monde en perfectionnant encore les armes de destruction massive existantes ou en mettant au point de nouveaux types de ces armes. C'est en effet tout le contraire. Aussi désirons-nous inviter instamment le Comité à donner une priorité élevée à la question de l'interdiction de la mise au point de nouveaux types d'armes de destruction massive, comme le demande le Document final de la session extraordinaire. Nous estimons qu'il n'existe aucun obstacle insurmontable à l'élaboration d'un accord global, complété par des accords visant des armes spécifiques, lorsque de telles armes seraient identifiées.

Puisque j'en suis à la question des armes de destruction massive, j'estime devoir souligner la préoccupation particulière que suscitent au sein de mon peuple et de mon Gouvernement deux types de ces armes qui visent expressément à détruire la vie, et d'abord la vie humaine. Il s'agit, bien entendu, des armes chimiques. Comme nous le savons, leur mise au point, leur fabrication et leur stockage auraient dû être interdits depuis longtemps déjà. Il s'agit également des armes nucléaires à neutrons, dont le déploiement au coeur de l'Europe est une perspective qui indignent l'opinion publique en Pologne et dans toute l'Europe depuis l'instant même où le projet en a été connu. Nous formons l'espoir que, dans l'intérêt des objectifs que nous chérissons tous, les projets de mise au point et de déploiement des armes nucléaires à neutrons seront abandonnés une fois pour toutes.

(M. Sujka, Pologne)

La délégation polonaise est persuadée que notre important organe ne manquera pas d'envisager au plus tôt, conformément à l'obligation que lui en font les résolutions de l'Assemblée générale et en tenant compte du Document final de la session extraordinaire, l'élaboration de nouveaux accords internationaux dans le domaine du désarmement en vue de prévenir une course aux armements sur le fond des mers et des océans.

Ma liste des questions pressantes qui réclament un examen urgent et constructif de la part du Comité à sa session actuelle et à ses sessions futures serait très incomplète si je n'y ajoutais deux autres questions, à savoir la réduction des budgets militaires et la limitation des transferts d'armes classiques. Ma délégation est, en particulier, fermement convaincue qu'il serait dans l'intérêt immédiat à la fois de l'arrêt de la course aux armements et de l'aide aux pays en développement d'examiner la question de la réduction des budgets militaires des Etats dotés d'un potentiel économique et militaire important en tenant compte de ses aspects politiques plutôt que dans le contexte d'interminables études techniques.

Pour conclure, permettez-moi de souligner deux considérations qui, de l'avis de mon pays, présentent une importance essentielle pour nos efforts :

1. Pour réaliser des progrès significatifs vers un désarmement véritable, les Etats doivent renoncer à toute tentative d'obtenir des avantages unilatéraux au détriment des intérêts légitimes de la sécurité d'autres Etats. Pour rendre ce désarmement véritable à la fois possible et durable, il est indispensable d'assurer une adhésion universelle aux accords sur le désarmement.
2. Pour important et pertinent qu'il soit, aucun arrangement institutionnel ou de procédure dans le domaine des négociations sur le désarmement ne saurait se substituer à la volonté politique des gouvernements et des peuples de voir se réaliser le désarmement.

Pour ce qui est de la Pologne et du peuple polonais, on ne les trouvera jamais en défaut lorsqu'il s'agit de rechercher la paix et la sécurité par un désarmement véritable. C'est dans cet esprit que ma délégation participera aux efforts du Comité du désarmement.

M. EL-SHAFEI (Egypte) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à m'associer personnellement et à associer ma délégation à tous les souhaits et compliments qui ont été adressés, tant à vous-même que, par votre intermédiaire, à votre pays. Le rôle joué par l'Algérie dans l'éradication des injustes séquelles et entraves héritées du passé et dans l'établissement d'un nouvel ordre international fondé sur l'égalité souveraine, l'indépendance politique, la justice économique et un système fiable de sécurité collective, augure bien de cette nouvelle et importante phase des négociations sur le désarmement.

(M. El-Shafei, Egypte)

C'est dans un esprit d'optimisme très prudent que ma délégation participe à la première session du nouvel organe multilatéral de négociations sur le désarmement. Nous espérons fermement que cette restructuration - résultat positif de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale - rendra plus efficace cet organe international de négociation qui répondra mieux aux réalités du monde et aux intérêts de la communauté internationale tout entière en matière de désarmement.

Nous pensons que ce sera le cas si les règles de base adoptées par l'Assemblée générale pour cet organisme sont complétées par un programme de travail traduisant la nouvelle détermination et la nouvelle approche adoptée à la dixième session extraordinaire. Un ordre du jour fixant d'une façon claire et appropriée les degrés de priorité, un règlement intérieur assurant le respect des principes démocratiques et permettant d'éviter la paralysie et la stagnation, sont parmi les principaux éléments qui peuvent garantir le succès.

De plus, nous considérons que la participation de toutes les puissances nucléaires aux négociations sur le désarmement est la condition préalable indispensable d'une approche judicieuse et pragmatique de toute mesure de désarmement universellement applicable. Il nous semble donc approprié de renouveler l'espoir et le vœu de voir bientôt la République populaire de Chine juger utile de prendre une part active aux travaux du Comité.

Je me hâterai cependant d'ajouter une réserve d'importance capitale, à savoir que tous nos efforts et tous nos travaux resteront vains sans l'indispensable volonté politique d'agir avec courage, sans la ferme résolution d'atteindre l'objectif qui nous est cher, le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Par sa résolution 33/71 F l'Assemblée générale a exprimé la conviction que les dispositions du Document final adopté à la session extraordinaire au sujet du désarmement constituent une base solide pour la mise en route d'une stratégie internationale du désarmement, qui permettra en même temps :

"a) d'accomplir la tâche la plus critique et la plus urgente pour le moment, à savoir l'élimination de la menace d'une guerre mondiale, qui serait fatalement une guerre nucléaire,

"b) d'orienter les négociations entre les Etats vers l'objectif final qui est le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, étant entendu que ces négociations devront être menées concurremment avec les négociations sur des mesures partielles de désarmement,

"c) de renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir le progrès économique et social de tous les peuples, facilitant ainsi l'instauration du nouvel ordre économique international".

(M. El-Shafei, Egypte)

Conformément à cette stratégie, le programme d'action du Document final indique que les priorités pour les négociations sur le désarmement concernent les armes nucléaires, les autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques; les armes classiques, y compris toutes celles qui pourraient être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination; enfin la réduction des forces armées.

Il est réconfortant de constater la haute priorité que le Document final accorde aux armes nucléaires comme étant celles qui constituent le plus grave danger pour l'humanité et sa survie; ce document souligne en outre la responsabilité particulière qui incombe aux Etats dotés d'armes nucléaires, notamment à ceux d'entre eux qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, dans la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire.

L'appel en faveur du désarmement nucléaire a été - ma délégation tient à le rappeler - l'une des principales requêtes lancées par les pays non alignés au cours de la session extraordinaire, dans la ferme conviction que l'élimination complète des armes nucléaires serait la garantie la plus efficace contre le danger d'une guerre nucléaire et la condition indispensable au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Le programme d'action adopté au cours de la session extraordinaire indique que la réalisation du désarmement nucléaire nécessitera la négociation urgente d'accords en vue de mettre un terme au perfectionnement qualitatif et à la mise au point de systèmes d'armes nucléaires.

Parmi ces négociations, celles qui concernent la conclusion d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires occupent une place importante. Ma délégation ne peut qu'exprimer ses regrets en constatant que l'organe de négociation multilatérale n'a pas pu entreprendre des négociations sur une question de la plus haute priorité parce que le projet commun de traité que l'on attendait des trois puissances dotées d'armes nucléaires ne lui a pas encore été présenté. Elle ne peut qu'inviter instamment ces Etats à tout mettre en oeuvre pour se conformer à la requête de l'Assemblée générale et présenter au Comité le projet de ce traité au début de la présente session. En outre, ma délégation réitère l'espoir que le moratoire demandé par l'Assemblée générale en ce qui concerne les essais d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires sera respecté et maintenu.

Une autre mesure d'une importance considérable pour atteindre la même fin serait la conclusion de l'accord faisant l'objet de la deuxième série des négociations sur la limitation des armes stratégiques.

(M. El-Shafei, Egypte)

Cet accord, dont la réalisation se trouve fâcheusement retardée, devrait être présenté à l'Assemblée générale dans les meilleurs délais afin de pouvoir être rapidement suivi de nouvelles négociations entre les deux parties qui pourraient se mettre d'accord sur d'importantes réductions et sur des limitations qualitatives des armes stratégiques.

Dans sa recherche de la paix, l'Égypte ne saurait perdre de vue la perspective effrayante de l'introduction d'armes nucléaires au Moyen-Orient, cauchemar qui pourrait gravement menacer la paix et la sécurité internationales, compromettre irrémédiablement les efforts déployés pour créer la confiance, et compliquer encore la situation dans cette région. L'Égypte persiste donc à demander que l'on prenne d'urgence des mesures concrètes pour créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. L'initiative prise à cet égard il y a cinq ans par l'Iran et l'Égypte répondait clairement à cet objectif. L'Égypte, en application du paragraphe 2 de la résolution 33/64 de l'Assemblée générale est prête à proclamer, dans l'attente de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et pendant son établissement, son intention de renoncer, sur une base de réciprocité, à fabriquer, acquérir ou posséder de toute autre manière des armes nucléaires et des dispositifs explosifs nucléaires, de ne permettre à aucune tierce partie de placer des armes nucléaires sur son territoire et d'accepter de soumettre toutes ses activités nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Elle est en outre prête à se déclarer favorable à la création d'une telle zone dans la région et à déposer cette déclaration auprès du Conseil de sécurité.

Il est regrettable que l'appui écrasant de la communauté internationale en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient ait été jusqu'ici rendu vain par la politique et l'attitude intransigeantes et obstinées du Gouvernement israélien qui font obstacle à la création d'une telle zone. Cette politique, jointe au refus d'Israël d'être lié par le Traité sur la non-prolifération nucléaire ou de soumettre ses activités nucléaires aux garanties de l'AIEA, ne peut que placer l'ensemble du Moyen-Orient sous la menace incalculable de la course aux armements nucléaires, s'opposer aux efforts de la communauté internationale et rendre la recherche de la paix au Moyen-Orient plus complexe et plus difficile.

Une autre politique défiant la volonté de la communauté internationale est l'attitude de l'Afrique du Sud qui persiste à braver la déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique et maintenir sa collaboration nucléaire étroite avec Israël. Cette politique est un motif également important de

(M. El-Shafei, Egypte)

préoccupation pour mon pays, car elle implique, selon nous, une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales et met la communauté internationale devant une grave responsabilité.

L'objectif de la non-prolifération nucléaire fait partie intégrante de l'action visant à mettre fin à la course aux armements; il ne pourra être atteint que par une application universelle du traité en la matière. A cet égard, je voudrais souligner que l'Egypte est prête à remplir les formalités juridiques nécessaires pour devenir partie au Traité sur la non-prolifération dès qu'Israël y adhérera. A ce sujet, nous estimons toutefois qu'aucun effort ne devrait être épargné pour corriger le déséquilibre existant entre les obligations et responsabilités mutuelles des Etats dotés d'armes nucléaires et des Etats non dotés d'armes nucléaires. En outre, le droit inaliénable d'accès aux techniques, matériels et matériaux pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire au profit du développement économique et social devrait être absolument garanti, avec des sauvegardes adéquates, à tous les Etats, compte tenu des besoins particuliers des pays en développement. La prochaine Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération, qui se tiendra en 1980, offre une excellente occasion de traduire dans les faits ces exigences justes et légitimes.

Interdire et prévenir la mise au point, la fabrication et l'emploi d'autres armes et systèmes de destruction massive, tel est l'un des objectifs hautement prioritaires visés dans le Document final de la session extraordinaire. Dans ce cadre, la conclusion d'une convention sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction, a été considérée comme l'une des tâches les plus pressantes des négociations multilatérales. Il n'est donc pas étonnant que l'Assemblée générale ait prié le Comité d'entreprendre à sa première session, à titre hautement prioritaire, des négociations en vue de l'élaboration de cette convention et, en même temps, ait instamment prié l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique de soumettre leur initiative commune au Comité du désarmement afin d'aider celui-ci à réaliser à bref délai un accord sur la question.

Un autre objectif hautement prioritaire des négociations relatives au désarmement est l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Nous espérons que la Conférence des Nations Unies qui examinera cette année la question sera en mesure de réaliser un accord sur des instruments spécifiques. A cet égard, la position de l'Egypte est fondée sur l'hypothèse que, dans ce domaine, des résultats positifs stimuleraient l'adoption d'autres mesures dans le domaine

(M. El-Shafei, Egypte)

général du désarmement, et sur la considération humanitaire qu'il faudrait éviter de provoquer des souffrances excessives. L'Egypte étant malheureusement devenue la cible de nombreuses armes inhumaines capables de surdestructions, il est naturel qu'elle appuie l'examen, par la prochaine Conférence, de l'ensemble des armements relevant du mandat que l'Assemblée générale a fixé au Comité. Nous estimons qu'une telle entreprise est multidimensionnelle et que l'on devrait dûment en examiner tous les aspects, que ce soit à l'échelon de l'humanité ou au niveau de la sécurité nationale, en vue d'atteindre l'objectif final qu'est l'interdiction complète de ces armes.

De même, les négociations sur la limitation et la réduction des armes classiques devraient être entreprises et activement poursuivies sur la base de la parité et de la non-diminution de la sécurité mutuelle de tous et sans préjudice du droit naturel de légitime défense individuelle et collective et du droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples sous domination coloniale ou étrangère.

Ma délégation est pleinement consciente des priorités indiquées dans le Document final, mais elle ne peut perdre de vue que l'application de ces priorités devrait aboutir au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, ce qui demeure l'objectif final de tous les efforts déployés dans le domaine du désarmement. Nous espérons donc que la Commission du désarmement sera en mesure, dans un avenir proche, de transmettre à notre Comité - par l'intermédiaire de l'Assemblée générale - les éléments dûment étudiés du programme détaillé de désarmement. De cette manière, nous pourrions nous acquitter de notre mandat qui consiste à entreprendre l'élaboration d'un programme détaillé de désarmement englobant toutes les mesures jugées souhaitables pour réaliser l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Monsieur le Président, la première décennie du désarmement va bientôt se terminer. Nous regrettons et nous nous inquiétons de voir que si peu de mesures pratiques aient été prises pour accomplir les tâches mentionnées dans la résolution 2602 E (XXIV) de l'Assemblée générale.

Les dépenses militaires annuelles atteignent le chiffre astronomique de 350 milliards de dollars; 5 à 6 % de la production totale des biens et services sont affectés à des besoins militaires. Dans le monde, les activités militaires absorbent un volume de ressources équivalant à environ les deux tiers du produit national brut global des pays qui constituent la moitié la plus pauvre de la population mondiale. Le coût de renoncement qu'impliquent ces dépenses militaires colossales est effrayant sur le plan humain et sur le plan financier.

Le paragraphe 35 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement est tout à fait clair à ce sujet :



(M. El-Shafei, Egypte)

"Il existe également un lien étroit entre le désarmement et le développement. Les progrès du premier contribueraient grandement à la réalisation du second. Les ressources libérées par l'application de mesures de désarmement devraient donc être consacrées au développement économique et social de toutes les nations et servir à combler le fossé économique qui sépare les pays développés des pays en développement."

La Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement prévoyait que les gouvernements accorderaient une assistance correspondant à 0,7 % du produit national brut pour permettre aux pays en développement d'atteindre un taux de croissance de 6 %. On a estimé que si 5 % des dépenses actuellement consacrées aux armements étaient affectés au développement cela suffirait pour que l'objectif officiel de l'aide soit près d'être atteint. S'il l'était, cela marquerait une étape importante et constructive vers la suppression de l'indigence et de la pauvreté dans lesquelles vivent les deux tiers de la population du monde, et une contribution solide à l'instauration du nouvel ordre économique international.

Dans sa recherche opiniâtre d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, l'Egypte a pleinement conscience de la relation étroite entre le désarmement et le développement. Il est clair que l'établissement d'une paix durable et honorable dans cette région troublée du monde constituerait une base solide pour la sécurité. Mais cela permettrait aussi aux Etats de la région de libérer les ressources considérables depuis longtemps affectées à des fins militaires pour les consacrer au développement économique et social et au bien-être de l'ensemble de la région et de ses peuples.

C'est un truisme de dire que le processus du désarmement sera accéléré par l'application de politiques et de mesures propres à renforcer la paix et la sécurité internationales et à créer un climat de confiance entre les Etats. Ma délégation voudrait rappeler ce qui est dit à cet égard dans le Document final, à savoir qu'il "existe un lien direct entre le désarmement, le relâchement de la tension internationale, le respect du droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationales, le règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies, et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales".

La tâche qui attend cet organe de négociation est extrêmement difficile et importante. Mais nous sommes convaincus qu'en faisant preuve d'une plus ferme détermination et en redoublant d'efforts, nous pourrions répondre à l'attente du monde et préparer l'établissement d'une paix solide et durable fondée sur la primauté du droit.

M. TERREFFE (Ethiopie) (traduit de l'anglais): La délégation éthiopienne s'associe aux orateurs qui l'ont précédée pour vous féliciter de votre nomination à la présidence de cette première session du Comité du désarmement. Nous avons toute confiance en la manière dont vous conduirez nos travaux et vous assurons de notre appui total dans les efforts qui seront faits pour parvenir à des résultats concrets. Nous souhaitons la bienvenue aux membres qui participent pour la première fois à ces négociations sur le désarmement. Nous constatons avec une satisfaction particulière que beaucoup viennent de pays en développement et de pays non alignés ce qui rend la composition du Comité plus représentative encore. Nous nous félicitons également de voir les Etats nucléaires plus nombreux à assumer le rôle qui leur revient et nous espérons que cette tendance se poursuivra jusqu'à ce qu'ils participent tous activement aux négociations sur le désarmement.

La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement a prouvé le désir ardent de l'immense majorité de l'humanité de voir la course aux armements prendre fin. Comme le lieutenant-colonel Mengistu Haile Mariam, chef de l'Etat éthiopien, l'a souligné dans le message qu'il a adressé à la session extraordinaire, l'avènement de l'ère nucléaire et le stockage d'armes de plus en plus sophistiquées et mortelles qui en est résulté mettent aujourd'hui l'humanité en péril et menacent d'anéantissement nucléaire la civilisation humaine tout entière.

Il y a plus de 10 ans, le précédent Comité du désarmement convenait d'un ordre du jour provisoire qui énonçait un certain nombre de questions prioritaires, à savoir l'arrêt de la course aux armements nucléaires, la guerre chimique et bactériologique, la limitation régionale des armements et d'autres mesures collatérales devant conduire à un désarmement général et complet. Nous sommes saisis aujourd'hui d'une liste de priorités presque identique émanant de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, que l'Assemblée a confirmée par une résolution (A/C.1/33/L.11/Rev.1) de la trente-troisième session ordinaire. Mais plus troublant encore est le fait que, dans l'intervalle, loin d'avoir marqué le pas, la course aux armements s'est accélérée dans des proportions alarmantes : le nombre des ogives nucléaires s'est accru et de nouvelles armes de destruction massive ont été mises au point. Quant aux hostilités proprement dites, elles se sont poursuivies un peu partout dans le monde, au même rythme.

Au moment où nous nous apprêtons à essayer de donner un nouvel élan aux négociations sur le désarmement, la délégation éthiopienne se demande pourquoi les efforts faits jusqu'ici dans ce domaine ont eu si peu de résultats et pourquoi

(M. Terrefe, Ethiopie)

le monde se trouve au bord d'un anéantissement dont il serait lui-même la cause. Nous constatons que des négociations sur le désarmement sont inextricablement liées à la question de la paix et de la sécurité internationales et à l'instauration de la confiance entre les Etats.

Des forces sont à l'oeuvre aujourd'hui dans le monde qui, tant ouvertement qu'en secret, s'emploient à déstabiliser les pays, à écraser les mouvements progressistes et à perpétuer l'agression, tout en s'efforçant de réaligner les pays d'une façon contraire à leurs propres intérêts. Ces activités, qui sont à l'origine de la tension croissante qui règne dans le monde, doivent cesser si l'on veut que progresse la détente internationale. L'Ethiopie est bien placée pour juger de cette nécessité car elle a été la victime de ce genre de machinations internationales tout au long de l'époque moderne, et il y a moins de deux ans encore lorsque des forces hostiles ont tenté de démembrer la nation et de faire échec au processus de changement mis en mouvement par le peuple éthiopien, en quête d'équité, de justice et de paix pour l'Ethiopie. Un conflit plus vaste aurait pu éclater si le peuple éthiopien n'avait consenti tous les sacrifices nécessaires pour sauvegarder son intégrité nationale et promouvoir la paix dans la Corne de l'Afrique.

Pour assurer la paix, des changements équitables et progressistes sont nécessaires dans les domaines social, politique et économique, au sein des nations et au niveau international, et il faut favoriser le respect mutuel de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique et économique. Le droit d'une nation de choisir son propre système social et politique et le non-recours à la force pour régler les conflits internationaux n'exige rien de plus que l'adhésion aux buts et aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, auxquels l'Ethiopie demeure fermement attachée.

Au moment même où se tenait la dixième session extraordinaire, les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) organisaient une réunion au sommet au cours de laquelle ils décidaient de procéder à une augmentation qualitative et quantitative de leurs armements, sans précédent dans l'histoire de cette organisation. Beaucoup de pays, dont l'Ethiopie, ont déploré cette décision qui témoigne d'un surprenant mépris pour la lutte menée au niveau mondial pour la détente, la paix, la sécurité et le désarmement.

Les représentants des peuples et leurs gouvernements, en particulier ceux des pays en développement, souhaitent voir la course aux armements prendre fin. Ils ont exprimé une préoccupation semblable lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

(M. Terrefe, Ethiopie)

Nombre d'entre eux ont déploré le gaspillage sans scrupule de vastes ressources humaines, technologiques et matérielles, sacrifiées au maintien de l'"équilibre de la terreur" et au fonctionnement des industries de guerre. La délégation éthiopienne note à nouveau avec inquiétude le chiffre hallucinant d'un milliard de dollars par jour qui est consacré aux armements. Transposée sur un an, cette somme équivaut aux PNB réunis des pays qui, ensemble, constituent la moitié pauvre du monde. Libérer une partie de ces ressources au profit du développement économique et social est une question de vie ou de mort pour des millions de personnes actuellement privées des services de santé les plus rudimentaires et, pour des centaines de millions d'êtres humains, ce serait la possibilité de recevoir une ration minimum d'aliments nutritifs et d'acquérir des connaissances et des compétences élémentaires, au lieu de mourir de faim et de croupir dans l'analphabétisme.

C'est pourquoi l'Ethiopie apprécie et approuve les efforts déployés à la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par la communauté des Etats socialistes, en particulier l'Union soviétique qui a pris l'initiative de présenter des résolutions visant à assurer la survie de l'homme en détournant la menace de l'holocauste nucléaire. Nous considérons comme plus encourageant encore le message que le chef de la délégation soviétique a adressé au Comité du désarmement, demandant que l'on parvienne à des résultats pratiques en 1979 et que soient réalisés "des progrès plus rapides dans la solution des principaux problèmes du désarmement et en particulier du désarmement nucléaire".

La Commission du désarmement, remise en activité en tant qu'organe délibérant de l'Assemblée générale, et le Comité du désarmement, dont le nombre des membres a été accru, devraient permettre à la communauté des nations d'adopter des mesures de désarmement audacieuses, en particulier de désarmement nucléaire. Non seulement il faut que les Etats dotés d'armes nucléaires écartent les difficultés qui se dressent sur la voie des négociations, mais ils doivent aussi faire des efforts véritables pour assurer la détente, la paix et la stabilité, afin que les peuples démunis puissent pourvoir véritablement à leur propre sécurité et satisfaire leurs besoins économiques et leurs aspirations. C'est dans cette perspective qu'à sa trente-troisième session l'Assemblée générale a défini les questions prioritaires sur lesquelles doivent porter les travaux et les décisions du Comité du désarmement. Selon nous, le Comité du désarmement est chargé principalement des tâches que nous allons énumérer.

(M. Terrefe, Ethiopie)

Dans sa résolution 33/71 H, l'Assemblée générale a prié le Comité du désarmement d'entreprendre en priorité des négociations concernant un traité relatif à l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Beaucoup de pays reconnaissent que certains progrès ont été faits au cours des entretiens tripartites entre le Royaume-Uni, l'URSS et les Etats-Unis. Mais il n'est pas encore issu de ces négociations un texte concerté qui puisse être présenté pour examen. Tout en ayant pleinement conscience des problèmes techniques qui se posent, la délégation éthiopienne n'en est pas moins convaincue qu'il est possible de conclure un traité sur l'interdiction complète des essais si tous les Etats dotés d'armes nucléaires manifestent la même volonté politique de se conformer strictement aux nombreuses résolutions que l'Assemblée générale a consacrées à cette question. Que les armes nucléaires présentent pour la survie de l'humanité la plus grave des menaces, on l'a réaffirmé. Il est établi depuis longtemps que le recours à la force ou la menace du recours à la force comme moyen de régler les différends internationaux est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies. L'attitude des Etats dotés d'armes nucléaires à l'égard de ces problèmes cruciaux permet d'apprécier dans quelle mesure ils sont sincèrement soucieux de progresser vers le désarmement. Nous espérons que la nouvelle impulsion donnée au Comité du désarmement par l'Assemblée générale aura assez d'influence sur les délibérations de la présente session du Comité pour que nous aboutissions à des mesures concrètes sur la voie de la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La mise au point d'autres armes de destruction massive, parmi lesquelles les armes chimiques, est une autre question qui exige notre attention immédiate. On a maintes fois répété que la mise au point de la bombe à neutrons intensifiera inévitablement la course aux armements, compromettra les négociations en cours et portera atteinte au phénomène positif de la détente. Nous réaffirmons l'opinion selon laquelle cette arme nouvelle, qui vise particulièrement les êtres humains, ne devrait ni être mise au point ni mise en service.

Dans la résolution 33/59 A, l'Assemblée générale demande au Comité d'accorder un rang de priorité élevé à un traité ou une convention sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de tous les types d'armes chimiques et sur leur destruction. Les Etats-Unis et l'URSS sont instamment priés de soumettre au Comité du désarmement leur proposition commune. Si l'ancienne Conférence du Comité du désarmement a pleinement reconnu que les positions des puissances nucléaires sur l'interdiction des armes chimiques s'étaient rapprochées, plusieurs membres, dont la délégation éthiopienne, ont été déçus qu'on n'ait pas abouti à un accord complet.

(M. Terrefe, Ethiopie)

Par suite d'une amère expérience, l'Ethiopie a toujours préconisé vigoureusement l'interdiction des armes chimiques et biologiques, et elle approuve sans réserve les initiatives déjà prises. Mais avec d'autres membres du Comité du désarmement, nous espérons néanmoins que les négociations aboutiront rapidement, et qu'une proposition commune sera présentée sur la question.

Un quatrième point concerne la création de zones exemptes d'armes nucléaires : dans la résolution 33/L.30/Rev.1, présentée par 36 Etats africains, et adoptée à la suite d'un vote par appel nominal lors duquel trois importants Etats dotés d'armes nucléaires se sont malheureusement abstenus, l'Assemblée demande que soit appliquée la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique. C'est avec perspicacité et sagesse que les chefs d'Etat ou de gouvernement africains ont adopté à leur conférence au sommet de 1964 une Déclaration où ils affirment être disposés à conclure un traité international sous les auspices des Nations Unies. Ils ont demandé instamment aux puissances nucléaires de respecter la Déclaration. La résolution condamne toute collaboration nucléaire qu'un Etat, une société, une institution ou un individu poursuivrait avec le régime raciste d'Afrique du Sud, et qui pourrait empêcher l'Afrique de demeurer une zone exempte d'armes nucléaires, conformément à l'objectif de l'OUA. Faisant ouvertement fi de la Déclaration, des résolutions de l'Assemblée générale et des décisions du Conseil de sécurité, certains alliés occidentaux du régime raciste sud-africain ont continué à développer la capacité nucléaire de ce régime. La politique raciale de l'Afrique du Sud, abhorrée de tous les Africains, car elle est fondée sur l'oppression et l'avilissement de l'homme par l'homme, en est maintenant venue à trouver un soutien dans l'essai éventuel d'un dispositif nucléaire. Cette éventualité menace directement la sécurité de tous les Etats africains. La paix est compromise dans la région et les peuples d'Afrique australe sont exposés à une forme nouvelle d'impérialisme qui s'exprime à travers le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud. Dans la résolution 33/72 A, l'Assemblée générale prie le Comité du désarmement d'examiner dès que possible une convention internationale qui donne aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

Pour conclure, Monsieur le Président, permettez-moi de dire que la paix, la sécurité et la prospérité internationales auxquelles aspirent tous les peuples du monde ne pourront se réaliser que si les nations oeuvrent ensemble pour atteindre un but commun et créent une situation telle que le monde soit libéré de la guerre ou de la menace de guerre, notamment de la guerre nucléaire.

(M. Terrefe, Ethiopie)

Les Etats dotés d'armes nucléaires ne sauraient s'abstenir plus longtemps de présenter au Comité des propositions concrètes en vue d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'interdiction complète des armes de destruction massive, afin que le Comité du désarmement joue en matière de négociation un rôle plus efficace et assure ainsi à l'humanité un avenir radieux. Voilà ce que le monde attend du Comité.

M. ORTIZ DE ROZAS (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, il est de particulièrement bon augure que le Comité du désarmement ait ouvert ses travaux sous la présidence de l'Algérie, qui a contribué dans une si large mesure à sa création, et que les premières paroles prononcées ici, qui ont défini l'orientation de nos travaux, aient été celles de son Ministre des affaires étrangères, M. Abdelaziz Bouteflika, qui, avec ses collaborateurs, s'est efforcé de faire progresser dans toutes les instances, la cause du désarmement.

La délégation argentine se réjouit de cette coïncidence et vous prie, Monsieur le Président, d'accepter ses félicitations cordiales et le témoignage de sa fraternelle amitié.

En même temps, nous voulons saluer tous les autres membres du Comité et les assurer de la pleine collaboration de ma délégation à la tâche que nous venons d'entreprendre de concert.

Cette première session du Comité du désarmement est un événement d'une importance toute particulière, qui marque l'aboutissement d'un long processus. Le principal organe multilatéral de négociations sur le désarmement, dont l'origine remonte à la résolution 1722 (XVI) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1961, a fait l'objet de notables réformes de structure, de composition et de programme de travail visant à remédier aux insuffisances de son prédécesseur immédiat, la Conférence du Comité du désarmement.

Pendant des années, ma délégation, comme d'autres délégations, qui s'inspiraient de critères analogues, a insisté sur la nécessité de réformer dans ce sens l'organe de négociation - en particulier de remplacer le système de la coprésidence par celui de la présidence tournante - pour le rendre plus efficace, plus équilibré et mieux à même de bien accomplir sa tâche. Ces vœux ont été exaucés. Nous voudrions donc témoigner notre satisfaction et exprimer en même temps la certitude que ces changements permettront effectivement au Comité de mener à bien sa délicate mission.

L'entrée en fonctions du Comité complète le mécanisme prévu par l'Assemblée générale à la première session extraordinaire qu'elle a consacrée au désarmement,

(M. Ortiz de Rozas, Argentine)

il y a à peine six mois au Siège des Nations Unies. Comme on le sait, le Document final approuvé par consensus à cette occasion mémorable reconnaissait, au chapitre IV, l'urgente nécessité d'améliorer et de revitaliser le mécanisme international pour le désarmement, afin qu'il soit en mesure d'exécuter le programme d'action, moyennant l'existence d'une volonté politique indispensable de la part des gouvernements. A cet effet, l'Assemblée a créé deux types d'organes aux caractéristiques différentes : les organes délibérants, dans lesquels tous les Etats Membres sont représentés, et les organes de négociation, dont la composition est par nature limitée.

Après avoir réaffirmé le "rôle central" et la "responsabilité primordiale" qui reviennent indiscutablement dans ce domaine à l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale, comme il est logique, s'est réservé le pouvoir exclusif d'examiner tous les problèmes relatifs au désarmement et a décidé que la Première Commission ne devrait s'occuper à l'avenir que de ces questions et des questions connexes liées à la sécurité internationale. Mais, comme elle ne siège normalement que trois mois par an, l'Assemblée générale a décidé de créer un organe subsidiaire intersessions, ayant un vaste mandat, la Commission du désarmement qui a déjà commencé à travailler très efficacement. Dans le même ordre d'idées, le Document final prévoit une deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement - qui doit se tenir en 1982 - et une conférence mondiale sur le désarmement qui devrait être convoquée aussitôt que ce serait opportun.

Enfin l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de l'ONU de constituer un conseil composé d'éminentes personnalités pour lui donner des avis sur les divers aspects des études que l'ONU doit faire dans les domaines du désarmement et de la limitation des armements. Ce Conseil a été constitué et a tenu sa première réunion.

Voilà pour les organes délibérants. Pour ce qui est du mécanisme de négociation, les principales dispositions s'y rapportant figurent au paragraphe 120 du Document final et constituent à la fois l'acte de naissance du Comité du désarmement et une véritable charte constitutionnelle qui détermine sa composition et trace les grandes lignes des modalités d'exécution de sa tâche.

En stipulant que le Comité est ouvert à la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires et en leur conférant la qualité de membres de droit, l'Assemblée générale a remédié à l'une des lacunes les plus notoires de la Conférence du Comité du désarmement.



(M. Ortiz de Rozas, Argentine)

Nous avons signalé à plusieurs occasions l'insuffisance grave qui consistait à faire discuter et conclure des instruments internationaux sur le désarmement sans la participation de deux des cinq puissances nucléaires et nous avons exprimé des doutes justifiés quant au degré d'application des accords à espérer en l'absence de ces puissances. Les obstacles à leur participation dans des conditions d'égalité ont été levés et désormais chacun de ces Etats est libre de se faire représenter ou pas au Comité. La délégation argentine exprime une fois de plus sa satisfaction d'y voir siéger la France qui, dès le premier jour et par la voix autorisée de son Ministre des affaires étrangères, M. François Poncet, a déjà apporté une contribution aussi éminente que significative. La délégation argentine est convaincue aussi que la République populaire de Chine occupera bientôt son siège et prendra une part active aux débats. Ainsi le Comité sera-t-il au complet et les négociations qui s'y déroulent pourront-elles avoir un continu réel.

Conformément à son mandat, le Comité du désarmement devra travailler par consensus et établir son règlement intérieur. Sans préjuger les autres questions de fond, que j'évoquerai plus loin, il est évident que cette tâche va prendre, dans l'immédiat, le plus clair de son temps. On ne saurait sous-estimer l'importance qu'a l'établissement, dès le départ, de règles de procédure claires et adaptées aux tâches précises qui nous attendent. Quelques points ont déjà été mentionnés dans le Document final, par exemple le principe de la présidence tournante, exercée pour un mois par chaque membre à tour de rôle, la présentation des rapports à l'Assemblée générale, la présentation de propositions écrites par des pays qui ne sont pas membres du Comité et la possibilité pour ces pays d'intervenir dans les délibérations, l'ouverture au public des séances plénières, etc. Ces aspects seront dûment envisagés dans le règlement, mais il faudra certainement y inclure d'autres dispositions.

A ce sujet, il y a deux possibilités : ou bien convenir d'un ensemble de règles de base simples qu'on pourrait améliorer ensuite suivant les besoins et l'expérience acquise, ou bien faire une étude minutieuse puis élaborer un règlement intérieur complet auquel il ne resterait plus grand chose à ajouter.

(M. Ortiz de Rozas, Argentine)

Une des questions à examiner est celle qui a trait à la formule du consensus, qui doit régir l'adoption de nos décisions.

C'est une question délicate. La notion de consensus dans le domaine du désarmement n'a pas été officiellement définie par les Nations Unies. La Conférence du Comité du désarmement a fonctionné par consensus, mais sans jamais chercher à en définir la portée. Le Comité du désarmement peut suivre la même voie ou s'efforcer de déterminer ce qu'il faut entendre par consensus. Les deux solutions sont valables. Mais ce qui est indispensable, que l'on définisse la notion ou pas, c'est qu'exactement le même critère soit appliqué strictement dans tous les organes qui s'occupent du désarmement. Nous soulignons d'emblée ce point, car ma délégation n'est pas disposée à admettre des interprétations divergentes ou variables qui avantagent un groupe de pays aux dépens des autres.

Les objections que suscitait la Conférence du Comité du désarmement étant ainsi balayées, nous n'aurons plus d'excuses pour justifier de nouveaux attermoie-ments dans les négociations sur le désarmement. Nous disposons maintenant d'un instrument idoine pour les mener à bien. Dès lors, pour qu'elles se déroulent efficacement, il faudra l'intervention de cet élément impondérable et souvent intangible qu'est la volonté politique des membres. Nous ne doutons pas que ce nouveau point de départ ne soit dominé par la décision générale de réaliser des progrès concrets sur les divers sujets que nous devons examiner.

Outre le règlement intérieur, nous devons nous mettre d'accord sur le programme de travail en tenant compte des objectifs prioritaires énoncés au paragraphe 45 du Document final et des recommandations de l'Assemblée générale qui, à sa dernière session, a décidé de confier au Comité toute une série de tâches. Nous avons donc un travail considérable.

Pour le moment, conformément à la résolution 33/71, nous devons engager en priorité les négociations sur "un traité relatif à l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires" et "un traité ou une convention sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de tous les types d'armes chimiques et sur leur destruction".

En ce qui concerne la première de ces questions, nous constatons encore avec regret que, malgré les longues négociations en cours, nous ne sommes toujours pas saisis du projet de traité pertinent. Le renouveau de l'organe de négociation offrant une occasion favorable, on devra lui soumettre dès que possible le texte en question, si possible en cours de session.

(M. Ortiz de Rozas, Argentine)

Le fait que le Comité ait une structure nouvelle plus représentative et que d'autres puissances nucléaires en soient membres garantit que le document en question sera examiné à fond et qu'on prendra les dispositions nécessaires pour inciter en premier lieu toutes les puissances dotées d'armes nucléaires mais aussi tous les membres de la communauté internationale à participer aux travaux.

Nous comprenons et partageons les inquiétudes de nombreuses délégations qui souhaitent voir approuver ledit traité dans les plus brefs délais. Mais cet intérêt légitime et cette hâte bien compréhensible ne doivent pas faire sous-estimer la responsabilité du Comité dans l'analyse de la question. Je me permettrai de répéter ce que la délégation argentine a déclaré à ce sujet lors de la discussion générale à la Première Commission de l'Assemblée générale, le 17 novembre 1978 :

"Tous les Etats ici présents sont convenus par consensus, au paragraphe 51 du Document final de la session extraordinaire consacrée au désarmement, que les résultats des négociations sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires devraient être présentés 'pour un examen complet par l'organe multilatéral de négociations.' J'insiste sur le terme : 'examen complet', qui a été choisi après de longues consultations, de façon à ne pas perdre de vue le fait que le Comité de Genève ne doit pas être un simple intermédiaire entre les parties qui négocient et l'Assemblée générale.

La compétence du Comité du désarmement inclut la réception de tout projet de traité qui pourrait lui être soumis, son examen en détail et en profondeur et tout le processus nécessaire de négociations, notamment l'adoption de modifications à des dispositions permettant d'obtenir un consensus. Toute interprétation restrictive des fonctions confiées au Comité du désarmement irait à l'encontre du rôle qu'il devra jouer et mettrait même en doute la nécessité de son existence.

Tous ses membres admettent que dès qu'il aura terminé l'examen du projet de convention multilatérale, l'organe de négociation sera alors en mesure de le soumettre à l'examen de l'Assemblée générale. Entre autres mérites, ce procédé aura celui d'assurer dès le début une plus large acceptation auprès de l'organe le plus représentatif des Nations Unies." (A/C.1/33/PV.42, pp. 21 et 22)

On peut en dire autant du projet, lui aussi différé, de traité ou de convention sur l'interdiction des armes chimiques. Nous souhaitons que ce projet nous soit présenté sans retard, mais nous nous rendons compte des difficultés que présente sa préparation et nous espérons qu'elles seront surmontées promptement afin que l'on puisse procéder à l'examen détaillé de ses dispositions.

(M. Ortiz de Rozas, Argentine)

A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a examiné une question importante intitulée "Renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires", dont l'inscription à l'ordre du jour avait été demandée par l'Union soviétique. La délégation argentine a présenté, au cours du débat, ses observations sur cette louable initiative et de nombreuses autres délégations ont fait des déclarations intéressantes, en particulier celle du Pakistan, auteur d'un des deux projets de résolution pour lesquels nous avons voté.

Puisqu'il a été demandé au Comité du désarmement d'examiner les propositions présentées, ma délégation se réserve le droit d'intervenir à nouveau quand elles viendront à l'ordre du jour chargé. Pour le moment, nous rappellerons seulement l'importance que nous attachons à la question et l'intérêt qu'il y a à lui accorder toute l'attention qu'elle mérite.

En outre, dans sa résolution 33/66, l'Assemblée générale a chargé le Comité de poursuivre l'examen de la question de l'"Interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes", afin d'aboutir à un accord dans ce domaine.

Je ne vais pas énumérer toutes les questions que le Comité doit examiner. Le document CD/1 est à lui seul assez éloquent à cet égard. J'ai voulu simplement mentionner quelques thèmes qu'il faut examiner en priorité, sans oublier ni sous-estimer d'autres questions qui figureront aussi à l'ordre du jour que nous adopterons.

Je n'insisterai pas non plus, même si la tentation est forte, sur la situation dangereuse créée par l'accélération qualitative et quantitative de la course aux armements. Comme l'a fort bien rappelé dans son intervention le Ministre d'Etat du Royaume-Uni, Lord Goronwy-Roberts, nous sommes ici pour négocier des accords de désarmement et non pour faire des déclarations d'ordre général.

Je me contenterai donc prudemment d'indiquer en guise de conclusion que, quelle que soit l'importance de l'effort que nous consacrons à cette tâche, la négociation est bien plus lente que le progrès scientifique et technique dans la fabrication des armements. Il nous faut donc redoubler d'application et faire un effort d'imagination pour maîtriser la course aux armements avant qu'il soit trop tard et que nous soyons dépassés par des événements que personne ne souhaite, et par une dialectique d'affrontement et de destruction.

(M. Ortiz de Rozas, Argentine)

Les pièces sont maintenant bien en place sur l'échiquier du désarmement. C'est le moment de les utiliser à bon escient et sans perdre de temps.

M. van WELL (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) :

L'année 1978 a été une année importante pour ce qui est des efforts déployés dans le monde entier en faveur du désarmement et de la limitation des armements. Jamais encore des représentants d'autant de pays n'avaient traité cette question de manière si complète que pendant la première session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies a consacrée exclusivement au désarmement. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a contribué au succès de cette session en présentant plusieurs propositions. L'adoption par consensus du Document final est une étape marquante vers la réalisation des objectifs des Nations Unies. Ce document constituera un important point de référence pour la politique de désarmement et de limitation des armements de la République fédérale d'Allemagne. Il servira en même temps de base aux travaux du Comité du désarmement.

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne se félicite de la création du Comité du désarmement, dont la forme actuelle répond mieux que celle de la CCD aux idées de nombreux pays. Nous sommes particulièrement heureux que la France participe aux travaux du Comité, qui regroupe aujourd'hui quatre des cinq Etats dotés d'armes nucléaires. Nous avons écouté avec intérêt la déclaration du Ministre français des affaires étrangères, dans laquelle nous voyons un apport notable au débat qui s'ouvre à cette première session. Nous espérons que la Chine prendra dès que possible sa place au Comité, et nous souhaitons la bienvenue parmi nous, en tant que nouveaux participants, à l'Algérie, à l'Australie, à la Belgique, à Cuba, à l'Indonésie, au Kenya, à Sri Lanka et au Venezuela. La République fédérale d'Allemagne souhaite une étroite coopération avec les représentants de ces pays et compte que leur participation donnera une vive impulsion aux travaux du Comité.

Le mécanisme mondial du désarmement a été modifié conformément aux vœux de la communauté des nations, qui voulait un organe spécial plus représentatif à la fois pour les débats et pour les négociations. En décidant de ce changement, l'Assemblée générale a jugé à la session extraordinaire que pour des raisons d'efficacité l'organe de négociation devrait être le plus restreint possible. C'est pourquoi on n'y a pas inclus tous les pays dont nous aurions souhaité la présence au Comité du désarmement.

(M. van Well, République fédérale d'Allemagne)

Nous estimons donc qu'il y a lieu d'appliquer intégralement les dispositions pertinentes de l'article 120 du Document final et de permettre à tous les Etats non membres qui le désirent de prendre une part active aux travaux du Comité. Mais en même temps nous sommes convaincus que le nouvel organe doit d'abord pouvoir s'affermir avant que soit réexaminée la question de sa composition.

Qui dit progrès sensibles dit efforts conjugués de tous les membres du Comité. Cette coopération devrait renforcer la prise de conscience générale quant à la nécessité d'une sécurité internationale réalisée en association. Comme le Chancelier Schmidt l'a dit le 26 mai 1978, dans son ~~allocution~~ à la session extraordinaire, "nul ne peut garantir seul sa sécurité et sa paix". Le Comité doit donc travailler par consensus et coopération et non dans l'affrontement. Si le système de la coprésidence des Etats-Unis et de l'URSS à la CCD a pris fin, nous continuons tous à reconnaître le rôle clef qu'ils jouent dans les efforts déployés sur le plan mondial pour le désarmement et la limitation des armements. On n'imagine pas, en effet, des progrès dans ce domaine sans la contribution particulière des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique.

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne porte donc un très grand intérêt au progrès des négociations soviéto-américaines sur la limitation des armes nucléaires stratégiques, qui devraient aboutir sans tarder à la conclusion d'un accord SALT II. Bien qu'elles soient bilatérales, ces négociations contribuent à stabiliser non seulement les relations entre ces deux grandes puissances, mais aussi entre les deux systèmes d'alliance dans leur ensemble; elles sont donc aussi un moyen de renforcer la sécurité mondiale.

Le processus SALT permet d'établir un équilibre stable entre l'Est et l'Ouest et crée ainsi un important point d'ancrage d'un plus vaste effort de stabilisation. Mon Gouvernement est convaincu qu'il faut élargir encore ce processus de négociation.

Déjà, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, des représentants de pays occidentaux avaient signalé la supériorité croissante du Pacte de Varsovie en armes nucléaires de moyenne portée. Ces armes suscitent certainement une vive préoccupation en Europe occidentale et dans d'autres régions du monde situées dans leur rayon d'action.

Depuis quelque temps le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne souligne la menace que ces systèmes d'armes dits marginaux font peser sur la stabilité de l'équilibre nucléaire général convenu dans les négociations SALT.

(M. van Well, République fédérale d'Allemagne)

On ne saurait, à son avis, négliger la question de l'écart grandissant en armes de moyenne portée dans l'effort fait pour aboutir à un équilibre nucléaire stable entre l'Est et l'Ouest et il faut en tenir compte à la fois dans les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et dans les arrangements de défense de l'alliance occidentale.

Dès le début, la République fédérale d'Allemagne a appuyé l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Elle a proclamé sa volonté de participer, en attendant que cet objectif lointain ait été atteint à l'application de mesures partielles concrètes de limitation des armements. Cette volonté s'est matérialisée par la politique de la République fédérale d'Allemagne en matière de traités. Elle se traduit également par notre participation aux travaux du Comité du désarmement.

La République fédérale d'Allemagne a toujours joué un rôle actif à la CCD depuis qu'elle en est devenue membre en 1975. Elle entend participer plus activement encore aux travaux du Comité du désarmement. Nous envisageons d'apporter des contributions concrètes dans les domaines suivants :

- vérification du respect d'une interdiction mondiale de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes chimiques;
- vérification sismologique d'un traité d'interdiction complète des essais;
- élaboration de mesures propres à renforcer la confiance.

Mon Gouvernement est d'avis qu'il faut donner la priorité à la conclusion d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes chimiques et sur la destruction de ces armes, qui serait le complément logique du Protocole de Genève de 1925 prohibant l'emploi des armes chimiques.

A notre avis, une convention interdisant les armes chimiques exige un système de vérification approprié qui corresponde à l'importance militaire de ces armes de destruction massive. La volonté d'accepter des inspections est à la fois la preuve et le fondement de la confiance dans le respect d'une telle convention.

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne est donc convaincu de la nécessité d'un système international de vérification comprenant des inspections sur place. Il estime qu'un tel système est souhaitable et qu'il peut être appliqué sans nuire aux intérêts de l'industrie et de la recherche. Notre expérience de pays qui s'est engagé dès 1954 à ne pas fabriquer d'armes chimiques et a accepté des contrôles internationaux des usines de production montre que ce genre de contrôle peut être efficace tout en étant économiquement acceptable.

(M. van Well, République fédérale d'Allemagne)

C'est la raison pour laquelle, à la session extraordinaire consacrée au désarmement, le Chancelier Schmidt, d'accord avec l'industrie chimique allemande, a invité tous les pays intéressés à envoyer en République fédérale d'Allemagne des experts qui pourront constater par eux-mêmes qu'une vérification adéquate du respect d'une interdiction de fabriquer des armes chimiques est possible. Au nom de mon gouvernement, je formule ici une invitation à visiter trois entreprises chimiques entre les 12 et 14 mars prochains. Les usines à visiter, où sont fabriqués des composés phosphorés, sont celles de BASF à Ludwigshafen, de BAYER à Dormagen et de HOECHST à Knappsack.

Nous nous félicitons de l'annonce par Lord Goronwy-Roberts, il y a deux jours, que des experts dans ce domaine seront, à notre exemple, invités à se rendre au Royaume-Uni pour inspecter une usine productrice de composés phosphorés et une usine pilote fabriquant des gaz neurotoxiques qui est en cours de démantèlement. Nous sommes persuadés que les démonstrations ainsi faites par les deux pays aideront à éclairer des questions touchant à la vérification du respect d'une interdiction des armes chimiques.

La République fédérale d'Allemagne suit avec un grand intérêt les négociations sur une interdiction complète des essais et préconise depuis longtemps un traité à cet effet. Elle souhaite que les résultats de ces négociations soient bientôt présentés au Comité afin qu'il puisse élaborer un projet de convention.

J'ajoute qu'à cet égard la République fédérale d'Allemagne juge indispensable un système de vérification satisfaisant. Elle continuera donc d'attacher beaucoup de valeur aux travaux du Groupe spécial d'experts sismologues pour la détection, la localisation et l'identification des explosions nucléaires souterraines et de participer à ces travaux. Elle s'est déclarée prête à mettre ses installations sismologiques à disposition aux fins d'une surveillance internationale d'une interdiction complète des essais nucléaires.

De l'avis de mon gouvernement, une interdiction complète des essais faciliterait la limitation qualitative et quantitative des armements nucléaires et l'adoption d'une politique mondiale de non-prolifération.

Pour le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, la non-prolifération des armes nucléaires est une condition majeure indispensable au maintien de la paix.



(M. van Well, République fédérale d'Allemagne)

Même avant que soit conclu le Traité sur la non-prolifération, il avait renoncé à fabriquer des armes nucléaires. Il a adhéré au Traité, dont il respecte strictement les dispositions, et compte que les autres pays signataires feront de même. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne lance un appel à tous les Etats pour qu'ils adhèrent à ce traité, qui détermine les droits et les responsabilités des Etats dotés et non dotés d'armes nucléaires et qui est, à son avis, le fondement essentiel d'une politique universelle de non-prolifération. Il est prêt à continuer de n'épargner aucun effort, dans le cadre du Traité, pour aider à élaborer une politique efficace de non-prolifération. C'est dans cet esprit qu'il participera à la deuxième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération.

A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a prié le Comité du désarmement de voir par quelles autres mesures les Etats non dotés d'armes nucléaires peuvent être protégés efficacement contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires par les Etats qui en sont dotés. Dans cet examen, le Comité devra tenir compte de toutes les déclarations et propositions déjà formulées à ce sujet.

Mon gouvernement a entendu avec satisfaction les déclarations faites par les Etats-Unis et le Royaume-Uni à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. A la trente-troisième session, les gouvernements de ces deux pays ont réaffirmé qu'ils s'étaient imposé ainsi des obligations qui allaient au-delà de l'interdiction générale de l'emploi de la force découlant du droit international en vigueur. La République fédérale d'Allemagne réaffirme qu'elle approuve ces déclarations qui, à son avis, garantissent la sécurité de tous les pays en cause mieux et plus complètement que ne pourrait le faire une convention mondiale.

Comme pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires, il importe d'élaborer des arrangements adaptés aux conditions spécifiques de sécurité et de stabilité, qui varient d'une région à l'autre.

Il doit y avoir corrélation entre une politique de limitation concrète et pratique des armements et les conditions et les conséquences de la politique adoptée en matière de sécurité, si l'on veut que la sécurité de tous les pays intéressés en soit renforcée. Il faut donc que les négociations et les mesures soient différentes selon qu'elles concernent telle ou telle région ou le monde entier. Il est important à cet égard de savoir jusqu'à quel point les potentiels

nucléaires sont partie intégrante du système de sécurité d'une région, et si l'introduction d'armes nucléaires dans des zones où il n'y en avait pas jusqu'alors y compromet la sécurité et la stabilité.

L'initiative prise récemment par le Mexique et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour limiter les transferts d'armes et de matériel militaire est un bon exemple de ce qu'une région peut faire pour la limitation des armements, question qui prend de plus en plus d'importance. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne approuve cette initiative dans laquelle il voit un stimulant à l'effort fait sur le plan mondial pour consacrer au développement économique et social les ressources dépensées en armements. Cela va dans le sens de sa politique restrictive en matière d'exportation d'armements.

Mon gouvernement n'autorise pas l'exportation d'armes et de matériel militaire vers les régions en état de tension. Le caractère restrictif de cette politique est attesté par la faible part des armements - 0,7 % en 1977 - dans les exportations totales de la République fédérale.

Encouragée par le résultat positif en Europe des mesures propres à renforcer la confiance prévues dans l'Acte final d'Helsinki, la République fédérale d'Allemagne a soumis à l'Assemblée générale, à sa trente-troisième session, un projet de résolution recommandant à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de conclure des accords régionaux au sujet des mesures propres à renforcer la confiance, en tenant compte des conditions et des besoins particuliers de chaque région.

L'adoption de telles mesures devrait renforcer la stabilité et la sécurité en facilitant l'estimation et la prévision des activités militaires et politiques. L'approbation à la quasi-unanimité de cette résolution nous permet d'espérer qu'il sera également possible, dans d'autres régions du monde, d'améliorer les conditions nécessaires à l'adoption de mesures concrètes de limitation des armements et de désarmement grâce à des arrangements qui soient de nature à engendrer et à renforcer la confiance mutuelle.

Monsieur le Président, en Europe, les négociations de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces peuvent aussi contribuer à la stabilisation régionale. De concert avec ses alliés, la République fédérale d'Allemagne espère que des progrès réels pourront être faits dans ces importantes négociations qui doivent permettre d'établir des relations plus stables et réduire le risque d'affrontement militaire en Europe.

(M. van Well, République fédérale d'Allemagne)

C'est pourquoi les pays occidentaux participants ont proposé d'établir une parité approximative en fixant un plafond collectif commun pour les effectifs des forces terrestres et en diminuant l'écart du nombre de chars de combat. L'établissement d'une parité ainsi que le maintien d'un plafond collectif commun nécessiteront un accord au sujet des effectifs existants. Nous sommes convaincus qu'un pareil résultat vérifiable des négociations de Vienne satisfera les besoins des deux parties en matière de défense, garantira le maintien de la sécurité et contribuera au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe.

L'établissement d'une parité en matière de réduction mutuelle à équilibrer des forces serait également un apport majeur à la réalisation d'un équilibre général plus stable entre l'Est et l'Ouest. On ne saurait escompter un succès durable de négociations qui ne viseraient pas à établir un équilibre stable. La création et le maintien d'un tel équilibre est indispensable au progrès dans la limitation des armements : c'est en même temps la condition sine qua non des progrès futurs de la détente.

Il faut combiner les mesures régionales et mondiales de contrôle et de limitation des armements et de désarmement pour assurer la paix par la coopération dans un monde toujours plus interdépendant. Le désarmement général et complet fondé sur un contrôle international efficace demeure l'objectif à long terme, mais il convient de rechercher dès maintenant la solution progressive des problèmes pressants que pose la limitation des armements.

Une politique réaliste dans ce domaine ne doit ni engendrer des espoirs excessifs, ni conduire à la résignation. Il ne sert à rien de souligner l'insuffisance des résultats acquis jusqu'ici. Il faut poursuivre l'effort mondial pour réaliser le désarmement et la limitation des armements. Le Comité du désarmement, qui entame sa première session, est un instrument important de cette politique. Il doit être l'expression d'une collaboration mondiale grandissante dans le domaine de la sécurité. La République fédérale d'Allemagne y jouera son rôle pour répondre aux espoirs suscités par ce nouveau départ.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (Algérie) : Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour ce matin et avant de clore la séance, j'aimerais vous proposer de nous réunir en réunion officieuse à la fin de cet après-midi, à la suite de notre séance plénière.

(Le président, Algérie)

Les points sur lesquels j'espère arriver à un accord rapide durant cette réunion officieuse seraient les suivants :

- 1) Un accord sur le pays qui prendra la succession de l'Algérie le 1er février 1979 à la présidence du CD.
- 2) Un accord sur l'emplacement réservé aux représentants des pays non membres du CD dans la salle après les séances d'ouverture.
- 3) Un accord sur l'emploi du temps du CD pour les jours suivants.

En d'autres termes, je vous propose donc de suspendre la sixième séance plénière du Comité après épuisement de la liste des orateurs et de nous réunir alors brièvement en réunion officieuse. Dès qu'un accord aura pu être obtenu sur les trois points mentionnés, nous reprendrons la séance plénière pour approuver formellement les accords approuvés officieusement. Il est évident que la réunion officieuse sera ouverte uniquement aux représentants des pays membres du Comité du désarmement.

S'il n'y a pas d'objections à ce que je viens de vous proposer, je tiens à vous rappeler que la sixième séance plénière est prévue pour 15 heures dans cette salle.

Je ne vois pas d'autre délégation qui désire prendre la parole et je lève donc la séance.

La séance est levée à 13 heures.

CD/PV.6  
26 janvier 1979  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le vendredi 26 janvier 1979, à 15 heures

Président : M. R. Boudjakdji (Algérie)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. R. BOUDJAKDJI  
M. A. FASIA  
M. A. BENSMAIL  
M. N. KERROUM

Allemagne, République fédérale d' : M. G. van WELL  
M. F. RUTH  
M. G. PFEIFFER  
M. H. SCHNEPPEN  
M. J. PÖHLMANN  
M. H. MÜLLER

Argentine : M. D.C. ORTIZ de ROZAS  
M. F. JIMENEZ DAVILA  
M. A.N. MOLteni

Australie : M. L.D. THOMSON  
M. A.J. BEHM  
Mme M.S. WICKES

Belgique : M. P. NOTERDAEME  
M. P. BERG  
R. G. van DUYSE

Birmanie : U SAW HLAING  
U THEIN AUNG  
U THAUNG HTUN

Brésil : M. G.A. MACIEL  
M. L.P. LINDENBERG SETTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. PETROV  
M. I. SOTIROV

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Canada :

M. G.A.H. PEARSON  
M. R. HARRY JAY  
M. J. GAUDREAU

Cuba :

M. L. SOLA VILA  
M. F.O. RODRIGUEZ  
Mme V.B. JACKIEWICH  
M. C. PAZOS BECEIRO  
M. R. VALIENTE  
M. R.L. GARCIA

Egypte :

M. O. EL-SHAFEI  
M. F. EL-IBRASHI  
M. M. EL-BARADEI  
M. N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique :

M. A. FISHER  
M. C. FLOWERREE  
M. A. AKALOVSKY  
M. R. HAGENGRUBER  
Mme BLAIR L. MURRAY  
M. M.L. SANCHES  
M. A. YARMOLINSKY

Ethiopie :

M. T. TERREFFE  
M. G. ALULA

France :

M. F. de la GORCE  
M. F. BEAUCHAUD  
M. J. FEVRE  
M. J.C. PARAVY

Hongrie :

M. M. DOMOKOS  
M. A. LAKATOS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Inde : M. C.R. GHAREKHAN  
I. S.T. DEVARE

Indonésie : M. A. SANI  
M. A. KAMIL  
M. M. SIDIK  
M. I. DAMANIK

Iran : M. M. FARTASH  
M. D. CHILATY  
M. D. AMERI

Italie : M. N. DI BERNARDO  
M. F. FERRETTI  
M. M. ALESSI  
M. M. MORENO  
M. C. FRATESCHI

Japon : M. M. OGISO  
M. T. NONOYAMA  
M. Y. KIKUCHI  
M. T. IWANAMI  
M. Y. NAKAMURA

Kenya : H. K. MWAMZANDI  
M. C.G. MAINA  
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. ALI SKALLI  
M. MOHAMED CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
Mlle A. CABRERA



PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. LUVSANDOR BAYART

Nigéria : M. O. ADENIJI  
M. K. AHMED

Pakistan : M. J.K.A. MARKER  
M. M. AKRAM  
M. M. HUMAYUN KHAN

Pays-Bas : M. R.H. FEIN  
M. A.J. MEERBURG

Pérou : M. J.A. MONTERO

Pologne : M. H. PAC  
M. S. KONIC  
M. M. KRUCZYK

République démocratique allemande : M. G. HERDER  
M. S. KAHN  
M. M. GRACZYNSKI

Roumanie : I. T. MELESCANU  
M. G. TINCA

Royaume-Uni : M. N.H. MARSHALL  
M. C.L.G. MALLABY  
M. C.K. CURWEN  
M. P.M.W. FRANCIS

Sri Lanka : M. A.C.S. HAMEED  
Mlle M.L. NAGANATHAN  
M. I.B. FONSEKA

PRÉSENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Suède :

M. C. LIDGARD

M. L. NORBERG

M. J. PRAWITZ

M. J. LUNDIN

Tchécoslovaquie :

M. V. TYLNER

M. J. JIRUSEK

Union des Républiques socialistes  
soviétiques :

M. V.L. ISSRAELYAN

M. Y.K. NAZARKINE

M. A.M. VAVILOV

M. E.D. ZAITSEV

M. V.A. VERTOGRADOV

M. Y.V. KOSTENKO

M. M.G. ANTIOUKHINE

Venezuela :

M. R. CARLO CASTILLO

M. A.R. TAYLHARDAT

M. H. ARTEAGA

Yougoslavie :

M. M. PESIĆ

M. M. MIHAJLOVIĆ

M. D. DJOKIĆ

Zaïre :

M. BUKETI-BUKAYI

M. M. ESUK

Sous-Secrétaire général :

M. R. BJÖRNERSTEDT

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :

Le Comité du désarmement se réunit cette année dans sa composition élargie.

Conformément au souhait exprimé par la majorité écrasante des Etats à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, l'élargissement de la composition du Comité du désarmement met celui-ci dans de meilleures conditions pour réaliser d'importants progrès vers la cessation de la course aux armements et le désarmement.

Au nom de la délégation de la République démocratique allemande, je vous félicite, Monsieur le Président, en votre qualité de représentant de la République algérienne démocratique et populaire, de votre accession à la présidence du Comité. Je suis sûr que, sous votre direction, le Comité fera de grands efforts, dès la phase initiale de la session de printemps, pour jeter les bases solides de travaux ultérieurs fructueux.

Nous souhaitons la bienvenue aux délégations des Etats qui participent pour la première fois aux travaux du Comité : celles de la République algérienne démocratique et populaire, de l'Australie, du Royaume de la Belgique, de la République de Cuba, de la République française, de la République d'Indonésie, de la République du Kenya, de la République socialiste démocratique de Sri Lanka et de la République du Venezuela.

La délégation de la République démocratique allemande a pris note avec satisfaction des déclarations faites par les délégations des nouveaux membres, qui témoignent de leur volonté de coopérer à la solution des problèmes qui se posent au Comité.

En ce qui concerne la République démocratique allemande, elle est prête comme elle l'a toujours été dans le passé, à coopérer avec toutes les délégations dans notre intérêt commun.

Il y a à peine quelques jours, la position générale de mon pays, désireux de joindre ses efforts à ceux des autres Etats pour faire cesser la course aux armements et pour promouvoir le désarmement, s'est trouvée exprimée dans la déclaration commune qui a été signée, à l'occasion de sa visite officielle dans la République de l'Inde, par M. Erich Honecker, Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande.

(M. Herder, République démocratique allemande)

- Il est dit notamment dans cette déclaration :

"Les deux parties ont lancé un appel pour qu'il soit mis fin à la course aux armements et ont pris note des divers pourparlers et négociations tendant actuellement à atteindre ce but. Elles ont exprimé l'espoir qu'ils aboutiront rapidement à une conclusion, contribuant ainsi au processus de la détente et du désarmement. Les ressources et les énergies libérées par le désarmement devraient être affectées au développement général des nations, en particulier parmi les pays en développement".

Les résultats de la dixième session extraordinaire et de la trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies reflètent intensément l'aspiration des peuples à la détente et à la sécurité, qui ne sont concevables que si la course aux armements est arrêtée par des mesures efficaces et si un progrès général se manifeste dans le domaine du désarmement.

Il est d'autant plus nécessaire et urgent de réaliser ces conditions que certaines forces essaient non seulement d'arrêter le processus de la détente et du désarmement, mais de l'inverser. Elles ont adopté le programme à long terme de l'OTAN et pris des mesures pour en assurer l'application.

A cet égard, il convient de signaler aussi la série d'importantes manoeuvres militaires que l'OTAN exécute année après année le long de la frontière occidentale de la République démocratique allemande. Par leur étendue, leur durée et le nombre des participants, ces manoeuvres sont les plus amples qui aient eu lieu depuis la seconde guerre mondiale. En fait, ce sont là des mesures qui ne contribuent guère à renforcer la confiance mutuelle entre les Etats et à jeter les fondements qui permettraient de dissoudre les blocs militaires.

Il est évident que la République démocratique allemande ne peut rester indifférente devant des activités militaires qui ont lieu près de ses frontières. Les enseignements de l'histoire montrent que l'Assemblée générale a eu raison d'affirmer, à sa dixième session extraordinaire, que la course aux armements représente une menace incalculable pour la paix.

C'est de là que découle l'urgente nécessité, soulignée par les Etats parties au Traité de Varsovie dans leur déclaration au 23 novembre 1978, de réaliser rapidement des progrès décisifs dans les négociations sur l'arrêt de la course aux armements et sur le désarmement, car dans les conditions actuelles, c'est la tâche la plus importante en matière de politique internationale. La déclaration susmentionnée comporte un programme qui, fondé sur des réalités et des nécessités, fixe les tâches à accomplir, à long terme et à court terme, pour arriver à la limitation des armements et au désarmement. Ce programme donne une importance prioritaire aux mesures concrètes de désarmement nucléaire.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Il y a lieu de noter particulièrement que les Etats socialistes sont prêts à négocier au sujet de n'importe quels types d'armes, dont ceux qui causent le plus de préoccupation à chacune des parties.

Pour la République démocratique allemande - Etat socialiste situé sur la ligne qui sépare les deux alliances militaires mondiales les plus puissantes - le désarmement et le renforcement de la sécurité internationale sont des objectifs essentiels à la réalisation desquels elle se consacre sans défaillance depuis trente ans qu'elle existe.

Le Gouvernement de la République démocratique allemande, en plein accord avec l'opinion publique mondiale, attache une grande importance à la conclusion rapide d'un accord sur la limitation des armes offensives stratégiques. La signature et la ratification de cet instrument entraîneraient sans aucun doute de nouveaux progrès vers la réalisation d'un accord sur les mesures les plus urgentes à prendre pour la limitation des armements et pour la détente.

Le Comité doit maintenant traduire en mesures pratiques les recommandations et décisions que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptées à sa dixième session extraordinaire et à sa trente-troisième session ordinaire. La délégation de la République démocratique allemande espère que le Comité portera dès le début la plus grande attention aux questions de fond. La responsabilité du Comité à cet égard est très grande car il est le seul organe de négociation multilatérale pour des mesures mondiales de désarmement.

Compte tenu des intérêts d'une majorité écrasante d'Etats, il faudrait aussi que le Comité consacre en premier lieu ses activités futures à l'élaboration d'accords sur l'interdiction des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires.

A ce sujet, nous attachons beaucoup d'importance à ce que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires entament des négociations sur le désarmement nucléaire, comme l'Assemblée générale des Nations Unies les en a instamment priés à sa trente-troisième session par sa résolution 33/71 H. Etant donné que l'Assemblée générale a déclaré à sa dixième session extraordinaire consacrée au désarmement que les mesures de désarmement nucléaire ont la priorité absolue, de telles négociations constitueront un progrès important vers cet objectif, à condition que tous les Etats dotés d'armes nucléaires se montrent à la hauteur de leur responsabilité et coopèrent en faisant preuve d'esprit constructif. Sans aucun doute, le succès de ces négociations aurait de fructueuses répercussions sur l'examen des problèmes qui se posent actuellement au Comité.

(li. Herder, République démocratique allemande)

La conclusion d'un accord sur l'interdiction générale des essais d'armes nucléaires qui, depuis quelques années, fait l'objet de négociations au Comité du désarmement, marquerait un grand pas vers la limitation de la course aux armements nucléaires. Comme vous le savez, l'URSS a soumis sur cette question un certain nombre de propositions concrètes qui ont permis de concilier des points de vues différents au cours des négociations tripartites et de réaliser des progrès importants dans l'élaboration d'un projet commun d'accord. Nous considérons que la conclusion rapide d'un tel accord pourrait largement contribuer au renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires, à l'arrêt de la course aux armes de destruction massive et au renforcement de la sécurité internationale.

Outre la poursuite des efforts tendant à la conclusion dès que possible d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, toute autre mesure qui pourrait diminuer le danger d'une guerre nucléaire devrait aussi occuper une place centrale dans les travaux du Comité.

La République démocratique allemande considère comme l'une de ces mesures importantes le renforcement des garanties de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires.

Si des garanties juridiques internationales protégeaient les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires de telles mesures amélioreraient la sécurité de ces Etats et répondraient à leurs intérêts légitimes.

Elles seraient réellement de nature à créer la confiance et auraient une influence favorable sur l'évolution des relations internationales entre les Etats dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus. La République démocratique allemande attend avec intérêt que le Comité examine, en application de la résolution 33/72 A et le plus tôt possible, les projets de convention internationale qui ont été soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-troisième session, ainsi que toutes les propositions présentées à l'échelon international à cette fin et relatives à des mesures efficaces politiques et juridiques. Nous pensons que le projet de convention internationale soumis par l'URSS est une base appropriée pour de telles discussions.

De l'avis de la République démocratique allemande, il y aurait lieu d'attacher aussi une importance prioritaire à la poursuite des efforts visant à interdire la mise au point et la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction

(H. Herder, République démocratique allemande)

massive. Les débats à la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ont de nouveau montré l'urgence des mesures à prendre contre la course aux armements menée avec de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. Les Etats socialistes sont de plus en plus largement appuyés lorsqu'ils demandent avec insistance la conclusion d'un accord sur l'interdiction générale et complète de ces armes, ce qui préviendrait la mise au point de nouvelles armes dangereuses de destruction massive. La délégation de la République démocratique allemande est convaincue que le travail accompli jusqu'ici par le Comité à ce sujet a contribué à résoudre un certain nombre de problèmes complexes dans ce domaine. Toutes les conditions nécessaires existent pour que le Comité poursuive activement ses travaux dans cette direction.

Depuis la session qu'a tenue en été 1978 le Comité, les protestations se sont multipliées dans le monde contre la production de l'arme à neutrons. Ce mouvement et les demandes vigoureusement formulées lors de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en faveur de mesures efficaces contre cette arme devraient être une raison suffisante pour ne pas retarder plus longtemps l'élaboration d'une convention interdisant la fabrication et l'emploi de l'arme nucléaire à neutrons. Le Comité devrait entreprendre promptement des négociations fondées sur le projet de convention internationale visant à interdire la fabrication, le stockage, l'installation et l'emploi des armes nucléaires à neutrons, projet présenté par huit Etats socialistes.

La délégation de la République démocratique allemande se félicite que les négociations bilatérales entre l'URSS et les Etats-Unis se poursuivent à Genève au sujet d'une initiative commune concernant l'interdiction des armes chimiques. Nous considérons que les résultats atteints jusqu'ici constituent une bonne base pour la réalisation d'un accord sur les problèmes non encore réglés. Les négociations devraient continuer pour que cette initiative commune puisse être présentée sous peu. Le Comité pourrait ainsi examiner dans un avenir proche un projet approprié de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction.

Comme le Comité est le seul organe menant des négociations multilatérales et indépendantes sur des questions de désarmement mondial, il a acquis depuis longtemps une grande expérience dans ce domaine. L'élargissement de sa composition l'a rendu encore plus représentatif.

(M. Herder, République démocratique allemande)

De l'avis de la République démocratique allemande, toutes les conditions sont réunies pour que le Comité réalise des progrès tangibles en réglant dans l'avenir prévisible un certain nombre de questions inscrites à son ordre du jour.

Les facteurs décisifs à cet égard sont la volonté politique et la diligence dont feront preuve tous les intéressés. A condition que ces facteurs existent, un accord sera possible même sur les points les plus difficiles.

Les peuples attendent du Comité qu'il se montre à la hauteur de sa responsabilité en élaborant des projets d'accords appropriés sur la cessation de la course aux armements. Aux côtés des autres Etats de la communauté socialiste, la République démocratique allemande s'efforcera de contribuer, dans l'avenir comme par le passé, au succès des travaux du Comité.

M. FEIN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de me joindre aux orateurs précédents et de dire, au nom du Gouvernement des Pays-Bas, à quel point nous nous félicitons que le Comité du désarmement, dans sa nouvelle composition, soit présidé pour sa session inaugurale par l'un des nouveaux membres, l'Algérie. Nous sommes particulièrement heureux que le Ministre algérien des affaires étrangères ait pu se libérer pendant quelques jours pour participer à cette session inaugurale et assumer la tâche de présider les premières séances.

J'aimerais aussi adresser la bienvenue aux nouveaux membres du nouveau Comité. Nous nous faisons d'avance un plaisir de travailler avec eux et attendons avec intérêt leur contribution dans le cadre de cet organe de négociation, aux efforts de désarmement et de limitation des armements.

Dans cette première intervention au Comité au nom du Gouvernement des Pays-Bas, je voudrais me limiter à quelques remarques générales de nature technique concernant le processus du désarmement et plus particulièrement le rôle confié à notre organe de négociation.

Je ne prétends donc pas suivre l'exemple des orateurs nombreux et éminents qui m'ont précédé, et ne chercherai pas à examiner de manière approfondie les incidences et ramifications politiques étendues de la course aux armements à laquelle nous devons mettre fin. Sur toutes ces questions plus générales, tant à la session extraordinaire sur le désarmement qu'à la trente-troisième session de l'Assemblée générale et au sein de la CCD les Pays-Bas ont récemment exprimé leur point de vue dans le détail, au cours de nombreuses interventions, et nous estimons que nous avons plus ou moins épuisé la question pour ce qui est des déclarations générales d'intention. Il nous faut maintenant passer à l'action.



(M. Fein, Pays-Bas)

Qu'il me soit donc permis, après quelques remarques introductives, de passer directement aux aspects spécifiques de ce que nous estimons devoir être notre tâche ces prochains mois.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a une fois de plus mis en lumière le désarmement en tant qu'exigence vitale pour l'avenir de notre planète, en même temps qu'elle a fait ressortir les complexités du processus du désarmement. Aucune mesure isolée, aucune structure particulière ne peut à elle seule apporter une solution à ce problème d'ensemble. Ce qui est indispensable, c'est une diversification rationnelle et logique de nos efforts dans le domaine du désarmement, compte tenu de la complexité des problèmes mis en jeu. A sa session extraordinaire l'Assemblée générale s'est montrée consciente de ce problème et a pris diverses mesures dans la bonne direction.

En premier lieu, il est apparu nécessaire de disposer de davantage de renseignements de base sur les armements et les questions de désarmement, des renseignements objectifs à l'usage du public pour lui permettre de prendre conscience des problèmes en jeu, mais aussi de certaines études bien spécifiques qui puissent nous aider à trouver les moyens propres à accélérer le processus du désarmement. Abstraction faite des études exécutées par des experts gouvernementaux, un rôle important pourra être réservé à cet égard aux institutions non gouvernementales.

Deuxièmement, nous avons bien entendu besoin d'un mécanisme de délibération à l'échelle mondiale pour permettre à tous les Etats d'exprimer leurs vues sur des questions vitales de sécurité et de désarmement, y compris les accords élaborés au cours du processus de négociation. L'Assemblée générale a déjà pris des mesures à ce sujet, d'abord en organisant une session extraordinaire consacrée au désarmement, puis en adjoignant à la Première Commission une Commission du désarmement des Nations Unies reconstituée et composée de tous les Etats Membres. Mon gouvernement s'en félicite, bien qu'il soit permis de se demander - je parle de mon expérience personnelle de l'an dernier - si nous ne consacrons pas trop de temps aux délibérations et pas assez aux négociations.

J'en viens maintenant au troisième élément du processus de désarmement, celui qui nous intéresse le plus ici, je veux parler des instances qualifiées pour les négociations.

Il faut et en fait il existe différentes instances permettant d'élaborer des accords particuliers sur des questions de limitation des armements et le désarmement qui ont suffisamment mûri pour faire l'objet de négociations spécifiques.

(M. Fein, Pays-Bas)

Des instances adaptées à la situation militaire, aux systèmes d'armements et aux pays intéressés. L'une d'entre elles doit être un organe multilatéral de désarmement permettant d'élaborer des traités et des principes pouvant être appliqués dans le monde entier. Pour mettre au point des accords viables de ce type, l'organe en question doit avoir un caractère représentatif et inclure dans tous les cas parmi ses membres les principales puissances militaires, et, bien entendu les Etats dotés d'armes nucléaires. Comme nous le savons, cette dernière exigence n'était pas entièrement remplie dans la CCD; la composition actuelle du Comité - en particulier lorsque tous les sièges seront occupés - représente par conséquent déjà un progrès. Nous nous félicitons de la présence de la France et nous comptons bien sur la coopération de la Chine.

Le Comité du désarmement est un élément essentiel du mécanisme en matière de désarmement, mais on ne peut naturellement pas prétendre qu'il puisse résoudre tous les problèmes. Dans nos futures discussions sur l'ordre du jour - et je vais revenir dans quelques instants sur cette question - nous devons tenir compte du fait que seuls certains problèmes se prêtent à la conclusion d'accords applicables dans le monde entier. Les négociations bilatérales - comme les négociations SALT ou régionales - comme les entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces armées - constituent d'autres éléments essentiels d'un effort mondial de limitation des armements et de désarmement. Par exemple, il est évident que le Comité du désarmement ne pourra intervenir dans aucune négociation de détail sur la limitation des armements classiques dans une région donnée; bien qu'il puisse peut-être élaborer des principes applicables aux discussions régionales en général, et encourager l'organisation de ces discussions.

Comme par le passé, l'organe multilatéral de négociation, c'est-à-dire le Comité, pourrait s'occuper plus particulièrement d'interdire la mise au point et/ou le déploiement de systèmes complets d'armes ou de moyens de guerre, interdire le déploiement d'armes spécifiques dans des zones échappant à la juridiction des Etats, fournir des directives générales pour le processus du désarmement, etc. Dans le passé, la CCD a concentré ses efforts sur les armes de destruction massive, qu'il est plus facile d'examiner indépendamment des problèmes spécifiques de sécurité régionale que les armes classiques. Pourtant à notre avis, le Comité ne doit pas se limiter aux armes de destruction massive, mais étendre sa compétence à d'autres domaines. En particulier, étant donné qu'il a aujourd'hui un caractère plus représentatif, nous ne devrions pas craindre d'accepter des questions plus variées que par le passé. Il est évident que pour s'attaquer à cette tâche plus large, le Comité devra recourir à des procédures de travail d'une souplesse appropriée.

(M. Fein, Pays-Bas)

Nous devons naturellement étudier très soigneusement la question de savoir quels thèmes se prêtent le mieux à des discussions bilatérales, des approches régionales et à des approches multilatérales. Cette question n'est pas sans intérêt pour nos travaux, compte tenu de certaines procédures suivies dans le cadre de la CCD. Je veux notamment parler du rôle des deux superpuissances dans le processus de négociation.

Il est évident qu'aucun accord multilatéral important de limitation des armements et de désarmement ne saurait être négocié sans la participation active des deux plus grandes puissances militaires du monde. Comme par le passé, il est de la plus haute importance que ces deux pays s'efforcent entre eux de régler les questions faisant obstacle à la conclusion d'un accord. En effet, jamais encore dans l'histoire deux puissances n'ont participé à des entretiens aussi variés concernant le désarmement. Mais la question est de savoir jusqu'où elles peuvent aller seules en ce qui concerne des problèmes de nature plus ou moins multilatérale. Qu'il me soit permis de fournir quelques exemples.

Mon gouvernement comprend fort bien que des négociations détaillées sur une interdiction des essais nucléaires aient lieu entre les trois puissances nucléaires qui ont jusqu'ici exprimé la volonté de parvenir à un tel accord, et s'en félicite. Après tout, les puissances nucléaires sont les premières intéressées par un tel accord. Nous attendons avec impatience le jour où les deux autres puissances dotées d'armes nucléaires se joindront à ces négociations et à ces accords. Les négociations trilatérales - qui, il faut l'espérer, porteront leurs fruits dans un proche avenir - pourraient jeter les bases d'un traité d'interdiction complète qui soit largement acceptable, en tant que première étape très importante vers l'arrêt de la course aux armements technologique et élément dans notre combat contre la prolifération. Cela ne veut naturellement pas dire que le Comité du désarmement n'a pas, a ou n'aura pas de rôle à jouer dans les négociations. Au contraire, pour parvenir à une interdiction complète des essais qui soit généralement acceptable, le Comité, dans son ensemble, devrait être appelé à intervenir. Cela est d'autant plus important qu'un système mondial de surveillance sismologique sera nécessaire et que le Groupe d'experts sismologues du Comité y a déjà considérablement contribué. Pourtant, nous pensons qu'avant de procéder à des négociations détaillées sur l'ensemble du Traité d'interdiction complète des essais, le Comité ferait mieux d'attendre que les négociations trilatérales aient abouti.

(M. Fein, Pays-Bas)

Mais la logique d'une telle procédure - je veux parler de cette attitude plus ou moins attentiste - est moins évidente dans d'autres cas. On peut par exemple se demander pourquoi il faut régler sur une base bilatérale des questions comme celle de la Convention sur les modifications de l'environnement ou celle des armes radiologiques avant de permettre au Comité du désarmement de les examiner. Plus importante encore pour notre avenir est la question des armes chimiques. Bien que plusieurs membres de la CCD aient fait un travail en fait assez créateur, la Conférence s'est abstenue de toute discussion approfondie ces dernières années parce que des négociations bilatérales étaient en cours. Or l'aboutissement rapide et concluant de ces conversations bilatérales serait de toute évidence utile pour les négociations multilatérales, et tout nouveau retard dans les conversations bilatérales pourrait retarder encore l'examen de la question par le Comité. Enfin, des conversations bilatérales exclusives pourraient aboutir à un accord qui ne tiendrait pas suffisamment compte des préoccupations éventuelles d'autres pays.

La question des armes chimiques ne revêt pas un caractère spécifiquement bilatéral. Plusieurs pays peuvent posséder des armes chimiques, et tous les Etats industriels devront ultérieurement accepter des procédures de vérification assez indiscretes dans leur industrie chimique nationale. La procédure actuelle pourrait en dernière analyse conduire à un accord qui ne serait peut-être pas aussi largement accepté qu'il le faudrait. Des négociations plus ouvertes au sein de ce Comité pourraient en dernière analyse donner de meilleurs résultats.

Pour conclure mes remarques sur le troisième élément du processus de désarmement, l'organe de négociation, et en particulier le Comité du désarmement, j'aimerais ajouter quelques mots sur l'ordre du jour de cette année, remarques qui découlent de ce que je viens de dire.

L'ordre du jour de nos travaux pour les prochains mois doit, naturellement, tenir compte des recommandations pertinentes de l'Assemblée générale, des propositions faites par les Etats Membres et du fait que les questions considérées sont ou non réellement mûres pour faire l'objet de négociations.

Tout d'abord, nous devons tous être disposés à entamer les travaux sur un Traité d'interdiction complète des essais dès que possible. Nous avons été heureux d'entendre le représentant du Royaume-Uni déclarer que les principaux obstacles aux conversations trilatérales semblaient avoir été éliminés. En attendant les résultats de ces conversations, nous devons donner tout notre appui aux travaux du Groupe d'experts sismologues, étant donné qu'il reste encore une multitude de questions

(M. Fein, Pays-Bas)

techniques à résoudre. Deuxièmement, nous devons continuer de concentrer nos travaux sur l'interdiction des armes chimiques. Ces négociations prendront vraisemblablement plus de temps qu'une interdiction complète des essais, étant donné la complexité des problèmes concrets de vérification.

Nous pourrions nous concentrer cette année sur les problèmes de définition et de vérification. Pour ce qui est de la vérification, nous remercions sincèrement la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni de leurs invitations à assister aux séminaires chimiques, qui devraient contribuer à nous éclairer sur les moyens de résoudre les questions d'inspection sur place. Dans l'intervalle, nous pourrions également commencer à négocier une interdiction des armes radiologiques.

Nous pourrions avoir de sérieuses discussions exploratoires sur une réduction de la production des matières fissiles à des fins d'armement, les garanties de sécurité, les directives pour les entretiens sur la limitation des armes classiques et le programme détaillé de désarmement. Nous pourrions aussi avoir des discussions préliminaires sur les mesures propres à limiter la course aux armements technologiques. Je doute cependant qu'il soit utile de poursuivre nos débats sur les nouvelles armes de destruction massive sur les mêmes bases que par le passé. Une course aux armements dans l'espace menacerait la stabilité dans le monde. Je me demande cependant si le moment est venu d'étudier ces questions dans ce forum multilatéral. Nous aimerions être informés des progrès des entretiens bilatéraux sur cette question. Ma délégation a écouté avec une grande attention les autres suggestions concernant l'ordre du jour et nous les examinerons avec soin.

Je ne m'attarderai pas sur la question de l'ordre du jour. Nous aurons amplement l'occasion d'étudier notre futur programme de travail dans les semaines à venir.

J'aimerais pour conclure aborder brièvement le quatrième élément du processus de désarmement, à savoir l'application des accords en matière de limitation des armements et de désarmement.

Comme on le sait, les Pays-Bas ont proposé d'étudier l'opportunité de créer une organisation internationale du désarmement qui servirait de cadre opérationnel pour la mise en oeuvre des traités de désarmement. D'autres propositions plus ou moins connexes ont été présentées par d'autres membres l'an dernier. Etant donné les compétences réunies au sein du Comité du désarmement et le rôle qu'il peut jouer dans le processus de désarmement multilatéral, nous estimons que le Comité est le forum approprié pour examiner les mécanismes d'application. Nous avons l'intention de reprendre cette question plus en détail dans le courant de l'année. Nous estimons qu'il s'agit là d'une question de la plus haute importance.

(M. Fein, Pays-Bas)

Pour terminer, nous attendons avec le plus grans intérêt la nomination d'un Secrétaire du Comité, qui représenterait également le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et assurerait la liaison entre le Comité et les organismes des Nations Unies.

Un grand travail a déjà été fait. Réglons donc efficacement les questions de procédure et d'organisation au cours des semaines à venir sans nous attarder sur des problèmes inexistantes, afin de nous attaquer dès que possible à notre véritable tâche.

M. BUKETI-BUKAYI (Zaïre) : Monsieur le Président, la délégation du Zaïre ressent une vive satisfaction et une réelle fierté de voir la délégation algérienne présider les débats de la première session du Comité du désarmement. Cette fierté légitime trouve son fondement dans le fait que, l'Algérie et le Zaïre, pays africains et non alignés, partagent les mêmes idéaux et sont en butte aux mêmes difficultés. Soyez donc assurés de l'entière collaboration de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

Aux nouveaux membres venus élargir la composition du Comité, la délégation zaïroise souhaite la bienvenue; elle est, par ailleurs, convaincue que leur contribution apportera un dynamisme nouveau aux travaux de ce Comité, afin de répondre aux immenses espoirs de la communauté internationale et à la confiance que l'Assemblée générale a placée en nous.

Plus particulièrement, mon pays se félicite de la présence de la France, pays nucléaire et membre permanent du Conseil de sécurité, dont l'apport renforcera les résultats de nos délibérations car le désarmement ne peut, aux vues de ma délégation, être atteint qu'avec le concours de tous les Etats dotés d'armes nucléaires. Dans cette optique, mon pays espère vivement que la République populaire de Chine nous rejoindra dans un avenir assez proche pour prendre la place qui est la sienne et apporter également sa pierre à l'édification d'un monde nouveau, délivré de la crainte de l'anéantissement nucléaire.

(M. Buketi-Bukayi, Zaïre)

Monsieur le Président, six mois viennent de s'écouler depuis la fin de la dixième session extraordinaire dévolue au désarmement.

La trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale a consacré un long débat à l'examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par la dixième session.

Aujourd'hui, nous sommes réunis ici, conformément au paragraphe 120 de l'Acte final portant création du Comité du désarmement, en tant qu'organe de négociations en place et lieu de l'ancienne CCD.

Le Comité du désarmement, mieux structuré, plus représentatif et plus démocratique, doit, suivant les vœux de l'Assemblée générale, répondre aux aspirations légitimes de la communauté internationale, hantée par la peur du surarmement et de sa destruction. C'est vous dire, Monsieur le Président, que nous amorçons par cette réunion une nouvelle page historique dans la longue et combien difficile marche vers le désarmement.

Nous sommes tous d'accord pour le désarmement, mais comment désarmer ?

C'est à cette question que les nouveaux mécanismes mis en place par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sont appelés à répondre. Devant la complexité de l'équation, chaque organe de ce mécanisme a un rôle bien déterminé à remplir pour que la somme des résultats trouvés nous conduise à la solution finale, c'est-à-dire le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Monsieur le Président, le paragraphe 120 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a tracé le schéma que nous devons suivre dans notre approche pour atteindre les objectifs que nous nous sommes assignés.

Il ressort des déclarations faites jusqu'ici que chaque délégation est déterminée à y apporter sa contribution. Alors, rompons avec le passé, ses méthodes et ses principes dans la mesure où ceux-ci constituaient une entrave à notre action et profitons de l'expérience du passé pour mieux réussir.

Ce Comité doit remplir pleinement sa tâche avec le concours de tous les Etats qui le composent. Les puissances nucléaires ont une responsabilité particulière dans le déroulement de nos travaux. Elles ont dès lors un effort supplémentaire à fournir pour sortir de leur tour d'ivoire et permettre, par une collaboration franche et sincère, aux membres non nucléaires de participer activement aux négociations. Elles doivent tenir compte des vues exprimées par les pays dépourvus d'armes nucléaires pour éviter de réduire ces derniers, tel que l'a si bien dit le Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, à de simples observateurs au sein de ce Comité.

(M. Buketi-Bukayi, Zaïre)

Le paragraphe 45 de l'Acte final de la dixième session extraordinaire a défini l'ordre de priorité pour les négociations sur le désarmement. Les armes nucléaires, dont les arsenaux actuels sont capables de détruire plusieurs fois notre planète, constituent notre préoccupation première. Dans ce contexte, la trente-troisième session de l'Assemblée générale a assigné au Comité du désarmement la tâche prioritaire de négocier un traité sur l'interdiction des essais nucléaires, un traité sur l'interdiction de la fabrication et de la mise au point des armes chimiques ainsi qu'une convention relative à la cessation et l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs. Enfin, le Comité doit poursuivre ses efforts en vue de la conclusion d'un accord pour prévenir l'apparition de nouvelles armes de destruction massive.

Si les puissances nucléaires estiment que l'arme nucléaire fait partie intégrante de la sécurité d'un certain nombre d'Etats, comment peut-on justifier l'accumulation outre mesure de leurs arsenaux, alors qu'il suffit actuellement de quelques bombes pour anéantir l'humanité ? Dès lors, la recherche de nouveaux systèmes de vecteurs nucléaires devient injustifiable.

De l'avis de ma délégation, la conclusion d'un traité interdisant les essais nucléaires afin de mettre un terme à la course aux armements ne doit pas souffrir d'objections majeures de la part des Etats nucléaires.

Limiter leur capacité de défense au seul niveau capable de garantir leur sécurité et celle de leurs alliés sont les seules considérations qui justifient dans un premier temps la détention, par elles, de l'armement nucléaire.

En effet, il nous faut être réaliste dans la recherche des voies et moyens pour aboutir au désarmement. A l'étape actuelle, il serait utopique de parler du désarmement général et complet. Celui-ci ne se situe qu'au stade ultime de nos efforts. Même l'homme de l'âge de la pierre taillée possédait sa lance et sa hache pour la chasse et la pêche, afin de se nourrir et de se défendre au besoin.

Si nous avons choisi cet exemple, ce n'est certainement pas pour justifier le surarmement; bien au contraire, en vertu du principe du droit de chaque Etat à la sécurité, on lui reconnaît aussi le droit de se munir des moyens appropriés pour sa défense.

Dès lors, le surarmement est à condamner. Le moyen le plus adéquat pour freiner cette course au surarmement réside dans la cessation complète de tous les essais nucléaires, et au contrôle, ainsi qu'à la destruction des autres types d'armement.

Si la majorité des Etats du globe s'est volontairement prononcée pour un régime de non-prolifération, ce seul fait doit être considéré comme la preuve de leur volonté politique d'oeuvrer pour la paix et de vivre dans la coexistence pacifique selon l'esprit de la Charte des Nations Unies.



(M. Buketi-Bukayi, Zaïre)

Les Etats non nucléaires attendent des puissances nucléaires la même volonté politique. Pour ce faire, il leur faudra avant tout créer un climat de confiance mutuelle et aider la communauté des Etats à éteindre tous les foyers de tension où se joue souvent une lutte d'influence au détriment des populations concernées. Par ce processus, une autre phase de notre tâche sera accomplie, celle de limiter les armements classiques dont l'importance s'est accrue au cours des dernières années. Toutes les guerres locales ont été alimentées par ce type d'armement. Mon pays, qui a tant souffert dans le cadre des conflits locaux, évalue pleinement l'importance de la limitation et de l'interdiction de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Nous espérons que les efforts que nous entreprendrons dans ce cadre au cours de cette année seront couronnés de succès.

Monsieur le Président, il n'est pas dans l'intention de la délégation zaïroise, au stade actuel de notre débat, de s'attarder à redéfinir sa position sur l'ensemble des questions liées au désarmement, position d'ailleurs maintes fois exprimée et qui cadre parfaitement avec les vues du Mouvement non aligné en la matière.

Ma délégation voudrait se limiter aux observations relatives à la manière dont notre Comité doit conduire ses travaux afin de leur assurer les meilleures chances de succès.

- 1) Tout d'abord, sur une base annuelle, arrêter un programme de travail précis, en respectant l'ordre de priorité déterminé par la dixième session extraordinaire et les résolutions pertinentes de la trente-troisième session.
- 2) Eviter au cours de nos négociations des discussions stériles, pour s'attaquer aux vrais problèmes à résoudre.
- 3) Maintenir la cohésion des membres du Comité en faisant montre de modération, d'esprit de compromis et même de tolérance.
- 4) Bannir le système de clivage qui conduirait les membres de ce Comité à adopter des positions figées et rendrait le consensus difficile. Car, n'oublions pas qu'à travers l'Assemblée générale, nous représentons les peuples de notre planète, qui aspirent ardemment à la paix et à la sécurité. Ne nous rendons pas responsables devant l'Histoire, alors que toutes les conditions nécessaires semblent réunies, d'avoir échoué dans notre entreprise.

(M. Buketi-Bukayi, Zaïre)

5) Le Comité est en droit d'attendre des puissances nucléaires d'être régulièrement informé des discussions ayant trait à leurs pourparlers bilatéraux ou régionaux, voire même d'y être associé. A ce propos, ma délégation rappelle que la dixième session a consacré l'universalité des efforts conduisant au désarmement, c'est-à-dire que les solutions à ce grave problème doivent être trouvées par tous les Etats Membres de l'ONU.

6) Enfin, les questions de procédure auxquelles nous ferons face, si importantes soient-elles, ne doivent pas constituer un handicap pour le déroulement de nos travaux. Nous devons doter notre Comité d'un règlement intérieur simple, souple, pouvant s'adapter à l'évolution de notre démarche.

Monsieur le Président, le Zaïre, pour sa part, est déterminé à ne ménager aucun effort pour assurer sa participation positive aux travaux de ce Comité et à y apporter sa modeste contribution, comme il l'a fait pendant trois ans au sein de la CCD.

Le Zaïre, pays situé au coeur de l'Afrique, épris de paix et de liberté, a toujours considéré le désarmement comme une question très importante.

Mon pays est déterminé à apporter sa modeste contribution. Celle-ci se traduit concrètement par l'appui qu'accorde la délégation zaïroise aux diverses initiatives constructives prises par les Etats de toutes les tendances idéologiques dans le cadre du désarmement. Dans ce contexte, au cours de la trente-troisième session, ma délégation a apporté son soutien à 43 projets de résolution sur 45 adoptés en Première Commission de l'Assemblée générale et s'est porté coauteur de 12 projets de résolution. Ce modeste bilan témoigne de l'intérêt évident que mon pays porte à l'épineux problème du désarmement.

Enfin, pour conclure, l'on ne saura insister suffisamment sur les liens étroits qui existent entre le désarmement et le développement. Il nous faut libérer d'immenses ressources englouties à des fins militaires pour combattre la misère, la pauvreté, la maladie et les inégalités de tous ordres. Epargnons à la société humaine des souffrances qu'elle ne cesse d'endurer. Nous pensons particulièrement aux populations des pays en développement. Edifions un monde nouveau où règne la coopération dans la confiance, l'égalité et le dialogue. Faisons des principes de la Charte une réalité.

La route est certes longue, mais combien est sublime la tâche à accomplir. Car nous aurons été utiles à l'humanité.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre aimable attention.

II. MWAMZANDI (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, Messieurs les délégués, c'est pour moi un honneur et un privilège que d'être le chef de la délégation kényenne à cette réunion inaugurale du nouveau Comité du désarmement. Ma délégation attache une grande importance aux travaux de ce Comité. Nous savons que de nombreux peuples du monde se tournent vers cet organe avec espoir et intérêt. Certes, la tâche qui attend le Comité est complexe et difficile, mais nous sommes certains que la volonté des peuples, qui s'est exprimée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement, continuera d'inspirer ses travaux.

Monsieur le Président, la session du Comité s'est ouverte sous l'égide de votre haute compétence diplomatique. C'est de bon augure, et nous sommes certains qu'avant la fin de cette session, le Comité aura pris, sur les questions de procédure et sur l'ordre de priorité de ses travaux, des décisions qui lui permettront de s'attaquer aux problèmes importants qui l'attendent. Permettez-moi aussi de remercier tous ceux qui ont fait bon accueil à ma délégation au sein du Comité. A son tour, ma délégation forme des vœux pour tous les pays qui lui en ont adressé et espère voir se renforcer les relations chaleureuses qui existent déjà entre les membres du Comité, et qui contribueront beaucoup au succès des travaux confiés à ce nouvel organe.

La session extraordinaire sur le désarmement a été un événement unique à bien des égards, et si l'esprit qu'elle a créé se maintient, elle pourra marquer un tournant dans l'histoire du désarmement. Elle a eu selon nous pour principal résultat l'établissement d'un nouveau organisme de désarmement, chargé à la fois de procéder à des négociations sur des questions concrètes et de délibérer sur les questions de désarmement.

Nous sommes heureux que le Comité du désarmement ait remplacé la Conférence du Comité du désarmement (CCD), ce qui a eu pour effet d'éliminer le système de la coprésidence et d'instituer le renouvellement mensuel des présidents. Huit membres de plus siègent maintenant au Comité, dont mon pays, le Kenya. Nous nous félicitons que la France ait consenti à participer aux travaux du nouvel organe. Nous espérons d'autre part que la Chine pourra occuper très prochainement son siège au Comité. Nous croyons que la participation plus large des Etats nucléaires

(M. Mwamzandi, Kenya)

et non nucléaires fera de ce Comité un organe de négociation plus efficace que son prédécesseur, la Conférence du Comité du désarmement (CCD). Et puisque c'est la première fois que nous participons aux travaux du Comité, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres du Comité, que ma délégation coopérera avec vous tous de la façon la plus active et la plus positive

Ma délégation note avec satisfaction qu'en ce qui concerne le mécanisme de désarmement, les dispositions du Document final de la session extraordinaire ont été fidèlement respectées jusqu'à présent. Nous espérons que, à la différence de la CCD, le Comité ne se trouvera pas parfois paralysé par l'incapacité des puissances nucléaires à se mettre d'accord sur certaines questions de désarmement. Les tâches et les responsabilités qui nous attendent sont énormes. Il faut que nos esprits et nos bras se joignent pour la réalisation de notre objectif commun, qui est d'éliminer une fois pour toutes la menace de destruction qui pèse sur l'humanité.

L'Assemblée générale réunie en session extraordinaire a adopté une approche équilibrée à l'égard du contrôle des armements dans diverses régions du monde en affirmant que chaque Etat a le droit d'assurer sa sécurité et que les pays qui reçoivent ou qui fournissent des armes ne doivent pas perdre de vue la nécessité de maintenir un équilibre numérique et technique entre les armements existant dans les diverses régions de tension et de conflit.

Maintenant comme par le passé, la compétition sur le plan militaire continue d'entraîner une large dissémination d'armes classiques perfectionnées dans le monde entier. Pour des raisons économiques et politiques autant que militaires, les pays fournisseurs développent activement leurs exportations d'armes des générations les plus récentes, et principalement dans les pays en développement. Il n'est donc pas surprenant que les dépenses militaires dans les pays en développement aient accusé des augmentations spectaculaires de 1960 à 1976. Comme l'indiquent les études dont on dispose, c'est parmi les nations aux revenus les plus bas qu'apparaissent les plus fortes augmentations des programmes militaires. En outre, pour le pourcentage qui représente la partie la plus pauvre (20 %) de la population mondiale, cela signifie que la part du PNB consacrée aux dépenses militaires est passée de 1,9 % en 1960 à 3,2 % en 1976, charge démesurée pour une population dont le revenu annuel moyen est de 124 dollars.

(l. Iivanzandi, Kenya)

Cependant que les pays donateurs concentraient leurs efforts sur une course effrénée aux armements, les montants qu'ils versaient au titre de l'aide au développement n'atteignaient pas les chiffres qu'ils avaient approuvés au sein de l'Organisation des Nations Unies. De 1960 à 1976, les sommes consacrées à l'expansion militaire ont été près de 20 fois supérieures au montant de l'aide au développement. La contribution moyenne des pays donateurs sur lesquels on possède des données s'est élevée à 0,3 % de leur PNB global, alors que leurs dépenses militaires pendant la même période en représentaient 6,2 %. Dès lors, il est bien évident que la course aux armements est le principal obstacle au développement. Elle fait sentir ses effets non seulement sur le taux de croissance économique mondiale, mais sur la répartition de cette croissance. D'autre part, elle tend à élargir l'écart entre les pays pauvres et les pays riches, cause de tensions et de préoccupations de plus en plus vives dans le monde; c'est ce qui a provoqué le débat sur le nouvel ordre économique international.

Monsieur le Président, permettez-moi de passer à une autre question à laquelle mon pays attache une grande importance. Je veux parler de l'interdiction des armes chimiques et bactériologiques (biologiques). Le Kenya est partie au Protocole de Genève de 1925 et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous avons été parmi les coauteurs de plusieurs projets de résolutions sur cette question qui ont été présentés à la Première Commission ces dernières années et que nous avons l'intention d'appuyer à nouveau tant au Comité du désarmement qu'à l'Assemblée générale.

Ma délégation reconnaît le caractère complexe des questions que soulèvent ces projets de résolutions mais elle estime que le Comité a pour tâche de négocier un accord sur des mesures efficaces pour l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et pour leur destruction. Ce n'est pas la première fois que la question est évoquée devant un Comité tel que le nôtre. La Conférence du Comité du désarmement en a été saisie à plusieurs reprises et chaque fois, les principaux problèmes paraissent avoir consisté à déterminer :

- a) la portée de l'interdiction, à savoir si elle doit être de caractère général ou progressif;
- b) les activités à proscrire et les agents chimiques à interdire;
- c) les procédures à suivre pour vérifier l'application de la Convention.

En ce qui concerne la portée de l'interdiction, la délégation kenyenne appuierait toutes les propositions tendant à l'élaboration d'une convention prévoyant une approche globale, c'est-à-dire une interdiction qui s'étendrait à tous les moyens

(M. Mvumzandi, Kenya)

de guerre chimique. On a beaucoup discuté au sujet des activités à proscrire et des agents à frapper d'interdiction, et l'on semble s'accorder à reconnaître qu'il est très important de fixer des critères pour déterminer les activités et les substances qui tomberaient sous le coup de l'interdiction. Plusieurs critères ont été proposés, dont l'un porterait sur la destination ou l'intention, de sorte qu'un agent chimique létal sans utilisation possible à des fins pacifiques serait interdit. Selon d'autres propositions, les substances produites en quantités non justifiées par leur utilisation à des fins pacifiques tomberaient sous le coup de l'interdiction. D'autres propositions encore visent certaines propriétés qui permettraient de transformer des substances chimiques en moyens de guerre. Ces critères et ces propositions sont essentiels pour nos négociations, mais ma délégation préférerait une convention s'inspirant d'une approche globale en ce qui concerne à la fois les agents chimiques et les activités à interdire. Nous devons maintenant nous efforcer de trouver une solution aux divergences d'opinions qui subsistent au sujet de la vérification. La convention que nous envisageons ne sera efficace que si elle prévoit des mesures de vérification internationales donnant aux parties l'assurance que ses dispositions seront appliquées. Nous estimons qu'il est essentiel d'établir un système de vérification utilisant des moyens nationaux, mais que, compte tenu du climat politique international et de la méfiance qui existe entre les Etats, ce système devrait être complété par des mesures de vérification internationales concertées.

D'année en année, les délégations soulignent, tant au cours du débat général qu'à la Première Commission, qu'il importe de mettre rapidement fin à tous les essais d'armes nucléaires, ce qui constituerait un premier pas vers le désarmement nucléaire et vers l'exécution des engagements contenus dans le Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, et dans le Traité sur la non-prolifération. Nombre d'entre nous sont d'avis qu'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires donnerait un nouvel élan aux autres négociations sur le désarmement, telles que celles sur la limitation des armes stratégiques (SALT) entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous avons espéré aussi que l'on pourrait négocier une interdiction des essais nucléaires avant le début de la session extraordinaire sur le désarmement. En fait, l'Assemblée générale était tellement optimiste sur ce point qu'au paragraphe 5

(Li. Iivamzandi, Kenya)

du dispositif de sa résolution 32/76, elle a prié la Conférence du Comité du désarmement d'examiner le texte qui, espérait-elle, serait approuvé à l'issue des négociations entre les trois Etats dotés d'armes nucléaires, en vue de présenter un projet de traité à l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement. Or, à l'heure actuelle, nous n'avons ni interdiction des essais nucléaires, ni accord SALT II. La délégation souhaite que le Comité parvienne avant la fin de la session à élaborer un projet de traité acceptable sur l'interdiction des essais nucléaires. Nous espérons aussi que les deux superpuissances nucléaires seront bientôt en mesure de réaliser un accord sur les négociations SALT II.

On ne pourra établir un accord satisfaisant sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires que si toutes les puissances nucléaires y adhèrent. Mais il faudrait aussi que les deux principales puissances nucléaires montrent leur volonté d'amener les autres puissances nucléaires à accepter une interdiction complète, et de veiller à ce que le traité soit respecté une fois entré en vigueur.

On a prétendu qu'il ne serait pas possible de faire une distinction entre les essais d'armes nucléaires et les explosions nucléaires pacifiques, et qu'une interdiction complète des essais devait tenir compte de ce fait. Nous appuyons fermement toutes les mesures de non-prolifération, mais nous estimons que la question des essais d'armes nucléaires à des fins pacifiques ne relève pas d'un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Le Kenya est prêt à appuyer l'établissement d'un moratoire sur les essais d'armes nucléaires, mais il repousse toute suggestion tendant à l'abandon absolu des programmes nucléaires pacifiques. Toute mesure de cette nature serait certainement contraire aux intentions et aux objectifs dont s'inspirent les paragraphes 68 et 69 du Document final de la session extraordinaire, ainsi qu'à l'article IV du Traité sur la non-prolifération qui reconnaît le droit inaliénable de toutes les parties au Traité d'acquérir l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

Il est également demandé à ce Comité de poursuivre l'examen de la question concernant l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes en vue de la conclusion d'un accord destiné à prévenir l'apparition de types d'armes fondés sur de nouveaux principes et progrès scientifiques.

(M. Mwamzandi, Kenya)

Depuis 1975, date à laquelle cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la trentième session de l'Assemblée générale, à la demande de l'Union soviétique, plusieurs approches ont été envisagées pour cette question. L'une d'elles tend à la conclusion d'un accord global visant à prévenir l'apparition de telles armes. L'autre approche, contraire à un tel accord, global, préconise la conclusion de conventions concernant certaines armes au fur et à mesure de leur apparition.

Le rapport de la CCD, qui expose les grandes lignes des débats sur cette question, montre que l'accord général semble réalisé sur la nécessité de mesures à prendre pour la communauté internationale au sujet de nouvelles armes de destruction massive. Mais, d'autre part, les sérieuses divergences qui subsistent rendent assez difficile la réalisation d'un consensus. Nous devrions donc nous efforcer de réduire ces divergences.

Enfin, Monsieur le Président, le Kenya a la ferme conviction que le renforcement constant de la confiance et de la coopération politique, économique et culturelle entre les Etats est un élément essentiel des efforts visant à assurer la sécurité internationale. Mon pays attache une grande importance au principe de non-ingérence dans les affaires des autres Etats. Ce principe garantit à tous les Etats le droit fondamental de conduire librement leurs affaires conformément aux vœux de leurs peuples. Les efforts accomplis actuellement pour établir un nouvel ordre économique international et des relations économiques internationales justes et équitables entre les pays industrialisés et les pays en développement dénués de ressources peuvent être considérés, s'ils s'accompagnent d'une volonté politique, comme de bon augure pour la promotion de la sécurité internationale.

M. FARTASH (Iran) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, Permettez-moi de commencer mon intervention en joignant les félicitations de ma délégation à celles qui vous ont déjà été adressées, ainsi qu'à votre éminent Ministre des affaires étrangères, en tant que premier Président du Comité. C'est un motif de satisfaction particulière que cette tâche ait été dévolue à un pays qui a déjà pris d'aussi nombreuses et importantes initiatives sur le plan international.

A l'occasion de cette réunion inaugurale du Comité du désarmement, je tiens à vous faire part de l'optimisme et de la satisfaction avec lesquels ma délégation prend place au sein de ce nouvel organe. Mes collègues, j'en suis sûr,



(M. Fartash, Iran)

partagent notre sentiment de ferveur renouvelée et de détermination accrue au début de cette nouvelle phase de nos travaux. Nous avons déjà eu l'honneur d'entendre de nombreux et éminents ministres confirmer la participation de leurs gouvernements au Comité, et le caractère positif de toutes les déclarations faites jusqu'ici nous ont encouragés. Nous conservons donc le ferme espoir que les délibérations de cet organe de négociation accroîtront sensiblement les possibilités de conclure des accords de désarmement.

Bien que nous siégions tous pour la première fois au présent Comité, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à ceux des Etats qui n'ont jamais jusqu'ici participé aux discussions multilatérales sur le désarmement à Genève. Certes, nous savons qu'ils sont bien au courant de la question. Nous les avons écoutés attentivement lors des débats de l'Assemblée générale ainsi qu'à d'autres réunions sur le désarmement. Une des intentions fondamentales de la dixième session extraordinaire a été de démocratiser les négociations entreprises dans ce domaine délicat. C'est donc dans cet esprit que le Comité du désarmement a été créé, et il est certain que la participation active de huit nouveaux Etats aux négociations dans le cadre d'un tel organe représentatif contribuera à la réalisation de ces deux objectifs.

Il va sans dire que nous apprécions particulièrement la présence ici du Gouvernement français. Nous avons entendu avec beaucoup d'intérêt la déclaration de M. Jean François-Poncet, le distingué Ministre français des affaires étrangères, et nous espérons voir la France renouer avec la tradition exceptionnelle qui était la sienne dans les négociations sur le désarmement. On ne saurait trop souligner l'importance de la participation des puissances nucléaires, et nous espérons à cet égard que tous les Etats dotés d'armes nucléaires pourront dans un proche avenir prendre part à nos délibérations.

Ma délégation espère, comme beaucoup d'autres, que la création de ce nouveau Comité annonce une ère nouvelle dans le domaine du désarmement et que certains progrès décisifs deviendront possibles. Nous laissons derrière nous une année particulièrement féconde, qui devrait fournir une base solide à nos travaux futurs. La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement a attaqué sur un large front tous les problèmes du désarmement. Les résolutions adoptées dans ce domaine à la trente-troisième session de l'Assemblée générale reflètent bien l'ample approche envisagée. Elles couvrent tous les domaines possibles, depuis les accords négociés jusqu'aux mesures de limitation adoptées par les pays, aux études, aux programmes d'information et à la publicité.

(M. Fartash, Iran)

Il faut tout essayer, et les très nombreuses recommandations contenues dans le document CD/1 témoignent bien de la portée et de l'intensité accrues de l'effort de désarmement. Il incombe à notre Comité, qui est l'un des importants forums de négociation, de maintenir l'impulsion initiale et de retenir ainsi l'attention générale que la session extraordinaire a réussi à éveiller.

Bien que notre Comité soit nouveau et qu'on assiste ici à un nouveau départ, ce sont toujours les mêmes problèmes qui se posent à nous. Le temps n'a guère aplani les difficultés. Il suffit de lire les journaux pour voir que le nombre d'articles traitant de questions à résonance militaire ne cesse d'augmenter. Les conflits et les hostilités sont choses courantes, et les perfectionnements apportés aux armements font l'objet de titres toujours plus gros. Notre tâche est d'essayer d'inverser cette tendance et de faire de la limitation des armements une politique fonctionnelle de tous les gouvernements.

Avant de me lancer dans un bref examen des questions dont le Comité est saisi, je voudrais marquer la satisfaction de ma délégation pour les progrès qui ont été accomplis, nous a-t-on dit, dans le cadre des négociations SALT. Nous avons été déçus comme tout le monde d'apprendre en décembre dernier qu'un accord n'avait pu être réalisé, mais il est encourageant maintenant d'entendre dire que les points de vue se sont vraiment rapprochés et que nous pouvons encore espérer une heureuse issue dans les mois à venir. Il ne sert à rien de regretter qu'il ait fallu tant d'années pour mener à bien cette négociation. Au point où nous en sommes, nous serions très sincèrement heureux de cet accord, qui constituerait un premier pas en avant, et nous attendons donc sa réalisation dans les faits. Notre premier et principal objectif est de limiter les armements nucléaires, et ce n'est pour le moment que dans le cadre de pourparlers bilatéraux de cette nature que des progrès pourront être faits. Il faut un accord SALT II pour déblayer le terrain et permettre à SALT III de commencer.

Au Comité du désarmement, nous aurons, comme première tâche, à organiser nos travaux et à nous mettre d'accord sur notre règlement intérieur et sur notre ordre du jour. Nous espérons que ces problèmes d'organisation pourront être efficacement réglés pour que nous puissions concentrer nos efforts sur les questions de fond. En pratique, quelques-uns de ces travaux ont déjà été faits pour nous. Conformément au programme d'action qu'elle a adopté à sa dixième session extraordinaire, l'Assemblée générale recommande en effet dans sa résolution A/33/71 H que le Comité du désarmement examine en priorité la question d'un traité sur l'interdiction complète des armes nucléaires et celle d'un autre traité sur l'interdiction des armes chimiques.

(M. Fartash, Iran)

L'interdiction complète des essais demeure notre principal objectif. Malgré tous nos efforts, malgré des appels répétés pour que cessent les essais d'armes nucléaires, aucun accord n'a encore été conclu et les essais d'armes nucléaires se poursuivent. Les raisons de cette situation sont difficiles à comprendre car les puissances nucléaires elles-mêmes se sont prononcées pour l'arrêt des essais et sont certainement parvenues à la conclusion, selon leur propre jugement, que la poursuite des essais ne leur offrira aucune garantie supplémentaire de sécurité. Pourtant, jusqu'à présent, ils n'ont rien pu faire qui réponde aux vœux de la grande majorité des Etats.

Quant à notre Comité, il faut éviter d'en restreindre le rôle à la simple formulation de l'espoir que les négociations trilatérales entreprises il y a deux ans sur la question produiront maintenant leur effet. Peu de renseignements ont transpiré sur ces pourparlers, alors même que c'est à notre Comité que le projet de traité qui en sortira en fin de compte sera soumis pour y faire l'objet de nouvelles négociations. A ce moment-là, la question retiendra immédiatement et en permanence notre attention jusqu'à ce que le projet approuvé soit prêt à être présenté à l'Assemblée générale.

Dans ces conditions, il semble regrettable que nous n'ayons disposé jusqu'ici que de très peu de renseignements. Après tout, il est de l'intérêt de tous les Etats que le traité interdisant les essais qui sera finalement présenté à l'Assemblée générale soit un document bien étudié et bien conçu. Après tant d'années de discussions, se contenter de moins serait inexcusable.

J'ai mis l'accent sur l'interdiction des essais parce que c'est la question essentielle dont notre Comité doit s'occuper. Peut-être est-ce la seule qui puisse, en toute vraisemblance, déboucher sur un accord cette année. La réputation et la force de ce forum dépendront peut-être de ce que nous entreprendrons dans ce domaine. Pour en maintenir le dynamisme, il importe que nous mettions au point cette année un traité sur l'interdiction des essais.

En ce qui concerne l'interdiction des armes chimiques, le Comité devrait poursuivre les travaux entrepris dans ce domaine à la Conférence du Comité du désarmement. Tandis que les Etats-Unis et l'Union soviétique poursuivent leur dialogue sur une initiative commune, notre Comité doit, lui aussi, faire des recherches et procéder à des échanges de vues. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, cette question n'est pas du seul domaine des puissances nucléaires. De toute évidence, rien ne peut être fait sans leur participation, mais aucune interdiction d'armes chimiques ne saurait non plus être viable sans la coopération de toutes les

(M. Fartash, Iran)

grandes puissances militaires et industrielles du monde. Ainsi donc, bien des initiatives peuvent être prises sans que l'on ait à attendre les résultats des discussions bilatérales. Le moment est venu - c'est le moins que l'on puisse dire - de conclure un traité sur l'interdiction des armes chimiques. Des articles déjà parus dans la presse au sujet de l'affectation de crédits toujours plus importants à la fabrication d'armes chimiques nous donnent à penser que notre tâche deviendra de plus en plus compliquée.

Le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires est une autre importante question que notre Comité aura à étudier à la suite de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Cette mesure, rendue nécessaire par l'absence de tout véritable désarmement nucléaire, touche directement tous les pays non nucléaires. Il importe au plus haut point que des mesures soient prises pour garantir la sécurité des Etats qui renoncent aux armes nucléaires. Ces Etats ont le droit d'attendre qu'on leur donne des garanties plus formelles que les armes nucléaires ne seront pas utilisées contre eux. De nombreux Etats, y compris le mien, se sont déjà engagés à accepter l'esprit et la lettre du Traité sur la non-prolifération. Un autre moyen de parvenir au même résultat est la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous nous félicitons donc des déclarations unilatérales faites sur la question, au cours de la session extraordinaire, par les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Union soviétique et la Chine. Nous nous félicitons également du fait que ces Etats dotés d'armes nucléaires ont reconnu la nécessité de respecter et de garantir le statut des zones exemptes d'armes nucléaires. A notre avis, pourtant, il est possible de faire mieux encore dans cette direction et d'attendre plus d'initiatives de la part des Etats dotés d'armes nucléaires. D'utiles discussions sur ce point à notre Comité constitueraient une importante contribution aux débats sur le désarmement nucléaire.

Nous examinerons aussi cette année la question de l'interdiction de la mise au point de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive et celle de l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement. Ces deux questions concernent des aspects essentiels du désarmement nucléaire. Ni l'une ni l'autre ne sont faciles à régler, la première à cause des problèmes que pose la recherche de définitions satisfaisantes acceptables pour tous, la deuxième en raison

(M. Fartash, Iran)

des difficultés de vérification. Nous espérons néanmoins que le Comité les étudiera toutes deux de près et que quelques progrès pourront être faits dans ces domaines.

Les tâches que je viens d'énumérer sont les principales auxquelles nous devons nous attacher, mais beaucoup d'autres problèmes de désarmement continueront à nous préoccuper, que nous examinerons certainement dans le cadre de ce forum. Elles n'ont pas nécessairement été renvoyées à notre Comité pour suite à donner. Un fait nouveau retiendra notre attention : les travaux des comités préparatoires qui commenceront à se réunir cette année en vue de la deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques. De nombreuses délégations ici présentes siégeront à l'un ou à l'autre de ces comités, ou aux deux, et toutes seront conscientes de la nécessité de sauvegarder et de renforcer les accords déjà conclus. Ces conférences d'examen nous montrent bien aussi que certains accords de limitation des armements font maintenant partie intégrante de la structure du droit international. Ils constituent le fondement de nos travaux futurs, et tout doit être fait pour promouvoir leurs objectifs.

Ma délégation s'intéresse particulièrement à la question des zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier à la résolution A/33/64 qui approuve l'idée de la création d'une telle zone au Moyen-Orient. En tant que coauteurs de cette résolution, nous sommes particulièrement sensibles à l'appui quasi universel qu'a rencontré notre initiative. Cependant, les efforts visant à créer une zone dénucléarisée au Moyen-Orient n'ont pas conduit jusqu'ici à des progrès notables. Les problèmes de la région constituent toujours de formidables obstacles. Dans les conditions actuelles, nous ne pouvons encore espérer que la question sera abordée dans les formes habituelles; nous exprimons donc l'espoir que plusieurs mesures initiales vers la réalisation de notre objectif pourront être prises par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et par l'entremise du Conseil de sécurité. Nous continuerons à appuyer tous les efforts qui seront faits pour créer des zones analogues dans d'autres régions du monde.

(M. Fartash, Iran)

Du fait que l'Iran participe à la Conférence préparatoire sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination, nous avons suivi de près la question. Nous espérons que le Comité préparatoire tiendra au printemps prochain une réunion utile et féconde qui assurera le succès de la Conférence plus tard cette année.

Ma délégation s'intéresse beaucoup aussi aux travaux du Groupe d'experts chargé d'étudier les rapports qui existent entre le désarmement et le développement. Nous considérons qu'il s'agit là d'une des plus importantes initiatives visant à promouvoir le désarmement et à assurer la réalisation des objectifs d'ensemble dans le domaine économique et social. Quand on étudie dans leur seul contexte les problèmes de la course aux armements, on est déjà assez effrayé par les dangers que font courir des armes de plus en plus destructrices et des budgets militaires toujours croissants. Mais, quand on les compare avec les besoins du développement, ces énormes montants prennent encore une nouvelle dimension et acquièrent une signification nettement sociale qui intéresse tous les pays. Il importera au plus haut point de déterminer les ressources dépensées à des fins militaires tous les ans et de les porter à l'attention du grand public. Toutefois, les discussions concernant les dépenses d'armement sont inextricablement liées à la question de la sécurité nationale. Nous ne pouvons négliger le fait que tant qu'on ne pourra conclure par l'entremise des Nations Unies des accords viables concernant la sécurité internationale, on ne pourra empêcher les pays de tenir compte des exigences de leur sécurité nationale. Peut-être le meilleur moyen d'obliger les Etats à orienter leur attention vers la nécessité du désarmement serait-il de mettre en lumière l'hémorragie économique que représentent leurs efforts individuels de défense.

Nous espérons, Monsieur le Président, que la présente session du Comité sera active et féconde; ma délégation fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à sa réussite. Il est évident qu'un nouvel organe ne peut fournir qu'un cadre qui rende possible les progrès. C'est aux pays membres eux-mêmes qu'il appartient de présenter les propositions - et de faire preuve de la persévérance - qui sont nécessaires pour prouver que des accords peuvent et doivent être conclus.

M. SANI (Indonésie) (traduit de l'anglais) : La délégation indonésienne est extrêmement heureuse de voir le distingué représentant de l'Algérie, pays qui a toujours été au premier plan de la lutte pour un ordre mondial nouveau, plus juste et plus équitable, présider la première séance du Comité. Elle se félicite particulièrement que l'éminent Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, Son Excellence M. Bouteflika, Président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et l'un des animateurs les plus remarquables et les plus dynamiques du Mouvement des non alignés, ait pu venir à Genève présider le Comité du désarmement à l'ouverture de sa première session.

La délégation indonésienne, qui est la dernière à prendre la parole, a pu écouter avec grand intérêt toutes les délégations qui sont intervenues avant elle et tous les orateurs précédents qui, sans exception, ont exposé leurs espoirs et leurs intentions au moment où s'ouvrent les travaux du Comité du désarmement. La délégation indonésienne partage dans une très large mesure les opinions exprimées par les représentants des pays non alignés et en développement sur les problèmes difficiles et complexes qui concernent le désarmement.

Sans vouloir développer ces points une fois de plus, la délégation indonésienne tient surtout à présenter quelques observations générales sur le rôle du Comité du désarmement, tel qu'elle le conçoit, compte tenu des décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire consacrée au désarmement et à sa trente-troisième session.

La dixième session extraordinaire consacrée au désarmement a été un événement important. Le Document final adopté par consensus, a posé les principes fondamentaux du désarmement et formulé un programme d'action permettant d'aboutir à un désarmement véritable et finalement au désarmement général et complet sous contrôle international efficace. L'Assemblée, par ailleurs, a créé les mécanismes nécessaires à l'application de ce programme. Elle a remis en activité la Commission du désarmement des Nations Unies composée de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organe de délibération, et restructuré le Comité du désarmement, dont les procédures ont été démocratisées, ce qui a permis la participation d'Etats qui n'étaient pas membres du Comité. Ma délégation est particulièrement heureuse que la France ait décidé de participer aux travaux du Comité et espère que la Chine sera bientôt en mesure de s'y associer, de sorte que tous les Etats dotés d'armes nucléaires participent à nos négociations. A sa dixième session extraordinaire, l'Assemblée générale a réaffirmé le rôle central que doivent jouer les Nations Unies dans les efforts accomplis pour aboutir au désarmement.

(M. Sani, Indonésie)

L'Indonésie considère le principe de la décision par consensus comme très important pour le Comité, étant donné le caractère des problèmes qu'il s'efforce de résoudre. Le consensus est le mode de prise de décisions le plus approprié si l'on veut que ses décisions soient respectées et appliquées par la communauté internationale.

A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a confié au Comité le soin d'entreprendre en priorité des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et sur un traité d'interdiction des armes chimiques. En outre, elle a prié le Comité d'étudier les problèmes que poserait une convention internationale sur les mesures visant à renforcer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires et d'examiner le problème de la prévention de la fabrication d'armes nouvelles de destruction massive et le texte d'un instrument interdisant les nouveaux types d'armes. Voici quelques-unes des questions que nous aurons à examiner, et pour les années à venir l'ordre du jour du Comité sera manifestement lourd.

Notre tâche est maintenant de donner suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ses sessions ordinaires et à sa session extraordinaire. Nous devons essayer d'aplanir nos divergences et parvenir à un accord sur les mesures à prendre pour appliquer ces résolutions. Nous pourrions ainsi répondre à l'espoir que le Comité donne l'impulsion nécessaire à des négociations internationales et s'acquitte par là même de sa tâche conformément aux grandes aspirations de la communauté internationale. Le désarmement étant un problème complexe et délicat et sa solution échappant à nos efforts depuis bien des années, la délégation indonésienne est assez réaliste pour ne pas s'étonner si le Comité du désarmement, aussi restructuré qu'il soit, ne peut pas parvenir aisément au désarmement en peu de temps. Cela ne signifie pas que nous devons cesser de persévérer dans nos efforts.

On a dit bien souvent que l'existence d'une volonté politique des parties était essentielle pour que nos efforts aboutissent. L'adoption du Document final par consensus implique l'existence de cette volonté politique, mais cela en soi ne suffit pas. La volonté politique, issue d'un fort engagement moral en faveur de la paix, dont le désarmement est un élément inséparable, nous devons la traduire en acte. Nous devons pouvoir traduire les accords en actions concrètes et efficaces conduisant au désarmement. Nous devons nous souvenir que la volonté politique est constamment influencée par l'atmosphère politique régnant et vice versa, par la manière dont les pays intéressés conçoivent leurs intérêts nationaux, spécialement ceux de leur sécurité nationale, qui dépendent directement de la situation concernant la paix et la sécurité internationales.



(M. Sani, Indonésie)

Les négociations sur le désarmement ne peuvent être envisagées indépendamment de la situation internationale, puisqu'elles affectent la paix et la sécurité internationales. A cet égard, la délégation indonésienne tient à rappeler l'opinion exprimée par le Président de la République française au cours de la session extraordinaire, à savoir qu'"on ne peut progresser dans la voie du désarmement qu'à condition d'avancer vers une nouvelle amélioration des relations internationales".

Quand on parle de désarmement, ce n'est pas précisément à des pays comme l'Indonésie que l'on s'adresse, mais surtout aux grandes puissances, et notamment aux deux superpuissances, dont les arsenaux regorgent d'armes nucléaires ou classiques.

La délégation indonésienne prend acte des évaluations optimistes du distingué représentant des Etats-Unis concernant les perspectives de conclusion prochaine de l'accord SALT II. Nous espérons que les deux superpuissances pourront bientôt mettre la dernière main à cet accord et le signer.

On reconnaît généralement que le désarmement nucléaire est le plus prioritaire des problèmes qui se posent au Comité, car le péril nucléaire est celui qui menace le plus gravement la survie même de l'humanité. La délégation indonésienne tient à souligner qu'il ne faut ménager aucun effort pour atteindre ce très important objectif. Les progrès dans ce domaine dépendent avant tout des puissances nucléaires, en particulier des deux superpuissances. Incontestablement, les stocks actuels sont déjà de bien loin supérieurs à ce qu'exige leur sécurité. La communauté internationale espère que les puissances nucléaires s'acquitteront des obligations qu'elles ont prises en matière de désarmement nucléaire. C'est pourquoi la priorité doit être donnée aux efforts visant à interdire en tout milieu les essais nucléaires et à réduire efficacement et substantiellement les arsenaux nucléaires actuels.

Le Comité a été prié par l'Assemblée générale de négocier en priorité un traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, qui se poursuivent sans relâche. L'interdiction complète des essais mettra fin à la production d'armes nucléaires plus perfectionnées dotées d'un potentiel accru de destruction massive. Depuis un certain nombre d'années, les négociations visant à interdire complètement les essais n'ont abouti à aucun résultat important, malgré plusieurs résolutions des Nations Unies. Il importe au plus haut point qu'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires entre en vigueur dès que possible.

(M. Sani, Indonésie)

La délégation indonésienne espère que les négociations qui se poursuivent entre trois puissances nucléaires seront bientôt couronnées de succès.

Les négociations sur l'interdiction des armes chimiques sont une autre question prioritaire. Vu le caractère massif de leurs effets destructeurs sur les êtres humains, la conclusion d'un accord international serait un grand progrès. Il faudrait aussi se préoccuper des armes classiques, qui par leur perfectionnement accru ont atteint un potentiel de destruction massive qui n'est guère inférieur à celui des armes nucléaires.

Je voudrais insister sur l'attachement du Gouvernement indonésien à la cause du désarmement. Nous considérons le désarmement comme indispensable si l'on veut établir la paix et la sécurité internationales. C'est dans ce contexte que les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est s'efforcent de créer une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est en tant que contribution à la paix et à la sécurité mondiales. Par ailleurs, ma délégation tient à réaffirmer que l'Indonésie est résolue à coopérer avec les Etats riverains ou proches de l'océan Indien pour faire de cet océan une zone de paix. Elle espère que les négociations menées par les superpuissances en vue de réduire leur présence militaire dans la zone de l'océan Indien seront prochainement couronnées de succès. Un accord de ce genre contribuera substantiellement à la réalisation du concept de l'océan Indien en tant que zone de paix.

On sait que la course aux armements absorbe chaque année des milliards de dollars. Si la communauté internationale peut s'entendre sur des mesures efficaces de désarmement, une partie des immenses ressources humaines et matérielles actuellement consacrées à des fins destructives pourra certainement être utilisée en vue du développement et de la solution des problèmes économiques et sociaux de notre époque. Une fois réalisé, le désarmement pourra exercer une influence positive sur le développement économique et social du tiers monde et contribuer à améliorer la prospérité mondiale.

Participant pour la première fois aux travaux du Comité, la délégation indonésienne voudrait donner l'assurance qu'elle s'efforcera de jouer un rôle actif et constructif en coopérant étroitement avec les autres membres et les Etats intéressés. Elle tient à remercier tous ceux qui lui ont souhaité la bienvenue en tant que membre du Comité. Elle espère que le Comité restructuré pourra contribuer efficacement à la réalisation des finalités dernières d'un désarmement réalisé sous contrôle international efficace, faisant progresser l'humanité vers l'objectif de l'Organisation des Nations Unies, qui est de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Le PRESIDENT (Algérie) : Je remercie le distingué représentant de l'Indonésie.

Avec l'importante contribution des derniers orateurs de cet après-midi et durant les cinq premières séances plénières, l'ensemble du Comité du désarmement aura pris connaissance d'une série d'approches qui reflètent la détermination des Etats membres de donner aux efforts de la communauté internationale une nouvelle impulsion en vue d'atteindre l'objectif du désarmement et répondre ainsi aux aspirations légitimes des peuples à vivre dans la permanence de la paix et de la sécurité.

La délégation algérienne a été comblée d'honneur, d'amitié et de sympathie, et par l'expression de nombreux sentiments de fraternelle considération pour notre Ministre, M. Bouteflika, et à travers sa personne, pour notre pays et le peuple algérien, qui trouvera une raison supplémentaire de satisfaction dans ces liens d'amitié avec les peuples qui partagent un idéal commun pour la promotion pacifique et juste des sociétés humaines.

Je n'ai plus d'orateurs sur ma liste pour cet après-midi et je me propose donc de suspendre cette séance et de nous reconstituer en réunion officieuse.

N'entendant pas d'objections je déclare donc la séance suspendue.

La réunion officieuse qui va suivre n'est ouverte qu'aux représentants des pays membres du Comité du désarmement. Puis-je donc demander à toute autre personnes de bien vouloir quitter la salle et au service d'ordre de s'assurer que la galerie est vide et d'en fermer les portes.

La séance est suspendue à 17 h 20; elle est reprise à 18 h 15.

Le PRESIDENT (Algérie) : Je déclare que nous nous trouvons de nouveau en séance plénière officielle pour la continuation de la sixième séance après cette brève interruption.

Je lirai chaque projet de décision que le Comité désire prendre et nous les adopterons l'un après l'autre, si ce procédé convient à tous. Je demande l'indulgence des délégations qui utilisent des langues de travail autre que le français. Je ne vois pas d'objections et vous lis, lentement, le texte de la première décision. Elle concerne la rotation de la présidence.

(Le Président)

"Le Comité du désarmement, à sa sixième séance plénière et en application de l'accord visé au paragraphe 120 d) du Document final de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, décide que la présidence du Comité sera assurée à tour de rôle par tous ses membres, sur une base mensuelle, c'est-à-dire en respectant l'ordre des mois du calendrier. Le représentant de l'Argentine prendra donc la relève à la présidence le 1er février 1979, succédant ainsi à l'Algérie qui l'aura assurée du 24 au 31 janvier 1979. Le Comité reporte à une date ultérieure la considération de toutes autres questions relatives à la rotation de la présidence."

Il sera bien entendu tenu compte des remarques qui ont été faites par les différentes délégations qui sont intervenues sur ce point.

Je dois faire une remarque de traduction : "l'accord visé au paragraphe 120" doit être traduit en anglais par "referred to"; je ne sais pas si la traduction anglaise en a tenu compte, mais elle le fera.

Dois-je considérer que le Comité adopte ce texte que je viens de vous soumettre ?

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant au deuxième point. Il s'agit du texte relatif à la présence en salle des représentants des pays non membres du Comité du désarmement.

Je lis le paragraphe.

"Le Comité du désarmement, à sa sixième séance plénière, décide d'admettre tout représentant d'un pays non membre dans la Salle des Conseils, aux sièges qui leur seront réservés sous la plaque "Représentants gouvernementaux", durant les séances plénières. Toute question relative à l'application de l'accord visé au paragraphe 120 g) et h) du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pourra être débattue à une date ultérieure."

Dois-je considérer que le Comité adopte le texte que je viens de vous soumettre ?

Il en est ainsi décidé.

Voici maintenant le texte relatif à la date de la prochaine séance plénière.

"Le Comité du désarmement, à sa sixième séance plénière, décide que la prochaine séance plénière se tiendra dans la Salle des Conseils, le jeudi 1er février 1979, à 10 h 30."

Puis-je considérer que le Comité adopte ce texte que je viens de vous soumettre ?

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Nous voici au terme de la partie inaugurale des travaux du Comité du désarmement. Sans vouloir me référer à des considérations étrangères à sa vocation et à sa structure d'aujourd'hui, je crois pouvoir dire qu'il y a un souffle nouveau et une préoccupation mieux ressentie et l'expression d'une volonté nettement affirmée d'intensifier et d'accélérer les efforts pour la réalisation de progrès substantiels sur la voie du désarmement.

Permettez-moi de dire maintenant, à mon tour, que si cette partie de la première session du Comité du désarmement semble avoir pris le départ souhaité par chacun des membres du Comité, cela a été essentiellement dû à l'effort de compréhension mutuelle qui s'est instauré dès la phase préparatoire et qui continue de se manifester parmi nous au sein du Comité du désarmement.

Je voudrais adresser les remerciements de ma délégation pour le précieux soutien et la coopération que lui ont manifestés toutes les délégations. Il faut dire aussi, et je le fais avec insistance, que le Secrétariat, par l'intermédiaire notamment de ses hauts représentants qui se trouvent ici à nos côtés, a apporté une dimension exceptionnelle à la qualité de nos travaux.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je déclare cette sixième séance plénière close, la prochaine étant fixée à jeudi 1er février 1979.

La séance est levée à 18 h 30.



CD/PV.7  
1er février 1979  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPTIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 1er février 1979, à 10 h 30

Président : M. Carlos Ortiz de Rozas (Argentine)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. FASIA  
H. A. BENSMAIL  
M. N. KERROUTI

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFLIFFER  
M. J. PÖHLMANN  
M. H. MÜLLER

Argentine : M. C. ORTIZ de ROZAS  
M. F.J. DAVILA  
H. A.N. IOLTENI

Australie : M. A.J. BEIM  
Mme M.S. WICKES

Belgique : M. P. NOTTERDAEITE  
M. P. BERG  
H. G. van DUYSSE

Birmanie : U SAW HLAING  
U THEIN AUNG  
U THAUNG HTUN

Brésil : M. L.P. LINDENBERG SETTE  
M. A.C. DE OURO PRETO  
M. C.S. MAGALHAES

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. SOTIROV

Canada : M. G.A.H. PEARSON  
M. R. HARRY JAY  
M. J.T. SIMARD



PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Cuba :

M. L.S. VILA  
Mme V.B. JACKIEWICH  
M. C.P. BECEIRO  
M. R. VALIENTE  
M. R.L. GARCIA

Egypte :

M. O. EL-SHAFEI  
M. N. FAHIY

Etats-Unis d'Amérique :

M. A.S. FISHER  
M. C. FLOWERREE  
M. A. AKALOVSKY  
M. R. HAGENGRUBER  
Mme B.L. MURRAY  
M. M.L. SANCHES  
M. T. WATSON  
M. A. YARMOLINSKY  
M. W. JACKSON

Ethiopie :

M. T. TERREFE  
M. B. DERESSA

France :

M. F. de la GORCE  
M. J.C. PARAVY

Hongrie :

M. M. DOMOKOS  
M. C. GYÖRFFY  
M. A. LAKATOS

Inde :

M. C.R. GHAREKHAN  
M. S.T. DEVARE  
M. S. SABHARWAL

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Indonésie :M. A. KAMIL  
M. H. SIDIK  
M. I. DAMANIKIran :M. M. FARTASH  
M. D. CHILATY  
M. D. AMERIItalie :H. N. DI BERNARDO  
M. H. MORENO  
M. C. FRATESCHI  
M. F. DE LUCAJapon :M. M. OGISO  
M. T. NONOYAMA  
M. T. IWANAMI  
M. Y. NAKAMURAKenya :M. K. MWAMZANDI  
M. C. GATERA MAINAMaroc :M. A. SKALLI  
M. A. BEN BOUCHTA  
M. M. CHRAIBIMexique :M. A. GARCIA ROBLES  
Mlle A. CABRERAMongolie :M. D. ERDEMBILEG  
M. L. BAYARTNigéria :M. K. AHMED  
M. T.O. OLUNOKO  
M. B.C.M. IHEKUNA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Pakistan : M. J.K.A. MARKIER  
M. H. AKRAM

Pays-Bas : M. R.H. FEIN  
M. A.J. MEIERBURG

Pérou : M. J. AURICH MONTERO

Pologne : M. B. SUJKA  
M. H. PAC  
M. S. KONIK  
M. M. KRUCZYK

République démocratique allemande : M. G. HERDER  
H. S. KAHN  
M. M. GRACZYNSKI

Roumanie : M. C. ENE  
M. T. MELESCANU  
M. G. TIHICA

Royaume-Uni : M. N.H. MARSHALL  
M. C.K. CURRIEN  
M. P.M.V. FRANCIS

Sri Lanka : Mme M.L. NAGANATHAN

Suède : M. C. LIDGARD  
M. L. NORBERG

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Tchécoslovaquie :

M. M. RŮŽEK  
M. V. TYLNER  
M. J. JIRUSEK

Union des Républiques socialistes  
soviétiques :

M. V.L. ISSRABLYAN  
M. Y.K. NAZARKINE  
M. A.M. VAVILOV  
M. E.D. ZAITSEV  
M. A.I. TIOURENKOV  
M. Y.V. KOSTENKO  
M. M.G. ANTIOUKHINE

Venezuela :

M. R.C. CASTILLO  
M. H. ARTEAGA  
Mlle D. SZOKOLOCZI  
Mme R.L. DE NECER

Yougoslavie :

M. M. MIHAJLOVIĆ  
M. D. DJOKIĆ

Zaire :

M. BUKETI-BUKAYI  
M. M. ESUK

Sous-Secrétaire général  
pour le désarmement :

M. R. BJÖRNERSTEDT

Le PRÉSIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : En prenant la présidence du Comité du désarmement pour le mois de février, et me faisant l'interprète de tous ses membres, je veux que mes premiers mots soient pour rendre sincèrement hommage et adresser les remerciements les plus chaleureux à la délégation algérienne qui a eu la tâche difficile de mettre en route nos travaux.

Je voudrais en particulier exprimer notre reconnaissance commune à Son Excellence II. Abdelaziz Bouteflika, Ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire qui, par sa présence à la séance inaugurale et par l'orientation judicieuse qu'il a donnée aux débats, a montré la haute signification d'un événement d'une importance singulière. Ces mêmes sentiments s'adressent également à Son Excellence I. l'Ambassadeur Raouf Boudjakdji, qui a fait preuve d'une si grande efficacité et d'une si constante courtoisie en dirigeant nos débats pendant la première phase difficile des travaux du Comité. L'un et l'autre, de même que tous les membres de la délégation algérienne, nous ont donné ainsi un exemple plein d'enseignements que, pour ma part, conscient de mes limites, j'essaierai de suivre afin que la tâche immense qui nous attend puisse s'accomplir avec le même succès qui a caractérisé notre première semaine de travail.

Je suis certain de pouvoir, à cette fin, compter sur l'entière coopération et sur l'indulgence de vous tous. Je devrai constamment faire appel à l'une et à l'autre, m'engageant par ailleurs à consacrer tous mes efforts pour que nous poursuivions, dans l'harmonie, une tâche si bien commencée.

II. <sup>OV</sup>RUZEK (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, à l'occasion de la reprise des travaux du Comité du désarmement récemment restructuré, adresser mes sincères salutations à tous les représentants ici présents et exprimer, au nom de la délégation tchécoslovaque, notre volonté de coopérer d'une manière constructive avec tous les membres du Comité à l'élaboration de mesures concrètes dans le domaine du désarmement.

En particulier, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de notre Comité - les représentants de l'Algérie, de l'Australie, de la Belgique, de Cuba, de l'Indonésie, du Kenya, de Sri Lanka et du Venezuela. Nous apprécions hautement l'intérêt considérable que ces pays portent aux travaux effectués dans le domaine du désarmement et nous sommes convaincus que leur participation au Comité constituera une importante contribution au succès des délibérations de celui-ci.

(H. Růžek<sup>OV</sup>, Tchecoslovaquie)

Nous nous félicitons également de la présence de la République française à la table de négociation du Comité. Nous croyons fermement que la participation de la France non seulement accroît l'autorité et le poids du Comité dans la vie internationale, mais contribue également à renforcer son efficacité. Toutefois, les intérêts du renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde exigent d'une manière pressante que la seule puissance nucléaire qui est restée jusqu'à présent en dehors de ces négociations adopte une attitude constructive à l'égard des négociations et des mesures en matière de désarmement.

Nous exprimons l'espoir que notre activité au Comité s'appuiera sur l'expérience positive acquise par la Conférence du Comité du désarmement. Nous voulons en même temps espérer - et nous ne négligerons aucun effort pour qu'il en soit ainsi - qu'elle représentera un stade nouveau et qualitativement supérieur du point de vue de ses résultats concrets.

Je suis convaincu, Monsieur le Président, que sous votre présidence et grâce à votre expérience et à votre habileté, notre Comité réglera avec succès les questions d'organisation et de procédure ressortissant au stade initial de ses travaux et qu'il ne tardera pas à aborder les questions de fond urgentes appelées à faire l'objet des négociations.

Le Comité se réunit à un moment où les questions de désarmement sont au centre de l'attention. L'année 1978 a vu se produire l'un des événements les plus importants à cet égard, à savoir la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Bien que cette session ne se soit pas tenue dans des conditions que l'on pourrait qualifier d'optimales, on peut donner une évaluation positive de ses résultats. C'est l'opinion de la majorité écrasante des Etats, telle qu'elle a été confirmée en outre par l'Assemblée générale à sa 33<sup>ème</sup> session ordinaire. Le fait que la session extraordinaire ait adopté par consensus le Document final qui identifie les principaux objectifs et le programme des négociations sur le désarmement témoigne non seulement de l'intérêt que les Etats portent au succès de ces négociations, mais montre en outre que les conditions nécessaires à l'établissement d'une base générale pour des mesures concrètes de désarmement existent bien.

En revanche, nul ne saurait sous-estimer certains aspects de la vie internationale qui constituent des indices de l'activité croissante des adversaires du relâchement de la tension internationale, des tentatives de milieux influents dans plusieurs Etats

(II. Růžek, Tchécoslovaquie)

de déclencher une nouvelle spirale dans l'accumulation fiévreuse des armements. Nous ne saurions rester indifférents devant les plans à long terme visant à accroître la puissance militaire offensive des États de l'OTAN, devant la poursuite des préparatifs en vue de la fabrication d'armes nucléaires à neutrons, ainsi que devant des faits préoccupants dans de nombreux autres secteurs. Tous ces aspects compliquent le climat international, conduisent à l'escalade de la tension dans le secteur militaire et retardent les progrès non seulement dans le domaine du désarmement mais aussi en ce qui concerne la solution de questions relatives au développement économique et social.

Dans le même temps, nous pensons qu'il existe à l'heure actuelle toute une série de facteurs susceptibles d'exercer une influence positive sur les travaux du Comité du désarmement. Grâce à la politique de détente, nous pouvons entamer nos délibérations dans un contexte de politique internationale incontestablement plus favorable que celui dans lequel la Conférence du Comité du désarmement se trouvait vers le début des années 1960. Nous pouvons nous appuyer sur un certain nombre de résultats positifs importants récemment acquis dans le domaine du désarmement.

Il nous appartient maintenant de transformer ces aspects positifs en résultats concrets de nos entretiens. Pour faire cela, nous disposons d'un mécanisme plus solide et plus diversifié. Outre notre Comité, qui est le principal organe de négociation, il existe également d'autres forums de consultation et d'étude en matière de désarmement. D'ici quelques années se tiendra une nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Une décision particulièrement importante de la session extraordinaire est celle de tenir aussitôt que possible une conférence mondiale du désarmement. Une telle conférence pourrait, en raison de la plénitude de ses pouvoirs et du caractère obligatoire de ses décisions, conduire à un tournant décisif dans les entretiens sur le désarmement.

Néanmoins, nous devons continuer de tenir compte du fait que même le mécanisme de négociation le plus parfait ne saurait être efficace que si les participants sont fermement décidés à s'entendre et font preuve de suffisamment de volonté politique à cet égard. En ce qui nous concerne, cette volonté politique a toujours existé, et elle continue et continuera d'exister.

Monsieur le Président, des efforts considérables ont été déployés au cours de ces dernières années en faveur du relâchement de la tension internationale et de l'amélioration générale du climat dans les relations internationales. Des succès appréciables ont été enregistrés à cet égard.

Cette évolution favorable est entièrement conforme au sens profond de la politique des pays socialistes, Etats parties au Traité de Varsovie, dont la politique étrangère a pour objectif principal l'élimination du danger de guerre, l'application des principes d'une coexistence pacifique et d'une coopération mutuellement avantageuse. Aujourd'hui, alors que les forces de la réaction internationale intensifient leur activité contre cette orientation de l'évolution des relations internationales, nous estimons qu'il est nécessaire de déployer de nouveaux efforts pour renforcer toutes les tendances positives enregistrées dans la vie internationale. Comme le montrent de nombreuses déclarations des principaux représentants des pays socialistes, particulièrement la Déclaration de Moscou du 23 novembre 1978, nous sommes fermement décidés à renforcer ces tendances dans toutes les sphères des relations mutuelles. Mais nous considérons que la tâche la plus importante de l'activité internationale dans les conditions actuelles, ainsi qu'il a été souligné dans la Déclaration de Moscou, est de réaliser le plus rapidement possible une percée décisive dans les négociations sur l'arrêt de la course aux armements et le désarmement. Cette tâche devient aujourd'hui d'autant plus urgente que le développement rapide du matériel militaire, particulièrement la possibilité de créer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, peut rendre beaucoup plus difficile la réalisation de solutions pratiques aux problèmes du désarmement.

Les armes nucléaires constituent la menace principale à la paix internationale et à la sécurité des nations. Les Etats socialistes ont une fois de plus souligné qu'ils étaient prêts à entamer des négociations pour mettre fin à la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et pour réduire progressivement leurs stocks jusqu'à leur élimination complète. En même temps, il faut interdire l'emploi des armes nucléaires et renoncer au recours à la force dans les relations mutuelles entre les Etats.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, les entretiens entre l'URSS et les Etats-Unis sur la limitation des armes stratégiques offensives présentent un intérêt tout particulier. Nous espérons que les négociations SALT II seront menées à bonne fin. Dans ce contexte, l'élaboration rapide d'un traité d'interdiction complète



(M. Růžek, Tchécoslovaquie)

et générale des essais d'armes nucléaires serait une contribution importante. Nous pensons que nous serons bientôt en mesure d'examiner le projet de ce traité au Comité. Nous considérons qu'il est indispensable de renforcer le régime de la non-prolifération des armes nucléaires, tout en donnant à tous les Etats la possibilité d'accéder sans discrimination aucune, à l'utilisation de l'énergie et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques, sous un contrôle international efficace, conformément aux normes de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La solution du problème des armes nucléaires et d'autres questions de désarmement devrait aller de pair avec le renforcement de la sécurité internationale et de la confiance entre les Etats. Les Etats socialistes se sont fermement exprimés en faveur d'une stricte observation du principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations entre les Etats, afin que tous les différends soient réglés exclusivement par des moyens pacifiques. A ce propos, la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales représenterait une contribution significative.

Nous estimons qu'il importe que les négociations sur le désarmement nucléaire général et complet, sur l'interdiction permanente de l'emploi des armes nucléaires ainsi que sur le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, auxquelles participeraient en particulier tous les Etats dotés d'armes nucléaires ainsi que d'autres pays, commencent à aussi bref délai que possible.

Un pas très utile vers le renforcement de la sécurité internationale générale serait l'adoption des propositions des Etats parties au Traité de Varsovie tendant à ce que tous les Etats ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'engagent à ne pas utiliser les premiers d'armes nucléaires les uns contre les autres, à ce que les Etats de l'OTAN et ceux du Traité de Varsovie n'élargissent pas la composition des deux groupements, et à ce que l'ampleur des manoeuvres militaires des deux côtés soit réduite et que les mesures propres à renforcer la confiance entérinées à la Conférence soient étendues à la région de la mer Méditerranée également. Une autre tâche urgente est la solution du problème de la sécurité des Etats qui ne possèdent pas d'armes nucléaires et qui n'en ont pas sur leur territoire. Sur cette question, comme sur celle du non-déploiement d'armes nucléaires sur le territoire d'Etats où il n'y en a pas actuellement, l'URSS a soumis des propositions constructives qui, à notre avis, fournissent une base appropriée pour

de nouvelles négociations sur des accords généralement acceptables au sein du Comité du désarmement, ainsi qu'il ressort des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-troisième session.

Monsieur le Président, nous avons clairement indiqué dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement les modalités et les priorités à appliquer pour résoudre le problème posé par les armes nucléaires et d'autres types d'armes. A présent, il faut entreprendre d'urgence l'exécution graduelle de ce plan. Le Comité du désarmement a devant lui toute une série de tâches importantes découlant directement du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies ou des résolutions de sa trente-troisième session ordinaire.

Une nouvelle tâche importante pour le Comité est l'élaboration du projet déjà mentionné d'une convention internationale sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires. Suivra ensuite le projet attendu de traité d'interdiction générale des essais d'armes nucléaires, auquel devraient progressivement adhérer toutes les puissances nucléaires.

La République socialiste tchécoslovaque participe activement aux travaux du groupe d'experts pour une coopération internationale dans le domaine sismologique et nous continuerons d'être prêts à contribuer à l'échange de données sismologiques dans le cadre du contrôle de l'application du traité interdisant les essais d'armes nucléaires.

En ce qui concerne la question des nouveaux types d'armes de destruction massive et des nouveaux systèmes de telles armes, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire d'entamer des négociations afin d'élaborer un projet de traité. Chaque fois qu'il sera possible de réaliser un accord interdisant un nouveau type d'arme, il sera le bienvenu. A cet égard, on pourrait mentionner l'accord attendu sur les armes radiologiques, mais aussi, à titre de question urgente, le projet d'un traité international sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du déploiement des armes nucléaires à neutrons dont les pays socialistes ont saisi la CCD l'année dernière.

A l'ordre du jour de notre Comité figure également la question des armes chimiques. A notre avis, une combinaison de procédures nationales et de procédures internationales adéquates fournirait une base appropriée pour contrôler l'application d'un traité en la matière. La République socialiste tchécoslovaque est prête également à participer aux travaux du groupe d'experts chargé de résoudre ce problème.

(ii. Růžek, Tchécoslovaquie)

Monsieur le Président, la solution de tous les problèmes dont doit s'occuper le Comité du désarmement exige une approche constructive de la part de tous les participants. En ce qui nous concerne, nous sommes fermement décidés à faire de notre mieux pour aider le Comité du désarmement à régler les questions qui figurent à son ordre du jour conformément aux dispositions du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

M. SKALLI (Maroc) : Monsieur le Président, mes premiers mots s'adressent à vous, Monsieur le Président, pour vous dire toutes mes félicitations et celles de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence. Nous nous souvenons tous du rôle éminemment positif que vous avez joué en tant que Président du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous nous souvenons aussi de l'habileté avec laquelle vous avez dirigé les travaux de la Commission spéciale de cette importante session. Grâce à votre grande expérience et à vos qualités de négociateur fin et avisé, ces travaux ont abouti à des résultats concrets appréciables. C'est vous dire, Monsieur le Président, notre conviction que ce nouveau-né qu'est le Comité du désarmement connaîtra, grâce à vous, un démarrage heureux et prometteur.

Monsieur le Président, permettez-moi de m'acquitter de l'agréable devoir de souhaiter la bienvenue aux honorables représentants des Etats membres qui sont venus joindre leurs efforts aux nôtres pour tenter de mener à bien la tâche que nous a confiée l'Assemblée générale des Nations Unies. Nul doute que leur action à nos côtés sera un concours précieux qui nous permettra d'enregistrer des progrès substantiels dans notre exaltante entreprise.

L'on comprendra que nous nous réjouissons profondément d'accueillir les distingués représentants d'autres pays non alignés qui viennent ainsi renforcer nos rangs pour le plus grand bien de tous. En effet, les non-alignés ne veulent pas être considérés comme un groupe opposé aux autres groupes, mais comme un noyau qui, pour n'être point engagé aux côtés de l'un ou de l'autre camp, se trouve en excellente position pour tenter de rapprocher les points de vue, rappeler calmement, sereinement, les objectifs que l'Assemblée générale nous a assignés et s'efforcer d'y parvenir avec le maximum d'objectivité. Notre but n'est point de rompre les équilibres, car nous savons que chacun y tient, mais de faire en sorte que, grâce au désarmement, les équilibres ne soient plus fondés sur la méfiance et la terreur mais sur la confiance et le désir de bâtir un monde de paix qui sera fait d'entente et de solidarité. Ce but est certes difficile à atteindre et le chemin pour y parvenir est encore long et plein d'écueils, mais les pays non alignés estiment que ce sont là des raisons supplémentaires pour nous atteler sans retard à la tâche.

(M. Skalli, Maroc)

Monsieur le Président, en 1975, j'ai déclaré devant la Conférence du Comité du désarmement que nous devons améliorer les méthodes de notre travail et faire en sorte que les deux puissances nucléaires qui ne participaient pas encore à nos activités puissent se joindre à nous dans notre effort commun de promouvoir le désarmement.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'enregistrer la participation de l'une de ces deux puissances. C'est là un fait qui nous réjouit et que nous saluons très sincèrement. Que le distingué représentant de la France veuille bien croire que la présence et la contribution de son pays sont fort appréciées.

Nous formulons l'espoir de voir le Comité bénéficier également de la contribution de la Chine, car nous sommes persuadés que le rôle que cette puissance est en mesure de jouer aidera grandement à engager nos négociations sur une voie plus positive et plus constructive.

Monsieur le Président, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dont la convocation a été réclamée précisément par les pays non alignés, venait à point nommé pour évaluer les progrès réalisés sur la voie d'un désarmement général et complet et édicter les mesures susceptibles de parvenir à ce but.

Chacun connaît la complexité et les difficultés du problème du désarmement. Il s'agit d'un problème majeur dont la solution conditionne celle de tant d'autres.

La course aux armements est née et s'est développée telle une mauvaise herbe dévorante dans le champ de la méfiance et à l'ombre de la guerre froide. Grâce aux efforts des uns et des autres, nous sommes sortis de la guerre froide. Mais, comme on a pu le dire, la guerre froide a fait place à la paix froide. Le changement de climat n'a guère altéré la vigueur et la prospérité de cette plante envahissante. Bien au contraire : elle part à la conquête de nouveaux domaines, toujours plus terrifiants et toujours plus terribles. L'imagination de l'homme et sa soif de recherche et de découvertes ne connaissent pas de limites. L'essentiel est de faire en sorte que les unes et les autres s'appliquent au bien-être et au progrès du genre humain.

Plus de 30 années après la seconde guerre mondiale le monde vit cahin-caha dans cette paix armée qui ne doit de subsister que grâce à l'équilibre de la terreur. Le monde vit ainsi dans une paix relative et fragile. Mais il vit encore, et c'est peut-être là qu'il nous faut puiser notre dose d'espérance et d'optimisme.

Monsieur le Président, selon les estimations les plus modérées, la puissance destructive des deux superpuissances, uniquement dans le domaine nucléaire, a déjà

(M. Skalli, Maroc)

atteint la capacité d'anéantir 25 fois la population vivant actuellement sur notre planète. Pour mesurer l'ampleur de la perte que causent à l'humanité les dépenses militaires, il suffit de rappeler que le montant consacré à celles-ci est de l'ordre de 400 milliards de dollars par an, alors que celui de l'aide publique accordée aux pays en développement ne dépasse guère 20 milliards de dollars.

Ceci est d'autant plus significatif que l'Assemblée générale a mis l'accent à maintes reprises sur l'importance des liens qui existent entre le désarmement et le développement, en recommandant d'affecter les ressources libérées par le désarmement au développement économique et social des pays du tiers monde.

Le désarmement nous paraît ainsi pouvoir contribuer efficacement à l'instauration du nouvel ordre économique international. Il est par conséquent un moyen d'aboutir à un autre type de relations entre les Etats et les peuples et permet d'entrevoir un monde nouveau, basé sur la confiance et la coopération.

A ce propos, ma délégation se félicite de la célérité avec laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a mis sur pied le Groupe d'experts gouvernementaux en vue d'entreprendre une étude approfondie des rapports entre le désarmement et le développement.

Placé sous la présidence de Mme I. THORSSON, personnalité qui bénéficie de notre considération et de notre estime, ce groupe apportera, nous en sommes convaincus, à Monsieur le Secrétaire général, tout le concours nécessaire à l'élaboration de ladite étude. Le fait que le Groupe s'est déjà réuni à deux reprises, en septembre 1978 et janvier 1979, prouve qu'il est déterminé à accomplir sa tâche dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président, nous savons qu'il nous reste beaucoup à faire car - il faut insister là-dessus - les résultats obtenus jusqu'à présent sont loin d'être concluants. Au moment où nous nous réunissons au sein de ce nouveau Comité, nous devons être pleinement conscients de l'ampleur de la tâche qui nous attend, puisqu'à ce jour les problèmes les plus ardues n'ont pas encore été résolus. Je veux parler notamment de l'interdiction complète des essais nucléaires et de l'interdiction des armes chimiques.

C'est dire que nous devons faire montre d'une plus grande détermination et de volonté politique afin de trouver les solutions adéquates aux problèmes qui se posent encore. Sans volonté politique bien arrêtée, nous ne pouvons espérer parvenir à des résultats tangibles. Or, disons-le clairement, cette volonté politique, nous l'attendons d'abord et avant tout des puissances nucléaires. En demandant leur coopération, nous les assurons quant à nous de notre compréhension.

(M. Skalli, Maroc)

Quelle que soit la complexité des questions à résoudre, il nous faut éviter de penser que les obstacles sont insurmontables. Le Comité aborde ses travaux sous des auspices favorables. Il apparaît que les chances de parvenir progressivement à des résultats concrets sont plus grandes qu'elles ne l'ont jamais été. Notre Comité a plus de pouvoirs et plus d'autorité du fait des liens qui le rattachent à l'Organisation des Nations Unies et tout particulièrement à l'organe de délibération dans le domaine du désarmement. Le rôle central et la responsabilité primordiale de l'Organisation ont été affirmés dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La délégation marocaine espère vivement que notre Comité, plus représentatif, doté de responsabilités mieux partagées et où les Etats non membres auront la possibilité de s'exprimer, sera mieux à même d'affronter avec succès la tâche qui lui est dévolue.

Les questions prioritaires sur lesquelles il doit concentrer ses efforts se trouvent énoncées dans le Programme d'action du Document final de la session extraordinaire.

En effet, le paragraphe 45 de ce document précise que - je cite - "Les priorités pour les négociations sur le désarmement seront les suivantes : armes nucléaires; autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques; armes classiques, y compris toute arme pouvant être considérée comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination; et réduction des forces armées".

Est-il besoin de redire que le manque de résultats sérieux dans le désarmement nucléaire continue à faire peser une lourde menace d'insécurité sur le monde. Certes, des mesures parcellaires ont été prises dans ce domaine. La conclusion du Traité de Moscou de 1963, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité sur les fonds marins constituent des étapes positives. Cependant, l'arrêt complet et définitif des essais nucléaires, qui bénéficie d'un rang de priorité élevé depuis plusieurs années, est loin d'être acquis.

L'Assemblée générale, par sa résolution 33/71 H (IV) adoptée lors de sa trente-troisième session, prie notre Comité d'entreprendre en priorité, à sa première session, en janvier 1979, des négociations concernant :

"a) Un traité relatif à l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires".

Nous espérons que les négociations sur cette question entre les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques socialistes soviétiques aboutiront prochainement à l'élaboration d'un projet de traité et que, conformément à la résolution 33/71 H (X), ce dernier sera soumis à notre Comité lors de sa session actuelle.

(M. Skalli, Maroc)

En attendant la conclusion d'un tel traité, tous les Etats dotés d'armes nucléaires devront, eu égard à la résolution 33/71 C de l'Assemblée générale, s'abstenir de procéder à tout essai d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Nos efforts doivent également porter sur la recherche des moyens de renforcer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. Il est absolument indispensable de mettre au point des garanties susceptibles de donner tout apaisement à ces Etats. Nous pensons qu'un engagement solennel de la part des puissances nucléaires de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre ceux qui n'en possèdent pas serait une mesure appréciable pour renforcer ces garanties.

Notre Comité dispose de deux projets de convention sur cette question présentés par le Pakistan et l'Union des Républiques socialistes soviétiques lors de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

Il n'est que juste de rappeler que c'est à l'initiative de l'Union des Républiques socialistes soviétiques qu'un point concernant la conclusion d'une convention internationale sur le renforcement des garanties de sécurité des Etats non nucléaires a été inscrit à l'ordre du jour de ladite session.

En outre, les Etats non dotés d'armes nucléaires sont en droit d'obtenir le bénéfice de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ce droit a été réaffirmé en termes non équivoques dans le Document final de la session extraordinaire, que je cite : "Les mesures de non-prolifération ne devraient pas entraver le plein exercice du droit inaliénable qu'ont tous les Etats d'appliquer et de développer leurs programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, conformément à leurs priorités, à leurs intérêts et à leurs besoins. Tous les Etats devraient également avoir accès aux techniques, matériels et matériaux en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et pouvoir librement les acquérir, compte tenu des besoins particuliers des pays en développement".

Nous demeurons convaincus que ces deux mesures, parmi d'autres, contribueront au renforcement du système de la non-prolifération des armes nucléaires.

Monsieur le Président, une autre question s'est vu accorder une haute priorité par l'Assemblée générale depuis plusieurs années. Il s'agit de l'interdiction complète de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et leur destruction. Il est vrai qu'une étape a été franchie dans cette voie par

(M. Skalli, Maroc)

l'élaboration de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Cependant, nous sommes loin d'avoir atteint l'objectif final, qui est l'interdiction de toutes les armes chimiques, qui constitue, comme le rappelle le document de la session extraordinaire, une des mesures du désarmement les plus urgentes. Nous devons donc centrer nos efforts en vue de la conclusion d'une convention sur cette importante question.

L'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes constitue une autre préoccupation majeure de la communauté internationale. Notre Comité devra, là encore, apporter sa contribution.

Parmi les autres tâches prioritaires que nous aurons à examiner, figurent la réduction des forces armées et des armes classiques ainsi que celle des budgets militaires. L'importance de telles mesures ne saurait nous échapper. Si elles intervenaient, elles pourraient diminuer les tensions dans le monde et créer un climat propice pour assurer la sécurité et faire naître la stabilité et la confiance.

Monsieur le Président, la CCD est décédée. Il ne sert à rien de faire son apologie ou de l'accabler d'invectives. Elle a accompli, comme elle a pu, sa tâche et son destin. Disons qu'elle est morte de certaines insuffisances ... Ne cherchons pas à la rattacher au Comité dont nous célébrons aujourd'hui l'avènement, mais reconnaissons-lui le mérite d'avoir servi de tremplin à la création de notre Comité. La Conférence du Comité du désarmement était, comme je l'ai déjà dit dans une autre enceinte, un club fermé et feutré où le sens de l'amitié entre ses membres était aussi développé que l'esprit de conclave. Espérons que ce que notre Comité aura perdu en intimité, il le gagnera en efficacité.

Monsieur le Président, l'Assemblée nous a confié une lourde tâche. Ce faisant, elle a marqué la confiance qu'elle a placé en notre Comité pour aborder tous les problèmes d'une façon pragmatique et avec le sérieux et l'ardeur nécessaires pour leur trouver les solutions les mieux appropriées.

Réalistes, nous devons l'être, mais gardons-nous de voir notre réalisme s'apparenter de trop près au défaitisme et à la résignation. Nous ne devons point céder au découragement car nous avons aujourd'hui des atouts que nous n'avions pas jusqu'à présent.



(M. Skalli, Maroc)

Le Comité du désarmement, comme je l'ai rappelé plus haut, de par l'autorité qui lui est conférée, du fait de sa meilleure représentativité et de des nouvelles procédures, nous offre une chance que nous devons saisir pour remplir notre mission, qui est souvent frustrante il est vrai, mais en même temps combien exaltante. Nous nous devons d'être à la hauteur de la responsabilité qui est la nôtre. Pour cela, faisons tous preuve de volonté et de bonne volonté, car sans elles tous nos efforts demeureraient vains.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Si vous me le permettez, j'appellerai votre attention sur quelques questions qu'il faudra bientôt, je crois, prendre en considération.

Le Président a reçu un certain nombre de communications émanant d'organisations non gouvernementales. Puis-je, au nom du Comité, demander au secrétariat d'établir une liste de ces communications et de la distribuer aux membres du Comité, étant entendu que les communications elles-mêmes resteront dans les dossiers du secrétariat où les délégués pourront les consulter ?

Y a-t-il des objections à cette suggestion ? Je n'en entends aucune.

Il en est ainsi décidé.

Comme vous le savez, le secrétariat, à la demande du Président du Groupe des 21, a établi un document officieux indiquant les décisions prises sur des questions de procédure par la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et par la Conférence du Comité du désarmement. Il serait peut-être utile aussi, pour l'information du Comité et si celui-ci n'y a pas d'objection, que je demande au secrétariat de faire traduire ce document dans toutes nos langues de travail et de le distribuer comme document officieux à tous les membres du Comité. Si cette proposition ne soulève aucune objection, je la considérerai comme adoptée.

Il en est ainsi décidé.

Si le Comité le permet, je voudrais maintenant parler d'un certain nombre de questions concernant l'organisation de nos travaux. J'ai l'intention de convoquer une séance officielle du Comité pour le mardi 6 février, à 10 h 30, afin de permettre aux délégations qui le désirent d'exposer leurs vues au sujet de nos travaux. Je serais reconnaissant à ces délégations de faire connaître leur intention au secrétariat. Si aucun orateur ne s'inscrit pour le mardi 6 février, nous profiterions du temps disponible pour tenir une réunion officieuse. Sans préjudice des dispositions ci-dessus, je voudrais proposer au Comité de tenir cet après-midi, à 15 heures, une réunion officieuse pour procéder à un échange de vues informel sur

(Le Président)

certaines questions concernant nos travaux. Cette réunion exploratoire serait consacrée notamment à un premier examen des modalités qu'il serait souhaitable de suivre en vue de l'élaboration et de l'adoption du règlement intérieur du Comité. Certains textes préliminaires ont déjà été préparés, ou sont en voie de l'être, soit par des délégations, soit par des groupes de délégations. Nous pourrions donc envisager la méthode à adopter pour confronter ces textes et parvenir à un critère commun, soit lors d'une réunion officielle, soit par des contacts entre les divers groupes et délégations intéressés, soit de toute autre manière qui pourrait être proposée au Comité et adoptée par lui. Nous pourrions aussi entendre des observations concernant le programme de travail du Comité en ce qui concerne, par exemple, la fréquence et la nature de nos séances plénières et les sujets qui y seraient traités ; en d'autres termes, nous pourrions déterminer si nous devons avoir des séances officielles et quelle en serait la périodicité, combien de réunions officielles nous souhaitons avoir et à quels intervalles. Enfin, et sans préjudice de toute autre suggestion que des membres du Comité voudraient présenter, nous pourrions procéder à un débat préliminaire sur la question même de notre ordre du jour, en particulier sur le genre et le contenu de l'ordre du jour que nous devons adopter. Comme je l'ai déjà dit, il s'agit en somme de mettre en train et de stimuler une première discussion officielle sur tel ou tel sujet que des délégations pourraient proposer. A la suite des consultations auxquelles j'ai procédé - et je dois reconnaître que je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer chacune des 39 délégations - il me semble qu'une très forte tendance soit contraire à une réunion qui se tiendrait demain vendredi ou lundi prochain; et cela, afin de permettre aux délégations de maintenir les contacts très utiles qu'elles ont établis il y a quelques jours. Les délégations pourraient en outre continuer de travailler à la préparation du règlement intérieur, en particulier en tenant compte des commentaires et des observations qui auront été formulés à la réunion officielle de cet après-midi. Je voudrais demander aux délégations si elles acceptent la procédure que je viens de proposer, selon laquelle une réunion officielle se tiendrait cet après-midi, et une séance officielle mardi prochain, aucune réunion n'ayant lieu ni vendredi ni lundi.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je pense qu'il ne serait pas hors de propos que je vous présente les sincères félicitations de la délégation mexicaine et que je dise à quel point nous sommes satisfaits du fait qu'à cette session qui, à certains égards, sera cruciale pour notre Comité, la conduite de nos travaux soit entre des mains aussi qualifiées que les vôtres. Quant à

(M. Garcia Robles, Mexique)

la suggestion que vous venez de faire, Monsieur le Président, ma délégation est entièrement d'accord avec le but de ces réunions officieuses et avec la suggestion que nous ne nous réunissions pas du tout vendredi et lundi. La seule modification que j'oserais proposer est que nous ne nous réunissions pas non plus cet après-midi et que mardi matin, s'il n'y a pas d'orateurs, nous siégeons immédiatement en réunion officieuse et que nous tenions, en cas de besoin, une autre réunion officieuse mardi après-midi. La raison pour cela est que je pense que nous pouvons mieux utiliser notre temps cet après-midi pour ces consultations officieuses entre délégations, que vous avez mentionnées.

Il me semble donc, Monsieur le Président, que nous pourrions peut-être avoir d'ici mardi un avant-projet ou un projet de règlement intérieur analogue à ceux qui ont déjà été préparés par le Groupe occidental et le Groupe des pays socialistes. Ce serait un projet du Groupe des 21, qui permettrait à nos délibérations de se fonder sur des textes plus concrets que ce n'est le cas à l'heure actuelle.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je remercie mon distingué ami, M. l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique, de ses très aimables paroles.

Le Comité a entendu sa proposition tendant à ce que nous n'ayons aucune réunion officieuse cet après-midi et que nous la reportions à mardi.

Mardi matin nous avons déjà une délégation inscrite sur la liste des orateurs pour la séance officielle. Donc, si le Comité veut bien accepter la proposition du distingué représentant du Mexique, et pour employer utilement notre temps, nous pourrions nous réunir à 10 h 30 précises en séance officielle pour entendre cette délégation ou toute autre délégation qui souhaiterait s'inscrire sur la liste, puis, si nous avons le temps, immédiatement après la séance officielle, nous pourrions siéger en réunion officieuse. Bien entendu, en cas de besoin, cette réunion officieuse se poursuivrait dans l'après-midi.

En l'absence d'objections, puis-je considérer que la proposition du distingué représentant du Mexique, telle que je viens de l'esquisser, est acceptable ? Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance officielle du Comité du désarmement se tiendra le mardi 6 février, à 10 h 30, et sera suivie immédiatement d'une réunion officieuse. S'il n'y a pas d'autres observations, je vais lever la séance.

La séance est levée à 11 h 45



CD/PV.8  
6 février 1979  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA HUITIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 6 février 1979, à 10 h 30

Président : M. Carlos Ortiz de Rozas (Argentine)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. BENSMAIL  
M. N. KERROUM

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER  
M. J. PÖHLMANN  
M. H. MÜLLER

Argentine : M. C. ORTIZ de ROZAS  
M. F. JIMENEZ DAVILA  
M. A.N. MOLteni

Australie : M. L.D. THOMSON  
Mme M.S. WICKES

Belgique : M. P. NOTERDAEME  
M. P. BERG  
M. G. van DUySE

Birmanie : U SAW HLAING  
U THEIN AUNG  
U THAUNG HTUN

Brésil : M. L.P. LINDENBERG SETTE  
M. A. CELSO de OURO PRETO

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. PETROV  
M. I. SOTIROV

Canada : M. R. HARRY JAY  
M. J.T. SIMARD

Cuba : M. P. TORRAS  
M. L. SOLA VILA  
Mme V.B. JACKIEWICH  
M. C. PAZOS BECEIRO  
M. R. VALIENTE

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Egypte :

M. O. EL-SHAFEI  
M. H. EL-BARADEI  
M. N. FAHNY

Etats-Unis d'Amérique :

M. A. FISHER  
M. C. FLOWERREE  
M. A. AKALOVSKY  
M. R. HILGENGRUBER  
Mme B.L. MURRAY  
M. M.L. SANCHES  
M. C. BAY  
M. T. BARTHELEMY

Ethiopie :

M. T. TERREFE

France :

M. F. de la GORCE  
M. J.C. PARAVY

Hongrie :

M. M. DOMOKOS  
M. A. LAKATOS

Inde :

M. C.R. GHAREKHAN  
M. S.T. DEVARE  
M. S. S/BHARVAL

Indonésie :

M. A. SANI  
M. A. KAMIL  
M. M. SIDIK  
M. J. DAMANIK

Iran :

M. D. CHILATY  
M. D. AMERI

Italie :

M. N. DI BERNARDO  
M. M. ALESSI  
M. M. MORENO  
M. C. FRATESCHI

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Japon</u> :	M. M. OGISO M. T. NONOYAMA M. T. IWANAMI
<u>Kenya</u> :	M. C.G. MLINKI M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. A. SKALLI M. A. BEN BOUCHTA M. M. CHRAÏBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mlle L.M. GARCIA
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. L. BAYART
<u>Nigéria</u> :	M. K. AHMED M. T. OLUMOKO
<u>Pakistan</u> :	M. M. AKRAM
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.H. FEIN M. A.J. MEERBURG
<u>Pérou</u> :	M. J. AURICH MONTERO
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. H. PAC M. B. RUSSIN
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. S. KAHN M. M. GRACZYNSKI
<u>Roumanie</u> :	M. C. ENE M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. N.H. MARSHALL



## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Sri Lanka</u> :	M. A.C.S. HAMEED Mlle M.L. NAGANATHAN
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. L. NORBERG
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RŮŽEK <sup>OV</sup> M. V. TYLNER M. J. JIRŮSEK <sup>OV</sup>
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. Y.K. NAZARKINE M. A.M. VAVILOV M. E.D. ZAITSEV M. A.I. TIOURENKOV M. Y.V. KOSTENKO M. M.G. ANTIIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. H. ARTEAGA Mme D. SZOKOLOCZI Mme R. LISBOA DE NECER
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. MIHAJLOVIĆ M. D. DJOKIĆ
<u>Zaïre</u> :	M. M. ESUK
<u>Sous-Secrétaire général pour le désarmement</u> :	M. R. BJÖRNERSTEDT

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Comme c'est la première fois que la délégation soviétique prend la parole ce mois-ci, je voudrais, Monsieur le Président, vous adresser mes salutations et former à votre intention des vœux de succès dans votre rôle important de Président du Comité du désarmement.

Je suis particulièrement heureux de pouvoir vous adresser mes salutations, Monsieur l'Ambassadeur, car je me souviens que j'ai eu le plaisir de le faire quand vous étiez Président du Conseil de sécurité. De même lorsque vous étiez Président de la Première Commission de l'Assemblée générale, et aussi quand vous étiez Président du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Cela a également été le cas lorsque vous étiez Président du Bureau de la session extraordinaire et, à présent, à mon recueil de salutations, je puis joindre mes vœux à l'adresse du Président du Comité du désarmement.

Les succès d'un organisme quel qu'il soit dépendent naturellement des délégations qui y participent, mais le rôle du Président est quelque chose dont il est difficile de surestimer l'importance. Le fait d'avoir un Président aussi expérimenté et aussi respecté que l'Ambassadeur d'Argentine, M. Carlos Ortiz de Rozas, nous autorise légitimement, me semble-t-il, à escompter le succès des travaux du Comité.

Monsieur le Président, parmi les problèmes de désarmement que l'on examine depuis de nombreuses années au sein de divers organismes internationaux, y compris le Comité du désarmement, une place des plus importantes revient à la question de savoir comment arrêter et inverser la course aux armements nucléaires et parvenir au désarmement nucléaire. Le fait que cette question ait un long passé ne la rend nullement moins actuelle. Au contraire, l'accroissement et le perfectionnement persistants des arsenaux nucléaires lui confèrent un caractère de plus en plus pressant et, convient-il de reconnaître, de plus en plus compliqué. Ainsi que l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement l'a souligné dans le Document final de sa session extraordinaire, les stocks existants d'armes nucléaires sont plus que suffisants pour anéantir toute vie sur la Terre.

On reconnaît partout que la course aux armements nucléaires constitue un très grave danger pour l'humanité. Et nul n'entretient d'illusions au sujet du fait que l'incendie nucléaire, si on lui permettait d'éclater, dépasserait de par ses conséquences destructrices toutes les catastrophes et toutes les guerres qu'a connues l'humanité.

Pour écarter complètement et définitivement le danger d'une guerre comportant l'emploi d'armes nucléaires, il est absolument indispensable d'entreprendre

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

énergiquement de mettre un terme à la compétition dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires et de passer à la réalisation de mesures concrètes de désarmement nucléaire.

Il serait inexact de dire que les mesures liées aux armes nucléaires sont laissées aujourd'hui en dehors des négociations sur le désarmement. Cependant, malgré toute l'importance qu'elles présentent pour l'élimination du danger d'une guerre nucléaire et le renforcement de la sécurité internationale, ces négociations ont souvent présenté un caractère périphérique. Les peuples du monde attendent davantage et nous n'avons pas le droit de méconnaître leurs exigences.

C'est pourquoi, à l'heure actuelle, on voit apparaître au premier plan la nécessité d'entamer des négociations sur l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et sur leur élimination. Cette tâche est mentionnée dans les recommandations de la session extraordinaire consacrée au désarmement, en particulier dans le paragraphe 50 de son Document final, ainsi que dans les décisions de la trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale. C'est ainsi que dans la résolution 33/71 H adoptée à cette session figure un appel direct adressé à tous les Etats nucléaires pour leur demander d'entamer des consultations en vue de "l'ouverture à bref délai de négociations urgentes sur l'arrêt de la course aux armements nucléaires".

En ce qui concerne l'Union soviétique, elle a préconisé l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires dès l'apparition dans le monde des premières bombes atomiques. Et elle a maintenu pendant toute la période d'après guerre cette attitude, qui a été de nouveau confirmée et développée dans les déclarations que M. L.I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a faites les 2 novembre 1977 et 25 avril 1978. Toute une série d'autres pays ont également préconisé l'ouverture à bref délai de négociations visant à exclure les armes nucléaires des arsenaux des Etats. Cet appel a également été formulé à la réunion du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie, à Moscou, vers la fin du mois de novembre de l'année dernière.

Monsieur le Président, permettez-moi, au nom des délégations de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de soumettre à l'examen du Comité un document de travail concernant les négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète (CD/4; 1er février 1979).

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Je veux espérer que les délégations ont eu la possibilité de prendre connaissance de ce document, qui a été distribué il y a quelques jours. A ce propos, permettez-moi de m'arrêter simplement sur quelques aspects de la question.

Etant donné qu'il est impossible d'atteindre en une seule fois l'objectif des négociations, c'est-à-dire l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète, il conviendrait de procéder à la réalisation des mesures appropriées par étapes, sur une base mutuellement acceptable et concertée. La teneur des mesures de chaque étape ferait l'objet d'une entente entre les participants aux négociations.

Par exemple, à telle ou telle étape des négociations, on pourrait examiner des questions comme la cessation du perfectionnement qualitatif des armes nucléaires, l'arrêt de la fabrication des matières fissiles à des fins militaires, la réduction graduelle des stocks d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, etc. En outre, dans chaque cas concret, il serait indispensable d'élaborer également des mesures de vérification mutuellement acceptables.

Bien entendu, il se pose la question de savoir où et comment préparer et mener des négociations sur l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et sur l'élimination de ces armes. A notre avis, un forum tout à fait approprié à cette fin serait le Comité du désarmement.

D'une part, il est ouvert à la participation de toutes les puissances nucléaires. A ce sujet, nous nous félicitons une fois de plus de ce que la France fasse maintenant partie de cet organe. Nous sommes également en droit d'espérer que la République populaire de Chine, qui évite jusqu'ici de prendre part à des négociations concrètes sur le désarmement, reconnaîtra enfin que le fait de se tenir à l'écart du désarmement ne répond ni aux intérêts de la paix générale, ni à ceux de l'Etat chinois lui-même.

D'autre part, un nombre appréciable d'Etats non nucléaires représentés au Comité du désarmement sont très intéressés à voir résoudre les problèmes du désarmement nucléaire et sont certainement tout prêts à formuler leurs propositions à ce sujet. Un autre fait important est que le Comité dispose d'une incontestable expérience dans les négociations sur ce genre de questions. On sait que, dès les années 1960, le Comité des dix-huit s'occupait activement des questions de désarmement nucléaire, qui figuraient en très bonne place dans son ordre du jour.

Pour commencer, à titre préparatoire, il faudrait procéder dans le cadre de notre Comité à des consultations et y déterminer l'ensemble des questions devant être examinées et réglées et convenir des aspects organisationnels des négociations.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Il faudrait entamer les consultations préparatoires au cours de la session actuelle du Comité, afin que les négociations sur le fond du problème puissent commencer en 1979 déjà.

En même temps, nous voudrions faire remarquer qu'en proposant que le Comité du désarmement serve de forum pour la préparation et le déroulement des négociations sur le désarmement nucléaire, la délégation soviétique est également prête à examiner d'autres méthodes.

Monsieur le Président, la délégation soviétique est convaincue que pour progresser dans les négociations sur le désarmement nucléaire, la participation de toutes les puissances nucléaires à ces négociations est absolument indispensable. Cette idée se reflète, en particulier, dans le Document final de la session extraordinaire ainsi que dans la résolution 33/71 H mentionnée ci-dessus. Mais les arsenaux des différentes puissances nucléaires ne se trouvent pas au même niveau et il ne serait pas approprié de fermer les yeux sur cette circonstance. Au contraire, il faut en tenir compte, ainsi que d'autres facteurs, pour déterminer le degré de participation de chacun de ces Etats aux mesures à prendre à telle ou telle étape. En même temps, il faut s'efforcer de faire en sorte qu'à toutes les étapes l'équilibre existant en matière de puissance nucléaire soit préservé, ce pendant que le niveau de cette puissance décroît constamment.

En d'autres termes, aussi bien dans les négociations que dans la réalisation de mesures concrètes, il est absolument indispensable de respecter strictement le principe de la non-atteinte à la sécurité des Etats. C'est la seule façon de parvenir à des accords sur tous les problèmes de désarmement, y compris ceux du désarmement nucléaire.

L'objectif de la non-atteinte à la sécurité de n'importe laquelle des parties est logiquement lié à la nécessité de renforcer parallèlement les garanties politiques et de droit international de la sécurité des Etats, afin d'appuyer les mesures prises dans le domaine du désarmement nucléaire.

En déterminant le programme et l'ordre du jour des négociations sur l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et l'élimination graduelle de leurs stocks, il faudra aussi accorder une attention particulière à la question de savoir comment les associer aux efforts déjà entrepris à l'heure actuelle pour limiter la course aux armements nucléaires. Il n'est pas exclu que, dans les négociations que nous proposons, des points de recoupement puissent apparaître, par exemple avec les négociations sur la limitation des armes stratégiques. Il importe, à notre avis, de faire en sorte que des négociations à plus vaste échelle ne portent pas atteinte à d'autres négociations, bilatérales ou multilatérales, visant certains secteurs plus étroits du problème considéré. De même, elles ne doivent pas entraver la réalisation d'accords bilatéraux ou multilatéraux sur la limitation ou même l'élimination de n'importe quels armements nucléaires sur une base mutuellement convenue.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Telles sont, Monsieur le Président, les considérations sur des approches possibles à la solution des problèmes de désarmement nucléaire que la délégation soviétique a jugé utile d'exposer au stade actuel des travaux de notre Comité. Nous sommes prêts à écouter les opinions et les propositions que d'autres délégations voudraient formuler à ce sujet le cas échéant et à en discuter dans un esprit constructif, comme l'exigent l'importance et l'urgence du problème du désarmement nucléaire.

La communauté mondiale attend du Comité du désarmement des solutions et des actions concrètes, conduisant à des mesures efficaces dans le domaine du désarmement. En adoptant des décisions qui permettraient d'entamer dès cette année des négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination totale, le Comité répondra à ces espoirs.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je voudrais remercier M. l'Ambassadeur Issraelyan des très aimables paroles qu'il a prononcées à mon adresse, en énumérant les multiples occasions au cours desquelles il en a fait de même dans le passé. J'estime qu'il a ainsi mis en relief les nombreuses années que nous avons consacrées à cette question et je lui en suis véritablement reconnaissant.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord associer ma délégation aux félicitations et aux bons voeux qui vous ont été adressés en tant que Président du Comité du désarmement pour le mois de février. Nous sommes certains que votre connaissance des problèmes de désarmement et votre habileté de négociateur constitueront des atouts majeurs dans cette phase importante de nos délibérations.

Dans la déclaration que j'ai faite, il y a quelques jours, j'ai parlé en termes assez généraux de l'importance que la Pologne n'a cessé d'attacher à la réalisation de progrès rapides et substantiels vers un désarmement nucléaire effectif, vers la réduction et finalement l'élimination une fois pour toutes de la menace d'une guerre nucléaire. Nous venons précisément d'entendre le distingué représentant de l'Union soviétique évoquer ces questions. Il me serait difficile, dans cette brève intervention, d'ajouter quoi que ce soit de fondamentalement nouveau à ce qu'a déjà dit M. l'Ambassadeur Issraelyan en présentant d'une façon remarquable le document de travail des pays socialistes, mais je voudrais formuler quelques observations qui me paraissent pertinentes et nécessaires. En fait, je voudrais indiquer quelques-unes des considérations qui ont amené la Pologne et, bien entendu, d'autres pays socialistes aussi, à parrainer le document CD/4 concernant les négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète.

(M. Sujka, Pologne)

De l'avis de ma délégation, c'est par son opportunité et par sa date que cette proposition prend une valeur particulière.

Par son opportunité. Elle vient dans le sillage de la session de Moscou du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie, et dans celui de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Comme nous le savons, ces deux organismes ont lancé un pressant appel pour que soient engagées sans retard des négociations sur l'arrêt de la course aux armements nucléaires et sur le désarmement nucléaire, auxquelles participeraient toutes les puissances dotées d'armes nucléaires ainsi que d'autres Etats.

Par sa date. Cette proposition est présentée à un moment propice alors que, pour la première fois, un organe de négociation multilatérale sur le désarmement, le Comité du désarmement, commence ses travaux avec la participation, en principe, de tous les Etats dotés d'armes nucléaires et d'un groupe géographiquement et politiquement représentatif d'Etats non dotés d'armes nucléaires.

On s'accorde généralement à reconnaître que la course aux armements nucléaires et l'expansion persistante des arsenaux nucléaires constituent une grave menace pour la survie même de l'humanité. Une conséquence secondaire, mais impardonnable, de ce processus est que d'énormes ressources, notamment en énergie, au lieu d'être utilisées à des fins économiques et sociales pacifiques servent à la réalisation d'objectifs militaires. Au fil des années, ce terrible processus a entraîné l'accumulation d'un pouvoir destructeur qui dépasse tout ce qu'on peut concevoir à des fins militaires.

Il y a quelques années, par exemple, on estimait que dans les arsenaux du monde se trouvaient des stocks d'armes nucléaires dont le pouvoir destructeur équivalait à 15 tonnes de TNT pour chaque habitant de la Terre, et ce chiffre a certainement beaucoup augmenté depuis lors, assez pour annihiler plusieurs fois toute trace de vie.

Dans l'espoir qu'une telle éventualité ne se réalisera jamais et que des progrès substantiels seront faits pour arrêter la course aux armements nucléaires et éliminer les stocks considérables d'armes de destruction massive, et surtout d'armes nucléaires, l'Assemblée générale a été amenée à proclamer Décennie du désarmement les années 1970. Nous considérons comme important et significatif que la suggestion des Etats socialistes tendant à la préparation de négociations sur un désarmement nucléaire général et radical ait été présentée avant la fin de la Décennie du désarmement, alors qu'il reste assez de temps pour que nous puissions, à condition qu'une volonté politique suffisante existe, tenir la promesse qu'implique la Décennie du désarmement.

(M. Sujka, Pologne)

La proposition présentée aujourd'hui au nom des sept pays socialistes est rigoureusement conforme aux recommandations adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la session extraordinaire consacrée au désarmement. Elle répond en particulier aux dispositions du paragraphe 50 du Document final. En fait, cette proposition, par la manière dont y sont conçus les objectifs et les modalités d'un désarmement nucléaire effectif, coïncide avec l'idée qu'a exprimée l'Assemblée générale, lors de sa session extraordinaire, dans les tout premiers mots du Document final. On se rappelle en effet qu'au paragraphe 1 de ce document, il est dit notamment : "... l'accumulation d'armes, en particulier d'armes nucléaires, constitue plus une menace qu'une protection pour l'avenir de l'humanité. Le moment est donc venu de mettre fin à cette situation, de renoncer à l'emploi de la force dans les relations internationales et de chercher la sécurité dans le désarmement, c'est-à-dire grâce à un processus graduel mais effectif qui s'amorcerait par une réduction du niveau actuel des armements".

Comme nous le savons tous, on fait souvent valoir avec plus ou moins de raison que les efforts déployés par la communauté internationale pour faire avancer la cause du désarmement par des mesures de limitation n'ont pas réussi à empêcher l'accroissement des armements, et n'ont pas ralenti sensiblement la course aux armements. Nous pensons que l'initiative conjointe de la Pologne et d'autres pays socialistes tendant à ce qu'aient lieu sous peu des consultations en vue de la préparation de négociations de fond, dans le cadre du Comité sur le désarmement, avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires, marque l'abandon du concept d'un simple contrôle des armements en faveur d'un désarmement véritable.

Il convient de noter que la proposition figurant dans le document de travail sous-entend que l'on n'a pas d'autre choix actuellement que de chercher la sécurité en ramenant les armements nucléaires à un niveau inférieur. Un tel niveau devrait être atteint par étapes graduelles et équilibrées, compte dûment tenu du principe de la non-diminution de la sécurité de toutes les parties. Etant donné l'égalité fondamentale entre toutes les puissances dotées d'armes nucléaires, cela impose à celles-ci la nécessité de négociations communes. Toute autre suggestion semblerait irréaliste.

La proposition des pays socialistes, premier document de fond présenté au Comité du désarmement au cours de la session actuelle, est constructive, réaliste et d'une vaste portée. Mon pays est heureux de figurer parmi ses coauteurs et appuie sans réserve la ligne de conduite qui s'y trouve définie. Nous sommes certains qu'étant donné les importantes conséquences qu'implique le document CD/4 le Comité du désarmement ne manquera pas d'en étudier soigneusement le contenu. Et surtout, nous comptons qu'il appuiera l'appel en faveur de consultations préparatoires qui devraient commencer le plus tôt possible pour que des négociations puissent s'engager sur un véritable désarmement nucléaire.



Le PRÉSIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : J'aimerais remercier le distingué représentant de la Pologne des aimables paroles de bienvenue qu'il a bien voulu m'adresser.

U SAW HLAING (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, dans cette première intervention de ma délégation, permettez-moi de dire le plaisir que nous éprouvons à adresser nos cordiales salutations à tous les délégués présents et à vous faciliter, Monsieur le Président, d'assumer la présidence du Comité du désarmement nouvellement constitué. Je suis persuadé que, sous votre direction, le Comité prendra des décisions appropriées sur les questions d'organisation et de procédure et en ce qui concerne les autres tâches importantes qui l'attendent.

Nous saluons la présence du distingué représentant de la République française et celle des distingués représentants des nouveaux membres du Comité : l'Algérie, l'Australie, la Belgique, Cuba, l'Indonésie, le Kenya, Sri Lanka et le Venezuela. Ma délégation entend travailler en étroite collaboration avec eux ainsi qu'avec tous les autres représentants ici présents qui apporteront certainement une importante contribution aux travaux du Comité.

Pour l'histoire des négociations sur le désarmement, il est significatif que le Document final, où se sont manifestées les vues du monde entier sur les objectifs et les priorités en matière de contrôle des armements et de désarmement, ait été adopté par consensus à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement; nous attachons une grande importance à l'acte majeur qu'ont ainsi accompli les Nations Unies.

Nous avons le ferme espoir que, s'appuyant sur les principes fondamentaux du désarmement, sur le programme d'action et sur le mécanisme nécessaire à son application qui a été établi à la session extraordinaire, la communauté internationale pourra envisager une période au cours de laquelle toutes les nations intensifieront et coordonneront plus étroitement leurs efforts en faveur d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de diversifier nos efforts d'une manière rationnelle et logique, compte tenu de la complexité du problème.

Le mécanisme mondial des délibérations et des négociations sur le désarmement a été modifié pour qu'il ait le maximum d'efficacité; l'organe de négociation a été restructuré en conséquence. Nous estimons que le Comité devrait s'autoriser de l'esprit dont s'inspirent le paragraphe 120 du Document final et ses sous-paragraphe pour faire en sorte que les Etats non membres intéressés puissent, s'ils le désirent, prendre part à ses travaux.

(U Saw Hlaing, Birmanie)

Comme nous le savons tous, le fait que l'organe de négociation, dans sa nouvelle structure, soit ouvert à la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires correspond à une attitude plus réaliste. D'autre part, les nouvelles procédures démocratiques de cet organe de négociation multilatérale où tous les Etats membres, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires, sont des partenaires égaux, permettent d'espérer que notre effort collectif aura, dans les prochaines années, une plus grande efficacité et une plus large portée.

Toutefois, ma délégation partage entièrement l'avis des précédents orateurs qui estiment nécessaires les efforts combinés de tous les membres du Comité pour réaliser des progrès appréciables dans nos négociations, celles-ci devant être marquées par le consensus et la coopération et non par l'affrontement.

Nous savons tous aussi que la cessation de la course aux armements et la réalisation d'un désarmement véritable sont des tâches essentielles, mais que les chances de succès dans ce domaine dépendent dans une grande mesure des intérêts uniquement politiques et économiques des pays du monde entier. Il reste que toutes les mesures concernant le contrôle des armements et le désarmement touchent directement ce point sensible qu'est la sécurité des nations, petites ou grandes, et qu'elles ne peuvent pas être appliquées avant d'avoir fait l'objet de négociations et de décisions politiques. Si les nations continuent à chercher leur sécurité dans la possession d'armes nucléaires, il sera difficile de trouver à ce stade une situation si favorable que l'on puisse parler d'inverser la course aux armements. Il semble donc qu'aujourd'hui le monde n'ait pas d'autre choix que de renforcer la sécurité nationale et internationale en développant la coopération et la compréhension entre les Etats et de créer ainsi une situation qui amène les parties à conclure des accords équitables et à manifester une volonté politique commune.

A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a chargé le Comité du désarmement d'entreprendre, en priorité, des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et sur un traité relatif aux armes chimiques. Nous sommes en outre tous préoccupés par les importantes questions suivantes : l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive; l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires; la conclusion d'une convention internationale sur des mesures propres à renforcer la sécurité des Etats non nucléaires.

(U Saw Hlaing, Birmanie)

Ce sont là des questions prioritaires, mais nous savons aussi qu'après la réunion de la Commission du désarmement en mai, il faudra probablement poursuivre l'élaboration d'un programme détaillé de désarmement. Les résolutions que l'Assemblée générale a adoptées à sa trente-troisième session sur les points que je viens de mentionner s'inspirent en réalité de la vaste conception de la sécurité mondiale et du désarmement qui a été adoptée à la session extraordinaire. A notre avis, il serait plus efficace au début de mettre l'accent sur telle ou telle question plutôt que d'aborder toutes les questions ensemble.

Au moment où le nouveau Comité entreprend ses travaux, il est encourageant d'apprendre que les problèmes qui empêchaient encore les négociations SALT II d'aboutir sont sur le point d'être résolus. Nous nous féliciterions de la conclusion d'un accord qui marquerait un premier pas vers la réduction des arsenaux stratégiques et des armements nucléaires. Ce serait aussi un élément important pour établir entre l'Est et l'Ouest un équilibre stable, nécessaire pour réduire la tension internationale.

Chacun reconnaît que le désarmement nucléaire est le problème le plus grave et le plus complexe auquel la communauté internationale doit aujourd'hui faire face. Puisque nous sommes certains que l'accumulation et le perfectionnement de ces armes constituent pour l'humanité une menace plutôt qu'une protection, le Comité devrait donner la priorité absolue à l'interdiction complète des essais, principal moyen d'arrêter cette tendance. Dans le passé, il s'agissait là d'une tâche extrêmement difficile et délicate pour l'ancien organe de négociations, car la CCD dans son ensemble s'efforçait de négocier un traité à ce sujet, alors que les parties qui pouvaient véritablement faire progresser ces négociations étaient dans l'impossibilité d'indiquer à la CCD les questions qui devaient y être négociées à certains stades ou tout au moins dans la phase initiale.

Nous nous rendons compte aussi que des négociations trilatérales, ou des négociations entre Etats dotés d'armes nucléaires constituent le seul moyen efficace pour résoudre ce problème. Cependant, il ne faudrait pas laisser trop longtemps le Comité dans l'attente d'heureux résultats. Chaque perfectionnement technique apporté aux armes stratégiques rend les négociations plus complexes et plus difficiles. Si nous tardons trop à prendre au moins des mesures préliminaires pour mettre un terme à la course aux armements, nous ne parviendrons peut-être jamais à atteindre l'objectif du désarmement général et complet.

(U Saw Hlaing, Birmanie)

Nous constatons toutefois avec satisfaction qu'un traité multilatéral prévoyant l'interdiction des essais nucléaires dans tous les milieux, ainsi que des mesures de vérification, approche de sa conclusion. Ma délégation pourrait appuyer un texte qui mettrait effectivement fin aux essais d'armes nucléaires dans tous les milieux, sans discrimination, qui viserait à faire cesser la mise au point de systèmes d'armes nucléaires et leur amélioration qualitative, et qui empêcherait la prolifération de ces armes.

La conclusion, à une date prochaine, d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires marquerait un progrès vers le contrôle des armements et vers le désarmement, préviendrait tout nouveau perfectionnement des armes nucléaires et empêcherait l'expansion des arsenaux nucléaires existants. Elle aurait aussi pour effet de favoriser l'entente et la confiance entre les Etats dans toutes les régions du monde. Mais il ne faut pas perdre de vue que ce traité ne permettrait d'atteindre que l'un des objectifs du désarmement nucléaire.

La question des armes chimiques a été examinée pendant plusieurs années par le précédent organe de négociation; elle a fait l'objet, en particulier, de pourparlers entre les deux grandes puissances, et elle constitue, avec le traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, l'une des tâches qui s'imposent immédiatement au Comité. La Birmanie, partie à la Convention de 1972 sur les armes biologiques, espère qu'un accord se réalisera rapidement sur des mesures efficaces pour l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques, et pour leur destruction. Il s'agit là d'une question urgente qui pourrait être résolue dès que les problèmes de vérification et les autres difficultés techniques auront été réglés. Nous ne sous-estimons pas les difficultés ni l'extrême complexité des négociations, en particulier pour ce qui a trait à la portée de l'accord et à sa vérification. Nous espérons que les négociations engagées au titre de l'initiative commune se poursuivront à un rythme accéléré pour que le Comité puisse se mettre d'accord, dès cette année, sur un texte de convention.

Le Comité est chargé de poursuivre l'étude de la question des nouveaux types d'armes de destruction massive. Les progrès récents de la science et de la technique pourraient faciliter la mise au point de nouveaux types d'armes de destruction massive. Il y aurait donc lieu d'examiner la possibilité d'élaborer des accords sur l'interdiction et la limitation de ces nouvelles armes, au cas où elles seraient identifiées. Nous serions prêts à appuyer toute mesure équitable et équilibrée de nature à prévenir ou à limiter les armements.

La vérification adéquate de la cessation et de l'interdiction de la production des matières fissiles à des fins militaires est une question importante, et ma délégation espère que le Comité l'étudiera sérieusement avec les autres mesures à prendre pour contrôler les armements nucléaires.

Le Comité doit aussi envisager le renforcement des garanties de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. Ma délégation partage l'opinion selon laquelle des garanties juridiques internationales protégeant les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires renforceraient la sécurité de ces Etats et favoriseraient l'entente entre les Etats dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en possèdent pas. Nous espérons que le Comité parviendra à élaborer des arrangements internationaux donnant aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties plus explicites contre l'emploi de telles armes.

Nous avons clairement défini, dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les procédures et les priorités du Comité de manière à pouvoir atteindre l'objectif du désarmement, et en particulier du désarmement nucléaire qui est d'assurer la survie de l'humanité et de sa civilisation. Le Comité se trouve ainsi chargé d'une série de tâches importantes à la suite de la session extraordinaire et de la trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale. Ce qui importe maintenant, c'est d'entreprendre des négociations sans trop de retard et de diriger ensuite nos efforts vers la réalisation progressive de ce programme.

Ma délégation estime que le Comité actuel, plus représentatif que l'ancien, tirant parti de la longue expérience de son prédécesseur et se trouvant en mesure de résoudre les questions inscrites à son ordre du jour comme le prouvent les progrès qu'il a faits sur certains points, pourra contribuer d'une manière extrêmement efficace à la réalisation des deux objectifs que constituent le contrôle des armements et le désarmement. Et nous espérons que les résultats de ses travaux en matière de désarmement nucléaire lui permettront de faire de nouveaux progrès vers l'objectif final.

En fait, les mesures de désarmement vers lesquelles tendent tous nos efforts pourraient être considérées déjà comme à moitié réalisées si la compréhension et la confiance mutuelles entre les nations, en particulier entre les grandes puissances, leur permettaient de manifester, le moment venu, leur volonté politique. Jamais le monde n'a eu tant besoin du désarmement, dont dépend non seulement notre survie, mais l'avenir de nos descendants. Ma délégation, quant à elle, s'attachera de son mieux à rechercher avec tous les autres membres du Comité des méthodes constructives pour parvenir au désarmement.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je voudrais remercier le distingué représentant de la Birmanie de sa déclaration et des félicitations qu'il a eu l'amabilité de m'adresser.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de me joindre aux précédents orateurs pour vous féliciter de votre nomination au poste de Président du Comité pour le mois de février. Nous sommes convaincus qu'en raison de votre longue expérience en ce qui concerne les questions de désarmement et de vos capacités personnelles, le Comité ne manquera pas d'entreprendre de grands efforts dès le début de ses travaux, afin de réaliser des progrès tangibles.

La République démocratique allemande est l'un des coauteurs du document CD/4 concernant les négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète, qui a été soumis officiellement aujourd'hui par le représentant de l'URSS.

Notre délégation estime que cette proposition est conforme à la demande de nombreuses délégations, telle qu'elle a été également exprimée dans la déclaration de la République démocratique allemande du 26 janvier 1979 devant ce Comité, à savoir que, d'emblée, le Comité devrait concentrer son attention sur les questions de fond et, ce faisant, s'intéresser avant toute chose à l'interdiction des armes de destruction massive, et particulièrement des armes nucléaires.

L'examen à bref délai de cette proposition par le Comité, et les progrès que sa mise en oeuvre devrait permettre de réaliser, constitueraient une suite logique du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, selon lequel c'est actuellement la course aux armements nucléaires qui menace le plus gravement la survie de l'humanité, et que, pour cette raison, la priorité la plus élevée doit s'attacher à des mesures efficaces visant à réaliser le désarmement nucléaire et à empêcher une guerre nucléaire.

S'inspirant de cette exigence pressante, les Etats parties au Traité de Varsovie ont souligné, dans la Déclaration du 23 novembre 1978, leur volonté sans réserve "... de parvenir sans délai à un accord sur l'ouverture de négociations sur ces questions, avec la participation de toutes les puissances nucléaires, mais pas seulement de ces puissances. Plus tôt une date concrète sera fixée pour ces négociations, mieux cela vaudra."

Quelle est, en premier lieu, la signification de la proposition soumise dans le document CD/4, telle que nous l'envisageons ?

(M. Herder, République démocratique allemande)

1. L'ouverture de négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète constituerait une étape importante vers une réorientation fondamentale des négociations sur l'arrêt de la course aux armements. Cette étape marquerait une transition entre les déclarations de bonne volonté et les mesures concrètes qui sont indispensables pour mettre un terme à la course aux armements nucléaires.

2. L'application de cette proposition répondrait à l'exigence formulée dans l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir que "chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire ..."

Elle contribuerait ainsi à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires.

3. L'aboutissement des négociations sur l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires entraînerait l'utilisation d'énormes ressources énergétiques aux seules fins du développement pacifique de l'humanité, et non de sa destruction.

Tout cela nous permettrait de nous acquitter de notre responsabilité de garantir désormais l'utilisation d'importantes matières premières en vue de l'accomplissement des tâches économiques urgentes de l'avenir.

L'effort persévérant déployé par la République démocratique allemande pour parvenir à la destruction complète des armes nucléaires devient plus évident encore si l'on prend en considération sa situation politique et géographique au centre de l'Europe. Nul n'ignore que c'est en Europe que l'on trouve la plus forte concentration d'armes nucléaires. Selon des renseignements fournis par différents instituts internationaux, c'est d'un total de plus de 10 000 armes nucléaires que les deux alliances militaires existantes disposeraient dans cette région.

N'est-il pas évident, dans ces conditions, que la cessation de la course aux armements nucléaires est devenue une question de vie ou de mort pour les peuples et les Etats de cette région ?

Dans de grandes parties de l'Asie, des stocks d'armes nucléaires s'accumulent également, et il est notoire qu'un certain Etat africain déploie depuis un certain nombre d'années de grands efforts pour se doter de ces armes.

Les négociations entre tous les Etats dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne la destruction complète de tous les types d'armes nucléaires sont donc devenues une nécessité pressante de l'époque actuelle.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Les avantages de la proposition soumise par sept Etats socialistes concernant l'ouverture de négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires sont indéniables :

La proposition est simple, claire et évidente. Elle ne contient aucune condition préalable. Elle ne porte préjudice en aucune façon aux autres négociations menées actuellement sur divers aspects de la limitation ou de la réduction des armements nucléaires. Son objectif est de déclencher un processus qui mènera en fin de compte à l'interdiction et à la destruction de toutes les armes nucléaires. La souplesse de l'approche à cette question doit être soulignée. Elle concerne également le degré de participation des divers Etats dotés d'armes nucléaires aux mesures à adopter à chacune des étapes du désarmement nucléaire. Ces mesures devraient être fondées sur le principe d'une sécurité non diminuée de tous les participants à un niveau de forces moins élevé, comme le souligne expressément le Document final de la dixième session extraordinaire.

Le désarmement nucléaire échelonné ainsi envisagé permettrait à toutes les puissances dotées d'armes nucléaires de participer dès le départ aux négociations proposées.

La délégation de la République démocratique allemande est consciente de la complexité de la conclusion d'un accord sur l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et sur leur destruction. De grands efforts, et en premier lieu la volonté politique de tous les participants, seront indispensables.

Il est encourageant que de nombreux Etats, parmi lesquels des Etats dotés et des Etats non dotés d'armes nucléaires, membres d'alliances militaires et Etats non alignés, aient souligné au cours des échanges de vues au Comité la nécessité urgente et pressante d'entreprendre des mesures pour mettre un terme à la course aux armements nucléaires.

Ainsi se trouve posée une excellente base pour entamer sans délai des discussions sur la proposition soumise au Comité.

La délégation de la République démocratique allemande est convaincue que la proposition d'entreprendre des négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires bénéficiera d'un large appui. Notre délégation espère que l'examen de ce problème trouvera une place appropriée dans l'activité future du Comité.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de la République démocratique allemande des bons voeux qu'il m'a adressés en ma qualité de Président.



M. FEIN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Au nom de la délégation néerlandaise, j'aimerais exprimer notre grande satisfaction au sujet du fait que c'est vous, Monsieur le Président, qui dirigerez nos travaux pendant le premier mois complet d'activité du Comité du désarmement. Ce sera un mois crucial et nous ne doutons pas que votre direction très capable et expérimentée sera décisive pour que ce premier mois complet d'activité du CD soit un succès. Vous pouvez compter sur l'appui de la délégation néerlandaise.

Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour présenter officiellement un document de travail de ma délégation sur les armes chimiques. Ce document contient certaines suggestions sur les conditions dans lesquelles le Comité du désarmement pourrait effectivement entreprendre des discussions sérieuses concernant un traité sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction.

Dans le passé, plusieurs méthodes ont été mises à l'essai en vue de s'attaquer à cette question complexe des armes chimiques. Sans parler de nombreux documents de travail - traitant surtout de problèmes spécifiques - la CCD a tenu plusieurs réunions officieuses avec la participation d'experts. Ces réunions ont contribué utilement à clarifier des questions particulières, mais il semble que nous ayons épuisé les possibilités qu'offre ce genre de réunions non structurées, compte tenu particulièrement de notre expérience de l'année dernière.

Plusieurs délégations ont d'autre part présenté des projets de traité concernant l'ensemble de la question des armes chimiques. L'avantage qu'il y avait à examiner un projet de traité comme un tout était naturellement que l'on pouvait établir des relations réciproques entre les différentes questions entrant en ligne de compte, mais par ailleurs la discussion devenait plus complexe. En outre, ces projets ne fournissaient pas de bases de négociation en raison de l'existence de négociations bilatérales pendantes ou en cours et du fait que certains pays éprouvaient des difficultés à propos de certaines parties de ces projets.

Ces dernières années, l'approche générale a donc été d'attendre l'initiative annoncée par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous considérons et nous continuerons de considérer cette initiative comme étant d'une importance capitale, et nous espérons fermement qu'elle se matérialisera dans un délai raisonnable. Cependant, il est clair également que les pourparlers au sein du Comité sur la question des armes chimiques demeurent bloqués depuis un certain temps en raison de ces négociations bilatérales en cours.

Nous ne pensons pas que cette situation soit inévitable. Comme nous l'expliquons dans notre document, le Comité pourrait fort bien entreprendre des travaux sur le

(M. Fein, Pays-Bas)

problème des armes chimiques parallèlement aux efforts bilatéraux. En fait, nous estimons que ces deux approches parallèles pourraient se rendre mutuellement plus fructueuses. D'autant plus que le problème des armes chimiques n'est pas une question typiquement bilatérale, comme ma délégation l'a fait observer plusieurs fois au Comité.

Nous savons fort bien que différentes vues existent au Comité à propos de certains points importants, mais nous avons aussi l'impression que sur de nombreux autres points les vues ne divergent guère ou même concordent. Pourtant, le Comité n'a jamais tenté d'identifier les points de convergence. Notre suggestion est d'établir, méthodiquement, pas à pas, un cadre pouvant offrir une base à un accord qui finalement déboucherait sur un traité relatif aux armes chimiques.

Nous pourrions commencer nos travaux en termes généraux. Par exemple, le Comité pourrait se saisir de nouveau du document de travail CCD/400, présenté par plusieurs membres du Groupe des Quinze de la CCD, le 26 avril 1973. Ce document expose certains principes généraux d'un traité sur les armes chimiques. Le Comité pourrait ensuite décider d'établir une nouvelle version d'un document qui énoncerait les principes généraux du traité que nous nous efforçons d'établir.

Ce premier stade de la rédaction d'un document relativement général pourrait être achevé à la fin de la session de printemps. Le Comité pourrait alors décider de la façon de poursuivre les travaux. Le Comité, dans son ensemble, pourrait tenter d'affiner le document, ou il pourrait créer divers groupes de travail techniques ou non techniques pour régler dans le détail certaines questions. Avec un peu de chance, un document plus affiné pourrait être adopté vers la fin de la session d'été, ce qui nous permettrait de présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies une base substantielle en vue du traité. A l'Assemblée générale, tous les Membres de l'Organisation auraient la possibilité d'exprimer leurs vues sur les grandes lignes de l'accord. En fonction des progrès réalisés, le Comité du désarmement pourrait décider, lorsque le moment lui semblerait venu, d'élaborer le traité proprement dit. A partir du schéma détaillé, le texte du traité serait sans doute facile à établir.

L'avantage de cette procédure est que le Comité peut édifier, étape par étape, la base d'un accord sans perdre de vue les différentes questions connexes qui interviennent. La procédure que nous suggérons ne vise naturellement en aucune façon à affecter les autres activités visant à clarifier certains problèmes particuliers, comme les très importants "ateliers" organisés par la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni, initiative que nous avons hautement louée voici quelques jours. Au contraire, ces ateliers aideraient certainement beaucoup à clarifier certains problèmes importants.

(M. Fein, Pays-Bas)

Nous espérons que les membres du Comité examineront de près notre suggestion, qui devrait aider à faire avancer l'un des aspects du désarmement dont de nombreux membres du Comité, et en fait l'ensemble de la communauté mondiale, ont souligné l'urgence et l'importance. Je me réfère au paragraphe 75 du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, où il est dit que "L'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et leur destruction constituent l'une des mesures de désarmement les plus urgentes. Par conséquent, l'une des tâches les plus pressantes des négociations multilatérales est la conclusion d'une convention à cet effet, au sujet de laquelle des négociations sont en cours depuis plusieurs années".

A sa trente-troisième session, le 14 décembre 1978, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 33/59 A, dont le paragraphe 3 du dispositif est ainsi conçu :

"Prie le Comité du désarmement d'entreprendre, au début de sa session de 1979, à titre hautement prioritaire, des négociations en vue de l'élaboration d'un accord sur des mesures efficaces pour l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et pour leur destruction, compte tenu de toutes les propositions existantes et initiatives ultérieures."

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant des Pays-Bas des paroles généreuses qu'il a prononcées à mon égard.

M. TERRELE (Ethiopie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de m'associer aux orateurs précédents qui ont prononcé à votre intention des expressions de gratitude pour ce que vous essayez de faire ici. La délégation éthiopienne est en mesure de vous assurer un maximum d'appui et de coopération dans ce que vous faites et elle a pleinement confiance en votre capacité et en votre tact dûment établis lorsqu'il s'agit de traiter de questions de désarmement.

Monsieur le Président, la délégation éthiopienne a sérieusement réfléchi au document de travail CD/4 et elle a écouté avec attention les déclarations qui viennent d'être faites par plusieurs ambassadeurs qui ont pris la parole avant moi. Après la lucide déclaration introductive faite par le distingué Ambassadeur de l'URSS, je ne puis ajouter grand-chose au sujet de l'importance et de l'opportunité de ce document. Nous sommes reconnaissants à tous les auteurs de celui-ci, car nous estimons qu'il appelle à très juste titre l'attention du Comité du désarmement sur l'une des décisions les plus importantes que l'Assemblée générale ait prises à sa dixième session extraordinaire.

(M. Terrefe, Ethiopie)

Le paragraphe 50 du Document final préconise la négociation urgente d'accords dans trois domaines au moins :

- mettre un terme au perfectionnement qualitatif et à la mise au point de systèmes d'armes nucléaires;
- mettre un terme à la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;
- établir un programme global et graduel reposant sur un calendrier convenu, pour réduire de façon progressive et équilibrée les stocks d'armes nucléaires et de leurs vecteurs.

Aux termes de sa résolution 33/71 H, qui a été adoptée par une majorité écrasante des Etats Membres, y compris les 32 Etats membres du Comité du désarmement, l'Organisation des Nations Unies a instamment prié tous les Etats dotés d'armes nucléaires d'entamer des consultations en vue de l'ouverture à bref délai de négociations urgentes en vue de la réalisation des trois objectifs susmentionnés.

La proposition de l'Union soviétique et de six autres Etats socialistes tendant à ce que l'on procède, dans le cadre du Comité du désarmement, à des consultations préparatoires en vue de préparer des négociations visant à mettre fin à la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et à réduire progressivement leurs stocks jusqu'à leur destruction complète, repose sur une base solide. Elle reflète fidèlement les vœux d'un grand nombre d'Etats, y compris l'Ethiopie, qui, tant à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale qu'à la trente-troisième session ordinaire de celle-ci, ont insisté pour que le Comité du désarmement examine le plus tôt possible à titre prioritaire la question de l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et de leur élimination graduelle des arsenaux militaires.

Ce mouvement en direction d'un programme concret de désarmement nucléaire témoigne, à notre avis, d'une volonté politique du genre de celle que la plupart des Etats ont évoquée dans leurs déclarations initiales au Comité. La délégation éthiopienne voudrait exprimer son ferme désir de voir le Comité du désarmement examiner à aussi bref délai que possible les propositions contenues dans le document CD/4. Pour notre part, nous lui accorderons, avec d'autres membres du Comité, toute l'attention qu'il mérite, afin que les consultations et les négociations proposées en la matière puissent avoir lieu vers le début de l'année 1979.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Ethiopie de sa déclaration et des très cordiales félicitations qu'il a eu l'amabilité de m'adresser.

M. TORRAS (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, en prenant pour la première fois la parole sous votre présidence, je tiens à dire, dès le début de mon intervention, combien notre délégation apprécie votre expérience, qui peut être d'une grande utilité pour le déroulement des travaux du Comité, à quoi s'ajoute le fait que vous représentez un pays de notre Amérique latine.

Nous avons demandé la parole pour indiquer que notre délégation appuie la proposition soumise ce matin par le représentant de l'Union soviétique au nom des pays socialistes. Nous n'avons pas à expliquer de nouveau l'opportunité et la valeur de cette proposition : les raisons en ont déjà été exposées et sont évidentes : il s'agit de donner une nouvelle impulsion aux négociations portant sur des questions que l'Assemblée générale, à sa dixième session extraordinaire consacrée au désarmement et à sa trente-troisième session ordinaire, a considérées comme prioritaires, à savoir celles qui concernent la cessation des essais d'armes nucléaires, l'arrêt de leur fabrication et, finalement, leur destruction; c'est important, non seulement pour le maintien de la paix mondiale, mais aussi pour les pays en développement, car les immenses ressources qui seraient ainsi libérées pourraient être consacrées à l'aide au développement.

Indépendamment de cet avis général, nous voudrions relever deux aspects de cette proposition qui sont très importants pour notre pays comme pour beaucoup d'autres.

Le premier concerne l'affirmation suivante : "Un accord sur cet important problème ne pourra être réalisé que si se trouve rigoureusement observé le principe de ne pas porter atteinte à la sécurité des Etats et si la défense de la paix est assurée dans le monde entier. Pour Cuba, pays qui est encore en butte à la politique d'agression dont nous avons déjà parlé, ce principe a une grande importance car, si importantes que soient les mesures de désarmement pour tous les pays, y compris le nôtre, elles ne pourront s'appliquer sans que l'on tienne compte de la sécurité des Etats et du maintien de la paix dans le monde, ce qui répond à l'intérêt de toutes les nations.

Le second aspect dont nous voudrions parler est le fait que l'élaboration et l'application de mesures dans le domaine du désarmement nucléaire doivent aller de pair avec l'établissement de garanties de sécurité pour tous les Etats, autrement dit l'acheminement graduel vers le désarmement nucléaire doit se combiner avec le renforcement progressif de la sécurité pour tous, celui-ci ne devant pas attendre l'accomplissement de celui-là.

(M. Torras, Cuba)

Pour toutes ces raisons, nous considérons que le Comité doit examiner cette proposition le plus tôt possible.

Ce matin ont été présentées aussi des propositions concernant les armes chimiques. N'ayant pas eu le temps de les analyser, nous ne pouvons exprimer d'opinion à leur sujet, mais étant donné l'importance de la question, elles méritent de retenir l'attention du Comité.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je tiens à remercier le distingué Ambassadeur de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon adresse.

Ce matin ont été présentés officiellement les documents de travail CD/4, soumis conjointement par la Bulgarie, la Hongrie, la Mongolie, la Pologne, la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et CD/6, soumis par la délégation des Pays-Bas. Le document de travail CD/5, soumis par l'Italie, a aussi été distribué.

Les membres du Comité se souviendront qu'à notre dernière séance nous avons décidé que si nous disposions de suffisamment de temps immédiatement après la séance officielle, nous tiendrions une réunion officieuse afin de procéder à un premier échange de vues préliminaire sur les divers aspects relatifs à nos travaux. Il semble qu'étant donné l'heure quelque peu tardive, cette réunion ne puisse être ouverte et achevée ce matin. Il ressort de certaines consultations que j'ai eues avec diverses délégations que l'autre solution, qui était de tenir une réunion officieuse cet après-midi, ou même peut-être demain matin, ne conviendrait pas car il y a des groupes de délégations qui profitent de cet intervalle de temps pour mettre la dernière main à divers projets concernant notre règlement intérieur. Dans ces conditions, et me fondant sur l'expérience acquise dans le passé, il me semble que ce laps de temps pourrait être plus utilement mis à profit si ces délégations disposaient de cet après-midi et de la matinée de demain pour achever leur travail et se trouver ainsi en meilleure position pour procéder à l'échange de vues dont je viens de parler. S'il n'y a pas d'objections de la part des membres du Comité, je suggérerai que nous tenions notre prochaine séance officielle le jeudi 8 février, à 10 h 30. Comme nous l'avions prévu pour aujourd'hui, si nous disposons de suffisamment de temps immédiatement après la séance officielle, nous transformerions celle-ci en réunion officieuse afin de procéder à ce premier échange de vues préliminaire. Sinon, nous pourrions, si nécessaire, soit poursuivre la réunion officieuse, soit la commencer jeudi après-midi. S'il n'y a pas d'objections, je conclurai que ma suggestion rencontre l'agrément des membres du Comité.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Par ailleurs, je voudrais demander instamment aux délégations qui s'emploient activement et intensivement à établir des projets de s'acquitter de cette tâche aussi rapidement que possible, afin que nous puissions exécuter le programme de travail que j'ai soumis au Comité. L'examen préalable des divers projets officiels qui ont été distribués montre qu'il n'existe pas de divergences insurmontables entre ces textes; le Comité devrait donc pouvoir adopter rapidement son règlement intérieur. Ce qui importe au plus haut point, c'est que, durant ces réunions officielles, nous nous entendions sur la procédure à suivre pour s'occuper des divers documents et que, par conséquent, nous trouvions un critère unifié et adoptions finalement notre règlement intérieur. Je suggère donc que les utiles contacts établis ces jours derniers soient poursuivis, afin que nous puissions achever rapidement notre travail au cours de la réunion officielle qui fera suite à la séance officielle de jeudi. S'il n'y a pas d'autres observations de la part des délégations, je vais lever la séance.

Notre prochaine séance aura lieu le jeudi 8 février, à 10 h 30, dans cette même salle.

La séance est levée à midi.





CD/PV.9  
8 février 1979  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA NEUVIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 8 février 1979, à 10 h 30.

Président : M. Carlos Ortiz de Rozas (Argentine)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. BENSMAIL  
M. N. KERROUM

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER  
..  
M. J. POHLMANN  
..  
M. H. MULLER

Argentine : M. C. ORTIZ de ROZAS  
M. F.J. DAVILA  
M. A.N. MOLITENI

Australie : M. L.D. THOMSON  
Mme M.S. WICKES

Belgique : M. P. NOTERDAEME  
M. P. BERG  
M. G. van DUYSE

Birmanie : U THEIN AUNG  
U THAUNG HTUN

Brésil : M. G.A. MACIEL  
M. A. CELSO de CURO PRETO

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. SOTIROV

Canada : M. R. HARRY JAY  
M. J.T. SIMARD

Cuba : M. L. SOLA VILA  
Mme V.B. JACKIEWICH

Egypte : M. O. EL-SHAFEI  
M. M. EL-BARADEI  
M. N. FAHMY

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. A.S. FISHER M. C. FLOWERREE M. A. AKALOVSKY M. M.L. SANCHES M. C. BAY
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. B. d'ABOVILLE M. J.C. PARAVY
<u>Hongrie</u> :	M. M. DOMOKOS M. C. GYÖRFFY M. A. LAKATOS
<u>Inde</u> :	M. C.R. GHAREKHAN M. S.T. DEVARE M. S. SABHARWAL
<u>Indonésie</u> :	M. A. KAMIL M. M. SIDIK M. I. DAMANIK
<u>Iran</u> :	M. M. FARTASH M. D. CHILATY M. D. AMERI
<u>Italie</u> :	M. N. DI BERNARDO M. M. MORENO M. C. FRATESCHI
<u>Japon</u> :	M. M. OGISO M. T. NONOYAMA M. T. IWANAMI

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Kenya : M. C. GATERE MATTA  
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. A. SKALLI  
M. S.M. RAHHALI  
M. A. BEN BOUCHTA  
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
Mlle A. CABRERA

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. L. BAYART

Nigéria : M. T.O. OLUMOKO

Pakistan : M. M. AKRAM

Pays-Bas : M. R.H. FEIN  
M. A.J. MEERBURG

Pérou : M. J. AURICH MONTERO

Pologne : M. B. SUJKA  
M. H. PAC  
M. S. KONIK  
M. M. KRUCZYK  
M. B. RUSSIN

République démocratique allemande : M. G. HERDER  
M. S. KAHN  
M. M. GRACZYNSKI

Roumanie : M. C. ENE  
M. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. N.H. MARSHALL  
M. P.M.W. FRANCIS

Sri Lanka : M. I.B. FONSEKA

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Suède : M. C. LIDGARD  
M. S. STROMBACK

Tchécoslovaquie : M. M. RUŽEK  
M. V. TYLNER  
M. J. JIRUSEK

Union des Républiques  
socialistes soviétiques : M. V.L. ISSRAELYAN  
M. Y.K. NAZARKINE  
M. A.M. VAVILOV  
M. E.D. ZAITZEV  
M. A.I. TIOURENKOV  
M. V.A. VERTOGRADOV  
M. M.G. ANTIIOUKHINE

Venezuela : M. A.R. TAYLHARDAT  
M. H. ARTEAGA  
Mlle D. SZOKOLOCZI  
Mme R. LISBOA de NECER

Yougoslavie : M. M. VRHUNEC  
M. M. MIHAJLOVIĆ  
M. D. DJOKIĆ

Zaire : M. M. ESUK

Sous-Secrétaire général  
pour le désarmement : M. R. BJÖRNERSTEDT

M. GHAREKHAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole à cette session de 1979 du Comité du désarmement, je voudrais au nom de ma délégation vous féliciter de votre accession à la présidence de notre Comité pour ce mois. Connaissant personnellement vos compétences de diplomate dans l'art de la négociation et votre vaste expérience dans le domaine du désarmement, je suis absolument certain que vous réussirez à conduire les débats du Comité de manière à lui permettre de trouver une solution aux questions simples mais importantes dont il doit s'occuper ces prochaines semaines. Je puis vous assurer que ma délégation vous apportera son entière collaboration dans l'accomplissement de votre tâche.

J'aimerais également remercier, au nom de ma délégation, le distingué Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, Son Excellence M. Bouteflika, de l'intérêt qu'il porte à nos travaux et qu'il a manifesté en présidant personnellement notre séance inaugurale, ainsi que son brillant discours d'ouverture.

Au moment où nous commençons nos travaux de cette année, je tiens à adresser nos salutations à toutes les délégations au Comité. Permettez-moi aussi d'adresser un mot spécial de bienvenue aux délégations des pays qui prennent part pour la première fois aux négociations multilatérales sur le désarmement. Nous sommes heureux de constater que la délégation française est assise avec nous à cette table et nous attendons avec intérêt qu'elle apporte une contribution concrète à la réalisation de nos objectifs. Nous espérons que la délégation chinoise viendra, elle aussi, occuper prochainement la place qui lui revient de droit au sein du Comité.

Ma délégation est d'avis que nous devrions nous efforcer de terminer sans trop tarder l'examen des questions de procédure. Je suis évidemment conscient du fait que certaines d'entre elles, par exemple l'établissement de l'ordre du jour du Comité, ne relèvent pas uniquement de la procédure mais sont en réalité aussi, dans une assez large mesure, des questions de fond. Néanmoins, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de consacrer trop de temps à l'élaboration et à l'adoption du règlement intérieur ni à celles de l'ordre du jour. Notre Comité est un organe de négociation, mais dans l'esprit de ma délégation il ne s'agit pas de négocier sur des questions de procédure. Nous respecterions mieux notre mandat en passant aussitôt que possible à la négociation sur des questions de fond qui touchent au désarmement. C'est pourquoi ma délégation adoptera une attitude très souple et très coopérative sur les questions de procédure dont nous sommes saisis.

Ma délégation se félicite de l'atmosphère de sérieux qui règne au Comité depuis le début de nos travaux de cette année. Bien que nous n'ayons pas encore pris de décision sur le règlement intérieur ni sur l'ordre du jour, la

(M. Gharekhan, Inde)

discussion sur les questions de fond a déjà commencé. Nous nous félicitons de la contribution apportée par les délégations socialistes, ainsi que par les délégations de l'Italie et des Pays-Bas, qui ont déjà présenté des documents de travail sur des sujets très importants.

En ce qui concerne l'ordre du jour du Comité, ma délégation partage les vues des délégations - vues dont la plupart n'ont été jusqu'ici exprimées qu'officieusement - qui pensent que le Comité pourrait avoir deux ordres du jour distincts : un ordre du jour général ou détaillé qui définirait les attributions, les compétences ou le mandat du Comité, et un ordre du jour énumérant les points particuliers qui seraient examinés au cours de nos sessions annuelles. L'ordre du jour ou programme de travail annuel devrait nécessairement être établi au début de chaque année, alors que l'ordre du jour général ou détaillé serait valable pour une plus longue période de temps. Bien entendu, le Comité serait parfaitement habilité à apporter, chaque fois qu'il le jugerait nécessaire, des changements à l'ordre du jour détaillé. Pour ce qui est de l'ordre du jour annuel, ma délégation estime qu'il faudra prendre en considération tout d'abord les recommandations de l'Assemblée générale. Chacun des points que l'Assemblée générale a expressément demandé au Comité d'examiner, en vue de lui présenter un rapport, devrait figurer à l'ordre du jour annuel. En outre, d'autres points pourraient être inclus après consultation entre les membres. A cet égard, je voudrais indiquer, dans leur ordre de priorité, les points qui, de l'avis de ma délégation, devraient figurer à l'ordre du jour de la session de 1979.

Pour cette année, c'est la question, depuis longtemps en suspens, d'un traité d'interdiction complète des essais qui devrait incontestablement bénéficier du rang de priorité le plus élevé. Dans la résolution 33/71, le Comité est prié d'entreprendre en priorité, à sa première session, en janvier 1979, des négociations concernant un traité relatif à l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Dans la résolution 33/60, la question est considérée comme plus urgente encore et le Comité est prié "d'examiner immédiatement le texte approuvé à l'issue des négociations visées au paragraphe 5 ci-dessus en vue de présenter le plus tôt possible, lors d'une reprise de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, un projet de traité qui suscite une adhésion aussi vaste que possible." Les distingués membres du Comité se souviendront qu'à sa trente-deuxième session, en 1977, l'Assemblée générale avait exprimé l'espoir qu'un projet de traité sur une interdiction complète des essais serait prêt à temps pour la session extraordinaire consacrée au désarmement. Malheureusement, la date limite ainsi fixée est dépassée depuis près d'une année, et il ne semble pas que des résultats des négociations trilatérales soient en vue.

(M. Gharekhan, Inde)

Ma délégation est très déçue de la lenteur des négociations sur la question. Nous sommes évidemment conscients qu'il s'agit d'une question complexe. Toutefois, nous estimons qu'à ce stade des négociations le facteur le plus important est ce que nous appelons tous la volonté politique des parties aux négociations. Nous espérons que les obstacles qui subsistent encore seront franchis d'ici peu et que le projet d'un traité sur l'interdiction complète des essais sera soumis au Comité pour un examen détaillé avant la fin de la première partie de sa présente session. Si, bien qu'importantes, les divergences qui subsistent sont vraiment minimes, ma délégation a bon espoir que la sagesse collective de tous les autres membres du Comité permettra de trouver quelque moyen pratique de les aplanir. Une déclaration commune des trois partenaires à la négociation, dans laquelle seraient exposées en détail la situation actuelle ainsi que la nature des difficultés, aiderait beaucoup le Comité à remplir sa tâche sur cette question très importante. Nous espérons qu'une déclaration de ce genre sera faite sous peu.

Pendant que j'en suis à la question de l'interdiction complète des essais, je voudrais rappeler aux membres du Comité, en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires, que l'Assemblée générale, à sa trente-troisième session, a adopté la résolution 33/71C concernant le moratoire des essais d'armes nucléaires. Le dispositif de cette résolution, présentée par non moins de 34 délégations, et qui a été adoptée à la majorité de 130 délégations, ne comporte qu'un seul paragraphe ainsi conçu : "Demande à tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en attendant la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais, de s'abstenir de procéder à tout essai d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires". Nous avons considéré comme très encourageant que les Etats dotés d'armes nucléaires les plus importants aient voté cette résolution. Le fait même que trois Etats dotés d'armes nucléaires s'efforcent activement d'arriver à un accord sur l'interdiction complète des essais montre qu'ils sont maintenant convaincus de l'inutilité, pour leur sécurité, de poursuivre leurs essais d'armes nucléaires. Dans ces conditions, ma délégation ne voit pas quelle objection les pays concernés pourraient élever contre un moratoire. En fait, si les Etats dotés d'armes nucléaires annonçaient immédiatement un moratoire sur leurs programmes d'essais, le Comité serait grandement encouragé dans ses travaux. Je tiens à souligner que l'appel lancé par l'Assemblée générale en faveur d'un moratoire s'adresse à tous les Etats dotés d'armes nucléaires. L'appel pressant de la communauté internationale doit être entendu.



(M. Gharekhan, Inde)

Le point suivant de l'ordre du jour de la présente session concerne l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et la destruction des stocks existants de ces armes. L'Assemblée générale, dans sa résolution 33/59A, a expressément prié le Comité d'entreprendre au début de sa session de 1979, à titre hautement prioritaire, des négociations à ce sujet de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de la trente-quatrième session, sur les résultats de ses négociations. Ce point fait l'objet de négociations depuis plusieurs années. L'attente de la communauté internationale est devenue plus vive après l'Accord de Vladivostok entre les chefs d'Etat des Etats-Unis et de l'Union soviétique, et en particulier après le début de leurs négociations bilatérales en 1977. Ma délégation a le sentiment - mais si elle se trompait, elle en serait extrêmement heureuse - que les négociations bilatérales sur les armes chimiques se trouvent ralenties depuis le milieu de l'année dernière. Nous devons redoubler d'efforts cette année pour que ces horribles et inhumaines armes de destruction massive soient le plus tôt possible éliminées à jamais. La question est excessivement complexe en raison des intérêts en jeu tant sur le plan commercial que sur celui de la sécurité. Mais il n'est pas de problème qui puisse défier trop longtemps l'ingéniosité humaine. Là comme ailleurs, les autres membres du Comité seraient certainement à même d'aider les Etats qui sont en négociation à trouver les moyens de surmonter leurs divergences actuelles. Les délégations des Pays-Bas et de l'Italie ont fait à cet égard un geste très utile en présentant respectivement les documents de travail CD/6 et CD/5. Nous constatons que ces deux documents ont quelques points communs; c'est ainsi, en particulier, que dans l'un, la délégation néerlandaise suggère d'établir un "document général" et que dans l'autre, la délégation italienne parle d'un "rapport de situation".

Le troisième point dont nous proposerions l'inscription à l'ordre du jour pour 1979 concerne l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. Dans sa résolution 33/66A, l'Assemblée générale a prié expressément le Comité de poursuivre l'examen de cette question, en faisant appel aux compétences extérieures qu'il jugerait opportunes, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session. Dans sa résolution 33/66B, l'Assemblée générale a également prié le Comité de poursuivre activement les négociations en la matière et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-quatrième session, sur les résultats obtenus. Il nous semble donc que le Comité devrait inscrire cette question à son ordre du jour pour 1979.

(M Gharekhan, Inde)

Mais ces deux résolutions indiquent que le Comité doit poursuivre les négociations à ce sujet "en tenant compte de ses priorités existantes". C'est pourquoi ma délégation a mentionné cette question après celles qui concernent l'interdiction complète des essais et les armes chimiques.

Il y a encore un autre sujet que l'Assemblée générale a demandé au Comité d'examiner en 1979 et sur lequel il devra lui adresser un rapport lors de la trente-quatrième session, à savoir la conclusion d'une convention internationale sur le renforcement des garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires. L'Assemblée générale a adopté deux résolutions portant expressément sur ce point. Mais il y a une autre résolution qui a été présentée par non moins de 34 délégations, y compris 13 membres du Comité, et qui a été approuvée à une écrasante majorité. Je veux parler de la résolution 33/71 B dans laquelle l'Assemblée a déclaré que le recours aux armes nucléaires constituerait une violation de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité, et, en conséquence, que le recours aux armes nucléaires devrait être interdit, en attendant le désarmement nucléaire. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a prié tous les Etats, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, de présenter au Secrétaire général, avant la trente-quatrième session, des propositions concernant le non-recours aux armes nucléaires, la renonciation à la guerre nucléaire et autres problèmes connexes, afin que la question d'une convention internationale ou d'un autre accord en la matière puisse être examinée à cette session. La question d'une convention internationale ou d'un autre accord sur le non-recours aux armes nucléaires est étroitement liée à celle du renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires, étant donné que la seule garantie efficace et durable contre les armes nucléaires serait un engagement inconditionnel de la part des Etats dotés d'armes nucléaires et de ne pas utiliser de telles armes contre un pays quel qu'il soit et quelles que soient les circonstances. Le distingué représentant de la Tchécoslovaquie, M. l'Ambassadeur Růžek, a très justement déclaré dans son intervention du 1er février que les armes nucléaires constituent la menace principale à la paix internationale et à la sécurité des nations, et qu'il est en particulier nécessaire d'interdire l'emploi des armes nucléaires. Il a ajouté que les négociations sur le désarmement nucléaire général et complet, sur l'interdiction permanente de l'emploi des armes nucléaires ainsi que sur le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force devraient commencer à aussi bref délai que possible. Un engagement de ne pas employer d'armes nucléaires aurait en outre l'avantage de faciliter considérablement la conclusion rapide d'un accord sur l'arrêt

(M. Gharekhan, Inde)

de la fabrication des armes nucléaires, sur leur réduction graduelle et, en fin de compte, sur leur élimination selon un calendrier convenu - un objectif que tout le monde approuve, y compris, je pense, les Etats dotés d'armes nucléaires eux-mêmes.

Monsieur le Président, dans mon intervention, j'ai essayé jusqu'ici d'indiquer, dans l'ordre de leur priorité, les questions qui, à notre avis, devraient figurer à l'ordre du jour de la présente session. Bien entendu, il existe plusieurs autres questions qui sont importantes par elles-mêmes et dont le Comité devrait entreprendre l'examen. Si le temps le permet et si l'on envisage les choses sous un angle optimiste, nous pourrions ultérieurement ajouter quelques autres questions à notre ordre du jour en plus de celles que je viens de suggérer. Il se peut qu'il y ait, outre celles que j'ai mentionnées, telles ou telles questions qui soient mûres pour des négociations. Par exemple, les négociations bilatérales sur les armes radiologiques pourraient déboucher à bref délai sur un projet d'accord en la matière. Dans ce cas ma délégation, pour sa part, ne s'opposerait pas à ce que le Comité examine le moment venu un projet de ce genre s'il se matérialisait. L'Assemblée générale a également adopté, à l'initiative du Canada, la résolution 33/91H dans laquelle elle a prié le Comité, à un stade approprié de ses efforts visant l'application des propositions formulées dans le Programme d'action adopté par la dixième session extraordinaire, d'examiner d'urgence la question de la cessation et de l'interdiction adéquatement vérifiées de la production de matières fissiles destinées à des fins militaires et de tenir l'Assemblée générale informée des progrès de cet examen. Sans aborder pour le moment le fond de cette proposition, je voudrais simplement suggérer que nous la gardions présente à l'esprit aux fins d'une inclusion éventuelle dans l'ordre du jour d'une future session du Comité, compte tenu du volume de nos travaux et des priorités assignées par l'Assemblée générale.

Monsieur le Président, ma délégation a étudié avec beaucoup d'intérêt le document de travail publié sous la cote CD/4, soumis par les délégations de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, intitulé "Négociation sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète". Nous avons aussi écouté avec attention la déclaration faite le 6 février par M. l'Ambassadeur Issraelyan, le distingué représentant de l'URSS, en présentant ce document. Nous nous félicitons de ce que les délégations socialistes aient ainsi insisté sur le caractère urgent et prioritaire du désarmement nucléaire. Je pense que l'objectif de ces délégations est d'entamer les négociations urgentes mentionnées au paragraphe 50 du Document final de la session extraordinaire consacrée au désarmement.

(M. Gharekhan, Inde)

Si les négociations doivent porter sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète, la délégation indienne suggère que le point de départ des négociations devrait être un arrêt ou un gel immédiats dans la fabrication des armes nucléaires. Aussi bien les auteurs du document CD/4 que Monsieur l'Ambassadeur Issraelyan dans la déclaration qu'il a faite pour présenter ce document, se sont référés aux diverses étapes du déroulement des négociations. Cependant, dans ce document, il n'y a aucune référence au calendrier convenu expressément mentionné au paragraphe 50 du Document final. Peut-être s'agit-il d'une omission qui pourrait être rectifiée. Monsieur l'Ambassadeur Issraelyan a aussi mentionné dans sa déclaration les différences qui existent entre les niveaux des arsenaux des différentes puissances nucléaires. Je serais reconnaissant si l'on pouvait nous donner quelques explications complémentaires au sujet des incidences des différences entre les niveaux des arsenaux nucléaires. Le distingué représentant de l'Union soviétique suggère-t-il que les Etats dotés d'armes nucléaires dont les arsenaux nucléaires sont plus réduits que ceux des Etats-Unis et de l'Union soviétique n'ont pas besoin d'être associés aux négociations dès leur début? La délégation indienne reconnaît qu'il convient d'observer le principe de la non-diminution de la sécurité des Etats. Cependant, c'est précisément l'application pratique de ce principe qui a été jusqu'ici un obstacle au désarmement nucléaire. Sans être contestable en tant que principe abstrait, il a été surtout utilisé jusqu'ici pour favoriser la course aux armements nucléaires parce qu'il a été rendu synonyme de l'autre concept, à savoir la doctrine de la dissuasion nucléaire. Nous espérons que tous ces facteurs seront aussi pris en considération pendant l'examen ultérieur de cette proposition.

Il existe certains sujets qui, de l'avis de ma délégation, ne devraient pas être inclus dans l'ordre du jour de la session actuelle; à vrai dire, nous doutons qu'il faille les inclure dans l'ordre du jour du Comité en général. L'un de ces sujets est la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Cette question a déjà été étudiée en détail par un groupe d'experts de la Conférence du Comité du désarmement en 1975 et l'Assemblée générale, à sa trentième session, a pris note du rapport de ce groupe et en a félicité celui-ci. Je ne voudrais pas occuper le temps du Comité en exposant en détail les vues de la délégation indienne sur cette question puisqu'elles ont été exprimées clairement et sans ambiguïté l'année dernière à la session extraordinaire de l'Assemblée générale et à la trente-troisième session ordinaire de celle-ci.

(M. Gharekhan, Inde)

Monsieur le Président, dans la présente déclaration j'ai essayé d'esquisser les vues générales de ma délégation concernant l'ordre du jour de la session de 1979 du Comité et quelques-unes des questions de fond pertinentes. Ma délégation reprendra naturellement la parole au cas où elle le jugerait approprié, pour exprimer ses vues sur des questions de fond ou des questions de procédure qui pourraient être soulevées au cours des prochaines semaines. En attendant, j'affirme une fois de plus que la délégation indienne coopérera avec toutes les délégations désireuses de voir le Comité aborder son travail de fond sans tarder.

M. DOMOKOS (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Au cours des premières séances de la session, de nombreux chefs de délégation ont indiqué la position de leurs gouvernements au sujet des tâches opportunes et urgentes en matière de désarmement. A mon tour, je voudrais exposer les vues de ma délégation sur la façon dont le Comité pourrait répondre à ce qu'on attend de lui.

Auparavant, j'ai l'agréable devoir de commencer ma première intervention officielle à cette session en souhaitant la bienvenue aux représentants des Etats qui sont récemment devenus membres du Comité, à savoir les représentants de l'Algérie, de l'Australie, de la Belgique, de Cuba, de la France, de l'Indonésie, du Kenya, de Sri Lanka et du Venezuela. Nous jugeons particulièrement importante la présence de la France et nous espérons que la composition du Comité sera bientôt celle qui est envisagée au paragraphe 120 du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il serait souhaitable que la République populaire de Chine contribue de façon constructive au succès des négociations sur le désarmement.

Je suis heureux de saisir cette occasion de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de ce Comité. La compétence et l'expérience dont vous faites preuve dans l'exercice de la présidence peuvent avoir une influence décisive sur le cours futur des travaux du Comité.

Ces dernières années, l'étroite interdépendance qui existe entre le désarmement et l'évolution de la situation internationale a fait l'objet de nombreuses analyses politiques. Plusieurs de nos collègues ont dûment souligné, dans la phase initiale des débats du Comité du désarmement, que le manque de progrès substantiels vers le désarmement, vers la cessation de la course aux armements sur le plan qualitatif et quantitatif, empêche la détente de s'accroître.

(M. Domokos, Hongrie)

Il devient de plus en plus évident que le désarmement est la condition qui, seule, permettra de maintenir et d'élargir la coopération entre les peuples et les nations.

Selon la Déclaration publiée à la dernière session du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie, "le plus grand danger qui menace la paix et la sécurité internationales, la détente, l'indépendance et le progrès économique et social des peuples, est la poursuite de la course aux armements et l'accroissement de son rythme et de ses dimensions."

S'inspirant de cette Déclaration, les Etats parties au Traité de Varsovie ont avancé de nombreuses propositions concrètes pour résoudre les problèmes essentiels du désarmement, promouvoir les négociations en matière de désarmement et élaborer des accords précis dans ce domaine. Les propositions que comporte la Déclaration de Moscou du 23 novembre 1978 sont nombreuses. Les plus importantes visent à mettre fin à la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et à réduire leurs stocks jusqu'à élimination complète. La proposition commune formulée par un certain nombre de pays socialistes et qui figure dans le document de travail CD/4 en date du 1er février 1979, a été conçue précisément dans cet esprit. Je reviendrai sur ce point de façon plus détaillée au cours de mon intervention.

On s'accorde généralement à reconnaître dans les milieux des Nations Unies et en particulier au sein de notre Comité, que la clef de progrès plus rapides vers le désarmement se trouve dans les relations entre les deux principales puissances, l'URSS et les Etats-Unis, et en particulier dans les résultats de leurs négociations. La réussite des négociations connues sous le nom de SALT II qui portent sur la limitation des armements stratégiques aurait une importance décisive même dans le cadre de ces relations. Aussi suivons-nous avec un intérêt particulier le cours de ces négociations, dont l'heureuse issue pourrait servir de base à de nouvelles négociations encore plus importantes et aurait sans aucun doute une influence féconde sur les pourparlers qui sont menés dans d'autres domaines, y compris dans notre Comité.

Après ces quelques observations préliminaires de caractère général, je voudrais évoquer les tâches et problèmes concrets qui se présentent au Comité et exposer nos vues sur certaines questions de fond, sans vouloir passer en revue toutes les questions relatives au désarmement.

Les tâches à accomplir dans le domaine du désarmement sont immenses. Il suffit, pour le montrer, de rappeler le grand nombre des résolutions adoptées à la dernière

(M. Domokos, Hongrie)

session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'importance et la difficulté des problèmes à résoudre doivent inciter les organes de désarmement, et notamment le Comité, à redoubler d'efforts.

Nous avons à examiner toutes les questions inscrites à l'ordre du jour chargé des négociations sur le désarmement, en particulier celles qui sont mûres pour un règlement et dont la solution peut faciliter les progrès dans d'autres domaines du désarmement, soit directement, soit par une amélioration du climat. Il convient en outre de souligner que l'interdiction des armes de destruction massive doit rester au centre de nos travaux en tant que question hautement prioritaire. Ces armes continuent de faire peser sur l'humanité la plus grave menace. C'est à cause d'elle que se poursuit la course aux armements et que se détériore le climat international. Les armes nucléaires occupent une place particulière parmi les armes de destruction massive.

Ce n'est pas par hasard que, dans le Programme d'action que comporte le Document final de la session extraordinaire consacrée au désarmement, le paragraphe 50 nous invite à négocier d'urgence des accords dans ce domaine. Je suis fermement convaincu que cette question devrait être la première inscrite à l'ordre du jour futur du Comité, en raison du caractère complexe du désarmement nucléaire qui concerne de nombreux autres domaines importants.

Le document de travail CD/4, qui a été présenté au Comité le 1er février 1979 et dont la Hongrie est l'un des auteurs, vise à réaliser l'objectif indiqué dans le paragraphe susmentionné du Document final ainsi que dans la résolution 33/71 H adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session. Il s'agit d'une initiative qui tend à aller au-delà de l'interdiction des essais d'armes nucléaires et, conformément aux exigences d'un désarmement nucléaire véritable, à préparer et entreprendre des négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction progressive de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète. Je crois que ce document de travail, complété par les idées et les suggestions constructives formulées par les délégations au Comité, sur la manière de préparer et de conduire ces négociations pourra largement contribuer à l'élaboration d'un instrument décisif pour arrêter et inverser la course aux armements nucléaires. Nous estimons qu'une occasion favorable se présente maintenant au Comité pour réaliser cet objectif, étant donné que quatre des cinq Etats dotés d'armes nucléaires participent activement aux négociations et qu'il est possible que le cinquième Etat doté d'armes nucléaires, à savoir la République populaire de Chine, se joigne à ces pourparlers.

(M. Domokos, Hongrie)

Les objectifs et les motifs dont s'inspire la proposition ont été pleinement exposés par notre collègue, M. l'Ambassadeur Issraelyan, lorsqu'il a présenté le document de travail à la séance plénière du Comité, le 6 février, et par plusieurs autres représentants qui ont appuyé cette initiative. J'espère vivement que, grâce à la coopération active des délégations ici présentes, le Comité pourra, lors de sa prochaine session d'été, entreprendre des négociations sur les questions de fond que comporte la proposition.

L'interdiction complète des explosions nucléaires est la clef du désarmement nucléaire. La poursuite des essais d'armes nucléaires prouve à l'évidence que ces armes font l'objet d'un développement qualitatif et quantitatif, qu'elles sont maintenues prêtes à servir au combat, et que de nouveaux types perfectionnés en sont mis au point. Seul un traité d'interdiction complète des essais recueillant une adhésion universelle pourrait donner la garantie d'un désarmement nucléaire effectif et irréversible.

Parallèlement à ces mesures de désarmement nucléaire, le Comité du désarmement a le devoir et une bonne occasion d'entreprendre des négociations tout à fait concrètes sur la conclusion d'une convention internationale concernant le renforcement des garanties de sécurité des Etats non nucléaires. Au cours de leurs interventions, plusieurs de nos collègues ont évoqué cette question sous ses aspects positifs ou négatifs. Les déclarations solennelles faites unilatéralement par les principaux Etats dotés d'armes nucléaires marquent un premier progrès important et constituent une base encourageante pour des négociations. Nous reconnaissons qu'il n'est pas facile de fondre en un seul instrument international, ayant force obligatoire, les différentes formules qui ont été employées pour définir des assurances plus ou moins étendues. Mais le Comité du désarmement répondrait dans une grande mesure à la demande que lui a adressée l'Assemblée générale à sa trente-troisième session, dans sa résolution 33/72, s'il entreprenait des négociations sur la base du projet présenté en la matière par l'Union soviétique.

Je suis fermement convaincu qu'un traité sur l'interdiction complète des essais et un arrangement international renforçant les garanties de sécurité des Etats non nucléaires contribueraient beaucoup en fin de compte à consolider le régime de non-prolifération auquel mon Gouvernement, comme ceux de la plupart des Etats, attache la plus grande importance.

On trouve un exemple du perfectionnement des armes nucléaires dans la possibilité menaçante d'un déploiement d'armes à neutrons. A plusieurs reprises, devant le Comité et devant l'Assemblée générale, ma délégation a condamné cette arme cruelle et la



(M. Domokos, Hongrie)

conception inhumaine de l'emploi qu'on se propose d'en faire, et elle a dénoncé ses dangers et son absurdité du point de vue militaire. Je voudrais rappeler à nouveau le projet de traité soumis à la CCD par les pays socialistes; j'espère que notre Comité entreprendra sous peu l'élaboration d'un accord international prohibant cette arme.

Ma délégation considère que l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive est une question qui mérite de retenir dûment notre attention et qu'il convient de l'inscrire à l'ordre du jour du Comité à titre de question prioritaire, conformément à l'esprit du paragraphe 77 du Document final de la session extraordinaire. Je regrette de dire que les sections A et B de la résolution 33/66 adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session ordinaire, de même que la résolution précédente 32/84, se prêtent à différentes interprétations sur la façon dont nous devrions poursuivre l'examen de cette question.

Nous avons la ferme conviction que la course aux armements technologique est un phénomène caractéristique de notre époque. Cette compétition entraîne inévitablement l'apparition de nouvelles armes de destruction massive. Faute d'un instrument international interdisant la mise au point et la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive, on peut penser que, même si des accords étaient conclus dans le domaine du désarmement nucléaire et chimique, la course aux armements pourrait se poursuivre dans d'autres domaines, à moins qu'un traité international n'empêche la naissance de nouvelles générations d'armes de destruction massive.

Ma délégation se félicite de la prochaine reprise des négociations bilatérales entre l'Union soviétique et les Etats-Unis; elle espère que le Comité sera en mesure d'entreprendre des négociations sur un accord interdisant les armes radiologiques.

La question de l'interdiction de la fabrication et du stockage des armes chimiques a été traitée par l'Organisation des Nations Unies dans un grand nombre de résolutions ainsi qu'au sein de divers organes de désarmement, y compris le nôtre. A notre avis, ce type d'armes de destruction massive est particulièrement susceptible d'une prolifération rapide, car tout pays ayant une industrie chimique suffisamment développée peut en fabriquer. Nous nous félicitons que les négociations bilatérales entre l'URSS et les Etats-Unis doivent bientôt reprendre. Nous sommes fermement convaincus que l'on interdira, non seulement l'emploi de ces armes, comme le prévoit le Protocole de Genève de 1925, mais aussi leur fabrication et leur stockage.

En ce qui concerne les négociations en cours et les obstacles qui persistent à les entraver, je voudrais dire quelques mots sur la question de la vérification.

(M. Domokos, Hongrie)

Il est généralement reconnu et admis que la vérification est un élément intégrant et essentiel de toute convention ou traité sur le désarmement; tous les instruments internationaux en vigueur dans ce domaine prévoient des mesures de vérification. Cette pratique de la vérification s'est montrée incontestablement efficace, aucune violation d'un accord sur le désarmement n'ayant été découverte ni signalée. Néanmoins, il se manifeste depuis quelque temps une tendance croissante à demander des inspections sur place d'un caractère excessif ou la création d'un mécanisme international de vérification qui pourrait facilement devenir indépendant des accords sur le désarmement. Cette pression excessive en faveur d'une vérification autonome ne peut qu'entraver d'importantes négociations. Elle a pour origine un sentiment de suspicion qui peut lui-même créer la méfiance chez l'autre partie. Un système de vérification par des moyens nationaux, complété par des arrangements internationaux mutuellement acceptables joints à des instruments de désarmement précis, pourrait devenir une méthode efficace de vérification.

Enfin je voudrais faire quelques remarques de principe concernant la tâche immédiate du Comité, celle qui consiste à établir son règlement intérieur pour lui permettre de mener à bien ses travaux. Mais ma délégation est convaincue que nous ne devons pas attacher trop d'importance à cette question, car l'activité que nous consacrerons à des questions techniques ou d'organisation ne pourra remplacer ni la détermination des gouvernements à servir la cause du désarmement, ni des mesures concrètes de désarmement. En conséquence, nous considérons que le Comité devrait, dès que possible, élaborer son règlement intérieur pour pouvoir entreprendre ensuite sans retard les négociations sur les importantes questions de désarmement.

Cette tâche ne pourra être accomplie rapidement que si tous les participants tiennent le plus grand compte de la règle du consensus recommandée au paragraphe 120 du Document final de la session extraordinaire consacrée au désarmement, et évitent de la modifier par des interprétations unilatérales. Ma délégation pose également en principe que nous devrions éviter tout changement arbitraire du règlement intérieur du Comité et appliquer les méthodes qui se sont révélées efficaces dans nos travaux antérieurs. C'est dans cet esprit que nous avons participé à l'élaboration du projet présenté en commun par plusieurs pays socialistes et que nous ferons de notre mieux pour coopérer avec toutes les délégations au Comité à la mise au point finale de ce projet ainsi qu'aux négociations sur des questions de fond relatives au désarmement.

M. DI BERNARDO (Italie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer à tous ceux qui, avant moi se sont félicités de vous voir présider les travaux de notre Comité.

Je connais personnellement, depuis des années, vos qualités de diplomate habile et avisé, dont vous avez donné une fois de plus toute la mesure lors de la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement, en assumant successivement les responsabilités de Président du Comité préparatoire et de Président de la Commission spéciale.

La délégation italienne est heureuse de pouvoir collaborer étroitement avec vous en cette phase particulièrement délicate de l'organisation de nos futurs travaux.

Monsieur le Président, mon intention est aujourd'hui de présenter brièvement aux membres du Comité le document de travail concernant les négociations sur le désarmement chimique que la délégation italienne a soumis le 6 février, sous la cote CD/5.

Le Gouvernement italien a souligné à plusieurs reprises, au fil des années, l'intérêt qu'il porte, dans le cadre d'un processus de désarmement effectif, à l'interdiction complète des agents de guerre chimique. Il s'agit là pour nous d'une tâche urgente et prioritaire. L'on ne saurait en effet oublier que les armes chimiques appartiennent, à tous égards, à la catégorie des armes de destruction massive. Ce sont, de plus, des armes largement expérimentées, qui existent effectivement et en quantités non négligeables dans les arsenaux de certaines puissances et qui se prêtent à des perfectionnements ultérieurs très préoccupants.

A la différence d'autres systèmes d'armes, les techniques de fabrication des agents de guerre chimique ne sont pas l'apanage d'un nombre restreint de puissances. Plusieurs pays possèdent à la fois les connaissances et les substances nécessaires pour se doter, dans des délais relativement brefs, d'armes exploitant les effets d'agents toxiques. Bien nombreuses sont par ailleurs les substances chimiques qui, potentiellement, se prêtent à être utilisées pour des fins militaires.

L'obligation d'entreprendre promptement au sein de notre Comité de nouvelles négociations sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction découle à la fois :

- de l'article IX de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, que la plupart de nous ont ratifiée et qui nous engage à poursuivre, dans un esprit de bonne volonté, des négociations afin de parvenir, à une date rapprochée, à un accord sur des mesures efficaces en vue de l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et en vue de leur destruction;

- des recommandations consacrées dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui considèrent l'interdiction de ces armes et leur destruction comme étant l'une des mesures de désarmement les plus urgentes;

- de la résolution 33/59 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 33ème session, qui demande expressément au Comité du désarmement d'entreprendre, au début de sa session de 1979, à titre hautement prioritaire, des négociations en vue d'élaborer un accord sur des mesures efficaces pour l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et pour leur destruction, en tenant compte de toutes les propositions existantes et initiatives ultérieures.

Le Gouvernement italien a suivi, ces derniers temps, à la fois avec attention et espoir le développement des négociations entreprises par les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique afin d'envisager une initiative commune portant sur la conclusion, dans une première phase, d'une convention internationale sur les moyens de guerre chimique létaux les plus dangereux.

Nous savons que des progrès ont pu être réalisés. Nous n'ignorons pas toutefois que des difficultés subsistent et que des efforts ultérieurs sont nécessaires pour venir à bout de certains obstacles. Sans vouloir entraver les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique - bien au contraire, dans l'espoir de les encourager et les faciliter - le Gouvernement italien, ayant à l'esprit les ~~recommandations~~ recommandations susmentionnées, considère que notre Comité ne saurait s'acquitter de sa tâche sans s'engager, avec l'urgence demandée, dans les négociations multilatérales qui lui appartiennent, en vue d'arriver à mieux discerner, avec le concours de tous les pays intéressés, les difficultés qui continuent à entraver la recherche d'une solution généralement acceptable.

Voilà le but des propositions contenues dans notre document de travail.

La délégation italienne considère que les négociations sur le plan multilatéral devraient reprendre aussitôt après l'adoption de l'ordre du jour et des règles de procédure.

En cette première phase, notre Comité devrait reprendre en considération les propositions et les options dont était déjà saisie la CCD et qui n'ont souvent fait l'objet que d'un examen superficiel et hâtif. Cela devrait permettre, à notre sens, d'identifier tout d'abord les domaines d'accord et de désaccord et de dresser un inventaire des questions et des problèmes qui exigent une étude ultérieure du double point de vue technique et juridique.

(M. di Bernardo, Italie)

En cette même phase il pourrait être utile d'envisager quelques réunions officielles avec la participation d'experts, afin d'évaluer entre autres les résultats des travaux des "workshops" sur les problèmes de la vérification du ban des armes chimiques prévus en République fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni au mois de mars prochain.

Les conclusions de cette première phase de négociations devraient être reflétées dans un rapport que le Comité préparerait avant la fin de la session en cours.

La phase suivante, qui pourrait se situer au début de la session d'été, devrait comporter la création d'un groupe spécial de travail, ouvert à la participation de tous les Etats membres et, sur invitation, à celle d'autres Etats intéressés, en vue d'une évaluation attentive et approfondie des problèmes encore non résolus qui font obstacle à un accord.

Le mandat du groupe, qui pourrait avoir recours à l'assistance d'experts qualifiés devrait porter entre autres, d'après ma délégation, sur les questions suivantes :

- a) Forme et champ d'application de l'accord;
- b) Destruction, sous contrôle approprié, des stocks d'armes chimiques et reconversion possible des installations de recherche, de fabrication et de stockage;
- c) Vérification :
  - structure institutionnelle et fonctions d'un système international de vérification;
  - coordination et interaction entre les techniques internationales et nationales de vérification;
- d) Possibilité d'adoption de mesures internationales concertées en vue de la détection précoce d'agents pouvant être utilisés aux fins de la guerre chimique.

Voilà pour la deuxième phase.

A une étape ultérieure - que nous espérons pas trop lointaine - le Comité pourrait charger le groupe de travail de procéder, en tenant compte de tous les éléments découlant des négociations multilatérales ainsi que, nous l'espérons, des négociations bilatérales, à l'élaboration des éléments essentiels de l'accord et ensuite à la rédaction d'un projet de convention universellement acceptable.

De l'avis de la délégation italienne l'approche que je viens d'ébaucher, sans compromettre les progrès des discussions poursuivies sur une base bilatérale, témoignerait à la communauté internationale de la volonté du nouveau Comité du désarmement de s'acquitter des tâches qui sont les siennes avec un nouvel élan et l'urgence qu'elles comportent.

(M. di Bernardo, Italie)

Monsieur le Président,

Voilà les quelques propositions d'ordre procédural que la délégation italienne voulait formuler à ce stade de nos travaux pour essayer de résoudre certaines difficultés qui risquent de provoquer un sens de frustration et d'impuissance.

Il s'agit là de propositions ayant un caractère préliminaire que ma délégation serait heureuse de discuter avec les autres membres du Comité.

Je voudrais à cet égard rappeler que la délégation des Pays-Bas a présenté le 6 février à ce sujet un document de travail contenant des propositions qui découlent des mêmes préoccupations et qui visent le même objectif. Ces propositions retiennent toute notre attention.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de l'Italie, M. l'Ambassadeur Di Bernardo, de sa déclaration au cours de laquelle il a officiellement présenté le document de travail CD/5 soumis par sa délégation.

Je voudrais à cette occasion le remercier également des paroles aimables qu'il a prononcées à mon endroit et aussi de nous avoir assurés que sa délégation continuera à nous apporter sa précieuse coopération. Puisqu'il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste et si aucune délégation ne souhaite prendre la parole, j'aimerais maintenant faire une communication au Comité. J'ai reçu une lettre du Secrétariat conformément aux termes de la résolution 32/71 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui recommande que chaque organe qui se réunit dans le cadre de l'Organisation soit informé, au début de chaque session des services qui seront mis à la disposition de ses réunions. J'ai pensé que le contenu de cette lettre serait très utile à tous les membres et, en conséquence, je demanderai au Secrétariat de la faire distribuer dans les diverses langues. Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Les membres se souviendront que nous avons décidé, à notre dernière séance officielle, de tenir une réunion officieuse à la fin de nos travaux officiels de la séance pour échanger des vues sur nos travaux à venir.

Je vais donc suspendre la séance officielle, qui reprendra à la fin de notre réunion officieuse, pour décider de la date de notre prochaine séance plénière.

La séance est suspendue à 11 h 50; elle est reprise à 13 h 10.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : J'aimerais annoncer à la présente séance officielle qu'à la suite d'un échange de vues officieux entre les membres du Comité, celui-ci a décidé de tenir des séances officielles les mardis et jeudis à 10 h 30, et qu'aucune communication officielle ne serait faite aux membres du Comité à ce sujet.

Il est entendu, évidemment, que le Comité pourra, à tout stade de ses travaux, modifier la fréquence de ses réunions.

S'il n'y a pas d'objection, je lèverai la séance officielle; conformément à ce que je viens de dire, la prochaine séance officielle se tiendra mardi matin, 13 février, à 10 h 30.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 15.





Rectificatif au document CD/PV.9

A la page 21 du texte français du document CD/PV.9, après le troisième alinéa, ajouter l'alinéa supplémentaire suivant :

"La création d'un tel groupe de travail avait été proposée par la délégation italienne à la CCD déjà en 1977 et notre proposition avait reçu alors l'appui de nombreuses délégations."

Il y a donc lieu d'insérer le présent rectificatif à l'endroit approprié dans le compte rendu définitif de la neuvième séance.



CD/PV.10  
13 février 1979  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 13 février 1979, à 10 h 30

Président : M. Carlos Ortiz de Rozas (Argentine)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. BENSMAIL

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER  
M. J. POHLMANN  
M. H. MÜLLER

Argentine : M. C. ORTIZ de ROZAS  
M. A.N. MOLTENI

Australie : M. L.D. THOMPSON  
M. A.J. BEHM  
Mme M.S. WICKES

Belgique : M. P. BERG

Birmanie : U SAW HLAING  
U THEIN AUNG  
U THAUNG HTUN

Brésil : M. A.C. de OURO PRETO

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. SOTIROV

Canada : M. J.T. SIMARD

Cuba : M. L.S. VILA  
Mme V.B. JACKIEWICH

Egypte : M. M. EL-BARADEI  
M. N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique : M. A.S. FISHER  
M. C. FLOWERREE  
M. A. AKALOVSKY  
Mme B.L. MURRAY  
M. M.L. SANCHES  
M. C. BAY

Ethiopie : M. T. TERREFE

France : M. F. de la GORCE  
M. B. d'ABOVILLE  
M. J.C. PARAVY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Hongrie</u> :	M. C. GYÖRFFY
<u>Inde</u> :	M. S.T. DEVAIE
<u>Indonésie</u> :	M. A. KAMIL M. M. SIDIK
<u>Iran</u> :	M. H. FARTASH M. D. CHILATY
<u>Italie</u> :	M. N. DI BERNARDO M. M. MORENO M. C. FRATESCHI
<u>Japon</u> :	M. M. OGISO M. T. NONOYAMA M. T. IWANAMI
<u>Kenya</u> :	M. C. GATERE MAINA M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. RAHHALI M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mlle A. CABRERA
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBLEEG M. L. BAYART
<u>Nigéria</u> :	M. K. AHMED
<u>Pakistan</u> :	M. M. AKRAM
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.H. FEIN M. A.J. MEERBURG
<u>Pérou</u> :	M. J. AURICH MONTERO
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. B. RÜSSIN M. H. PAC
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. S. KAHN M. M. GRACZYNSKI

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Roumanie</u> :	M. C. ENE M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. N.H. MARSHALL M. P.M.W. FRANCIS
<u>Sri Lanka</u> :	M. I.B. FONSEKA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. S. STROMBACK M. U. REINIUS M.U. ERICSSON
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RŮŽEK <sup>OV</sup> M. V. TYLNER
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. Y.K. NAZARKINE M. N.V. PESTEREV M. A.M. VAVILOV M. E.D. ZAITSEV M. A.I. TIIOURENKOV M. M.G. ANTIIOUKHINE M. V.A. VERTOGRADOV
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. H. ARTEAGA Mlle D. SZOKOLOCZI Mme R.L. de NECER
<u>Yougoslavie</u> :	M. D. DJOKIĆ
<u>Zaire</u> :	M. M. ESUK
<u>Sous-Secrétaire général pour le désarmement</u> :	.. M. R. BJORNERSTEDT

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Il n'y a pas d'orateurs inscrits pour aujourd'hui. En conséquence, je me propose de soumettre au Comité un projet de décision comme suite à l'accord réalisé à la réunion officieuse d'hier. Le texte en sera distribué immédiatement aux délégations :

"Tenant compte de l'échange de vues officieux qui a eu lieu entre ses membres, le Comité décide de créer un groupe de travail spécial, ouvert à la participation de tout Etat membre, qui sera chargé de préparer un projet de règlement intérieur pour le Comité. A cette fin, le groupe de travail spécial prendra en considération les différents projets distribués officieusement, ainsi que les points de vue exposés par les délégations. Le groupe de travail spécial tiendra sa première réunion à la fin de la séance plénière de ce jour."

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que cette décision est approuvée.  
Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 25.





CD/PV.11  
15 février 1979  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA ONZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 15 février 1979, à 10 h 30

Président : M. Carlos Ortiz de Rozas (Argentine)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. BENSMAIL

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER  
..  
M. J. POHLMANN  
..  
M. H. MULLER

Argentine : M. C. ORTIZ de ROZAS  
M. A.N. MOLTENI

Australie : M. L.D. THOMSON  
Mme M.S. WICKES

Belgique : M. P. BERG  
M. G. van DUYSE

Birmanie : U THAUNG HTUN

Brésil : M. A. CELSO de OURO PRETO

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. PETROV  
M. I. SOTIROV

Canada : M. J.T. SIMARD

Cuba : M. L. SOLA VILA  
Mme V.B. JACKIEWICH

Egypte : M. M. EL-BARADEI  
M. N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique : M. A. FISHER  
M. C. FLOWERREE  
M. A. AKALOVSKY  
M. R. HAGENGRUBER  
Mme B.L. MURRAY  
M. M.L. SANCHES  
M. T. BARTHELEMY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Ethiopie</u>	:	M. T. TERREFE
<u>France</u>	:	M. F. de la GORCE M. Benoit d'ABOVILLE M. J.C. PARAVY
<u>Hongrie</u>	:	M. C. GYORFFY
<u>Inde</u>	:	M. S.T. DEVARE
<u>Indonésie</u>	:	M. J. DAMANIK
<u>Iran</u>	:	M. M. FARTASH M. D. CHILATY
<u>Italie</u>	:	M. N. DI BERNARDO M. M. MORENO M. C. FRATESCHI
<u>Japon</u>	:	M. M. OGISO M. T. NONOYAMA M. T. IWANAMI
<u>Kenya</u>	:	M. C.G. MAINA M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u>	:	M. M. RAHHALI
<u>Mexique</u>	:	M. A. GARCÍA ROBLES Mlle A. CABRERA
<u>Mongolie</u>	:	M. D. ERDEMBILEG M. L. BAYART
<u>Nigéria</u>	:	M. T. OLUMOKO

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Pakistan</u>	:	M. M. AKRAM
<u>Pays-Bas</u>	:	M. R.H. FEIN M. A.J. MEERBURG
<u>Pérou</u>	:	M. J. AURICH MONTERO
<u>Pologne</u>	:	M. B. SUJKA M. H. PAC M. B. RUSSIN
<u>République démocratique allemande</u>	:	M. G. HERDER M. S. KAHN M. M. GRACZYNSKI
<u>Roumanie</u>	:	M. C. ENE
<u>Royaume-Uni</u>	:	M. N.H. MARSHALL M. P.M.W. FRANCIS
<u>Sri Lanka</u>	:	M. B. FONSEKA
<u>Suède</u>	:	M. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. S. STROMBACK M. S. ERICSSON
<u>Tchécoslovaquie</u>	:	M. V. TYLNER
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u>	:	M. V.L. ISSRAELYAN M. Y.K. NAZARKINE M. A.M. VAVILOV M. E.D. ZAITSEV M. A.I. TIOURENKOV M. Y.V. KOSTENKO M. M.G. ANTIOUKHINE

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Venezuela</u>	:	M. A.R. TAYLHARDAT Mme D. SZOKOLCZI
<u>Yougoslavie</u>	:	M. D. DJOKIĆ
<u>Zaire</u>	:	M. M. ESUK
<u>Sous-Secrétaire général pour le désarmement</u>	:	.. M. R. BJÖRNERSTEDT

(M. Voutov, Bulgarie)

M. VOUTOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma satisfaction d'avoir l'occasion de faire ma première déclaration officielle alors que vous présidez la session actuelle du Comité du désarmement. Cette satisfaction tient à plusieurs raisons : nous savons que vous êtes un éminent ami du peuple bulgare car, en qualité de représentant diplomatique de l'Argentine en Bulgarie, vous avez contribué au rapprochement de nos deux pays et au resserrement de leurs relations mutuelles; nous connaissons très bien l'activité que vous avez déployée depuis une vingtaine d'années en tant que l'une des principales personnalités des Nations Unies; nous sommes convaincus que sous votre habile direction, le Comité réussira à résoudre au cours de ce mois les importantes questions d'organisation qui sont pendantes et qu'il procédera aux discussions et aux négociations sur les problèmes de désarmement dont l'examen immédiat s'impose.

D'autre part, je voudrais féliciter les nouveaux membres du Comité, ainsi que leurs délégations, savoir l'Algérie, l'Australie, la Belgique, Cuba, la France, l'Indonésie, le Kenya, Sri Lanka et le Venezuela. Leur participation aux négociations sur le désarmement permet d'espérer un travail plus actif et plus fécond de la part du Comité sur qui se concentre l'attention de la communauté internationale, impatiente de voir se résoudre les problèmes cruciaux de notre époque : l'arrêt de la course aux armements et la réalisation de progrès précis vers le désarmement.

Jugeant incontestable la priorité que doit avoir le désarmement nucléaire parmi les problèmes dont est saisi le Comité, nous attachons une importance particulière à la participation de la France aux négociations sur le désarmement. Le peuple bulgare a des liens traditionnels d'amitié avec le peuple français, et nous sommes convaincus que la présence de la France au sein du Comité du désarmement facilitera l'accomplissement des nobles tâches humanitaires qui nous ont été confiées.

Nous voudrions féliciter aussi les nouveaux chefs de deux des délégations qui sont parties aux négociations multilatérales sur le désarmement, à savoir le chef de la délégation de l'URSS, M. l'Ambassadeur Victor Levonovitch Issraelyan, bien connu de nous tous comme l'une des personnalités éminentes du milieu des Nations Unies, et le chef de la délégation yougoslave, M. l'Ambassadeur Marco Vrhunec; je les prie de transmettre notre salut à leurs prédécesseurs avec qui nous avons fructueusement coopéré.

Monsieur le Président, chacun sait que l'année passée a été marquée par une intensification générale des efforts déployés pour trouver des moyens et des méthodes permettant de résoudre les problèmes du désarmement. Pour la première fois dans

(M. Voutov, Bulgarie)

l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a consacré au désarmement une session extraordinaire à la préparation et à l'heureuse issue de laquelle vous avez apporté votre précieux concours, comme l'ont fait éloquemment remarquer la plupart des orateurs précédents.

A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a accordé aux problèmes de désarmement une importance primordiale, soulignée par l'adoption de plus de 40 résolutions sur différents points. A Genève, à Vienne et ailleurs, les négociations bilatérales, trilatérales et multilatérales se sont poursuivies dans les divers domaines d'un ensemble complexe qui porte sur les armements, le désarmement et le maintien de la paix internationale. Nous espérons que ce rythme persistera dans les jours qui viennent, ce qui permettra d'atteindre d'importants résultats avant la fin de l'année.

Etant donné en outre que le Comité a, en 17 ans, acquis une grande expérience dans les différentes phases de son évolution et qu'il a élaboré nombre de conventions et de traités internationaux importants, nous avons le droit d'affirmer que de solides fondements existent pour qu'il puisse mener une action énergique et efficace en vue de réduire les menaces à la paix mondiale et surtout d'écarter le danger d'une guerre nucléaire.

Nous pensons, comme beaucoup d'autres délégations, que l'évolution de la situation internationale en ce qui concerne les problèmes de désarmement entre dans une phase très importante. Il existe dans le monde certains milieux qui, mus par des intérêts égoïstes mal conçus ou par des ambitions et des aspirations malsaines, tentent de pousser leur pays, et d'autres aussi, sur la voie mortelle d'une course aux armements encore plus intense, de détourner les peuples de la seule ligne de conduite raisonnable, celle de la détente, et d'entraver ainsi les efforts déployés pour résoudre les problèmes mondiaux d'ordre social, économique ou humanitaire.

Dans les relations internationales actuelles, que reflètent les travaux du Comité dans le contexte d'une course effrénée aux armements, le facteur que l'on appelle la "volonté politique" joue un rôle de premier plan en ce qui concerne à la fois les Etats membres du Comité et tous les Etats non membres engagés dans la course aux armements. Bien entendu, cela a des incidences tout à fait directes pour tous les Etats nucléaires.

La République populaire de Bulgarie et les autres pays socialistes membres de l'Organisation du Traité de Varsovie ont réaffirmé clairement dans la Déclaration de Moscou du Comité politique consultatif, en date du 23 novembre 1978, leur attachement absolu à la cause de la détente, seule option équitable, confirmant ainsi leur désir sincère de progresser vers le désarmement par une approche précise

(M. Voutov, Bulgarie)

et constructive. Permettez-moi de citer les paroles récemment prononcées à ce sujet par le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, M. Todor Jivkov :

"Partant du principe que la sécurité doit être égale pour tous, principe qui constitue aujourd'hui la seule base de toutes négociations futures, les Etats socialistes ont une fois encore proposé des moyens réalistes pour opérer une percée dans le domaine du désarmement et approfondir la détente, afin de préserver notre planète d'un holocauste nucléaire. L'humanité devrait aborder le vingt et unième siècle dans un esprit de large coopération internationale - telle est la formule générale de paix proposée par la réunion de Moscou."

Telle est la politique constructive réaliste de mon pays et de tous les pays de la communauté socialiste. Elle l'a toujours été, elle continue de l'être au stade actuel et elle restera la même à l'avenir, car elle est fondée sur nos concepts idéologiques, sur la nécessité d'une coexistence pacifique entre les Etats. Nous sommes convaincus que la paix ne peut être préservée et le progrès de tous les pays assuré que par un renforcement, un approfondissement et une expansion du processus de détente, par la création d'un climat de relations de bon voisinage et de bonne volonté, d'un climat de volonté sincère de suivre la voie du désarmement. Toute l'histoire de la communauté socialiste depuis la création de l'Union soviétique et des autres pays socialistes est une preuve solide de notre politique systématique de paix, de compréhension et de coopération internationales, une politique qui rejette la guerre en tant que méthode de règlement des différends, une politique qui dénonce la course aux armements et favorise un désarmement général et complet.

Tout le monde sait que Lénine, le fondateur de l'Etat soviétique, a été le premier à définir la notion de coexistence pacifique; on n'ignore pas les efforts extrêmes que l'Union soviétique a déployés à la Société des Nations, ici à Genève, pendant les années 30, pour prévenir la Seconde guerre mondiale en construisant un système européen de sécurité collective devant l'agression imminente des nazis et des fascistes. C'est un fait avéré que l'Union soviétique, individuellement et en coopération avec d'autres pays, a formulé pendant les années qui ont suivi la Seconde guerre mondiale plus de 100 propositions en faveur de la consolidation de la paix, du renforcement de la sécurité internationale, d'un arrêt de la course aux armements, d'un désarmement réel. L'Union soviétique et les pays socialistes ont été les principaux initiateurs de la convocation de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe.



(M. Voutov, Bulgarie)

L'initiative des entretiens de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale leur revient également. Il n'y a pas une session de l'Assemblée générale des Nations Unies ou d'un autre forum politique international où les pays socialistes n'aient pas fait individuellement ou collectivement, des propositions en faveur de la paix, de la coexistence pacifique et du désarmement.

Nous avons dû toutefois constater avec regret que l'absence, dans certains milieux influents de l'Occident, d'une volonté politique en faveur de mesures réelles dans le domaine du désarmement non seulement entrave des négociations sérieuses, mais intensifie même l'escalade de la course aux armements. Les efforts multilatéraux pour créer un climat et des conditions internationales propices pour une approche constructive de ces problèmes vitaux sont constamment sapés. De nombreux pays et nations ont accueilli avec surprise et mécontentement le programme à long terme d'armement fiévreux des pays de l'OTAN, qui a été adopté à Washington, à quelque 250 milles seulement de New York, au moment même où se tenait la session extraordinaire consacrée au désarmement. Ce défi porté aux vœux profonds de l'humanité en faveur de la paix et du désarmement provient des rêves malsains et irréalistes de ses auteurs, qui cherchent à obtenir une supériorité militaire et s'efforcent en même temps de masquer ces rêves par le mythe, inventé en collaboration avec leurs acolytes d'Extrême-Orient, selon lequel il existerait une menace de la part de l'Union soviétique et des pays socialistes, des parties à l'instrument défensif qu'est le Traité de Varsovie. Nous sommes obligés de rappeler que l'Organisation du Traité de Varsovie a été créée six ans après l'apparition du défi que constituait la création de l'OTAN. Plus d'une fois, les pays du Traité de Varsovie se sont déclarés prêts et favorables à une dissolution simultanée des deux organisations militaires. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de démontrer que depuis l'apparition de la première bombe atomique, les pays socialistes ont été obligés de réagir au défi lancé par l'Occident aux intérêts de leur défense et de leur sécurité nationale, en créant, en perfectionnant et en fabriquant des armes modernes. Car, ainsi que l'a déclaré le Chef de l'Etat soviétique, Leonid Brejnev, il est impensable que des pays dont la sécurité est menacée par l'armement fébrile d'autres Etats restent sans rien faire et nul ne devrait s'attendre à ce qu'ils le fassent.

La République populaire de Bulgarie partage pleinement l'opinion de la majeure partie de la population mondiale à l'effet qu'il n'y a pas de temps à perdre dans le domaine du désarmement, en commençant tout d'abord par prendre les mesures nécessaires à l'égard des armes les plus horribles, les armes nucléaires. Il est temps

(M. Voutov, Bulgarie)

d'abandonner les anciens concepts de domination et de suprématie militaire. Comme le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie, M. Petar Mladenov, l'a dit à la trente-troisième session de l'Assemblée générale :

"Il nous faut éliminer une fois pour toutes le mode de pensée anachronique sur les questions de paix et de sécurité, ainsi que les stéréotypes dépassés engendrés par l'inertie du passé et fondés sur la notion de supériorité militaire. Il ne fait aucun doute que la politique de la position de force n'est plus conforme aux réalités du monde d'aujourd'hui."

Compte tenu de ce qui précède, la délégation bulgare souscrit pleinement à la suggestion formulée ici par plusieurs délégations de passer dès que possible à l'examen de questions concrètes, en commençant par les plus importantes et les plus urgentes. Ce serait pleinement conforme au Document final de la session extraordinaire, qui a caractérisé le Comité du désarmement comme étant "un organe de négociation".

Nous avons également devant nous un certain nombre de questions importantes d'organisation, telles que l'adoption de l'ordre du jour, le règlement intérieur et l'organisation de nos travaux. Nous pensons qu'avec de la bonne volonté et une compréhension mutuelle, nous pourrions arriver très rapidement à un accord sur ces questions, comme vous-même, Monsieur le Président, l'avez aussi fait remarquer.

Bien qu'elles soient importantes, les questions d'organisation ne sont qu'un instrument pour atteindre nos principaux objectifs et accomplir nos tâches les plus importantes. Elles ne devraient pas détourner notre attention pendant trop longtemps. Pour ce qui est de l'ordre du jour, nous croyons qu'il devrait être exhaustif, mais qu'en même temps nous devrions sélectionner les problèmes les plus pressants et les plus importants en vue de les examiner et de les résoudre en un laps de temps déterminé. Compte tenu de l'ordre du jour des précédentes négociations multilatérales sur le désarmement, des résolutions de l'Assemblée générale et des propositions faites par les membres de ce Comité, nous pensons qu'un ordre du jour exhaustif du Comité pourrait comprendre les principaux problèmes suivants qui se posent dans le domaine du désarmement :

- arrêt de la fabrication des armes nucléaires et réduction graduelle de leurs stocks;
- cessation générale et complète des essais d'armes nucléaires;

(M. Voutov, Bulgarie)

- renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires;
- interdiction des armes à neutrons;
- interdiction des armes chimiques;
- interdiction de la mise au point de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, y compris les armes radiologiques;
- réduction des armements classiques et des forces armées;
- réduction des budgets militaires;
- nouvelles mesures visant à empêcher une course aux armements sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol;
- interdiction ou limitation de l'emploi de certaines armes classiques;
- élaboration d'un programme détaillé de désarmement;
- désarmement général et complet.

Monsieur le Président,

Je voudrais parler à présent des tâches concrètes qui se posent à notre Comité dans l'immédiat. Comme je l'ai déjà indiqué, ce sont les armes nucléaires qui présentent le plus grave danger pour la paix. En sa qualité de coauteur de la nouvelle initiative de l'Union soviétique tendant à entamer des négociations sur l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et la réduction graduelle de leurs stocks (document CD/4), notre délégation est profondément convaincue que tel est le moyen le plus sûr de maîtriser d'une façon radicale la course aux armements nucléaires.

L'essence même et la signification pratique de cette idée ont été présentées de façon tellement convaincante par le chef de la délégation soviétique, M. l'Ambassadeur Issraelyan, que j'estime superflu d'en parler dans le détail. Nous pensons, étant donné l'opinion exprimée par la majorité des délégations qui ont souligné le caractère prioritaire des mesures de désarmement nucléaire, que le Comité accueillera avec faveur l'initiative des pays socialistes et que nous pourrons aborder sans tarder sa mise en oeuvre dans la pratique. En fait, nous y sommes invités aussi bien aux termes du paragraphe 50 du Document final de la session extraordinaire que de la résolution 33/71 H de l'Assemblée générale, qui préconisent instamment une ouverture aussi rapide que possible de consultations entre tous les Etats nucléaires afin de mettre un terme à la course aux armements dans ce domaine particulier.

(M. Voutov, Bulgarie)

La présentation du document de travail des pays socialistes sur les problèmes du désarmement nucléaire est une suite logique des efforts incessants de ces pays et avant tout de l'Union soviétique en la matière, depuis le "Plan Gromyko" présenté en 1946 à la Commission de l'énergie atomique de l'Organisation des Nations Unies jusqu'aux propositions formulées le 2 novembre 1977 par M. Leonid Brejnev au sujet d'un arrêt simultané de la fabrication d'armes nucléaires - atomiques, thermo-nucléaires ou à neutrons - de la part de tous les Etats.

Pendant plusieurs années, vers la fin des années 1950, j'ai eu l'occasion, en ma qualité de Représentant permanent de la République populaire de Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, d'observer les conséquences négatives et de grande portée découlant de l'attitude réticente de l'Occident à l'égard des propositions soviétiques en faveur d'une solution radicale du problème des armes nucléaires. Nous devrions pourtant nous poser la question de savoir ce que serait le monde aujourd'hui si on avait étouffé dans l'oeuf les armes nucléaires et épargné à l'humanité les incidences économiques, sociales et politiques de la course aux armements nucléaires. Et je ne dis rien de la tragédie atomique subie par le peuple japonais !

Voilà pourquoi nous ne devons pas baisser les bras. Nous devons faire tout ce qui est possible pour mettre un terme à la course aux armements nucléaires et passer à l'élimination graduelle des armes nucléaires dans les plus brefs délais.

La délégation bulgare estime que les auteurs du document CD/4 l'ont présenté au bon destinataire lorsqu'ils en ont saisi le Comité du désarmement. Toutes les conditions nécessaires pour des négociations y sont réunies si toutes les puissances nucléaires participent à ces négociations. En outre, il existe d'autres possibilités de négociation et nous sommes tout disposés à entendre d'autres propositions. Voilà pourquoi notre délégation demande que l'on adopte une attitude très réfléchie à l'égard des consultations et des préparatifs en vue de telles négociations, afin que celles-ci puissent débiter le plus tôt possible, avant qu'il ne soit trop tard.

A ce propos, notre délégation voudrait faire observer qu'il existe d'autres questions urgentes pour le règlement desquelles l'histoire nous enseigne de ne pas traîner les pieds; c'est le cas, par exemple, de la question des armes nucléaires à neutrons. Par leur projet de convention en date du 9 mars de l'année dernière, les pays socialistes proposent d'interdire ces armes dès à présent, avant qu'elles n'aient pris place dans les arsenaux militaires.

(M. Voutov, Bulgarie)

Monsieur le Président,

Une autre tâche importante et concrète à laquelle le Comité peut et doit s'atteler est l'élaboration, sur la base de la résolution 35/72, de la future convention internationale sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires. Ce faisant, nous contribuerions à réaffirmer le principe du non-recours à la force dans les relations internationales et renforcerions le régime de la non-prolifération dans le monde. Nous partageons pleinement l'opinion que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, a exprimée dans son important message au Comité, selon laquelle une convention de cette nature représenterait un élément de stabilité important dans les relations internationales, qui aurait des répercussions favorables sur d'autres questions de désarmement.

Un sujet extrêmement important dont le Comité est saisi est la question de l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. Nous notons avec satisfaction le fait que les deux puissances qui négocient à l'extérieur du Comité doivent bientôt reprendre leurs négociations sur les armes radiologiques. Je tiens néanmoins à réaffirmer notre conviction que ce problème doit être traité d'une manière radicale, grâce à la conclusion d'un accord de portée très générale. C'est pourquoi la délégation bulgare est fermement rangée aux côtés du nombre croissant d'Etats qui sont en faveur d'une approche globale.

Nous ne méconnaissons pas les difficultés et les complications qui se présentent dans les négociations trilatérales que l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni mènent dans leur effort d'aboutir à un projet d'accord commun sur la cessation générale et complète des essais d'armes nucléaires, ainsi que dans les négociations entre l'URSS et les Etats-Unis concernant le projet de convention sur l'interdiction complète des armes chimiques. Toutefois, tenant compte de l'importance considérable qui s'attache à la solution de ces problèmes, nous voulons croire que les efforts concertés aboutiront à des résultats positifs et que le Comité entreprendra, le moment venu, l'examen des projets en question.

Le peuple bulgare, tout comme les peuples du monde entier, attend avec beaucoup d'intérêt et d'espoir la conclusion prochaine d'un accord SALT II, qui constituera un stimulant et un encouragement pour les négociations dans d'autres secteurs du désarmement.

(M. Voutov, Bulgarie)

Pour conclure, j'aimerais exprimer l'espoir que les questions d'organisation seront rapidement réglées au Comité et que de véritables négociations sur les problèmes de désarmement, qui présentent une importance vitale pour l'avenir de l'humanité, ne tarderont pas à commencer. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que toutes les délégations, que la délégation bulgare apportera sa contribution et fera tout ce qu'il est possible de faire pour promouvoir des négociations créatrices et constructives au sein du Comité.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je voudrais à présent aborder un autre sujet.

Le 15 août 1978, le Groupe spécial d'experts sismologues a soumis son sixième rapport intérimaire (CCD/576). Dans ce rapport, le Groupe suggérait notamment que la Conférence invite un représentant de l'OMM à participer à titre officieux aux travaux du Groupe en relation avec la transmission des données par le réseau de transmissions de l'OMM. Le Groupe avait aussi établi un projet d'ordre du jour pour ses septième et huitième sessions, les dates provisoires retenues étant fin février et fin avril 1979, respectivement. En particulier, le Groupe avait décidé, sous réserve d'approbation par la Conférence, de tenir sa septième session du 19 février au 2 mars 1979. Par la suite, la Conférence a pris acte du rapport intérimaire, accepté que le Groupe poursuive ses activités, décidé d'inclure le rapport dans son propre rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session, accepté d'inviter un représentant de l'OMM à participer à titre officieux aux travaux du Groupe et exprimé l'espoir que les arrangements susmentionnés seraient maintenus par le futur organe de négociation, le Comité du désarmement.

A propos de ce dernier point, j'ai procédé à des consultations officieuses qui m'ont permis de constater qu'il existait un accord général pour penser que les arrangements en question devraient être maintenus. Dans le même temps, j'ai constaté aussi l'existence d'un accord général à l'effet que le Groupe, qui est ouvert à tous les Etats membres du Comité du désarmement, devrait rester ouvert aux Etats qui ne sont pas membres du Comité. S'il n'y a pas d'objection, nous pourrions prendre acte de ces arrangements ainsi que du sentiment général qu'il serait souhaitable d'élargir la participation au Groupe spécial.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

M. ESUK (Zaïre) : Excusez-moi de prendre la parole d'une manière aussi impromptue mais, puisque beaucoup de délégations vont peut-être quitter la salle pour s'adonner à d'autres tâches, je voudrais annoncer aux membres du Groupe des 21 qu'une réunion du Groupe de travail aura lieu demain, vendredi 16 février, à 10 h 30, dans la Salle I.

La séance est levée à 11 h 20.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DOUZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 20 février 1979, à 10 h 30

Président : M. Carlos Ortiz de Rozas (Argentine)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. BENSMAIL

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER  
M. H. MÜLLER

Argentine : M. C. ORTIZ de ROZAS

Australie : M. L.D. THOMSON  
Mme M.S. WICKES

Belgique : M. P. NOTERDAEME  
M. P. BERG

Birmanie : U THAUNG HTUN

Bésil : M. A.C. de OURO PRETO

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. PETROV  
M. I. SOTIROV

Canada : M. R. HARRY JAY  
M. J.T. STIARD

Cuba : M. L.S. VILA  
Mme V.B. JACKLEWICH

Egypte : M. H. EL-BARADEI  
M. N. FAHIY

Etats-Unis d'Amérique : M. A.S. FISHER  
M. C. FLOWERREE  
M. A. AKALOVSKY  
Mme B.L. MURRAY  
M. T. BARTHELEMY  
Mme E. ARENSBURGER



## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Ethiopie : M. G. ALULA

France : M. F. de la GORCE  
M. B. d'ABOVILLE  
M. J.C. PARAVY

Hongrie : M. H. DOILOKOS  
M. C. GYORFFY

Inde : M. S.T. DEVARE

Indonésie : M. A. SANI  
M. A. KAMIL  
M. I. DAMANIK

Iran : M. H. FARTASH  
M. D. CHILATY

Italie : M. H. MORENO  
M. C. FRATESCHI  
M. G. VALDEVIT

Japon : M. H. OGISO  
M. T. NONOYAMA  
M. T. IWAHARA

Kenya : M. C. GATERE HAINA  
M. G.H. HUNIU

Maroc : M. H. RAHHALI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
Mlle A. CABRERA

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. L. BAYART

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Nigeria</u> :	ii. T.O. OLUJOKO
<u>Pakistan</u> :	ii. J.K.A. MARKER
<u>Pays-Bas</u> :	ii. A.J. MEERBURG
<u>Pérou</u> :	
<u>Pologne</u> :	ii. B. SUJKA ii. H. PAC M. ii. KRUCZYK ii. A. SKOWRONSKI
<u>République démocratique allemande</u> :	ii. G. HERDER ii. S. KAHN ii. ii. GRACZYNSKI
<u>Roumanie</u> :	M. C. ENE
<u>Royaume-Uni</u> :	ii. N.H. MARSHALL ii. P.H. HOBERLY
<u>Sri Lanka</u> :	ii. I.B. FONSEKA
<u>Suède</u> :	ii. C. LIDGARD M. S. STROMBACK ii. J. PRAVITZ
<u>Tchécoslovaquie</u> :	ii. ii. RUZEK ii. V. TYLNER
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN ii. Y.K. NAZARKINE ii. A.ii. VAVILOV M. Y.V. KOSTENKO ii. ii.G. ANPFILOUKHINE

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Venezuela :

M. A.R. TAYLHARDT

Mlle D. SZOKOLOCZI

Mme R.L. de NECER

Yougoslavie :

M. D. DJOKIC

Zaire :

M. E. HULONGANDUSU



M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, intervenant pour la première fois à la présente session du Comité du désarmement, qui reprend ses travaux avec une composition élargie, je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour m'associer aux paroles de bienvenue et aux vœux qui ont été adressés aux nouveaux membres du Comité : l'Algérie, l'Australie, la Belgique, Cuba, l'Indonésie, le Kenya, Sri Lanka et le Venezuela. Je salue également avec satisfaction la participation de la France aux travaux du Comité.

La délégation mongole exprime l'espoir que le Comité du désarmement, en tant que seul organe multilatéral de négociation, dans sa composition actuelle plus représentative, poursuivra avec succès ses travaux en contribuant utilement à faire progresser la cause du désarmement.

Avant d'indiquer la position de notre délégation sur des points précis de l'ordre du jour du Comité, je voudrais formuler quelques observations d'ordre général.

Il n'y a actuellement dans le monde aucune tâche qui soit plus importante et plus urgente que celle qui consiste à prendre des mesures pratiques pour mettre fin à la course aux armements et pour réaliser le désarmement.

C'est ce dont témoignent les résultats des débats qui ont eu lieu tant à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement qu'à la trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Il convient de souligner que les documents de base adoptés lors de ces débats ont de nouveau marqué la volonté et le désir de la communauté mondiale de réaliser des progrès substantiels vers l'arrêt de la course aux armements et vers l'adoption de mesures efficaces dans le domaine du désarmement.

Les pays de l'entente socialiste, en commun avec d'autres Etats épris de paix, poursuivent activement leurs efforts pour parvenir à un désarmement réel et ne cessent de présenter des propositions constructives dans ce domaine.

L'attachement des pays socialistes à l'idée de la détente et à celle du désarmement se trouve de nouveau confirmé par les conclusions et les propositions qui figurent dans la Déclaration de Moscou des Etats parties au Pacte de Varsovie, adoptée au mois de novembre de l'année dernière à la réunion du Comité politique consultatif de cette organisation et distribuée en tant que document officiel des Nations Unies (A/33/392-S/12939).

Dans ce document, d'une grande portée politique sur le plan international, sont exposées de nouvelles idées réalistes et d'importantes initiatives qui, nous en sommes convaincus, peuvent servir de base constructive pour résoudre les problèmes internationaux actuels, notamment les problèmes du désarmement.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Je voudrais en particulier signaler, parmi les propositions que contient la Déclaration de Moscou, un appel lancé à tous les Etats, et surtout l'appel qui s'adresse aux cinq puissances nucléaires - URSS, Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Chine - pour qu'elles engagent le plus rapidement possible des négociations dans le but d'exclure de leurs arsenaux tous les types d'armes nucléaires et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques.

La République populaire mongole, dans la proclamation faite par son gouvernement le 4 décembre 1978, a salué chaleureusement la Déclaration de Moscou des Etats parties au Pacte de Varsovie et y a donné sans réserve son appui, estimant qu'il s'agit là d'un vaste programme d'action internationale pour promouvoir la détente, mettre un terme à la course aux armements et réaliser un véritable désarmement.

La délégation mongole tient aussi à dire qu'elle a accueilli avec une grande satisfaction le message de salutation que M. L.I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium de Soviet suprême de l'URSS, a adressé, à l'occasion de l'ouverture de ses travaux, au Comité du désarmement élargi. On y voit clairement que l'Union soviétique est prête à coopérer à l'avenir d'une manière active et efficace avec le Comité du désarmement pour qu'il parvienne aux résultats pratiques qu'attendent de lui tous les pays du monde.

Dans les circonstances actuelles, alors que le facteur nucléaire tient une place éminente dans les réalités militaires, une responsabilité particulière dans le domaine du désarmement nucléaire pèse sur les Etats dotés d'armes nucléaires. Il est donc indispensable qu'ils proclament leur désir et volonté politique de résoudre ce problème urgent de l'époque actuelle. D'autres Etats dotés d'un potentiel militaire et économique important ont aussi une grande responsabilité en l'occurrence.

Les peuples du monde se rendent clairement compte que devant la course croissante aux armements, qui représente le principal danger pour la paix générale, il est avant tout indispensable d'écarter la menace de l'arme nucléaire, d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires jusqu'à l'élimination complète des armes nucléaires et de leurs vecteurs, et de prévenir la prolifération de ces armes.

On sait qu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'Union soviétique est intervenue avec une proposition constructive visant à mettre fin à la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et à réduire graduellement les stocks de ces armes jusqu'à leur élimination totale, ainsi qu'à examiner la question d'une mise en route pratique de négociations appropriées. Cette initiative opportune a été largement soutenue et approuvée par une majorité écrasante des Etats et il en est tenu compte dans le Document final de la session extraordinaire.

(M. Erdembileg, Mongolie)

En outre, à la fin de l'année dernière, dans sa résolution 33/71 H, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est exprimée en faveur "de l'ouverture à bref délai de négociations urgentes sur l'arrêt de la course aux armements".

S'inspirant du désir sincère de réaliser un progrès décisif en matière de cessation de la course aux armements nucléaires, les délégations de sept Etats socialistes membres du Comité du désarmement, y compris la Mongolie, ont officiellement soumis à l'examen du Comité un document de travail approprié (CD/4, du 1er février 1979). Sans exclure en même temps la possibilité d'examiner une autre approche, ses auteurs ont entrepris cette action en raison de la compétence du Comité, qui est le forum qui convient le mieux pour préparer et mener des négociations sur le désarmement nucléaire.

On sait que cette proposition contient l'idée concrète de commencer les consultations préparatoires au cours de la présente session du Comité, afin que les négociations sur le fond du problème puissent débiter cette année.

Je pense qu'il est superflu de donner des précisions pour expliquer la teneur de ce document de travail puisque les vues générales le concernant ont été formulées ici avec suffisamment de détails dans les interventions du chef de la délégation soviétique et d'autres coauteurs. Nous voudrions seulement réaffirmer que le strict respect du principe de la non-atteinte à la sécurité d'aucune des parties doit être à la base non seulement des négociations, mais aussi de la réalisation de mesures pratiques dans ce domaine.

La délégation mongole, comme de nombreuses autres délégations, espère profondément que le Comité examinera d'une manière sérieuse cette proposition des Etats socialistes. A notre avis, les intérêts de l'affaire exigent une approche constructive, afin de pouvoir aborder au plus tôt l'examen de ce problème, dont une solution positive faciliterait la réalisation d'accords concrets et d'actions visant à la prise de mesures efficaces dans le domaine du désarmement nucléaire.

Monsieur le Président,

Les peuples du monde se rendent parfaitement compte que l'intensification de la course aux armements signifie une préparation matérielle sans cesse accrue à la guerre et aggrave le danger d'une catastrophe nucléaire mondiale. D'après certaines évaluations, rien qu'au cours des dix dernières années les stocks d'armes nucléaires dans le monde ont plus que triplé, ce qui est tout à fait suffisant pour détruire plusieurs fois la vie sur notre planète. Dans ces conditions, il est naturel que la politique et les actes des milieux militaro-industriels des pays

(M. Erdembileg, Mongolie)

de l'OTAN et de leurs alliés, anciens et nouveaux, qui, ensemble, interviennent ouvertement contre tout le processus progressiste dans le monde d'aujourd'hui, éveillent chez tous les peuples une préoccupation et une inquiétude profondes. Sans tenir compte des réalités politiques actuelles, ces forces exacerbent les passions revanchardes et supermilitaristes, avec leurs tendances agressives expansionnistes et leurs ambitions hégémonico-impérialistes, et s'opposent à tous les efforts constructifs des Etats visant à un renforcement de la paix et de la détente internationale, à la réalisation de mesures pratiques de désarmement.

Un tel concours de circonstances nous donne le droit d'insister constamment sur l'urgence primordiale d'adopter des mesures efficaces de désarmement nucléaire et d'écarter la menace d'une guerre nucléaire. A notre avis, le Comité du désarmement peut et doit jouer un rôle important dans l'accomplissement de cette tâche urgente.

Comme nous l'avons déjà fait observer, les Etats dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité principale du désarmement nucléaire et, en commun avec d'autres Etats militairement importants, ils ont la responsabilité d'arrêter et d'inverser la course aux armements. En éludant cette responsabilité, un Etat nucléaire ou quasi nucléaire quel qu'il soit agirait à l'encontre de ses propres intérêts nationaux ainsi que des intérêts du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Nous voudrions croire que le siège attribué à la Chine à la table des négociations du Comité ne restera pas longtemps inoccupé. Cependant nous sommes obligés de dire - et nous sommes convaincus que cette opinion est partagée par la majorité des Etats voués à la cause de la paix, du désarmement et du progrès - que la politique des dirigeants actuels de la Chine, qui va ouvertement à l'encontre de la cause de la détente et du désarmement, est totalement incompatible avec la responsabilité particulière qui incombe à cet Etat aux termes de la Charte des Nations Unies, en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité.

Une nouvelle manifestation de cette politique et de cette activité hostiles est l'agression armée de la Chine contre un Etat souverain, la République socialiste du Viet Nam, agression qui viole d'une façon flagrante les principes élémentaires des relations internationales et de la Charte des Nations Unies. Le peuple et le Gouvernement de la République populaire mongole, qui expriment de nouveau leur solidarité et leur appui fraternels à la cause légitime de l'héroïque peuple vietnamien, conjointement avec de nombreux autres Etats épris de paix, condamnent avec indignation cet acte criminel de la Chine et exigent de la façon la plus ferme qu'elle y mette un terme et retire toutes ses troupes du territoire du Viet Nam.



(M. Erdembileg, Mongolie)

Je voudrais maintenant passer à l'examen de notre position en ce qui concerne certaines questions concrètes.

Dès le début, la République populaire mongole a considéré le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme étant un instrument juridique international efficace qui contribue dans une large mesure à écarter la menace d'une guerre nucléaire et elle n'a cessé de demander qu'on le rende plus efficace et plus universel.

A notre avis, la proposition soviétique relative à la conclusion d'une convention internationale sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires, ainsi qu'à la réalisation d'une entente internationale en vue d'exclure l'installation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'en existe pas actuellement, répond aux objectifs de la réduction de l'aire géographique de la dissémination des armes nucléaires.

Conformément à la recommandation figurant dans la résolution 33/72 A de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité du désarmement devrait aborder le plus rapidement possible l'examen de cette question, afin d'élaborer des arrangements internationaux appropriés.

A ce propos, on peut ajouter que la réaffirmation en tant que règle immuable des relations internationales du principe de la renonciation réciproque au recours à la menace ou à l'emploi de la force avec utilisation d'armes nucléaires ou d'armements de type classique représenterait une importante mesure politique de nature à renforcer la confiance entre les Etats et à instituer en droit international des garanties de leur sécurité.

Tant au Comité du désarmement qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies, nombre de délégations qui se sont prononcées en faveur de la réalisation aussi rapide que possible d'une entente au sujet des problèmes de désarmement mûrs pour une solution ont en particulier fort judicieusement souligné la nécessité urgente d'élaborer des mesures d'interdiction des armes d'extermination massive des êtres humains. A cet égard, nous voudrions exprimer l'espoir que les négociations trilatérales concernant l'établissement concerté d'un projet de traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires aboutissent rapidement. Il en est de même pour la question de l'interdiction des armes chimiques et de la destruction des stocks de ces armes. Il est indéniable que la conclusion d'une convention internationale appropriée dans ce domaine constituerait une nouvelle et véritable mesure de désarmement. On sait qu'à sa présente session,

(M. Erdembileg, Mongolie)

le Comité a été saisi de divers types de documents de travail concernant les armes chimiques. Nous estimons que le Comité ne devrait pas trop s'attarder sur les aspects techniques de la question, mais concentrer plutôt son attention et ses efforts sur la solution des problèmes essentiels.

Un autre des importants problèmes inscrits à l'ordre du jour du Comité est l'examen des mesures d'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Jusqu'ici, le Comité n'a pas réussi à entreprendre des négociations concrètes sur cette question. La majorité des Etats préconisent que ces négociations commencent le plus rapidement possible. L'étude de cette question au Comité au cours des dernières années a permis de dégager une concordance générale de vues au sujet du fait que la course technologique aux armements, si elle n'était pas arrêtée à temps, pourrait mener aux conséquences extrêmement dangereuses découlant de l'apparition de moyens de destruction massive nouveaux et plus dévastateurs encore.

A cet égard, nous voudrions rappeler qu'à sa dixième session extraordinaire, l'Assemblée générale des Nations Unies, dans son Document final, a souligné la nécessité de mettre un terme à la mise au point de moyens de guerre nouveaux de sorte que, finalement, les réalisations de la science et de la technique ne puissent être utilisées qu'à des fins pacifiques. Plus brièvement, on reconnaît partout l'importance de faire efficacement obstacle au perfectionnement qualitatif des armes de destruction massive en concluant un traité international approprié. L'Assemblée générale des Nations Unies a lancé un appel à cette fin dans sa résolution 33/66 B.

Nous estimons que, sur ce plan, la solution la plus pratique au stade actuel consisterait à organiser, au sein du Comité, un groupe spécial d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la question des orientations scientifiques et techniques possibles de la création de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive.

En préconisant l'interdiction des nouveaux types d'armes de destruction massive, la délégation mongole pense également à la conclusion, dans ce contexte, d'accords internationaux spécifiques interdisant tels ou tels types d'armes de cette catégorie, en particulier les armes radiologiques qui, comme on le sait, font l'objet de négociations bilatérales soviéto-américaines. Nous nous félicitons de la récente reprise de ces négociations à Genève et espérons qu'elles s'achèveront prochainement sur un résultat positif.

(M. Erdembileg, Mongolie)

La position de principe du Gouvernement de la République populaire mongole à propos de la question d'une interdiction immédiate des armes à neutrons - ce type particulièrement barbare d'arme d'**extermination** massive des êtres humains - est bien connue et elle demeure inchangée. La prise de toutes mesures conduisant à la fabrication et au déploiement de cette arme létale ou de ses principaux éléments constitutifs provoquerait une nouvelle et périlleuse étape dans la course aux armements nucléaires et porterait de ce fait un énorme préjudice aux efforts en faveur de la limitation des armements et du désarmement. Cela réduirait pratiquement à néant tous les progrès déjà acquis dans le domaine du désarmement et paralyserait les négociations sur le désarmement présentement en cours.

Pour prévenir une telle évolution des événements, huit pays socialistes ont proposé au Comité, l'année dernière, d'élaborer et de conclure sans retard une convention internationale sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons. Nous jugeons indispensable de poursuivre l'examen concret de cette proposition au Comité à titre de question hautement prioritaire, afin d'élaborer à aussi bref délai que possible un accord international approprié.

Ayant exprimé cette pensée, nous voudrions nous référer à la décision prise à la récente session du Conseil mondial de la paix. Nous attachons une grande importance à l'Appel de Berlin lancé par cette organisation dans lequel a résonné avec une force renouvelée la voix puissante de l'opinion publique mondiale qui exige un large courant d'énergiques efforts en faveur de la cessation de la course aux armements et du désarmement. Entre autres, ce document exprime résolument la volonté générale de s'opposer à tout nouveau déploiement d'armes nucléaires et de barrer la route à l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive, y compris les armes à neutrons.

Monsieur le Président,

En mettant l'accent sur la réalisation de mesures relatives à la limitation de la course aux armements et au désarmement, nous nous rendons pleinement compte de l'importance exceptionnelle que présentent en l'occurrence les négociations bilatérales et multilatérales qui se déroulent actuellement à propos de différentes questions de désarmement. Nous attachons une importance extrême aux négociations sur la limitation des armes stratégiques offensives qui se poursuivent entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Avec d'autres délégations, la délégation mongole place de grands espoirs dans le succès des négociations soviéto-américaines SALT II; une issue positive de ces négociations constituerait une excellente base pour élaborer de concert des mesures subséquentes dans ce domaine.

(M. Erdembileg, Mongolie)

La délégation mongole partage entièrement l'opinion selon laquelle des négociations sur la limitation de la course aux armements et le désarmement doivent se fonder sur les principes de la non-atteinte à la sécurité de toutes les parties, de la réciprocité et de l'équilibre des engagements assumés, de l'inadmissibilité d'avantages militaires unilatéraux pour qui que ce soit et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Nous estimons qu'à l'ordre du jour du Comité du désarmement doivent figurer également en plus des questions que nous avons évoquées dans la présente intervention, celles relatives à la réduction des budgets militaires et à la démilitarisation complète des fonds marins, ainsi que les questions liées à la réduction des armements classiques et des forces armées et à l'élaboration d'un programme détaillé de désarmement.

A notre avis, ces questions d'importance vitale en matière de désarmement peuvent et doivent aussi faire l'objet d'un examen attentif à la Conférence mondiale sur les problèmes de désarmement, qu'il convient de convoquer à aussi bref délai que possible après une préparation appropriée.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de l'organisation des travaux et des procédures de notre Comité.

Nous estimons que les principales dispositions du règlement intérieur du Comité du désarmement ont été déterminées de concert pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et qu'elles ont été consignées dans le Document final de cette session.

En particulier, le Comité du désarmement est l'unique organe multilatéral de négociation à composition limitée. En outre, il importe d'y respecter strictement l'équilibre politique dans la représentation des Etats. Le Comité doit entretenir des relations particulières avec l'Organisation des Nations Unies et enfin - point capital - toutes les décisions au Comité doivent être prises sur la base d'un consensus.

A notre avis, le Groupe de travail spécial, qui termine ses travaux sur l'élaboration d'un projet de règlement intérieur, s'est essentiellement inspiré de ces dispositions, ce qui permettra au Comité d'adopter officiellement son propre règlement intérieur.

(M. Erdembileg, Mongolie)

La délégation mongole estime que le Comité devrait aborder sans retard l'adoption de son ordre du jour et régler les questions ayant trait à l'organisation de ses travaux. Cela lui permettrait d'entamer aussitôt l'examen des questions inscrites à son ordre du jour.

Pour conclure, Monsieur le Président, la délégation mongole vous salue chaleureusement dans vos fonctions de Président du Comité et tient à déclarer qu'elle est prête à continuer de coopérer directement au sein de celui-ci pour faciliter la prise de décisions positives dans le domaine du désarmement.

La séance est levée à 11 h 20.



COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TREIZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 22 février 1979, à 10 h 30

Président : M. Carlos Ortiz de Rozas (Argentine)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. BENMAIL

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER  
M. H. MÜLLER

Argentine : M. C. ORTIZ de ROZAS

Australie : H. L.D. THOMSON

Belgique : M. P. NOTERDAEME  
H. G. van DUYSE

Birmanie : U THEIN AUNG  
U THAUNG HTUN

Brésil : M. A. CELSO de OURO PRETO

Bulgarie : H. P. VOUTOV  
M. I. SOTIROV

Canada : M. R. HARRY JAY  
H. J.T. SHARD

Cuba : M. L. SOLA VILA  
Mme V.B. JACKIEWICH

Egypte : M. M. EL-BARADEI  
M. N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique : M. A. FISHER  
H. C. FLOWERREE  
M. A. AKALOVSKY  
M. T. BARTHELEMY

Ethiopie : M. T. TERREFE

France : M. F. de la GORCE  
M. B. d'ABOVILLE  
M. J-C. PARAVY



PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Hongrie : M. H. DOLGOS  
M. C. GYORFFY  
M. A. LAKATOS

Inde : M. S.T. DEVARE

Indonésie : M. A. SANI  
M. J. DAMANIK

Iran : M. D. CHILATY

Italie : M. M. ALESSI  
M. C. FRATESCHI

Japon : M. M. OGISO  
M. T. NONOYAMA  
M. T. IWANAMI

Kenya : M. G.N. NUNU

Maroc : M. M. RAHHALI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
Mlle A. CABRERA

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. L. BAYART

Nigéria : M. T. OLUMOKO

Pakistan : M. M. HUMAYUN KHAN  
M. M. AKRAM

Pays-Bas : M. A.J. MEERBURG

Pérou : M. J. AURICH MONTERO

Pologne : M. B. SUJKA  
M. H. PAC  
M. M. KRUCZYK  
M. A. SKOWRONSKI

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDIER M. S. KAHN M. H. GRACZYNSKI
<u>Roumanie</u> :	M. C. ENE M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. P.H. MOBERTLY M. P.H.V. FRANCIS
<u>Sri Lanka</u> :	M. B. FONSEKA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. S. STROMBACK
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. V. TYLNER
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. A.I. TIOURENKOV M. M.G. ANTOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT Mme R. LISBOA de NEYER
<u>Yougoslavie</u> :	M. D. DJOKIĆ
<u>Zaïre</u> :	M. E. ILULONGANDUSU

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : La treizième séance du Comité du désarmement est ouverte. Aucun orateur n'est inscrit pour cette séance. Je demande donc aux délégations si l'une ou l'autre d'entre elles entend intervenir dans cette partie de nos travaux.

Comme ce n'est pas le cas, je voudrais appeler l'attention du Comité sur ce qui suit : Lors de notre onzième séance, qui s'est tenue le 15 février, le Comité a adopté une décision au sujet du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Sur la proposition d'une délégation, et à la suite de consultations officieuses parmi les diverses délégations, il semblerait y avoir accord pour que le Comité consacre la semaine du 5 au 9 mars à l'examen du rapport qu'ont établi ces experts scientifiques. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité approuve la proposition dont je viens de parler. Je constate qu'il n'y a pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

En conséquence, la semaine du 5 au 9 mars sera consacrée à l'examen du rapport de ce groupe. Une délégation désire-t-elle intervenir ? Aucune ne demandant la parole, nous leverons la séance officielle pour que le Groupe de travail du Comité du désarmement puisse immédiatement poursuivre sa tâche. La séance officielle est levée.

La séance est levée à 11 h 5.



COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATORZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 27 février 1979, à 10 h 30

Président : M. C. ORTIZ de ROZAS (Argentine)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. BENSHAIL

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER  
M. J. POHLMANN  
M. H. HÜLLER

Argentine : M. C. ORTIZ de ROZAS

Australie : M. L.D. THOMPSON  
Mme M.S. WICKES

Belgique : M. P. BERG  
M. G. van DUYSSE

Birmanie : U THEIN AUNG  
U THAUNG HTUN

Brésil : M. G.A. NACIEL  
M. A. CELSO de OURO PRETO

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. SOTIROV

Canada : M. R. HARRY JAY  
M. J.T. SIMARD

Cuba : M. L. SOLA VILA  
Mme V.B. JACKIEWICH

Egypte : M. H. EL-BARADEI  
M. N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique : M. A. FISHER  
M. A. AKALOVSKY  
Mme B.L. MURRAY  
M. T. BARTHELEMY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	M. G. ALULA
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. BENOIT d'ABOVILLE M. J.-C. PARAVY
<u>Hongrie</u> :	M. M. DOLIOKOS M. C. GYORFFY
<u>Inde</u> :	M. S.T. DEVARE
<u>Indonésie</u> :	M. M. SIDIK M. I. DAMANIK
<u>Iran</u> :	M. M. FARTASHI M. D. CHILATY
<u>Italie</u> :	M. M. IIORENO M. C. FRATESCHI
<u>Japon</u> :	M. M. OGISO M. T. NONOYAMA M. T. IVANAMI
<u>Kenya</u> :	M. G.M. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. RAHHALI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mlle A. CABRERA
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDUMBILEG M. L. BAYART
<u>Nigéria</u> :	M. K. AHMED M. T. OLUHOKO
<u>Pakistan</u> :	M. H. KHAN M. M. AKRAM
<u>Pays-Bas</u> :	M. F.P.R. van HOUHOUYS
<u>Pérou</u> :	M. J. AURICH MONTERO

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. H. PAC M. B. RUSSII
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. S. KAIH H. H. GRACZYNSKI
<u>Roumanie</u> :	H. C. ENI
<u>Royaume-Uni</u> :	H. N. MARSHALL
<u>Sri Lanka</u> :	H. B. FONSEKA
<u>Suède</u> :	H. C. LILGARD H. L. NORBERG H. S. STROIBÄCK M. S. ERICSSON
<u>Tchécoslovaquie</u> :	H. H. RŮŽIČK <sup>o V</sup> H. V. TYLMER
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	H. V.L. ISSFAELIAN H. Y.K. NAZARKINE H. Y.V. KOSTENKO H. H.G. ANTIIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLIARDAT Mme D. SZOKOLOCZI
<u>Yougoslavie</u> :	H. B. BRANKOVIĆ
<u>Zaïre</u> :	H. E. NULONGANDUSU



Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la quatorzième séance du Comité du désarmement. Il n'y a pas d'orateurs inscrits pour la matinée d'aujourd'hui et je voudrais consulter les délégations ici présentes pour savoir si l'une d'elles désire intervenir dans nos travaux. Je vois qu'aucune délégation ne manifeste le désir d'intervenir. En conséquence, je crois opportun d'appeler l'attention du Comité sur ce qui suit : le Groupe de travail à composition non limitée qui élabore le projet de règlement intérieur déploie une intense activité, et peut-être réussira-t-il aujourd'hui à terminer sa tâche. Si c'était le cas, le Comité du désarmement pourrait tenir une séance dans l'après-midi de demain pour l'adoption du règlement intérieur. En prévision de cette éventualité, le Comité est par conséquent convoqué pour tenir séance demain à 15 heures. Au cas où le Groupe de travail ne terminerait pas l'élaboration du règlement intérieur, les délégations membres du Comité du désarmement en seraient informées et la réunion de demain serait supprimée. Mais, en principe, je crois que nous devons prévoir que cette séance aura lieu demain à 15 heures. Y a-t-il des observations ? Personne ne demandant la parole, je lèverai la séance du Comité, et le Groupe de travail se réunira immédiatement dans cette salle afin de poursuivre ses délibérations.

La séance est levée à 11 h 5.



COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUINZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 28 février 1979, à 16 h 45.

Président : M. C. Ortiz de Rozas (Argentine)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. BENSMAIL

Allemagne, République fédérale d' : M. J. PÖHLMANN

Argentine : M. C. ORTIZ de ROZAS  
M. A.N. MOLTENI

Australie : M. L.D. THOMSON  
Mme M.S. WICKES

Belgique : M. P. NOTERDAEME  
M. P. BERG  
M. G. van DUYSE

Birmanie : U SAW HLAING  
U THEIN AUNG  
U THAUNG HTUN

Brésil : M. A. CELSO de OURO PRETO

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. SOTIROV

Canada : M. J.T. SIMARD

Cuba : Mme V.B. JACKLEWICH

Egypte : M. M. EL-BARADEI  
M. N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique : M. A.S. FISHER  
M. C. FLOWERREE  
M. A. AKALOVSKY  
M. T. BARTHELEMY

Ethiopie : M. T. TERREFE

France : M. F. de la GORCE  
M. B. d'ABOVILLE

Hongrie : M. M. DOMOKOS  
M. C. GYÖRFFY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Inde : M. S.T. DEVARE .

Indonésie : M. A. KAMIL  
M. M. SIDIK

Iran : M. M. FARTASH  
M. D. CHILATY

Italie : M. N. DI BERNARDO  
M. M. MORENO  
M. C. FRATESCHI

Japon : M. T. NONOYAMA  
M. T. IWANAMI

Kenya : M. G.N. MUNIU

Maroc : M. M. RAHHALI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
Mlle A. CABRERA

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. L. BAYART

Nigéria : M. K. AHMED  
M. T. OLUMOKO

Pakistan : M. M. HUMAYUN KHAN  
M. M. AKRAM

Pays-Bas :

Pérou : M. J. AURICH MONTERO

Pologne : M. B. SUJKA  
M. H. PAĆ  
M. M. KRUCZYK  
M. A. SKOWRONSKI

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. S. KAHN M. M. GRACZYNSKI
<u>Roumanie</u> :	M. C. ENE
<u>Royaume-Uni</u> :	M. N.H. MARSHALL M. P.M.W. FRANCIS
<u>Sri Lanka</u> :	M. B. FONSEKA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. S. STRÖMBÄCK
<u>Tchécoslovaquie</u> :	<sup>ov</sup> M. M. RUZEK M. V. TYLNER
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. Y.K. NAZARKINE M. M.G. ANTIIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT Mme R. LISBOA de NECER
<u>Yougoslavie</u> :	M. B. BRANKOVIĆ
<u>Zaïre</u> :	M. E. MULONGANDUSU

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : La quinzième séance du Comité du désarmement est ouverte. J'informe les membres du Comité que le Groupe de travail constitué à notre dixième séance, le 13 février 1979, a approuvé le projet de règlement intérieur qui fait l'objet du document CD/L.1 et des rectificatifs 1 et 2. Je voudrais aussi signaler que deux légères modifications, approuvées par le Groupe, ne figurent pas dans ces rectificatifs. Ce sont les suivantes : au paragraphe 19, cinquième ligne, le mot "should" doit être remplacé par "shall". Je voudrais signaler aussi qu'en raison de l'insertion d'un nouveau paragraphe qui figure dans le rectificatif 1, la numérotation des paragraphes sera changée en conséquence dans le texte définitif du projet. D'autre part, m'adressant aux délégations qui désirent apporter au projet des corrections grammaticales ou des modifications de forme dans leurs langues respectives, pour que les versions en ces langues soient conformes au texte original anglais sur la base duquel nous avons travaillé, je les prie de présenter au secrétariat les modifications qu'elles jugent les plus faciles à adapter à ce texte de base. En soumettant à l'approbation du Comité ledit projet de règlement intérieur, je voudrais faire l'annonce suivante : C'est l'interprétation du Président, à la suite des consultations avec les membres du Comité, que la règle du paragraphe 18, dans la section VI intitulée, 'Conduite des travaux et prise de décisions', s'applique aussi aux organes subsidiaires que le Comité pourrait créer. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai comme approuvé le projet de règlement intérieur figurant dans le document CD/L.1 avec les rectificatifs 1 et 2 et les changements que je viens de mentionner. Il n'y a pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Quelques délégations ont manifesté le désir d'intervenir à ce stade. Je donne la parole à la première d'entre elles, la délégation algérienne.

M. BENSMAIL (Algérie) : Je vous remercie Monsieur le Président. Monsieur le Président, étant donné que c'est la dernière fois que j'ai l'honneur de prendre la parole sous votre présidence, je voudrais vous présenter les félicitations de ma délégation pour la façon dont vous avez guidé les travaux de notre Comité au cours de ce mois et vous redire notre reconnaissance pour les efforts que vous avez déployés pour aboutir à l'adoption du règlement intérieur du Comité du désarmement. Ce résultat vient s'ajouter à la liste déjà longue de vos succès au sein des Nations Unies et vient confirmer la confiance que nous vous avons toujours portée.

(II. Bensmail, Algérie)

Je voudrais saisir cette occasion pour assurer d'avance l'Ambassadeur d'Australie de la coopération pleine et entière de ma délégation dans la tâche qu'il entreprendra à partir de la semaine prochaine.

Monsieur le Président, en ma qualité de Président du "Groupe des 21" à partir de demain, je voudrais informer les représentants des pays membres de ce Groupe qu'une réunion aura lieu lundi prochain à 15 heures dans cette même salle. L'objet de cette réunion est d'examiner la question de l'ordre du jour et du programme de travail du Comité du désarmement.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je remercie mon éminent éminent ami, le représentant de l'Algérie, des paroles très généreuses qu'il a prononcées à mon endroit. Je donne la parole au distingué représentant du Zaïre.

II. ILULONGAUDUSU (Zaïre) : Au nom des délégations membres du "Groupe des 21" et au nom de ma délégation, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer notre reconnaissance pour le travail que vous avez accompli pendant tout ce mois de février. Je crois pouvoir traduire le sentiment de toutes les délégations en affirmant que vous avez été le Président du Comité du désarmement durant toutes les minutes, toutes les heures et tous les jours de ce mois.

De crainte, Monsieur le Président, de commettre des lapalissades, je ne reviendrai pas sur vos qualités internationales bien connues; je me contenterai de vous dire notre admiration pour votre disponibilité permanente à la cause de la paix que nous recherchons par le désarmement.

Merci, Monsieur le Président, pour les heures de sommeil et de repos pourtant bien méritées mais que vous avez sacrifiées pour que progressent heureusement les travaux de notre Comité.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant du Zaïre des paroles émues qu'il vient de prononcer et qui m'ont beaucoup touché. Je donne la parole au représentant des Etats-Unis.

II. FISHER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais aussi me joindre aux deux Ambassadeurs qui ont pris la parole avant moi pour dire combien ils appréciaient la façon prévenante et habile dont vous vous êtes acquitté de votre travail de Président du Comité, qui a eu pour résultat de nous conduire à une décision que la plupart de nous jugeaient irréalisable. Nous sommes tous extrêmement heureux que cela se soit révélé possible et c'est vous que nous devons remercier de ce succès.

J'aimerais aussi faire consigner une déclaration que j'ai faite au groupe de travail officieux sur les procédures concernant l'article 27 du règlement intérieur. Cet article dispose que le Comité établit son programme de travail "en tenant ... compte des recommandations, propositions et décisions mentionnées dans l'article 26".



(M. Fisher, Etats-Unis d'Amérique)

L'article 26 pourvoit à l'adoption de son ordre du jour par le Comité, en stipulant qu'en l'occurrence celui-ci devra tenir compte des recommandations qui lui ont été faites par l'Assemblée générale, des propositions présentées par les membres du Comité et des décisions de celui-ci.

Le dernier membre de phrase de l'article 27 enjoint au Comité de tenir compte des mêmes recommandations que celles qui sont visées dans l'article 26. La délégation des Etats-Unis a accepté le texte de l'article 27, mais elle tient à préciser qu'à son avis les recommandations de l'Assemblée générale ne doivent pas être considérées sous le même angle lorsqu'il s'agit du programme de travail que lorsqu'il s'agit de l'ordre du jour du Comité. De l'avis des Etats-Unis, étant donné que l'ordre du jour aura déjà pris ces aspects en considération et que le programme de travail découle de l'ordre du jour, les principaux facteurs qui influenceront les décisions du Comité quant à son programme de travail seront ses propres opinions sur le point de savoir quelles questions inscrites à son ordre du jour peuvent être utilement incluses dans un programme de travail, eu égard au temps disponible et compte tenu du degré de maturité atteint par telle ou telle question faisant l'objet de négociations.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant des Etats-Unis des paroles cordiales qu'il m'a adressées.

M. EL-BARADEI (Egypte) (traduit de l'anglais) : Je manquerais à mes devoirs, Monsieur le Président, si je ne vous adressais, au nom de ma délégation, nos remerciements sincères et notre profonde admiration pour la compétence et l'habileté dont vous avez fait preuve pendant tous nos travaux. Votre dévouement, votre compréhension, votre profonde connaissance et expérience des questions et surtout votre sens de l'équité et de l'objectivité ont, sans nul doute, été un facteur positif et essentiel dans l'heureuse conclusion de nos travaux. Puis-je vous adresser, Monsieur le Président, tous nos meilleurs vœux dans vos nouvelles fonctions comme Ambassadeur de votre pays. Je suis certain qu'il continuera d'être fait appel à vos remarquables qualités dans l'intérêt de nos travaux.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de l'Egypte des sentiments d'amitié qu'il vient très généreusement de manifester à mon égard.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Le chef de ma délégation et un de vos très bons amis à Islamabad, le Conseiller aux affaires extérieures, m'ont demandé de vous adresser notre profonde reconnaissance pour la façon dont vous avez réussi à mettre au point le règlement intérieur du Comité en temps voulu. Il y a peut-être eu des moments, Monsieur le Président, où ma délégation, s'acquittant

(M. Akram, Pakistan)

de sa tâche selon les instructions reçues, peut avoir mis votre patience à l'épreuve, mais vous avez, comme d'habitude, réussi à concilier toutes les vues et élaborer ce règlement intérieur qui représente le plus grand dénominateur commun d'accord au Comité. Je ne commenterai aucun de ses articles et dirai seulement, Monsieur le Président, que la délégation pakistanaise se conformera strictement à ce règlement intérieur et que nous espérons sincèrement pouvoir, au début du mois prochain, aborder le premier travail de fond, c'est-à-dire l'ordre du jour et le programme de travail.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant du Pakistan, ainsi que le chef de sa délégation et mon excellent ami, M. l'Ambassadeur Agha Shahi, des paroles très cordiales qui ont été si aimablement prononcées à mon égard.

M. NOTERDAEME (Belgique) : Monsieur le Président, à la fin de ce premier mois de travail du Comité du désarmement, je voudrais simplement vous adresser quelques mots au nom de ma délégation mais, ce faisant, je suis sûr de traduire également les sentiments d'autres délégations du Groupe occidental. Je voudrais dire au nom de ces délégations. Monsieur le Président, combien nous avons apprécié le zèle, l'acharnement et surtout le grand doigté avec lesquels vous avez mené nos travaux. Nous vous en sommes reconnaissants et nous avons déjà un résultat de ces travaux devant nous, en l'occurrence le règlement intérieur. Au nom de tous ces délégués, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier très sincèrement.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de la Belgique de ses paroles très aimables et très cordiales auxquelles j'ai été très sensible.

M. MARSHALL (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président j'ai demandé la parole pour faire une courte déclaration concernant la section IX du Règlement intérieur qui vient d'être adopté, mais avant de le faire je voudrais me joindre aux autres orateurs pour vous remercier de votre excellent travail. J'estime que le Comité a eu beaucoup de chance que les hasards de l'alphabet lui aient fait au départ une grande faveur en mettant à sa disposition quelqu'un d'aussi hautement qualifié pour réaliser ce qui a été accompli et pour diriger nos travaux au cours de ce mois qui s'achève.

Mon observation quant au fond sera très brève. Elle concerne le fait qu'en raison du libellé qui a été finalement adopté pour le paragraphe 32, le règlement intérieur ne contient aucune disposition expresse prévoyant que le Comité peut inviter tout Etat non membre à participer aux travaux d'un organe subsidiaire tel que,

(M. Marshall, Royaume-Uni)

par exemple, le Groupe sismologique. Le paragraphe 34 autorise bien une telle invitation, mais en raison de l'ambiguïté de la mention concernant "les Etats visés aux articles 32 et 33", j'ai reçu des instructions pour faire consigner la déclaration suivante : "Il est entendu pour ma délégation que l'article 34, c'est-à-dire l'article 35 de la version définitive, ne sera pas interprété comme restreignant la possibilité pour le Comité d'inviter tout Etat non membre à participer aux travaux des organes subsidiaires."

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je remercie également le distingué représentant du Royaume-Uni des paroles cordiales qu'il a eu l'amabilité de m'adresser.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, comme je connais votre modestie, et comme je n'ai aucun goût pour la redondance, je ne répéterai pas ce que j'ai eu l'occasion d'exprimer à maintes reprises, et la dernière fois hier, au cours de ce mois pendant lequel nous avons eu la chance de vous voir présider nos débats. Permettez-moi simplement de vous adresser nos vifs remerciements et nos félicitations les plus sincères.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je remercie très sincèrement mon cher ami, M. l'Ambassadeur Garcia Robles, de l'amitié qu'il vient de témoigner à mon égard.

D'autres délégations désirent-elles intervenir ?

M. DOMOFOS (Hongrie) : Au cours des travaux du Comité et plus spécialement du Groupe de travail, j'avais eu le privilège de vous exprimer mon admiration personnelle et mes félicitations pour le travail accompli, pour votre initiative continuelle qui nous a amenés à ce résultat heureux d'aujourd'hui, c'est-à-dire l'adoption du règlement intérieur de notre Comité.

Aujourd'hui, je voudrais répéter les mêmes félicitations au nom des pays membres du Groupe socialiste. Votre compétence et votre riche expérience ont été, et je peux le dire sans exagération, le facteur déterminant du succès à côté de l'esprit de compréhension et de coopération des délégués. Nous pouvons espérer sûrement que le Comité pourra, dans l'avenir aussi, compter sur votre aide et votre riche expérience.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de la Hongrie, M. l'Ambassadeur Domokós et, par son intermédiaire, les membres du Groupe des pays socialistes, pour les paroles si émouvantes qu'il vient de prononcer et auxquelles j'ai été très sensible.

S'il n'y a pas d'autres délégations qui désirent prendre la parole, nous pourrions clore ce débat.

M. ISSRAELLYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, aujourd'hui le Comité du désarmement vient d'adopter son règlement intérieur. Permettez-moi, à cette occasion, d'exprimer ma reconnaissance à toutes les délégations pour la façon constructive et efficace dont elles ont abordé la solution de cet important problème.

J'aimerais exprimer une reconnaissance toute particulière au Président du Comité, le distingué représentant de l'Argentine, M. l'Ambassadeur de Rozas, qui a fait preuve d'un maximum de patience, de beaucoup d'ingéniosité et de souplesse pour conjuguer nos efforts en vue de l'élaboration de ce texte.

Les travaux relatifs au règlement intérieur ont mis en relief l'esprit de coopération qui existe au Comité. Nous espérons que ce même esprit de coopération sera préservé lors du règlement des questions de fond. La délégation soviétique estime que le Comité doit passer aussi rapidement que possible à l'examen des questions de fond. Nous sommes préoccupés par le fait qu'un mois et demi déjà s'est écoulé depuis le début des travaux du Comité et que pas une seule question de fond n'a encore été examinée. Maintenant nous avons à nous occuper de l'ordre du jour annuel et du programme de travail. Nous avons l'impression que le Comité pourrait en même temps commencer à examiner des questions de fond, c'est-à-dire des questions de désarmement. En effet, c'est cela qu'attendent de nous les peuples et l'opinion publique du monde entier.

En ce qui concerne le règlement intérieur qui a été adopté, il ne reste plus au Comité qu'à examiner une question mineure concernant l'annexe I. Nous espérons qu'il aboutira rapidement à une décision au sujet de cette question également.

Pour conclure, j'aimerais exprimer tous mes vœux à l'adresse du représentant de l'Australie, qui assurera la présidence durant le mois qui vient.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique, M. l'Ambassadeur Issraelyan, des chaleureuses paroles de félicitation et d'encouragement qu'il m'a adressées.

M. de la GORCE (France) : Monsieur le Président, je voudrais à mon tour vous rendre hommage et un hommage particulièrement chaleureux et amical. Les titres que vous avez à notre reconnaissance remontent à une période bien antérieure à nos travaux et je voudrais rappeler ici toute l'appréciation, très particulière, que vous a valu, de la part des plus hautes autorités de mon pays, l'activité que vous avez déployée avec tant de talent et d'autorité lors de la période préparatoire à la session extraordinaire. Ce talent, cette expérience, ce jugement et ces dons diplomatiques exceptionnels, vous les avez mis au service de nos travaux au cours

(II. de la Gorce, France)

de cette phase si difficile et si importante qui est celle du début. Vous avez dans ces fonctions prêté constamment une attention particulière aux problèmes de chaque délégation. Vous l'avez fait avec la plus grande sollicitude, avec beaucoup d'imagination, ce qui est une qualité particulièrement précieuse dans les fonctions diplomatiques, et aussi avec beaucoup d'amitié, de sensibilité et de compréhension pour les besoins de chacun.

Nous avons donc apprécié en dehors de vos dons de grand diplomate, des qualités humaines auxquelles nous avons tous été particulièrement sensibles et je souhaite, au nom de ma délégation, m'unir à tous ceux qui ont exprimé ici leur profonde gratitude. Nous formons les vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour vous-même, M. le Président, et, bien sûr, nous continuons d'attendre de vous une contribution particulièrement précieuse aux travaux de ce Comité, qui a l'honneur de vous compter, et nous l'espérons pour une longue période, parmi ses membres.

Je tiens bien entendu à exprimer mes vœux les plus chaleureux, bien sûr, à notre distingué collègue d'Australie, qui vous succède demain à la présidence.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de la France, M. l'Ambassadeur de la Gorce, des paroles très émouvantes que lui a inspirées, sans aucun doute, la longue amitié qui nous unit.

Messieurs les délégués, avant de lever la séance, je voudrais vous remercier tous très sincèrement et très chaleureusement, non seulement pour les paroles extrêmement généreuses que vous m'avez adressées - que je ne juge pas entièrement méritées malgré mon désir d'y croire - mais aussi pour la collaboration que vous m'avez apportée au cours du mois de février pendant lequel, en vertu du système de rotation géographique, j'ai eu l'honneur d'exercer la présidence du Comité du désarmement. C'est cette collaboration, sur laquelle j'ai pu compter à tout moment, qui m'a permis de conduire nos travaux à une heureuse conclusion. Les félicitations que vous avez abondamment prodiguées à la présidence, c'est à vous tous et à chacun d'entre vous qu'elles doivent finalement aller, car c'est grâce à votre esprit de compréhension réciproque, de souplesse, de compromis, que le consensus a pu se réaliser sur le règlement intérieur que le Comité vient d'approuver. J'estime que cet exercice et l'expérience acquise au cours du mois de février sont de bon augure pour les travaux qui attendent le Comité.

(Le Président)

Nous avons montré, en fait, qu'il est possible de prendre des décisions par consensus quand règne l'esprit de souplesse, de compromis, de coopération et surtout de compréhension réciproque. C'est donc à vous tous que j'adresse mes remerciements chaleureux et les plus sincères. Je tiens à exprimer les mêmes sentiments à tous les membres du secrétariat qui ont travaillé sans relâche - souvent en dehors de l'horaire normal - soit pour préparer la documentation, soit pour interpréter les interventions des délégations au Groupe de travail. Tous ont droit à la reconnaissance collective du Comité. Enfin, je voudrais très sincèrement en mon nom et en votre nom à tous, adresser nos meilleurs vœux au distingué représentant de l'Australie, M. l'Ambassadeur Thomson, en l'assurant de notre collaboration pour que, sous sa présidence, les travaux du Comité du désarmement puissent continuer à progresser.

La prochaine séance du Comité aura lieu dans cette même salle, le mardi 6 mars, à 10 h 30, sous la présidence du représentant de l'Australie.

La séance est levée à 17 h 25.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEIZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 6 mars 1979, à 10 h 30

Président : M. L.D. THOMSON (Australie)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. BENSMAIL

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER  
M. J. PÖHLMANN  
M. H. MÜLLER

Argentine : M. F.J. DAVILA  
M. A.N. MOLteni

Australie : M. L.D. THOLSON  
M. A.J. BEHM  
Mme M.S. WICKES

Belgique : M. P. NOTERDAEME  
M. P. BERG  
M. G. van DUYSSE

Birmanie : U SAV HLAING  
U THAUNG HTUN

Brésil : M. G.A. MACIEL  
II. A. CELSO de OURO PRETO

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. PETROV  
M. I. SOTIROV

Canada : M. R. HARRY JAY  
M. J.T. SIMARD

Cuba : M. L. SOLA VILA  
Mme V.B. JACKLEWICH

Egypte : M. EL-BARADEI  
M. N. FAHLY



PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Etats-Unis d'Amérique :

M. A. FISHER  
M. C. FLOWERREE  
M. A. AKALOVSKY  
M. R. MIKULAK  
M. I. FILSON  
M. M. SANCHES  
M. M. DALEY  
M. B. KILLIAN

Ethiopie :

M. T. TERREFFE

France :

M. F. de la GORCE  
M. B. d'ABOVILLE

Hongrie :

M. M. DOMOKOS  
M. C. GYÖRFFY  
M. A. LAKATOS

Inde :

M. S.T. DEVARE

Indonésie

M. A. KAMIL  
M. M. SIDIK

Iran :

M. M. FARTASH  
M. D. CHILATY

Italie :

M. N. DI BERNARDO  
M. M. MORENO  
M. C. FRATESCHI

Japon :

M. M. OGISO  
M. T. NONOYAMA  
M. T. IWANAMI  
M. R. ISHII

Kenya :

M. G.N. MUNIU

Maroc :

M. M. RAHHALI

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Mexique : M. A. GARCÍA ROBLES  
Mlle A. CABRERA

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. L. BAYART

Nigéria : M. O. ADENIJI  
M. T. OLUJOKO

Pakistan : M. M. AKRAM

Pays-Bas : M. R.H. FEIN  
M. A.J. MILLERBURG

Pérou : M. J. AURICH MONTERO

Pologne : M. B. SUJKA  
M. H. PAC  
M. M. KRUCZYK  
M. A. SKOWRONSKI

République démocratique allemande : M. G. HERDIER  
M. S. KAHN  
M. M. GRACZYNSKI

Roumanie : M. C. ENE  
M. V. TUDOR  
M. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. N.H. MARSHALL  
M. P.H.W. FRANCIS

Sri Lanka : M. B. FONSEKA

Suède : Mme I. THORSSON  
M. C. LIDGARD  
M. S. STRÖMBÄCK  
M. U. ERICSSON

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Tchécoslovaquie :

M. V. TYLNER

M. L. STAVINOHA

Union des Républiques socialistes  
soviétiques :

M. V.L. ISSRAELIAN

M. A.H. VAVILOV

M. A.I. TIOURENKOV

M. J.V. KOSTENKO

M. M.G. ANTIOUKHINE

M. I.P. PASETCHNIK

M. O.K. KEDROV

Venezuela :

M. A.R. TAYLHARDAT

Mme R. LISBOA de NECER

Yougoslavie :

M. D. DJOKIĆ

M. B. BRANKOVIĆ

Zaire :

M. E. MULONGANDUSU

M. M. LOPOMBO

M. B. BASUMBA

Mme THORSSON (Suède) (traduit de l'anglais) : A ce que je comprends, le Comité du désarmement tient aujourd'hui sa première séance plénière du mois de mars, de sorte que la présidence est maintenant exercée par le distingué représentant de l'Australie. Etant la première à prendre la parole ce matin, permettez-moi de vous présenter, Monsieur le Président, mes félicitations les plus sincères et d'exprimer la ferme conviction que, sous votre direction, les travaux du Comité du désarmement pendant ce mois se dérouleront d'une manière dynamique et efficace.

Monsieur le Président,

Comme je prends pour la première fois la parole à la session de 1979 du Comité du désarmement, je voudrais adresser mon salut à toutes les délégations ici présentes. Ce faisant, je tiens en particulier à souhaiter la bienvenue aux délégations des pays qui prennent part pour la première fois aux négociations multilatérales sur le désarmement.

Dans mon intervention d'aujourd'hui, je me propose d'exposer les vues du Gouvernement suédois sur l'état actuel des négociations concernant le traité sur l'interdiction complète des essais. C'est dans ce contexte que je vais examiner le rapport intérimaire qu'a établi sur sa septième session le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Ce rapport est présenté aujourd'hui au Comité du désarmement. Enfin, je voudrais formuler quelques observations générales et préliminaires au sujet du document CD/4 où figurent certaines opinions et suggestions sur la manière dont le Comité du désarmement pourrait traiter la question du désarmement nucléaire.

Le Comité du désarmement devra donner la priorité absolue à la question de l'interdiction complète de tous les essais d'armes nucléaires. Un traité sur l'interdiction des essais, bien que ne constituant pas en soi une mesure de désarmement, faciliterait considérablement les efforts déployés pour empêcher la prolifération des armes nucléaires.

L'état actuel de la question de l'interdiction complète des essais cause de sérieuses préoccupations au Gouvernement suédois. La Suède, Etat non doté d'armes nucléaires, a préparé un projet de traité qu'elle a soumis à la CCD en mars 1977. Ultérieurement, au milieu de l'année 1977, nous nous sommes félicités d'apprendre que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique avaient engagé des négociations trilatérales à ce sujet. Le fait que des négociations sur le fond avaient enfin commencé éveillait de grands espoirs et nous mettions beaucoup de confiance et de foi dans l'action des puissances parties à la négociation. Les informations que nous recevions nous donnaient l'impression que les négociations progressaient rapidement, et nous en venions à croire qu'elles pourraient aboutir en un temps relativement court.

(Mme Thorsson, Suède)

Aujourd'hui, il est malheureusement évident que la tournure qu'elles ont prise récemment ne répond guère aux espoirs du début, si bien fondés fussent-ils. Le Gouvernement suédois est profondément déçu au manque de résultats finals dans les négociations trilatérales, ce qui continue de retarder les négociations multilatérales sur l'interdiction complète des essais.

Je crois que ce que je viens de dire représente non seulement les vues du Gouvernement suédois, mais aussi celles de nombreux autres gouvernements, ainsi que les espoirs et les aspirations de tous les pays du monde. Il suffit de rappeler que la communauté internationale a, par l'intermédiaire de son autorité politique suprême - l'Assemblée générale des Nations Unies - demandé à plusieurs reprises aux trois Etats de soumettre à l'organe de négociation multilatéral un projet de traité sur l'interdiction complète des essais. On attachait une importance particulière à la résolution 32/78 du 12 décembre 1977, dans laquelle l'Assemblée générale réunie en sa trente-deuxième session a instamment prié les trois Etats dotés d'armes nucléaires d'intensifier leurs efforts pour que la CCD puisse lui présenter un projet de traité sur l'interdiction complète des essais lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement. En appuyant cette résolution, les trois Etats dotés d'armes nucléaires manifestaient clairement leur volonté politique et s'engageaient à entreprendre des négociations multilatérales avant la session extraordinaire.

En outre, dans deux résolutions différentes de sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a instamment prié les trois Etats d'accélérer leurs négociations. De nombreux gouvernements, y compris le mien, ont lancé récemment des appels de plus en plus pressants dans le même sens.

La communauté internationale éprouve une profonde inquiétude en voyant que, malgré la grande urgence que présente le problème, les trois Etats dotés d'armes nucléaires n'ont pas encore terminé leurs négociations sur l'interdiction complète des essais et que rien n'indique de façon certaine quand on peut en attendre les résultats.

Nous savons tous que, dans ces négociations, certains problèmes extrêmement difficiles ont été en fait réglés avec succès grâce aux efforts conjugués des trois puissances parties aux négociations. D'autre part, l'importance d'une heureuse conclusion des négociations se trouve soulignée par de récents événements. Il est donc raisonnable de penser que les difficultés restantes pourront aussi être aplanies.

Alors que la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais se trouve retardée, les explosions nucléaires expérimentales, et partant la mise au point d'armes nucléaires, continuent d'être pratiquées sans relâche. Les observations et les analyses faites à l'Observatoire de Hagfors, en Suède, ont montré que 48 explosions nucléaires au total ont eu lieu en 1978. Deux des trois explosions chinoises ont été

(Mme Thorsson, Suède)

effectuées dans l'atmosphère, ce qui a répandu des particules radioactives dans tout l'hémisphère nord. Il est inadmissible que notre environnement subisse cette augmentation de radioactivité, si faible soit-elle.

Dix explosions nucléaires ont été relevées comme ayant eu lieu aux Etats-Unis, cependant que six explosions françaises et deux explosions britanniques étaient enregistrées. Enfin, 27 explosions nucléaires expérimentales ont été réalisées en 1978 par l'Union soviétique. A en juger par le nombre, il s'agit là des essais les plus intensifs de l'Union soviétique depuis 1963, époque à laquelle le Traité sur l'interdiction partielle des essais est entré en vigueur. Cet important accroissement des essais montre la nécessité de conclure rapidement un traité sur l'interdiction complète des essais.

Pour permettre au Comité du désarmement d'accomplir la tâche qui lui a été confiée à cet égard par l'Assemblée générale des Nations Unies, il importe au plus haut point que le Comité ait une idée claire de l'état actuel des négociations trilatérales. C'est la raison pour laquelle je renouvelle la suggestion faite le 24 janvier par le Ministre suédois des affaires étrangères tendant à ce que les trois puissances fassent aux membres du Comité un exposé complet des difficultés restantes. Elles pourraient le faire au cours d'une séance privée.

Après avoir présenté ces observations générales concernant la question du traité sur l'interdiction complète des essais, je passe maintenant à l'examen du rapport intérimaire du Groupe d'experts sismologues. La délégation suédoise estime que le travail de ce Groupe d'experts représente une contribution extrêmement précieuse aux efforts déployés pour établir un système de surveillance acceptable pour tous. Le rapport intérimaire qui vous a été distribué est le fruit d'un travail considérable exécuté par des experts scientifiques venus d'un certain nombre de pays du monde entier. Ce Groupe spécial d'experts scientifiques a été chargé de déterminer les caractéristiques d'un échange international de données en vue de l'établissement d'une coopération multilatérale pour la vérification du respect d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Nous avons eu la satisfaction de voir que plusieurs Etats non membres du Comité du désarmement prenaient part aux travaux de ce Groupe, à savoir l'Autriche, le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Nouvelle-Zélande. Nous nous félicitons vivement aussi de la participation d'experts mexicains et de représentants de l'OMM.

Le travail du Groupe concerne la vérification de l'interdiction des essais, tâche d'une importance capitale pour l'ensemble de la question que pose le traité sur l'interdiction complète des essais.

En 1978, les experts nous ont déjà présenté un très important rapport (CCD/558) dans lequel ils ont été unanimes à proposer un échange de données entre une cinquantaine de stations réparties sur le globe, les données étant transmises par les canaux de l'OMM, et étant traitées et analysées par quelques centres spéciaux de données.

(Mme Thorsson, Suède)

Les Etats disposeraient ainsi d'informations de base leur permettant de juger du respect du traité sur l'interdiction complète des essais. Cette proposition a déjà constitué en soi une importante contribution à la solution du problème de la vérification.

Les experts sont maintenant en mesure d'établir un deuxième rapport, qui fournira des détails techniques sur l'échange des données et exposera dans leurs grandes lignes les investigations expérimentales.

Dans le rapport intérimaire que nous avons maintenant entre les mains, il est suggéré qu'un rapport en la matière devrait être présenté au Comité du désarmement avant la fin de sa session cet été.

Je propose donc officiellement que le Comité du désarmement prenne acte du rapport intérimaire et adopte une décision au sujet des dates de la prochaine session du Groupe spécial.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet du document de travail CD/4 soumis par sept Etats membres et présenté par M. l'Ambassadeur Issraelyan le 6 février.

La délégation suédoise a pris note avec beaucoup d'intérêt de ce document de travail qui contient des vues et des suggestions sur une méthode que le Comité du désarmement pourrait suivre pour traiter la question du désarmement nucléaire. La proposition des sept Etats socialistes tendant à ce que des consultations et des négociations sur le désarmement nucléaire aient lieu au sein du Comité concerne le point qui présente le plus haut degré de priorité dans le programme d'action adopté par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire sur le désarmement. Cela suffit à en faire une proposition importante. D'autre part, le document de travail porte sur un certain nombre de questions très complexes et très délicates. M. l'Ambassadeur Issraelyan a parlé de quelques-unes d'entre elles dans sa déclaration du 6 février.

Le Gouvernement suédois examine encore actuellement divers points importants de cette proposition, de sorte que je ne suis pas en mesure de présenter aujourd'hui à son sujet des observations précises et détaillées. Toutefois, je voudrais dès maintenant faire quelques remarques de caractère général et préliminaire.

Des mesures concrètes et substantielles de désarmement nucléaire sont nécessaires pour de nombreuses raisons, dont certaines sont encore plus contraignantes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a seulement quelques années. A de nombreux points de vue, les négociations sur le désarmement, et en particulier celles qui portent sur les armes nucléaires, concernent tous les pays. La sécurité mondiale et régionale est profondément influencée par la poursuite de la course aux armements et, en sens inverse

(Mme Thorsson, Suède)

par toute mesure substantielle de contrôle et de désarmement pouvant être réalisée. Lorsque les principales puissances militaires décident de mener des négociations sur la base d'une participation limitée, comme c'est le cas, par exemple, pour les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques, ces négociations influent aussi, finalement, sur la sécurité des autres pays. Tous les pays ont un intérêt légitime à ce que ces négociations soient entreprises, poursuivies et couronnées de succès.

Le Comité du désarmement a été constitué en tant que principal organe de négociation sur le désarmement, conformément au Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. En principe, il doit pleinement servir à la mise en oeuvre du programme d'action figurant dans ce Document. C'est pourquoi le Gouvernement suédois se félicite du caractère *multilatéral* des négociations sur le désarmement nucléaire prévues dans le document de travail CD/4. Le paragraphe 48 du programme d'action pose en outre un principe d'un intérêt primordial pour le désarmement nucléaire et dont l'application est indépendante de la méthode de négociation. Selon ce paragraphe, les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants ont une responsabilité spéciale en ce qui concerne la réalisation du désarmement nucléaire.

Le paragraphe 52 mentionne une conséquence importante de ce principe en déclarant que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques devraient conclure au plus tôt l'accord SALT II qui devrait lui-même être suivi rapidement de nouvelles négociations entre les deux parties conduisant à d'importantes réductions, et à des "limitations qualitatives" des armes stratégiques. On lit ensuite dans le Document final que l'on devrait s'efforcer vigoureusement et d'urgence de mener à bien les négociations en cours et que de nouvelles négociations devraient être entamées d'urgence entre les Etats dotés d'armes nucléaires.

En résumé, il existe à mon avis trois points importants qui doivent être examinés à propos du document de travail CD/4. Le premier, c'est le fait que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont une responsabilité spéciale à l'égard du processus de désarmement nucléaire. Le deuxième concerne le thème des négociations multilatérales possibles. Le programme d'action énumère, au paragraphe 50, les domaines particuliers dans lesquels il serait nécessaire de parvenir d'urgence à des accords à des stades appropriés et avec des mesures de vérification adéquates. Dans ce contexte, je voudrais rappeler le document de travail suédois du 30 janvier 1978 dans lequel nous avons défini les cinq étapes que devrait comporter la réalisation du désarmement nucléaire. Le troisième point concerne la méthode ou les méthodes complémentaires de négociation à suivre pour obtenir des résultats concrets.



(Mme Thorsson, Suède)

Nous nous rendons compte, je le répète, que des négociations entreprises comme le propose le document de travail CD/4 posent de nombreux problèmes politiques et techniques extrêmement difficiles. A l'heure actuelle, je me contenterai de dire que la délégation suédoise suivra la question avec beaucoup d'attention et qu'elle est prête à participer à des consultations éventuelles. Nous nous réservons de présenter ultérieurement à cet égard des observations plus complètes.

M. OGISO (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je voudrais tout d'abord féliciter Votre Excellence à l'occasion de son accession à la haute fonction de Président du Comité du désarmement. Je suis sûr que, sous votre direction et grâce à votre compétence, les travaux du Comité seront couronnés de succès.

Je tiens aussi à profiter de cette occasion pour exprimer mes remerciements sincères à Son Excellence, M. l'Ambassadeur Rozas, qui a dirigé avec succès les débats du Comité pendant le mois de février jusqu'à l'adoption du règlement intérieur.

Alors que nous commençons nos débats sur le rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts sismologues, je voudrais exposer le point de vue du Gouvernement japonais sur la question d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires qui a la priorité absolue dans les négociations du Comité.

Je n'ai pas besoin de dire que le désarmement nucléaire est la tâche la plus urgente dans le domaine du désarmement, et que le premier pas vers le désarmement nucléaire serait une interdiction complète des essais nucléaires. Celle-ci contribuerait à arrêter la course sans fin aux armements nucléaires en empêchant le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires, et à promouvoir la non-prolifération nucléaire en ouvrant le traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue, malgré l'inégalité qu'il crée, le cadre juridique international le plus important qui existe pour empêcher la prolifération nucléaire, et c'est précisément ce qui a déterminé de nombreux Etats non dotés d'armes nucléaires, y compris le Japon, à y adhérer. Le Traité stipule que les Etats non dotés d'armes nucléaires doivent renoncer aux armements nucléaires, mais que les Etats dotés d'armes nucléaires doivent de leur côté s'engager "à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace". C'est pourquoi les Etats dotés d'armes nucléaires ont été instamment priés de s'entendre le plus tôt possible sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

(M. Ogiso, Japon)

Le Gouvernement japonais a souligné que c'est le manque de volonté politique de la part des Etats dotés d'armes nucléaires qui a empêché la réalisation d'une interdiction complète des essais nucléaires. C'est pourquoi l'ouverture en mars 1977 des négociations tripartites sur l'interdiction complète des essais a été considérée comme marquant une décision politique prometteuse des dirigeants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'URSS.

C'est pour répondre à l'espoir du monde qui aspire à la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais, que l'Assemblée générale lors de la dixième session extraordinaire consacrée au désarmement a demandé instamment, au paragraphe 51 du Document final, que les négociations sur "un traité interdisant les essais d'armes nucléaires et un protocole relatif aux explosions nucléaires à des fins pacifiques qui ferait partie intégrante du traité" soient conclues d'urgence. Cela exprime d'autant mieux l'attente de tous que ce document a été adopté par consensus.

Répondant à ce désir, le distingué délégué du Royaume-Uni, parlant en qualité de représentant des parties aux négociations trilatérales, a fait deux rapports intérimaires à la Conférence du Comité du désarmement. Il a déclaré le 16 mars 1978 : "Des progrès substantiels ont été réalisés vers un accord sur les dispositions d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires et d'un protocole visant les explosions nucléaires à des fins pacifiques qui ferait partie intégrante du traité. L'entente s'est déjà faite sur un certain nombre de points importants; sur quelques points encore en suspens, les divergences entre les positions des participants se sont amenuisées"; il a dit en outre le 8 août 1978 : "On peut signaler avec satisfaction que des progrès appréciables ont été réalisés au cours de ces derniers mois dans plusieurs domaines visés dans les négociations. Les délégations ont dépassé le stade des échanges de vues sur leurs approches et principes fondamentaux et s'occupent maintenant d'éléments d'accord qui se sont dégagés ainsi que de points particuliers qui restent encore à régler." Près d'une année s'est écoulée depuis que le distingué représentant du Royaume-Uni a dit dans son rapport à la CCD que des progrès appréciables avaient été réalisés. Je me félicite que les trois parties concernées aient poursuivi des négociations sérieuses au cours de cette période. Cependant, les participants aux négociations trilatérales n'ont communiqué jusqu'ici aucun résultat au Comité du désarmement. Si le Comité du désarmement, organe de négociation, ne pouvait entreprendre des négociations concrètes sur la question urgente d'une interdiction générale des essais nucléaires une fois achevés ses travaux sur des questions d'organisation telles que le règlement intérieur et l'ordre du jour, parce que les résultats des négociations trilatérales ne lui auraient pas été communiqués, la situation serait alors très décevante non seulement

(M. Ogiso, Japon)

pour cet organe de négociation, dont la session s'est ouverte avec la présence et sous les auspices d'éminentes personnalités, y compris de nombreux ministres des affaires étrangères, mais aussi pour l'opinion publique mondiale. Naturellement, nous ne méconnaissons pas totalement les arguments selon lesquels la divulgation de renseignements sur les points restant à régler pourrait compliquer la tâche des parties concernées, mais nous voudrions rappeler au Comité que cette explication a été donnée il y a presque un an par le porte-parole des parties aux négociations et que des accords généraux auraient déjà été réalisés sur des points importants et fondamentaux.

Tout en espérant que les négociations trilatérales actuelles aboutiront rapidement et que le Comité entreprendra bientôt des négociations sur un texte de traité, je voudrais exposer les vues de la délégation japonaise sur certaines questions qui intéressent particulièrement mon pays et qui ont trait à la formulation du projet de traité.

On peut penser, à en juger par les avis qu'ont exprimés à la CCD les Etats particulièrement intéressés, que les questions principales en suspens liées à une interdiction complète des essais sont celle des explosions nucléaires à des fins pacifiques et celle de la vérification. Pour ce qui est des explosions nucléaires à des fins pacifiques, la délégation japonaise a, comme je l'ai maintes fois dit dans mes interventions passées, constamment soutenu qu'aucune explosion nucléaire à des fins pacifiques ne devrait être effectuée tant que des arrangements internationaux appropriés ne seront pas conclus au sujet de la surveillance et des procédures nécessaires pour prévenir toute échappatoire. Si l'interdiction complète des essais permettait des explosions nucléaires pacifiques, le risque serait que des Etats non dotés d'armes nucléaires pourraient acquérir les techniques des explosions nucléaires sous le prétexte de fins pacifiques, et que des Etats dotés d'armes nucléaires trouveraient les moyens de tourner l'interdiction des essais d'armes nucléaires.

Nous supposons maintenant que sur la suspension des explosions nucléaires à des fins pacifiques, des accords analogues à ceux que le Japon a toujours préconisés ont été réalisés, du moins en principe, si l'on en juge par le rapport intérimaire présenté le 8 août de l'année dernière par le distingué représentant du Royaume-Uni, où il est dit que "les trois parties aux négociations étaient d'accord pour estimer que le traité devrait interdire toute explosion expérimentale d'armes nucléaires dans quelque milieu que ce soit et que les dispositions d'un protocole, qui ferait

(M. Ogiso, Japon)

partie intégrante du traité, s'appliqueraient aux explosions nucléaires à des fins pacifiques", déclaration que le représentant du Royaume-Uni a confirmée dans son discours du 24 janvier dernier devant le Comité.

Au sujet de la vérification, il y a deux questions à considérer : 1) les inspections sur place et 2) l'échange de données sismologiques. En ce qui concerne la première question, la délégation japonaise estime qu'outre les moyens sismologiques dont je vais parler brièvement et d'autres moyens nationaux, la vérification exigera une inspection sur place comme moyen complémentaire de lever éventuellement les doutes qui pourraient subsister. Néanmoins, si des accords détaillés facilitent, grâce à d'autres moyens nationaux, la vérification par les moyens sismologiques de détection et de vérification, le besoin d'une inspection sur place se fera un peu moins sentir. A cet égard, la possibilité subsiste peut-être d'envisager la méthode de "vérification par mise en demeure" proposée par la Suède.

Ainsi que la délégation japonaise l'a déclaré à la CCD le 3 mars 1977, la création d'un système international d'échange de données sismologiques permettant de rassembler sans retard toutes les données sismologiques sera nécessaire pour détecter et identifier des essais nucléaires souterrains. A ce sujet, je voudrais rendre hommage au Groupe spécial d'experts sismologiques, pour l'utile travail qu'il a accompli sous les auspices de la CCD et du Comité du désarmement depuis août 1976. Ma délégation se félicite en particulier de la coopération étroite qui s'est établie entre le Groupe d'experts et l'Organisation météorologique mondiale, grâce à la participation des représentants de l'OMM à la septième session du Groupe spécial cette année.

Dans son rapport intérimaire, le 16 mars de l'année dernière, le distingué représentant du Royaume-Uni a déclaré que "les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique partagent l'opinion largement répandue selon laquelle un échange international de données sismologiques aura un rôle majeur à jouer dans la vérification du respect du traité", ajoutant que ces pays "sont d'accord pour penser que les directives pour la création et la gestion de l'échange international de données sismologiques devraient être énoncées dans une annexe au traité et que les dispositions détaillées en matière d'organisation et de procédures pour la mise en oeuvre de l'échange international devraient être élaborées après l'entrée en vigueur du traité, en mettant à profit les recommandations contenues dans le rapport du Groupe spécial".

(M. Ogiso, Japon)

Les exercices expérimentaux du système d'échange de données sismologiques qu'avait proposés le Groupe faciliteront l'établissement des "directives" qui devraient figurer dans une annexe au traité sur l'interdiction complète des essais. D'autre part, ils permettront de mettre rapidement en application les dispositions du Traité sur l'interdiction complète des essais après son entrée en vigueur puisque les exercices expérimentaux faciliteront l'établissement, dès que possible après cette entrée en vigueur, de ce que le rapport intérimaire britannique appelle "des dispositions détaillées en matière d'organisation et de procédures", ou, le cas échéant, permettront à ces dispositions de prendre effet au moment même où le Traité entrera en vigueur. De ce point de vue, une contribution importante serait apportée au progrès vers la conclusion du traité sur l'interdiction complète des essais si le Comité, à un stade approprié et conformément à la proposition du Groupe spécial, décidait de procéder à des exercices expérimentaux du système d'échange de données sismologiques avant l'entrée en vigueur du traité.

Il serait peut-être nécessaire également d'envisager la création d'un comité permanent d'experts auprès duquel on pourrait obtenir des conseils à propos des problèmes scientifiques et techniques de la vérification, y compris le système international d'échange de données.

Le système de vérification du traité sur l'interdiction complète des essais sera renforcé et plus efficace si, outre le système international d'échange de données sismologiques, des ententes concrètes peuvent être établies pour faciliter la vérification par des moyens nationaux tels que l'installation, sur une base de réciprocité, d'un nombre approprié de "boîtes noires" ou de stations automatiques inviolables et l'observation par satellites, ainsi que je l'ai dit le 17 août de l'année dernière à la CCD.

En terminant mes remarques, je voudrais rappeler aux distingués représentants la résolution 33/71 C de l'Assemblée générale et exhorter tous les Etats, et en particulier tous les Etats dotés d'armes nucléaires, à s'abstenir de tous essais d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires en attendant que soit conclu un traité sur l'interdiction complète des essais.

Je voudrais aussi demander instamment à la France, qui a pris sa place au Comité, et à la Chine, qui n'y a pas siégé jusqu'ici, de participer activement aux négociations sur le désarmement nucléaire.

M. FEIN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Aujourd'hui, je voudrais formuler quelques observations sur les questions ci-après. J'aimerais tout d'abord présenter un document de travail technique dans le domaine de la sismologie; je me propose de faire quelques remarques concernant la dernière session du Groupe spécial d'experts sismologues, et je parlerai également de nos travaux durant la session de printemps.

(M. Fein, Pays-Bas)

Des savants spécialisés dans le domaine de la sismologie ont mis au point plusieurs méthodes pour identifier les événements sismiques, c'est-à-dire pour distinguer entre les tremblements de terre et les explosions souterraines. La plupart de ces méthodes ont été décrites dans un ou plusieurs des nombreux documents de travail de la CCD, ainsi que dans le premier rapport du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Bien que plusieurs méthodes acceptables d'identification sismologique existent à l'heure actuelle, on continue de chercher de nouvelles méthodes et d'expérimenter les méthodes existantes. Pour renforcer la confiance dans l'identification de tel ou tel événement, il est souhaitable de disposer d'un plus large choix de méthodes d'identification sismologique indépendantes et dûment vérifiées.

Une des méthodes examinées dans le passé consiste à se servir du fait qu'une explosion et un tremblement de terre se comportent différemment à la source. Une explosion peut être caractérisée par un mouvement brusque vers l'extérieur dans lequel l'énergie rayonne d'une manière égale dans toutes les directions. Tel n'est pas le cas avec un tremblement de terre, où le rayonnement d'énergie dépend de la position du plan dans lequel s'exerce le mouvement de cisaillement à la source du tremblement de terre. Théoriquement, il serait donc possible de distinguer entre un tremblement de terre et une explosion en mesurant les mouvements, tout particulièrement les premiers mouvements des ondes directes autour de la source de l'événement sismique.

Des experts néerlandais ont étudié les possibilités pratiques d'utiliser cette méthode d'identification particulière et ils ont abouti à la conclusion qu'elle ne pouvait être employée que dans certaines situations limitées. Cette étude est décrite dans le document de travail CD/7, actuellement en cours de distribution. Il en ressort clairement qu'on ne saurait utiliser isolément cette seule méthode pour identifier des événements sismiques d'une manière fiable, mais qu'elle peut étayer d'une manière intéressante des conclusions découlant de l'application d'autres méthodes d'identification sismologique. Il en ressort également que l'efficacité de la méthode dépend beaucoup de l'emplacement de l'événement par rapport aux stations sismologiques du réseau de surveillance.

Aux Pays-Bas, nous avons pensé que cela valait la peine de vous présenter cette étude à titre de méthode d'identification complémentaire qui pourrait être utile aux fins d'un futur réseau sismologique international dans le contexte d'une interdiction complète des essais nucléaires.

(M. Fein, Pays-Bas)

Au cours des deux dernières semaines, le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationales en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques a tenu sa septième session. Des progrès non négligeables ont été accomplis au sein de ce Groupe et de ses sous-groupes à propos de plusieurs aspects techniques du système sismologique international dont il faudra disposer dans le contexte d'un traité d'interdiction complète des essais. Dans ses travaux, le Groupe s'est bien entendu fondé sur son premier rapport (CCD/558). Comme on peut le voir dans le dernier rapport intérimaire du Groupe, celui-ci demande un délai relativement considérable pour présenter son deuxième rapport. Bien qu'il puisse y avoir telles ou telles raisons techniques valables pour justifier ce délai - en particulier pour préparer plusieurs annexes techniques au rapport - ma délégation voudrait néanmoins exprimer sa préoccupation au sujet de l'allure à laquelle les progrès sont réalisés. Nous avons l'impression que le délai demandé n'est pas exclusivement motivé par des raisons techniques.

Ma délégation avait espéré que les travaux du Groupe se seraient terminés un peu plus tôt, ce qui aurait permis aux pays de commencer plus facilement les préparatifs demandés et les essais techniques de tels ou tels éléments du futur réseau. Des essais à petite échelle de ce genre pourraient être extrêmement utiles pour obtenir une meilleure idée des ressources dont un pays a besoin pour participer au système définitif. Le deuxième rapport du Groupe sismologique, qui décrira vraisemblablement un assez grand nombre de réglementations et d'instructions, aurait été fort utile pour évaluer ces aspects. Etant donné que le CD pourra être saisi d'ici quelques mois d'un projet de traité sur l'interdiction complète des essais - tout au moins je l'espère - on comprendra que ma délégation ne peut accepter qu'à contre-cœur que la présentation d'un deuxième rapport soit différée jusqu'en été. J'espère aussi que le rapport contiendra des recommandations claires et nettes.

Plusieurs membres du Comité ont proposé de procéder à ce que l'on a appelé un "exercice expérimental", c'est-à-dire un essai de l'ensemble du futur système sismologique à utiliser dans le contexte d'une interdiction complète des essais. En fait, dans son premier rapport, le Groupe sismologique recommande un tel exercice expérimental. Il s'agirait de soumettre le réseau sismologique indispensable - rassemblement et communication de données, analyse dans des centres de données ainsi qu'à l'échelon national, etc. - à un essai expérimental complet d'une durée d'un an environ, pour déterminer si le système fonctionne d'une manière satisfaisante, pour définir les problèmes qui se posent, ainsi que les capacités de dissuasion du système à l'égard des explosions nucléaires souterraines dans un contexte d'interdiction des essais.

(M. Fein, Pays-Bas)

Or, les problèmes pratiques que pose l'organisation d'un exercice complet de ce genre sont loin d'être négligeables. Le réseau sismologique n'existe que partiellement à l'heure actuelle. En outre, les experts d'un des Etats dotés d'armes nucléaires ont fait valoir qu'un tel exercice expérimental ne saurait avoir lieu qu'après l'entrée en vigueur du traité sur l'interdiction complète des essais car autrement on ignorerait quels pays participeront au système final et ce serait impossible de procéder à une évaluation définitive du système.

A première vue, ce dernier argument ne manque pas de logique, mais jusqu'à un certain point seulement. Si l'on attend l'entrée en vigueur du traité sur l'interdiction complète des essais pour procéder à un exercice expérimental, il ne restera plus guère de temps pour ce faire. Aussitôt qu'il y aura un traité, on devra disposer des moyens de vérifier qu'il est respecté. Par conséquent, le système sismologique doit être institué immédiatement après l'entrée en vigueur du traité; à ce moment-là, on ne disposera plus du temps nécessaire pour des expérimentations.

Il est donc évident qu'un tel exercice ne peut être utile qu'avant l'entrée en vigueur d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Mon Gouvernement continue d'espérer qu'un traité multilatéral sur l'interdiction complète des essais sera conclu et signé dès cette année. Cela laisse très peu de temps pour des préparatifs. Il est plus difficile de prédire l'époque à laquelle le traité entrera en vigueur.

Nous nous trouvons en fait devant trois solutions possibles :

- a) Nous commençons l'exercice dès à présent.
- b) Un exercice expérimental à échelle complète n'aura jamais lieu.
- c) La décision de procéder à un exercice sera prise dès que le traité multilatéral sur l'interdiction complète des essais apparaîtra à l'horizon.

Ma délégation, pour sa part, préfère en principe la solution a). Toutefois, outre les problèmes techniques que pose le démarrage à bref délai d'un tel projet, il ne semble pas y avoir à l'heure actuelle d'accord au sujet d'une action de ce genre. D'un autre côté, puisque tout le monde paraît reconnaître qu'un exercice expérimental serait utile, il serait dommage d'opter pour la solution b). Nous devrions donc étudier les possibilités de la solution c). J'ai l'impression que dès après la présentation au Comité d'un projet trilatéral de traité sur l'interdiction complète des essais, on ne tardera pas à savoir quels pays envisagent sérieusement d'adhérer à un tel traité. Entre ce moment et l'entrée en vigueur du traité il s'écoulera forcément un certain temps. Il serait vraiment regrettable si cette période n'était pas mise à profit pour procéder à un exercice expérimental



(M. Fein, Pays-Bas)

ou, le cas échéant, à des expérimentations à échelle plus réduite. Celles-ci ne manqueraient pas d'apporter une contribution utile à l'établissement du réseau sismologique définitif à l'époque de l'entrée en vigueur du traité. Ma délégation serait très désireuse d'entendre les vues d'autres délégations à ce sujet.

Je voudrais maintenant faire quelques observations concernant nos travaux pendant la partie restante de la présente session de printemps.

Nous sommes tous conscients du fait que l'ordre du jour du désarmement en général - et, en l'occurrence, je ne pense pas seulement à notre Comité - est lourdement chargé pour les années à venir. La préparation de conférences d'examen, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, la question des armes inhumaines, etc., font qu'il devient de plus en plus difficile - en tout cas pour les petits pays - de consacrer suffisamment de temps à des questions particulières dont le Comité du désarmement est saisi. Toutefois nous ne nous acquitterions pas de nos obligations au Comité si nous suspendions trop facilement nos travaux pendant la tenue d'autres conférences sauf, bien entendu, pendant l'Assemblée générale et d'autres réunions d'une importance primordiale. Le CD ne doit pas être considéré comme un bouche-trou entre d'autres réunions.

Même dans ces conditions, il ne reste plus beaucoup de temps disponible durant nos séances de printemps. Après les consultations sur le règlement intérieur qui ont absorbé un temps considérable, nous entamons à présent le processus d'élaboration d'un ordre du jour quant au fond. Il s'agit d'une question importante et je ne serais pas surpris que cela nous prenne pas mal de temps. Nous devons ensuite nous entendre au sujet d'un programme de travail. Cela pourrait signifier qu'il ne resterait plus beaucoup de temps à la session de printemps pour les discussions quant au fond.

Normalement, nous ne pouvons décider de notre programme de travail qu'après avoir adopté l'ordre du jour. Néanmoins, il est possible de réserver dès à présent quelques périodes durant le printemps pour des discussions quant au fond sur des questions dont nous sommes tous d'accord pour penser qu'il convient de les aborder en tout état de cause. C'est d'ailleurs précisément ce que nous faisons cette semaine déjà en nous occupant du rapport du Groupe sismologique.

Dans le passé, nous avons souvent consacré une semaine à des discussions, officielles ou officieuses, portant sur telle ou telle question. S'agissant d'un échange de vues préliminaire, cela peut parfois suffire. Toutefois il serait impossible de procéder à des discussions sérieuses dans un aussi court laps de temps. Il serait donc préférable de concentrer notre attention sur une ou deux questions pendant une période de temps plus longue, pendant quelques semaines par exemple.

(M. Fein, Pays-Bas)

Compte tenu de toutes ces considérations, je voudrais suggérer ce qui suit. Comme je l'ai dit plus tôt au Comité, il serait peut-être préférable d'attendre que les entretiens trilatéraux aient produit des résultats pour entreprendre des négociations sur l'interdiction des essais nucléaires. Mais, à notre avis, l'autre question qui figure sur la liste prioritaire du Comité, à savoir celle des armes chimiques, est mûre pour faire l'objet d'une discussion sérieuse. Il existe, au sein du Comité, un sentiment largement répandu à l'effet que le CD devrait commencer dès à présent ses travaux sur cette question. Il n'existe qu'une légère divergence de vues quant à la manière de s'attaquer au problème des armes chimiques. Certains ont fait des propositions tendant à créer un groupe de travail spécial. Nous n'avons pas d'objection à formuler à l'encontre de cette idée, mais avons l'impression que tous les pays ne sont pas prêts à prendre une telle mesure à l'heure actuelle. De l'avis de notre délégation, il est plus important de commencer à discuter du fond du problème des armes chimiques plutôt que du mandat d'un éventuel groupe de travail. On se souviendra du document de travail néerlandais CD/6, dans lequel ma délégation a proposé d'entreprendre des discussions sérieuses concernant le schéma général d'un accord sur les armes chimiques, sans nécessairement devoir créer un groupe de travail. En fait, nous pourrions également accomplir cette tâche dans le cadre de réunions officieuses du Comité lui-même. Mais il est évident que nous aurons besoin d'un certain temps pour ce travail, aussi voudrais-je proposer que nous consacrons à la question des armes chimiques la période allant du 26 mars au 12 avril.

M. PFEIFFER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) :  
Monsieur le Président, ma délégation s'est félicitée de la décision prise par le Comité le 22 février dernier de consacrer la semaine du 5 au 9 mars à l'examen du rapport intérimaire présenté par le Groupe spécial d'experts sismologues.

Ce rapport nous apprend que l'examen des divers chapitres du rapport final a progressé. Ma délégation espère qu'après une discussion approfondie des questions en jeu, le rapport final pourra être présenté à la date envisagée par les experts.

A sa septième session, qui s'est terminée la semaine dernière, le Groupe spécial a réussi à clarifier des points supplémentaires. De nouveaux domaines ont été examinés et quelques progrès ont été enregistrés.

Une grande partie de la tâche confiée aux experts par la CCD en mai 1978 et confirmée par le CD le 15 février 1979 semble maintenant terminée. Un certain nombre de questions détaillées supplémentaires concernant un système international d'échange de données sismologiques ont été élucidées.

(M. Pfeiffer, République fédérale d'Allemagne)

En l'occurrence, la participation de deux représentants de l'OMM a été particulièrement intéressante du fait qu'ils ont pu donner de nouvelles informations sur le réseau de transmissions de l'OMM. Cela a permis de procéder à une évaluation réaliste de la capacité de transmission des données du système de l'OMM.

Nous accueillons avec satisfaction et appuyons l'offre du Gouvernement suédois de créer un centre temporaire de données qui traitera de certains aspects nouveaux de l'analyse des données et, en particulier, de l'analyse des paramètres d'identification. Nous apprécions également le plan suédois d'organiser une réunion technique à Stockholm pour faire la démonstration des principales fonctions d'un centre de données.

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a à diverses reprises, tant à l'Organisation des Nations Unies qu'à la CCD et à la session d'ouverture du Comité du désarmement, déclaré qu'il était prêt à participer activement à la vérification sismologique d'une interdiction complète des essais. L'observatoire central très bien équipé de Graefenberg dispose d'un ensemble sismologique numérique à large bande qui permet à l'Institut d'aider le Groupe en lui communiquant un document de travail sur l'équipement optimal d'un système sismologique mondial. Ce document de travail sera présenté aussitôt que faire se pourra.

Nous pensons que le court rapport présenté aujourd'hui montre que le Groupe sismologique a effectivement réalisé de nouveaux progrès. Nous attendons avec intérêt la huitième session du Groupe d'experts qui doit se tenir du 23 juillet au 3 août 1979 et durant laquelle les questions spécifiques en suspens seront examinées et, nous l'espérons, clarifiées le cas échéant au sein de sous-groupes de travail restreints. Ma délégation espère que les experts sismologues pourront terminer leurs travaux et présenter leur rapport final contenant les renseignements nécessaires et les indications sur la procédure à suivre pour organiser un essai expérimental dans la pratique. Le Gouvernement fédéral continuera d'appuyer les travaux du Groupe sismologique et prendra les dispositions requises pour qu'un expert de la République fédérale d'Allemagne puisse continuer de participer à ces travaux.

Nous nous efforcerons de disposer d'un système de vérification fiable et acceptable au moment où le Comité du désarmement commencera ses délibérations et ses négociations sur un traité d'interdiction complète des essais.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit du russe) :  
Merci Monsieur le Président. Je voudrais aussi appeler votre attention sur ce qui suit.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Aujourd'hui le secrétariat a distribué le texte du règlement intérieur dans un document daté du 1er mars 1979 (CD/8), qui comprend aussi une annexe I. Cela donne l'impression que le Comité a examiné et même adopté également l'annexe I, alors que, comme chacun sait, la question de cette annexe est pendante, le Comité n'ayant pas eu le temps de la régler. En conséquence, ma délégation et moi-même nous interprétons cette situation en ce sens qu'il faudrait d'abord donner aux délégations la possibilité d'étudier ce document, puis pour le moins procéder à des consultations après quoi le Comité reviendrait sur la question pour prendre une décision appropriée au sujet de l'annexe I.

Le PRESIDENT (Australie) (traduit de l'anglais) : Je crois que nous devrions reprendre jeudi l'examen du rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts sismologues, car il y aura peut-être ce jour-là de nouvelles interventions.

Je considère que nous avons entendu ce matin quatre déclarations importantes et qu'en ce qui concerne expressément la question actuelle, à savoir le rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts sismologues, les délégations ont en outre formulé des observations et même fait des propositions qui seront très utiles dans la prochaine étape de nos travaux. Cette étape de nos activités que, je l'espère, nous pourrons entreprendre sous peu, consistera à établir l'ordre du jour et le programme de travail. Je signale que le Comité est présentement saisi d'une proposition précise, présentée par la distinguée représentante de la Suède, tendant à ce que le Comité prenne acte du rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts sismologues et adopte une décision au sujet des dates de la prochaine session de ce Groupe. J'ai l'intention, après avoir dûment consulté les délégations, d'élaborer un projet de décision à ce sujet que je soumettrai au Comité lors d'une séance ultérieure. Comme il n'y a pas d'autres observations, je vais lever la séance, et nous nous réunirons à nouveau jeudi matin, à 10 h 30, pour reprendre l'examen du rapport intérimaire.

La séance est levée à 11 h 50.

**DOCUMENT IDENTIQUE A L'ORIGINAL**

**DOCUMENT IDENTICAL TO THE ORIGINAL**